This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

2140
89
Ba14
8777

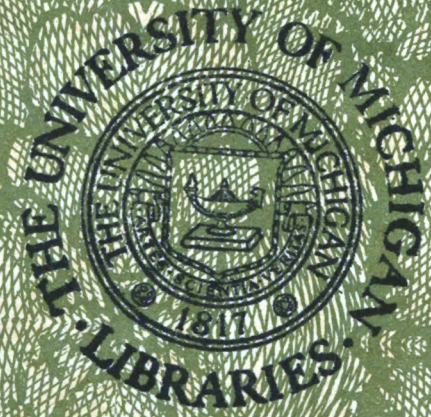

Digitized by Google

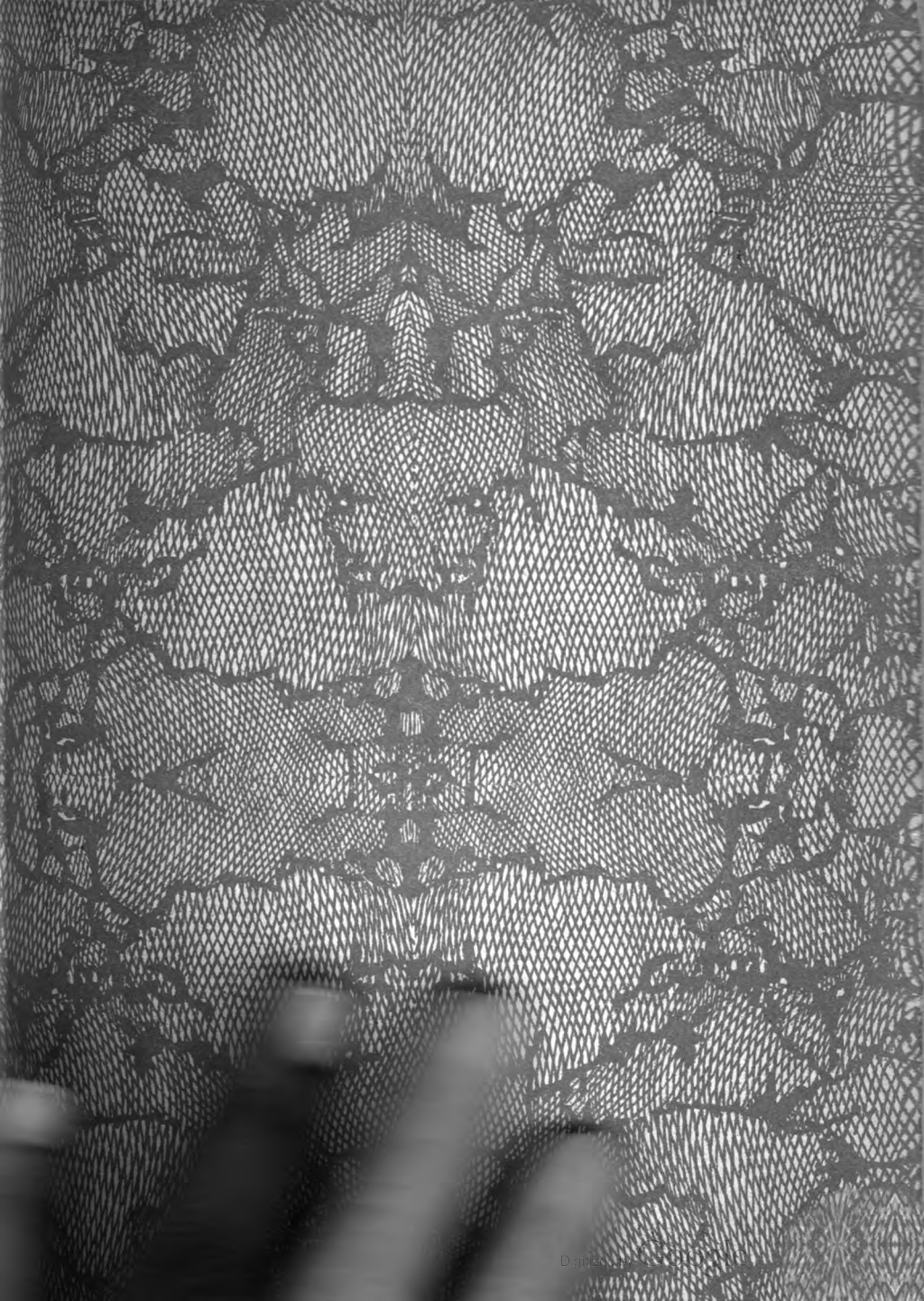

2140
89
Bath

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
1817

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS

sous

Charles VI et Charles VII

Digitized by Google

Digitized by Google

JADIS ET NAGUÈRE

Cette collection comporte un tirage numéroté de 500 exemplaires sur vélin chiffon teinté du Marais au prix de 35 francs et une édition courante au prix de 18 francs. Chaque volume est illustré de phototypies ou d'héliogravures.

Les volumes très copieux seront légèrement augmentés de prix.

VOLUMES PARUS :

MÉMOIRES DE ARMAND LOUIS DE GONTAUT DUC DE LAUZUN. — Préface et notes par Edmond Pilon — 8 Phototypies. Épuisé. Reste quelques exemplaires sur vélin du Marais.

LETTRES D'AMOUR ET DE GUERRE DU ROI HENRI IV. — Préface et notes par André Lamandé. 8 Phototypies. Épuisé. Reste quelques exemplaires sur vélin du Marais.

LA VIE DE FAMILLE AU XVIII[e] SIÈCLE, par Edmond Pilon. Préface et notes par G. Lenotre. 40 Phototypies.

Le volume sur vergé antique teinté . . . . . 24 fr.
500 exemplaires sur vélin teinté du Marais . . . . . 50 fr.

MÉMOIRES DE CHARLES DE BATZ DE CASTELMORE COMTE D'ARTAGNAN. — Préface et notes par Gérard Gailly. 8 Phototypies.

MÉMOIRES D'HORTENSE ET DE MARIE MANCINI. — Préface et notes par Pierre Camo. 8 Héliogravures.

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS SOUS CHARLES VI ET CHARLES VII. — Préface et notes par André Mary. 12 Héliogravures.

Le volume sur vélin Lafuma . . . . . 20 fr.
500 exemplaires sur vélin du Marais . . . . . 40 fr.

A PARAITRE :

UN COMPLÉMENT AUX MÉMOIRES D'OUTRE-TOMBE : MÉMOIRES ET LETTRES DE MADAME DE CHATEAUBRIAND. — Préface et notes par Joseph Le Gras.

UNE AMAZONE ROYALE AU TEMPS DE LA FRONDE : MADAME DE LA GUETTE. — Préface et notes de Pierre Viguié.

UN DRAME A LA COUR DE HANOVRE : CORRESPONDANCE AMOUREUSE DE SOPHIE DOROTHÉE ET DE KŒNIGSMARK. — Préface et notes de Jean Chuzeville.

MÉMOIRES DE M[r] DE PONTIS, MARÉCHAL DE BATAILLE, rédigés par Thomas Du Fossé. Préface et notes par Robert Laulan.

Digitized by Google

DE CE VOLUME,
LE SIXIÈME DE LA COLLECTION *Jadis et Naguère*
IL A ÉTÉ TIRÉ
CINQ CENTS EXEMPLAIRES SUR VELIN DU MARAIS
NUMÉROTÉS DE 1 A 500.

Digitized by Google

Digitized by Google

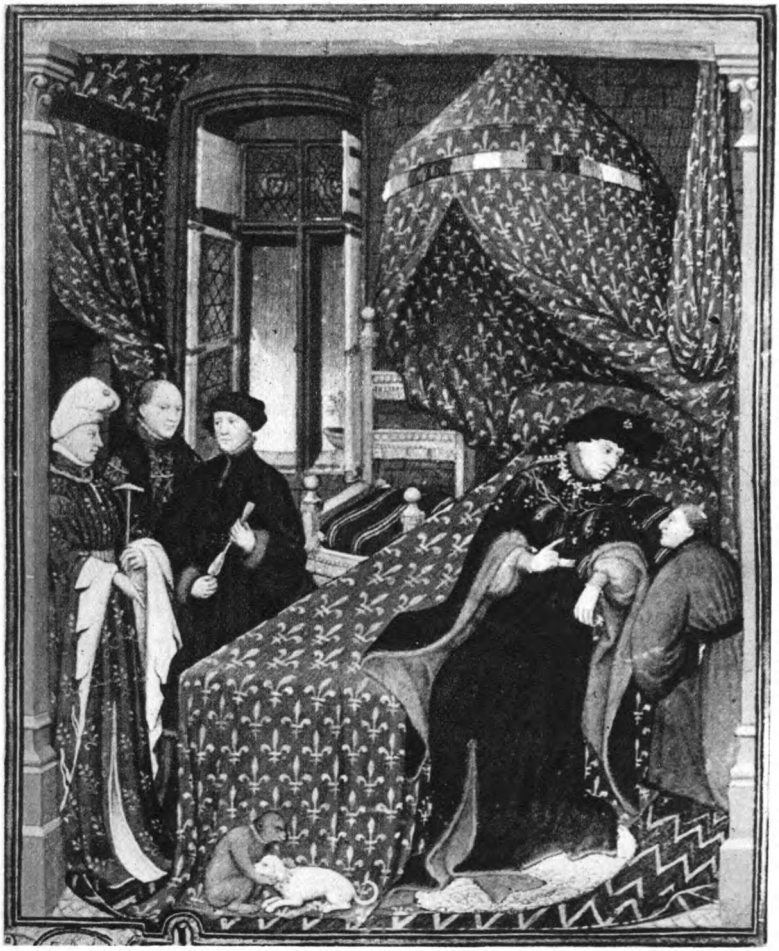

CHARLES VI ET SES CONSEILLERS

Digitized by Google

LES HOMMES, LES FAITS ET LES MŒURS

COLLECTION DIRIGÉE PAR EDMOND PILON

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS

sous Charles VI et Charles VII

PRÉFACE ET NOTES D'ANDRÉ MARY

Jadis et Naguère

CHEZ HENRI JONQUIÈRES, ÉDITEUR

A PARIS, 21, RUE VISCONTI, 1929

Digitized by Google

DC
725
.J8
1929

Digitized by Google

865347-190

PRÉFACE

Le *Journal d'un Bourgeois de Paris sous Charles VI et Charles VII*, pour désigner cet ouvrage par son titre consacré, est une des plus précieuses chroniques qui nous soient parvenues de ces temps troublés. Bien qu'il soit sorti de la plume d'un homme de parti — son auteur appartenait, en effet, à la faction bourguignonne —, le *Journal d'un Bourgeois de Paris* n'est pas une œuvre de commande ou de circonstance : c'est pour sa satisfaction personnelle, avec une impartialité relative, en tout cas avec un réel esprit d'indépendance que son auteur a noté, au jour le jour, les choses qu'il a vues, les grands et petits événements qui se passaient non loin de lui, en les jugeant à sa manière, ce qui était évidemment son droit. Sa sincérité est incontestable, et c'est cette sincérité, jointe à un talent littéraire, tout de verve et de prime-saut, qui fait l'intérêt de ce document plein de vie. On ignore malheureusement son nom. Auguste Longnon, qui a étudié dans les pièces d'archives *Paris sous l'occupation anglaise*, attribuait le *Journal* à Jean Beaurigout, curé de Saint-Nicolas-des-Champs ; Alexandre Tuetey à qui l'on doit une excellente édition du *Journal* enrichie de nombreuses

Digitized by Google

références empruntées aux Archives Nationales croyait pouvoir en 1881 désigner Jean Chuffart, chanoine de Notre-Dame et recteur de l'Université. Aucune de ces hypothèses n'est plus admise aujourd'hui. Il faut se contenter de dire que « le bourgeois de Paris » est un « clerc de l'Université », comme il le déclare lui-même. Ce clerc, qui devait toucher à l'âge mûr sans doute, dans le temps où il entreprit d'écrire son journal, était vraisemblablement pourvu d'un bénéfice de quelque importance, et possesseur d'un fonds ou chargé de l'administrer, — l'attention qu'il donne à tout ce qui concerne les vignes et l'horticulture le laisse supposer. En outre, vrai parisien de Paris, il partageait l'aversion de ces concitoyens pour tout ce qui troublait le bien-être et la sécurité des habitants de la plus belle et de la plus riche ville du monde, celle que nous décrit avec admiration Guillebert de Metz vers la fin du XIVe siècle.

Depuis Philippe-Auguste la bourgeoisie parisienne s'était considérablement enrichie ; les arts de toute espèce, les métiers de luxe y prospéraient à l'envi. Il fallut l'avénement de Philippe de Valois pour déterminer une crise que les désastres de Crécy et de Poitiers ne firent qu'aggraver. La ville se reprit à respirer sous Charles V : malheureusement le règne de cet excellent prince fut court. Puis vint la minorité de Charles VI. Un des fléaux du système monarchique — qui par ailleurs a de si grands avantages —, c'est la minorité des rois qui donne tout pouvoir aux intrigants de leur entourage ; deux autres cas sont également à redouter : l'absence et la folie. La France avait connu l'absence du roi, quand Jean le Bon était captif en Angleterre ; elle devait connaître aussi la folie du roi en la personne de son petit-fils. Et l'épreuve fut longue, car ce malheureux eut un règne de quarante-deux ans ! Dès lors ce fut le règne des factions, puis de l'étranger, la guerre qu'on avait

Digitized by Google

cru éteinte, rallumée pour plus de cinquante ans, la dévastation, le pillage pires que du temps des grandes Compagnies, une barbarie épouvantable qui faisait présager aux mystiques la venue prochaine de l'Antechrist.

Le *Journal du Bourgeois de Paris* s'étend de 1405 à 1449. Il commence donc peu avant le meurtre de Louis d'Orléans, dont le récit manque dans les divers manuscrits qui nous sont parvenus de cette chronique ; il embrasse la période de temps marquée par l'accession de Jean Sans Peur au duché de Bourgogne, l'alliance matrimoniale et politique entre les Orléans et le puissant baron de la Gascogne Bernard d'Armagnac, et tout ce qui s'ensuivit : la guerre civile, le règne des Cabochiens, la bataille d'Azincourt, l'occupation de Paris par les Armagnacs auxquels succèdent les gens dévoués à Jean Sans Peur puis à Philippe le Bon, traité de Troyes, mort de Charles VI, régence de Bedford, victoires françaises, traité d'Arras, puis entrée de Charles VII à Paris. Le journal se clot à l'époque où les trèves sont rompues avec l'Angleterre. Notre clerc voit la conquête de Normandie par Charles VII, mais il n'assiste pas à l'effondrement de la puissance anglaise. Il ignore la victoire de Formigny et la soumission de Bordeaux : il laisse la plume en 1449.

Relation d'un mouvement et d'une intensité de vie extraordinaire, ai-je dit avec tous les historiens et les amateurs de nos vieilles chroniques. Document aussi qui nous donne, plus qu'un autre, une image fidèle du vieux Paris avec sa forte enceinte bâtie par Charles V, ses portes alternativement murées et démurées, les dédales infinis de ses trois villes, Université, Cité et Ville basse, sa centaine de clochers, églises, chapelles, hôpitaux et couvents, ses faubourgs, la campagne toute voisine, marais d'un côté, vignes de l'autre, sa multitude d'artisans, de clercs, de gens de métiers, son « commun » tour à tour pieux et féroce, ses quatre mille tavernes de vin et ses vingt-

Digitized by Google

quatre mille mendiants que Guillebert de Metz comptait en temps de paix et d'abondance. — Hélas ! il n'est guère d'années de cette espèce durant le demi-siècle dont notre clerc nous relate l'histoire tumultueuse : le plus souvent, c'est Pénurie et Pou-d'Acquet, comme on disait dans les vieilles moralités.

Pourtant il est des saisons où le beurre est à bon marché, et les fruits jonchent en tas le carreau des halles : à cette époque l'accaparement avait des limites ; on mettait les vendeurs à faux poids au pilori, et l'on n'avait pas encore inventé l'exportation, la resserre et les frigorifiques. L'ennemi du pauvre, c'était le routier qui arrêtait les convois, le larron dans la campagne environnante, c'était encore le fisc qui taxait les denrées, et intervenait dans le cours des monnaies. Le mercantilisme était encore dans l'enfance. Les vaches grasses, le Bourgeois de Paris les note complaisamment. Mais il a tant de choses à noter !

Dès les premières pages du Journal, nous sommes dans une atmosphère de guerre. Paris menacé veille à sa défense. Le prévot circule jour et nuit à travers les rues de la ville, avec foison de gens d'armes tant à pied qu'à cheval. Le guet est fait par les métiers, les uns après les autres, groupés par leurs quarteniers, leurs cinquanteniers et leurs dizeniers. Au dehors « les faux bendés Arminacs » se livrent à tous les excès ; ils pendent les gens par les pouces ou par les pieds, tuent et rançonnent les passants ou les convoyeurs chargés de ravitailler la Capitale, « efforcent les femmes », boutent le feu partout. Le peuple commence à être assez échauffé. Dès qu'un meurtre est commis quelque part, aux portes de Paris ou dans les villages environnants, on dit communément : « Ce sont les Arminacs [1] ! » Mais

1. Armagnac était alors une injure sanglante, et aujourd'hui encore le mot Armignas a gardé, dans le langage populaire du Maconnais, le sens de brigand ou de quelque chose d'approchant.

Digitized by Google

c'est bien pis lorsque les bandés entrent dans Paris, peu de temps après l'ordonnance cabochienne. Le roi « malade et enferme » laisse faire ceux qui gouvernent en son nom. Le Bourgeois est plein de mépris pour ces gens « estranges » qui parlent un patois peu compris. Ils s'appellent Raymonnet de la Guerre, Barbasan : « tous mauvais et sans pitié » écrit-il. Harfleur vient d'être enlevé par les Anglais et l'on apprend le désastre d'Azincourt. Prétexte pour lever une taille nouvelle « que nul bien ne fit pour le royaume ». Le pays est « gasté et robbé » de toutes parts, et la « bande » ne laisse nul répit aux parisiens. Défense d'avoir hotte ou panier dans son jardin, coffre ou pot à sa fenêtre, ou seulement bouteille à vinaigre. En mai 1416, on abat la Grande Boucherie ; la puissante corporation des bouchers, écorcheurs et pelletiers est mécontente ; imaginez de nos jours qu'on déménage les Halles... A la vérité il s'agissait de dégager les abords du grand Chatelet, mesure de salubrité publique, mais qui lésait des intérêts et bouleversait les habitudes. Ce n'est pas tout, on décrète que la monnaie de Bretagne et de Bourgogne n'aura plus cours, d'où grosse perte pour les marchands, les riches et les pauvres.

La révolte gronde. Les Armagnacs ne se sentent pas en sécurité, car Jean Sans Peur a des agents actifs qui préparent sa rentrée à Paris. A la Ville-l'Évêque, à Montmartre les damnés Armagnacs détroussent, battent, rôtissent, font pis que Sarrasins. On dit qu'ils ont délibéré de tuer et de noyer les femmes en sacs, avant que les Bourguignons soient dans la ville. Le 29 mai 1418, les Bourguignons sont maîtres de Paris. Les grands massacres commençent, les massacres de juin suivis de ceux d'août, plus terribles encore. Le Duc de Bourgogne cherche en vain à arrêter la fureur de la populace.

L'assassinat de Jean Sans Peur sur le pont de Montereau mit le comble à la violence de ses partisans. On se rappelle le

Digitized by Google

mot du père qui faisait visiter à François Ier la Chartreuse de Dijon ; lui montrant le crâne fracassé du prince : « Sire, lui dit-il, c'est par ce trou que les Anglais sont entrés en France. » Le Bourgeois de Paris dit la même chose sous une autre forme. Pour lui la tyrannie et les cruautés des suppôts de Bernard d'Armagnac furent telles « qu'il convint qu'on traitât avec le roi d'Angleterre, malgré qu'on en eût ». Le roi d'Angleterre, qui possédait la Guyenne, était en vertu des vieux usages féodaux non pas seulement un roi étranger, mais un grand baron français : dans la carence du pouvoir central, il avait intérêt à mettre un terme aux troubles qui désolaient le royaume, et le droit d'intervenir entre deux factions rivales. Pour juger le Traité de Troyes, il faut oublier nos idées et nos mœurs modernes, et adopter l'esprit et les manières de voir de cette époque reculée. Beaucoup se figuraient que le traité de Troyes allait finir la guerre. Mais non : un traité n'a jamais engagé que ses signataires, sans quoi il serait trop facile aux hommes qui se donnent le rôle de diriger les autres, de réduire un peuple en esclavage. Et puis espérer clore tout d'un coup une série de guerres aussi longues, dans un pays en pleine anarchie, n'est-ce pas une chimère ? Il faut compter avec ceux qui en vivent. Le Bourgeois de Paris est pour les « menus », le « commun » qui souffre, accablé de tailles, d'aides, de subsides, mangé par les brigands et les gens d'armes. Il voit bien que les chefs, de quelque parti qu'ils soient, sont incapables de faire la paix. Son opinion est que « si l'on eût laissé faire les communes, il ne fust demouré Arminac en France en mains de deux mois. Et pour ce haoient les gentilshommes qui ne vouloient que la guerre, et ils vouloient la mettre à fin. » Jeanne d'Arc ne pensait pas très différemment : cette simple fille du peuple eût vécu que peut-être la guerre de Cent Ans se fût terminée vingt ans plus tôt. Cette considération pourrait

Digitized by Google

expliquer que les barons Armagnacs n'aient pas été bien préoccupés de la racheter. Donner une rançon pour sauver la Pucelle, l'idée n'est venue à l'idée d'aucuns de ces gens qui eussent fait périr de faim toute une ville pour payer la leur.

Bien qu'il soit Bourguignon déterminé, comme tous ses confrères de l'Université, et tous les « intellectuels » du temps, l'auteur du *Journal* ne barguigne pas à dire son fait aux chefs de son parti ; s'il les approuve de vouloir décharger le peuple, il les accuse plus d'une fois de négligence. En 1419, au moment où Pontoise fut prise, « le peuple de Paris estoit moult esmerveillé du roy et du duc de Bourgogne », qui étaient tranquillement à Saint-Denis « bien accompaignés de gens d'armes et ne firent aucun secours à ceux de Pontoise, mais vuydèrent l'endemain le bagaige et allèrent au Pont de Charenton et de là à Laigny, et passèrent au plus près de Paris, sans entrer ens... Il sembloit proprement qu'ils s'enfouissent devant les Angloys. »

Pour Philippe le Bon, tantôt il séjournait au milieu de ses vastes états, tantôt il était avec sa jeune épouse, et toujours loin du peuple de Paris « qui tant l'aimoit ». Que faire sinon déplorer cette guerre fratricide ? « Je cuide que homme ne pourroit, pour sens qu'il ait, bien dire des grans, misérables, énormes et dampnables péchés qui se sont ensuivys et faits puis la très maleureuse et dampnable venue de Bernart, le comte d'Arminac, connestable de France ; car oncques puis que le nom vint en France de Bourguignon et d'Arminac, tous les maux que on pourroit penser ne dire ont esté commis ou royaume de France, tant que la clamour du sanc innocent espandu crie devant Dieu vengence, car j'ose bien dire que le roy d'Angleterre n'eust été tant hardy de mettre le pié en France par guerre, se n'eust esté la discencion qui a esté de ce malheureux nom, et fust encore toute Normandie françoise..., ne

Digitized by Google

de honnes gens mors n'eussent esté en la piteuse journée d'Azincourt. »

Toute la « vitaille estoit ostée par les gens d'armes », et fut Bourguignon ou Armagnac, « chascun faisoit bien son personnaige. » Les pauvres de Paris étaient réduits au pain noir, et parfois aux choux et aux navets sans pain ni sel. Quant aux paysans des environs, chassés de leurs maisons brûlées et de leurs champs saccagés, beaucoup n'avaient eu d'autre ressource que de se faire voleurs de grand chemin. Le duc de Bourgogne ne lui semble pas agir avec assez d'énergie contre ces diables déchainés, Armagnacs ou brigands « qui font pis que Sarrasins » ; à la fin d'août 1423 il fut de passage à Paris « à petit preu pour le peuple », car il avait avec lui « grant compaignie qui tout desgastoit aux villaiges d'entour Paris », et les Anglais aussi y étaient. Et tout cela à cause de « la malle et convoiteuse voulenté des gros qui toujours estoient avec les signeurs. En ce temps-là, les Anglois prenoient aucunes fois une forteresse sur les Arminacs au matin, et si en perdoient-ils aucunes fois deux au soir, et ainsi duroit la malle guerre maldite ». Quand le bon roi Charles VI fut mort, les affaires n'en allèrent pas mieux. Le Régent était en Angleterre, Charles VII à Bourges se souciait autant de son royaume que des États du Prêtre Jean. La délivrance d'Orléans, les victoires françaises de Meung, Beaugency, Patay, le couronnement à Reims redonnent quelque espoir à ce qu'on a appelé un peu improprement le parti national. Mais notre clerc ne partage pas l'optimisme de ceux qui ont placé leur confiance dans le roi de Bourges. Il n'est pas du tout pour les Anglais, mais il est plein de mépris pour Charles VII, et même, quand le traité d'Arras qui réunit Bourguignons et Armagnacs contre l'ennemi commun l'aura délié de ses obligations envers l'allié de la veille, il ne désarmera pas de sitôt. En 1429, qui aurait pu prévoir que

Digitized by Google

l'héroïne venue des marches de Lorraine serait un jour la « sainte de la Patrie ? » Le pieux et avisé docteur en théologie qui se cache sans doute sous l'anonyme du *Journal* avait entendu parler de cette étonnante Pucelle qui jetait la terreur dans le camp des Anglais. Quand elle était encore toute enfant, les oiseaux des bois venaient manger son pain en son giron comme privés. Elle s'habille en homme, elle s'était « maintenue environ l'âge de quatorze ans en guise d'homme », ce pourquoi les bons laboureurs ses parents l'eussent fait volontiers mourir, s'ils eussent pu, « sans blesser conscience ». Elle fait des prédictions. Il ne doute pas comme tous ses confrères qu'elle ne soit sorcière et sous la main de l'ennemi d'enfer. Toutefois quand les échos apportent le récit de son supplice à Rouen, il recueille les opinions des uns et des autres, et il se garde bien de conclure très catégoriquement sur les faits de dame Jehanne. « Assez avoit là et ailleurs qui disoient qu'elle estoit martyre et pour son droit signeur, autres disoient que non et que mal avoit fait qui l'avoit tant gardée. Ainsi disoit le peuple, mais quelle mauvestié ou bonté qu'elle eust faite, elle fut arse celuy jour. » L'année précédente, on avait brulé à Paris une compagne de Jeanne : cette Pierronne qui reconnut avoir communié deux fois dans le même jour et ne voulut pas révoquer son propos qu'elle voyait Dieu « vêtu de huque vermeille et de robe blanche. »

Le joug anglais ne tarde pas à peser au Bourgeois de Paris : les gens à la solde de l'envahisseur font à son avis un peu trop de zèle. Dès que Philippe le Bon s'est séparé de ses anciens alliés, la terreur règne, la discipline se relâche dans les corps anglais qui peu à peu adoptent les mœurs des hordes armagnaques. L'administration est plus tyrannique que jamais. L'évêque de Thérouanne qui gouverne en l'absence du Régent est « moult haï du peuple » ; le prévôt de Paris, Simon Morhier

Digitized by Google

et le lieutenant criminel Jehan l'Archer sont l'objet de l'exécration universelle. Mais est-ce que l'entrée des Français dans la capitale va mettre fin aux tribulations des Parisiens ? Pas de sitôt hélas ! On a rappelé les bourgeois par douceur ; il y a une amnistie générale. Ce qui n'empêche pas « les capitaines français de rober et piller nuit et jour ». Les Écorcheurs commencent autour de Paris leur sanglante besogne, et déjà c'est la lutte entre le Roi et le Dauphin. Du roi, il n'est nulle nouvelle « ne que s'il fust à Rome ou en Jérusalem ». Notre clerc de l'Université n'estime pas grandement Charles VII, mais il refuse la moindre estime au futur Louis XI. Il note, en 1444, qu'il est plus préoccupé de chasse et de telles autres vanités qu'à aller à l'église. Il a avec lui « quelque mille larrons qui détruisent toute l'Ile de France ». « Les gouverneurs, une fois la taille cuillie, plus ne leur challoit que de jouer aux dés, chasser au bois ou danser. Les signeurs n'estoient hardis que contre les laboureurs. » Le connétable de Richemont est accusé de faire « le bon varlet » et de n'entreprendre rien d'utile. Quoi d'étonnant à cela ? « Selon signeur mesnie duite », c'est-à-dire tel maître, tel serviteur : c'est un proverbe qui revient souvent sous la plume de notre chroniqueur. Mais plus encore que les favoris de Charles VII, gens de sac et de corde qui exploitaient sa timidité et le tenaient « en chartre privée », la belle Agnès excite son indignation. La maîtresse du roi fut assez mal reçue par le peuple de Paris, quand elle parut en public aux côtés de Charles VII et de la reine. Les bonnes gens qui commençaient à vénérer obscurément en Jeanne d'Arc une fille de leur sang, victime à la fois du fanatisme de ses ennemis et de l'ingratitude du son roi, ne pouvaient s'empêcher de comparer le sort de la dame de Beauté à celui de la vierge lorraine qui avait sauvé le trône. Charles VII finit par obéir à la voix de l'opinion : aussi bien était-il d'une bonne politique d'entreprendre une revision qui tendait plus à rehausser le

Digitized by Google

roi qu'à réhabiliter l'héroïne, déjà absoute par la conscience populaire.

Le *Journal du Bourgeois de Paris* se clôt à la veille de ce grand procès, à la veille aussi de la conquête de la Guyenne qui devait mettre un terme définitif à la guerre de Cent Ans. Il eut été intéressant de connaître les impressions de notre chroniqueur et de l'entendre moraliser sur le dénouement de cette tragique histoire.

Voilà quelles sont les grandes lignes de ce Journal qui, d'un côté, continue les chroniques naïvement enluminées du moyen-âge, de l'autre annonce déjà un Pierre de l'Estoile. Mais il faut pénétrer dans le détail pour avoir une idée de la vie qu'on y trouve. Là, il n'est pas une page où quelque note pittoresque, quelque trait pris sur le vif, ne retienne le lecteur. S'agit-il de cérémonies officielles, comme on dirait aujourd'hui, d'une entrée de souverains par exemple ? Le chroniqueur vous en devise en quelques mots le cérémonial, le roi un ciel d'azur sur la tête, la joie du commun qui « bassine », les bourgeois vêtus de pers qui crient Noël. Les rues sont encourtinées, des échafauds dressés, où l'on représente soit en action, soit en des sortes de tableaux vivants, maint mistère : le mistère de la Passion, celui de la Conception Notre Dame, le voyage en Egypte, la Décollation de Saint Denis ; un charmant paganisme se mêle parfois à ces pieuses évocations : à côté des neuf preux et des neuf preuses, on voit des sirènes et des hommes sauvages. Parfois des divertissements barbares se mêlent à ces fêtes, qui rappellent en odieux les triomphes romains : c'est ainsi qu'en 1421, à l'occasion de l'entrée du roi d'Angleterre, on donna aux badauds le spectacle de Guillaume de Mende, dit le Petit Berger, « lié de bonnes cordes comme un larron ». Ce berger était un malheureux visionnaire qui montrait les stigmates de saint François ; il avait été pris à Beauvais. Après avoir été en butte, lamentable objet de risée, aux

Digitized by Google

outrages de la populace, on dit qu'il aurait terminé sa vie, le même jour, jeté et noyé en un sac en Seine.

Les entrées de souverains à Paris, qu'ils fussent Français, Bourguignons ou Anglais, n'allaient pas sans festins. Le Bourgeois nous fait le récit de plusieurs de ces banquets. Il raconte notamment avec verve celui qui fut offert en 1431 au jeune roi d'Angleterre Henri VI, où il y eut si grande presse et telle bousculade que les larrons se mirent de la partie, « emblant chaperons et mordants de ceinture », et que l'Université, le Parlement et le Prévot des Marchands trouvèrent avec peine à s'asseoir parmi les savetiers, les moutardiers et les aides-maçons. Un autre banquet avait été très bien réussi ; c'est celui qu'on avait offert le 21 juin 1428 aux nouveaux docteurs en décret ; il étaient ce jour-là « bien huit mille séants à table », parmi lesquels le Régent Bedford, sa femme et les chevaliers ; on y consomma sept cents douzaines de pain de bon froment, quarante muids de vin, huit cents plats de viande, « sans le bœuf et le mouton ».

Le clerc pieux et prudhomme qui a rédigé le *Journal d'un Bourgeois de Paris* s'étend, comme il est naturel, sur les manifestations religieuses. Là encore il a la phrase expressive et le mot qui peint. Lisez les funérailles du pauvre Charles VI, porté de l'hôtel Saint-Paul à Notre-Dame sans autre compagnie que ses familiers et le duc de Bedfort ; nul « du sanc de France » ne figurait dans le cortège qui comprenait les Quatre Ordres Mendiants, l'Université, le Parlement, le Châtelet, et le commun. « Il fut porté tout en la manière qu'on porte le corps Nostre-Seigneur à la feste Saint-Sauveur et un drap d'or sur lui porté à quatre proches ou six, et le portèrent les serviteurs sur leurs épaules, et estoient bien trente ou plus, car il pesoit bien, comme on disoit ; il estoit haut comme une toise, largement couché en envers, en un lit, le visaige descouvert, ou sa semblance, couronné d'or, tenant en une de ses mains un sceptre royal, et en l'autre une

Digitized by Google

manière de main de bois doré faisant la bénédiction de deux doits, et estoient dorés et si longs qu'ils advenoient à sa couronne. »

Les processions tiennent une grande place dans le Journal. Celles qui furent faites en 1412 pendant que le roi allait assiéger dans Bourges son oncle Berry, « maistre et menistre de toute trahison de la bande », sont longuement décrites. C'est d'abord le 30 mai ceux du Palais, avec les Ordres mendiants, pieds nus, deux à deux, suivis de quelque trente mille personnes. On porte la vraie croix de la Sainte-Chapelle à Saint-Martin des Champs par la rue Saint-Denis, et l'on revient par la rue Saint-Martin. Le lendemain, processions des paroisses dans leurs quartiers ; tous les prêtres sont revêtus de chapes et de surplis ; les paroissiens « qui avaient puissance, une torche à la main, deux cents petits enfants pieds nus, tenant cierge ou chandelle » escortent les chasses de saint Blanchard et de saint Magloire. Le 3 juin, procession générale du clergé de Notre-Dame à Sainte-Geneviève avec quarante mille fidèles et bien quatre mille torches allumées. Le 4, c'est l'Université et les petits enfants des écoles portant des reliques sans nombre des Mathurins à Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers. Le 5, c'est le tour de « ceux de Saint-Denis » qui apportent à Paris avec sept corps saints, « la saincte oriflambe », le saint clou, la sainte couronne, accompagnés de treize bannières de procession ; la paroisse Saint-Eustache va à leur rencontre à cause des reliques de leur patron contenues dans l'une des chasses. La semaine suivante, les « villaiges d'entour Paris » se mettent de la partie, Montmartre, Boulogne, Villeneuve-Saint-Georges, Montgéron, Saint-Maur-des-Fossés, Gonesse, « priant Dieu que par sa saincte grace paix fust refourmée entre le roy et les signeurs de France ».

Les processions n'avaient pas lieu seulement en cas de péril de guerre, en temps de sécheresse ou d'épidémie, mais aussi pour

Digitized by Google

demander la pluie ou arrêter les inondations. Le journal parisien ne nous fait grâce d'aucune ; au moins la mentionne-t-il d'un mot.

Au côté des processions, il était un acte religieux qui à cette époque exaltait au plus haut degré les foules : les prédications des grands orateurs de la chaire. Les sermons des Frères Mineurs faisaient alors accourir tout le peuple à l'église, comme en d'autres temps les harangues des tribuns politiques. L'art de la parole était prodigieusement développé, on le conçoit, dans un temps où la masse ne savait pas lire et où il n'y avait pas de journaux, et avec l'art de la parole, la mémoire, infiniment plus exercée que de nos jours. Le bourgeois de Paris cite avec admiration un cordelier de vingt et un ans, qu'il eut l'occasion d'entendre, Jean Creté, natif de Troyes, qui savait par cœur le Vieil et le Nouveau Testament, toute la Légende Dorée, « et tous les anciens livres de toutes nations du monde ».

Mais il y avait encore plus fort, témoin ce Fernand de Cordoue qui parla en 1446 au Collège de Navarre devant « cinquante des plus parfaits clercs de l'Université » au nombre desquels était notre chroniqueur. Ce jeune clerc espagnol était à la fois maître ès-arts, docteur en décret, docteur en lois, docteur en théologie, parlait le latin, le grec, l'hébreu, l'arabe et le chaldaïque, savait jouer de tous les instruments, chanter et déchanter, peindre et enluminer et jouer de l'épée à deux mains. Ayant énuméré ces merveilles, notre théologien est un peu inquiet. Il songe à l'Antéchrist dont la science « sera de par le dyable ». Mais ce jeune clerc qui a disputé avec les docteurs parisiens au collège de Navarre est venu d'Espagne et, pour vrai, selon Daniel et l'Apocalypse, Antéchrist doit naître à Babylone en Chaldée.

Pour en revenir aux prédicateurs populaires, il semble que certains d'entre eux aient eu en quelque sorte de secrètes missions politiques ; il en était des deux partis, les uns appartenant au Chaperon Blanc, les autres à la Croix-Saint-André ; ils étaient

Digitized by Google

pour le roi de Bourges ou pour le grand duc d'Occident, pour le pape ou pour l'antipape. Et cela n'allait pas sans incidents, comme il apparut le jour où Renaud de La Marche, ministre des Mathurins et fameux orateur, prêchant devant le roi Charles VI, fut interrompu par le Cardinal de Bar, Armagnac forcené qui l'appela « vilain chien ». L'histoire la plus curieuse est celle de Frère Richard le cordelier. Son influence fut énorme ; il s'était fait entendre à Troyes pendant les Avents de 1428 et avait soulevé un immense enthousiasme. Le 12 avril 1429 il vint à Paris ; il prêcha pendant une quinzaine avec un succès prodigieux, dans les diverses paroisses, notamment aux Innocents où l'on avait élevé pour lui un échafaud d'une toise et demie de haut, « à l'endroit de la Danse Macabré ». Il avait si bien réussi à émouvoir le peuple à dévotion que, selon le témoignage du chroniqueur, on put voir à Paris plus de cent feux où les hommes jetaient « tables et tabliers, dès, cartes, billes, billards, les femmes bourreaux, truffaux, pièces de cuir ou de baleine des chaperons, leurs cornes et leurs queues », tout l'attirail de la séduction féminine. Quelques jours plus tard dans un de ses sermons, il annonça une grande nouvelle pour l'année 1430. Que voulait-il dire par là ? Il parut sans doute suspect aux yeux de la police, car le 30 avril il s'enfuit précipitamment de la capitale. On a su depuis que Frère Richard était le confesseur de la Pucelle et de sa compagne Pierronne la Bretonne. Quand le peuple de Paris apprit que le cordelier « chevauchait avec les bandés » et par son langage « faisait tourner les cités qui avaient fait serment au régent de France ou à ses commis, ils recommencèrent les jeux qu'il avoit défendus », et jetant les méreaux d'étain « où estoit le nom de Jésus » qu'il leur avait distribués, ils « prirent trétous la croix saint Andrieu ».

On avait l'habitude de prêcher les hérétiques ou schismatiques ou ceux qui s'étaient laissé entraîner à quelque erreur touchant la

Digitized by Google

foi ou la discipline ; c'était une façon d'excommunier les uns en édifiant les autres. C'est ainsi que l'évêque de Paris en 1427 fit prêcher par un frère mineur les hommes ou femmes à qui les Bohémiens avaient dit la bonne aventure.

Ce fut un événement que l'arrivée à Paris de ces étranges pénitents. Le *Bourgeois de Paris* nous rapporte qu'ils étaient originaires de la Basse Égypte ; autrefois chrétiens, racontaient-ils, ces nomades avaient à une certaine époque renié leur foi et s'étaient faits Sarrasins. Mais ils finirent par regretter leur apostasie et firent le voyage de Rome pour confesser leur péché. Le pape leur enjoignit d'errer sept ans et leur promit au bout de leur pénitence de leur donner un pays fertile. Depuis ils erraient à travers le monde comme Isaac Laquedem. Le 12 août douze d'entre eux arrivèrent aux portes de Paris, un duc, un comte, et dix hommes, tous à cheval. Le jour de la Décollation de saint Jean-Baptiste, vint le commun, hommes, femmes et enfants, au nombre de cent ou cent vingt environ. Ils étaient partis de leur contrée plus d'un millier, le reste était mort en voyage. On les logea à La Chapelle, et tout Paris alla les voir, à l'occasion de la bénisson du Landit. Les hommes étaient très noirs, avec des cheveux crêpés, les femmes laides, le visage « déplaié », cheveux noirs comme la queue d'un cheval, pour toute robe « une vieille flaussoie » liée par une corde sur l'épaule, et dessous « un pauvre roquet ou chemise pour tous parements ». Ils avaient les oreilles percées où pendait un anneau d'argent, « et disoient que c'estoit gentillesse en leur pays ». Ils regardaient « ès mains des gens et leur révélaient les choses passées ou à venir : ceci par exemple : « Ta femme t'a fait coux, ton mary t'a fait coupe », et qui pis est, « par art magique ou autrement, faisoient vuider la bourse aux gens. » Pour ce dernier trait, le Bourgeois confesse qu'il n'a pu s'en rendre compte par lui-même.

Au temps du bon roi Charles VI, les spectacles ne manquaient

Digitized by Google

pas, à Paris, même les plus sinistres. Les récits d'exécutions abondent dans le *Journal* ; les promenades en charrette alternent avec les processions ; on voit briller dans ces pages, tour à tour, au milieu d'un grand concours de peuple, les torches allumées avec les saintuaires d'or, et la hache de Capeluche sur le tronchet éclaboussé de sang. On décollait et l'on pendait beaucoup alors, et non toujours des malfaiteurs de droit commun, la culpabilité étant souvent une question de parti, témoin Jehan de Montaigu, grand maître-d'hôtel du roi de France, immolé en 1409 au ressentiment de Jean Sans Peur. L'auteur du journal nous le représente vétu de sa livrée, houppelande de blanc et de rouge, chaperon de même, une chausse rouge et l'autre blanche, des éperons dorés, les mains liées devant, une croix de bois entre les mains, haut assis en la charrette, deux trompettes devant lui. Le tableau est achevé. Quand on lui eût coupé la tête aux Halles, on porta son corps au gibet de Paris où il fut pendu « au plus haut, en chemise, à toutes ses chausses et éperons dorez ». Il ne fut dépendu que le 22 septembre 1412 et mené aux Célestins de Marcoussis qu'il avait fondés.

Il faut noter qu'on décapitait généralement aux Halles et qu'on pendait au gibet de Montfaucon, lequel était situé dans un terrain vague, à proximité du quai de Valmy et de la rue Grange-aux-Belles. C'était là la justice du Roi. On y exposait aussi les corps de tous les suppliciés. Il y avait d'autres gibets placés également en dehors de la ville, entre autres le petit gibet sis sur une éminence, dans le voisinage de l'enclos Saint-Laurent. On dépendait les corps six mois, un an, parfois deux ans après.

Le chroniqueur parisien relate des exécutions célèbres. Celle entre autres, de Colinet de Puiseux qui avait livré en 1411 le pont de Saint-Cloud aux Armagnacs. Pris le 8 novembre dans le clocher de cette ville où il s'était caché, vêtu en prêtre, il fut mené le 12

Digitized by Google

ès halles de Paris, dans ce déguisement, et là, dépouillé tout nu avec six autres et décapité ; il fut ensuite écartelé, c'est-à-dire dépecé des quatre membres qu'on exposa aux quatre « maistres portes » de Paris ; le corps mis dans un sac fut pendu au gibet. Les restes du supplicié furent enlevés du gibet et des portes le 15 novembre 1413 par « ceux de la bande » qui étaient alors les maîtres de Paris. Il eût été, note froidement le Bourgeois, « mieux digne d'être ars ou baillé aux chiens que d'être mis en terre benoiste, sauf la chrétienté. »

La même année, une circonstance qui frappa d'horreur les assistants marqua la décollation de Mansart du Bois, « un des beaux chevaliers qu'on peüst veoir » ; aussitôt qu'il eût la tête coupée, il « bouta le tronchet si fort qu'à pou tint qu'il ne l'abatist, dont le bourrel ot tel fréour » qu'il en mourut six jours après. Le bourreau était alors maitre Guieffroy, et son valet, qui lui succéda, le fameux Capeluche.

En 1413, un autre « traître » fut mené aux halles, le riche prévôt Pierre des Essarts, qui cumulait la charge de grand bouteiller de France avec maints autres emplois lucratifs. Traîné sur une claie jusqu'aux environs de la rue de la Heaulmerie, il fut ensuite « assis sur un ais en la charrette, croix de bois à la main, vêtu d'une houppelande noire déchiquetée et fourrée de martres, une chausses blanches, uns escafinons noirs en ses pieds », et en ce point conduit au lieu du supplice. « Et il est vray que, depuis qu'il fut mis sur la claie jusques à sa mort, il ne faisoit tousjours que rire comme il faisoit en sa grant majesté, dont le plus de gens le tenoient pour vray fou ; car tous ceux qui le veoient pleuroient si piteusement que vous n'ouissiez oncques parler de plus grans pleurs pour mort d'homme, et lui tout seul rioit, et estoit sa pensée que le commun le gardât de mourir ». S'étant agenouillé devant le bourreau, il baisa « un petit ymaige d'argent que le bourrel avoit en sa poitrine » ; sur quoi ce dernier lui trancha la

Digitized by Google

tête. Comme c'était la coutume, son corps fut porté au gîbet et pendu. Deux ans auparavant le duc de Brabant, frère du duc de Bourgogne avait dit à Pierre des Essarts : « Prévot de Paris, Jean de Montaigu a mis vingt-deux ans à se faire couper la tête, mais vraiment vous n'en mettrez pas trois. »

La même année 1413, le 10 juin, vigile de la Pentecôte, exécution d'un écuyer nommé Simonnet Petit-Mesnil et de Jacques de la Rivière, fils de Bureau de la Rivière. Le premier fut mis dans une charrette, le second qui avait été trouvé mort dans sa prison et qu'on accusait de s'être tué en se frappant la tête d'une pinte pleine de vin, fut traîné sur la claie.

L'une des exécutions les plus dramatiques que relate le Bourgeois de Paris est celle de Sauvage de Fremainville, chef de partisans anciennement au service des Bourguignons, qui avait été assez mal inspiré pour tendre une embuscade au duc de Bedford. Le receveur de la ville de Paris qui l'accompagnait au gibet, Pierre Baillé, ancien valet cordonnier monté en grade pour son dévouement sans borne à la cause anglaise, le poursuivit sur l'échelle à coups de bâton, sans lui laisser le temps de faire sa prière. Dans la hâte qu'il mit à obéir aux ordres du receveur, le bourreau, qui avait reçu lui aussi sa part de coups de bâton, s'y prit si mal que la corde fut rompue et que le condamné tomba, et dans sa chute eut les reins brisés et les jambes rompues. « Mais en celle douleur lui convint remonter, et fut pendu et estranglé. »

Il y a bien d'autres scènes de violence dans notre chronique parisienne. L'année 1418, en mai, juin et août, vit renaître les sanglantes journées du temps d'Étienne Marcel et des maillotins. L'entrée des Bourguignons à Paris fut le signal du massacre. Il y eut cinq cents vingt et deux tués dans la rue ; ils gisaient « en un tas comme porcs, au milieu de la boue », car il avait beaucoup plu. Quant aux chefs, ils furent jetés dans les différentes prisons de la capitale. Mais cela ne faisait pas encore l'affaire de la canaille

Digitized by Google

sanguinaire dont le duc de Bourgogne cherchait vainement à calmer les fureurs. « Lors, écrit le clerc de l'Université dans le langage allégorique, que le *Roman de la Rose* a mis à la mode pour deux siècles, se leva la déesse de Discorde qui étoit en la tour de Mauconseil et éveilla Ire la forsenée, et Convoitise et Enragerie et Vengence, et boutèrent d'avec eux Raison, Justice, Mémoire de Dieu et Attrempance moult honteusement. » C'était désormais le règne de « Forsenerie la desvée, de Meurtre et d'Occision ». Le 12 juin, de minuit au lendemain 12 heures, la foule qu'on ne peut contenir se rue à l'assaut du grand Chatelet et des autres prisons, en forcent les portes et massacrent tout ce qu'ils trouvent. Le connétable Bertrand d'Armagnac, « aussi cruel et homme que fut oncques Noyron », est tué dans la cour du Palais et son corps demeure trois jours exposé aux outrages de la populace. Les cadavres du chancelier Henri de Marle et de Raymonnet de la Guerre sont traînés dans les rues. Quatre évêques du « damnable conseil », des membres du Parlement, des officiers de la prévôté subissent le même sort. Les furieux n'eurent garde d'oublier le maître des requêtes Pierre de l'Esclat, homme de rapine, riche de vingt mille écus et gorgé de prébendes et de bénéfices, non plus sans doute que Jean Gaudé maître de l'artillerie et notable prévaricateur, qui avait été arrêté avec les autres le 29 mai. C'est ce Jean Gaudé, nous raconte le Bourgeois de Paris, qui disait aux pauvres ouvriers, quand ils lui demandaient le salaire de leur besogne : « Avez-vous point chacun un petit blanc pour acheter chacun un licol et vous aller pendre ? »

Les massacres ne prirent pas fin ce jour-là. Le 21 août eût lieu une émeute terrible « à cause que tout estoit cher et qu'on ne gaignoit rien pour les Arminacs qui es'oient autour de Paris ». Le peuple prétendait qu'on délivrait pour de l'argent les prisonniers, lesquels se hâtaient de rejoindre l'ennemi aux portes de la ville ; il était las de faire le guet chaque nuit. En quelques instants

Digitized by Google

le Châtelet fut échellé de toutes parts, puis on assaillit le Petit Chatelet, puis la Bastille Saint-Antoine, puis l'Hôtel de Bourbon, sis près du Louvre entre les rues des Poulies et d'Autriche. Capeluche et ses émules se surpassèrent ces jours-là. La nuit, des maisons particulières furent envahies, et la tuerie continua. La plupart des prisonniers furent mis à mort, et parmi eux beaucoup de femmes. Capeluche fit trop de zèle : il tua, entre autres, une femme grosse, et pour ce fait il fut jugé à mort par le prévôt de Paris avec deux de ses complices. Quand son heure fut venue, le féroce bourreau enseigna à son successeur la manière de s'y prendre : ayant « ordonné le tronchet pour son cou et pour sa face », il lui tendit la doloire, cria merci à Dieu, et fut décollé par son valet.

Il ne faut pas croire que ces lugubres scènes que je viens d'esquisser se présentent toutes à la file ; notées au jour le jour elles se trouvent mêlées aux faits du jour qui ne touchent en rien à la politique, à mille renseignements statistiques, pleins d'intérêt. Le *Journal* n'exclut rien, ni l'économie domestique, ni la météorologie, ni les faits-divers. Les choses des champs, la vigne, les arbres fruitiers, la culture maraîchère sollicitent l'attention de son rédacteur. Les méfaits des hannetons et des chenilles le retiennent autant que ceux des « Armignacs », et aussi le prix de chaque denrée dans les années de disette ou d'abondance : beurre frais et salé, huile d'olive, de noix, de chénevis, cidre, vin, cervoise, le fruit et la verdure, les fèves, pois, choux, naveaux, le cotret, la chandelle. Vous apprenez le coût d'un « fromaige de presse » et d'un « fromaige tout pissant » sortant de la faisselle, des diverses sortes de harengs, frais, saur, poudré ou caqué, et de pains, blanc, bourgeois ou « faitis ». Telle année il y a pommes de capendu à plenté, telle autre on vend le gland de chêne à la halle au blé « à grans sachées », telle autre on voit fleurir les violettes bleues et jaunes dès janvier ; on a des roses le 7 avril, des cerises le 1er mai et à la fin du même mois les blés sont mûrs.

Digitized by Google

Le *Bourgeois de Paris* a relevé fort exactement les années d'inondation, de grosses chaleurs, et de grands hivers. Quand la Seine débordait, le bois n'arrivait plus, ni la tuile, ni le plâtre, ni les bourrées, et le moule de bûche augmentait, car il y avait la bûche de Bondy et la bûche de Grève : celle-ci venait par eau. Parfois la crue couvre les marais entre Saint-Antoine et le Temple, le quai des Ormeteaux et l'île Notre-Dame.

Le journal cite parmi les hivers les plus rigoureux ceux de 1421, 1423, 1427, 1448. Ce qui les rendit particulièrement cruels aux petits, c'est que la famine s'en mêla, avec les difficultés d'approvisionnement, et la cherté était grande, conséquence de la monnaie dépréciée. Le chroniqueur parisien nous montre le vin gelé, les glaçons aux voûtes des caves, les pauvres gens disputant des détritus de la rue aux porcs de saint Antoine, les loups errant sur les berges de la Seine.

Le *Journal de Paris* signale des années extrêmement pluvieuses. Alors les chemins étaient « enfondrés » entre Montmartre et la Bastille. Ces pluies avaient du moins l'avantage de nettoyer les rues, car en ce temps la voirie n'était pas souvent curée ; Paris était çà et là semé de cloaques pestilents, dits « trous punais » où s'écoulaient avec les immondices le sang des abattoirs. Aussi les épidémies étaient-elles fréquentes. En 1414, ce fut le « tac » ou « horion », autrement dit la coqueluche. Notre chroniqueur raconte avec un grand sérieux que des hommes eurent les génitoires rompues et que des femmes grosses accouchèrent avant terme « par force de toussir ». En septembre, octobre et novembre 1418, la mortalité fut terrible ; une maladie dont on ne dit pas le le nom (sans doute ce que nous appelons sans plus de précision la grippe), exerçait ses ravages surtout parmi les jeunes gens et les enfants. Il en mourut tant qu'on mettait les morts dans de grandes fosses, « arrangés comme lards ». Les fossoyeurs déclarèrent avoir enterré entre la Nativité Notre-Dame (8 septembre)

Digitized by Google

et la Conception de la Vierge (8 décembre) plus de cent mille personnes. En 1433 et 1434, épidémie de « boce » et de « vérole plate » qui commença au mois de mars et dura jusqu'à la fin de l'hiver.

Au milieu de toutes les épreuves qui accablaient les Parisiens, il y avait quelques moments de répit et de joie. C'était quand on criait la paix « à trompettes » à travers rues et carrefours, aux jours de réjouissances populaires, et lorsque de belles vendanges mettaient la pinte à un denier. Le Bourgeois n'omet rien de notable, ni la bénisson du Landit, ni le feu de la Saint-Jean qu'on allumait sur la Grève. Il relate les divers mistères qui étaient figurés ou joués sur la place publique, ou dans les hôtels particuliers : mistère de la Passion Saint Georges, mistère du Vieux et du Nouveau Testament, etc... C'est la construction d'un pont que le roi inaugure en frappant de la hie sur le premier pieu, c'est un mât de Cocagne dressé rue aux Oues.

Le Bourgeois de Paris excelle dans l'écho et dans l'historiette, historiette dramatique ou plaisante, édifiante ou simplement gaie dont il tire parfois la morale en quelques mots. Tantôt c'est un prisonnier « rescous » de la mort par une belle jeune fille qui le demande en mariage, ce qui prouve qu'il ne faut jamais désespérer de la bonté de Dieu, tantôt c'est une recluse qu'on enferme dans sa maisonnette après une belle prédication. Les faits étranges ou extraordinaires trouvent leur place, çà et là, dans les annales de notre clerc : on peut noter ici l'usage funéraire de bouillir les corps pour en recueillir les ossements ; on nous apprend ailleurs la naissance à Aubervilliers d'un enfant-phénomène à deux têtes, quatre bras et quatre jambes. Plusieurs anecdotes mériteraient de prendre place dans le folklore parisien. « Le loup Courtaud », par exemple. Mais quelle page égale en horreur et en pathétique la terrible estampe de l'Orme de Vauru ?

Digitized by Google

Certainement il ne manque pas dans le *Journal du Bourgeois de Paris* de pages faites à merveille pour les anthologies. Notre clerc est un reporter excellent qui crayonne en quelques mots un aspect, une physionomie, en en dégageant le trait essentiel ; c'est aussi un conteur charmant qui sait narrer avec le ton qui convient l'anecdote amusante ou le tragique fait-divers ; il a l'esprit et parfois la malice ; en plus d'un endroit, il se moque agréablement des Anglais. Que l'indignation l'enflamme, alors c'est le clerc qui reparaît, un prêcheur éloquent nourri aussi bien de l'Écriture sainte que des lettres profanes, et qui sait trouver des accents émouvants, pour déclamer contre le siècle, la chair et le demon.

Je voudrais avoir la place pour parler un peu longuement de la langue et du style de cet ouvrage. Mais le lecteur qui aime se livrer au jeu de démonter les phrases, d'en reconnaître le mécanisme subtil, les charnières et les billes de roulement, le fera aussi bien que moi.

Cette langue de la chronique au XV^e^ siècle est si pleine de couleur et de sève, que le style n'a pas d'importance. Il est telles tournures friandes que le tribu des Ne dites-pas taxerait aujourd'hui d'incorrection ; il est telles phrases où la répétition du même mot cinq ou six fois, non seulement ne donne pas l'impression d'une négligence, mais encore produit un effet assez heureux. Les langues usées n'ont d'autre ressource qu'une certaine régularité, et une correction tout extérieure ; régularité et correction qui conviennent à un monde où le franc parler est mort, où toutes les façons de s'exprimer, comme toutes les opinions sont cataloguées et en un petit nombre, où l'on sait d'avance ce que les gens vont dire, comme on sait ce qu'ils pensent d'après le journal qu'ils ont à la main.

On ne voit pas bien aujourd'hui où l'information est confiée à des spécialistes patentés, assermentés, enrégimentés, un « bour-

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

geois de Paris » notant au jour le jour ce qui se passe dans sa bonne ville. Que pourrait-il d'ailleurs enregistrer, sinon des fadaises et des platitudes ? La vie actuelle, comme la langue courante, manque par trop de poésie et de beauté. Les gazettes autorisées ont depuis longtemps fixé le jargon trouble dans lequel se rédigent le menu fait et l'article de tête : l'impropriété et l'exactitude y sont presque une nécessité, comme le mot à double sens et la phrase amphilologique dans les actes des praticiens. A défaut de la verdeur du vieux temps, si le français avait du moins gardé la clarté et la finesse de l'âge classique ? Mais non, et la preuve, c'est qu'il n'est plus jugé digne à l'étranger d'être l'idiome des diplomates.

Enfin la véracité et la bonne foi des folliculaires ont dégoûté l'honnête homme, ne fût-ce que pour lui seul, d'écrire naïvement ce qu'il voit et ce qu'il pense. La liberté d'écrire est autre chose que la liberté de la presse ; la première résulte de certaines conditions morales et économiques ; une production réglée, une activité harmonieuse de tout le corps social. Quant à la liberté de la presse, elle n'est que le droit pour certains industriels de faire tourner des rotatives. L'âge de la chronique franche, vivante, sincère, est piéça passée. Aux historiens de l'avenir de se débrouiller parmi ce chaos de papier imprimé, d'articles payés et de fausses nouvelles !

C'est pour toutes ces raisons qu'on lira et relira avec plaisir le *Journal d'un Bourgeois de Paris sous Charles VI et Charles VII*. J'ai dit les raisons pour lesquelles il est assez loin de nos mœurs, je dirai en quoi il est proche de nous. C'est qu'il nous représente, en dépit de la différence des temps, des types qui n'ont pas cessé d'exister : d'abord le bourgeois de Paris (non pas celui qui a signé malgré lui le *Journal*), mais celui qu'on sent vivre à travers ces pages : toujours assez imbu de son importance, bon vivant, frondeur à l'occasion, aimant le bien-être, détestant tout ce qui

Digitized by Google

dérange ses habitudes ; en second lieu le peuple de Paris, remuant changeant, facilement atteint de fièvre obsidionale, vivant dans l'étroite dépendance de l'Argent et dans la terreur de la Police, mais tenant l'un et l'autre pour ce qu'ils représentent le plus souvent, s'abandonnant aux impulsions les plus généreuses ou faisant cause commune avec les bas-fonds de la société quand il se trouve un meneur qui l'y exhorte. On a vu cette tourbe sanguinaire à toutes les époques troublées, sous Étienne Marcel, sous les Cabochiens, pendant les quatre révolutions. Le Paris du XV^e^ siècle a aussi le titi, le gavroche : c'est le petit enfant qui va à la moutarde, aussi moqueur et aussi espiègle que son descendant.

Un mot maintenant sur cette édition : je l'ai établie d'après la plus ancienne et la plus récente : celle de La Barre et celle d'Alexandre Tuetey. J'ai profité, bien entendu, des travaux du savant érudit de la Société d'Histoire de Paris, et grâce à lui, corrigé toutes les fautes qui déparent le texte donné par La Barre, Buchon, Michaut et Poujoulat. J'ai adopté la grafie de l'époque, en simplifiant légèrement et en uniformisant autant que possible. Enfin, pour la facilité de la lecture, j'ai cru utile de faire précéder chaque année d'un sommaire analytique. Ces sommaires, imprimés à la suite les uns des autres à la fin du volume, présentent un tableau d'ensemble des faits les plus importants ou les plus intéressants à un titre quelconque que le chroniqueur parisien a pris soin d'enrôler jour par jour pendant un demi-siècle et de transmettre à la postérité.

ANDRÉ MARY.

Digitized by Google

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS

sous

Charles VI et Charles VII

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNÉES 1405, 1408, 1409

Les Parisiens redoutent l'entrée à main armée du duc d'Orléans ; dispositions prises pour assurer la défense de la ville. — Le roi emmené à Tours. — Son retour avec le duc de Bourgogne. — Exécution de Jehan de Montaigu, grand maître d'hôtel du roi.

ENVIRON dix ou douze jours après [1], furent changées les serrures et clefs des portes de Paris, et furent faits monseigneur de Berry et monseigneur de Bourbon capitaines de la ville de Paris ; et vint si grant foison de gens d'armes à Paris, que aux villaiges d'entour ne demourèrent aussi comme nulles gens ; toutes voies, les gens du dessusdit duc de Bourgongne ne prenoient rien sans payer, et comptoient tous les soirs à leurs hostes et payoient tout sec en la ville de Paris. Et estoient, ce temps durant, les portes de Paris fermées, se non quatre : c'est à sçavoir la porte Saint-Denys, Saint-Anthoine, Saint-Jacques, Saint-Honoré. Et le dixiesme jour de septembre ensuivant furent murées de plastre la porte du Temple, la porte Saint-Martin et celle de Montmartre.

Et le vendredy ensuivant, douziesme jour dudit mois, arriva à Paris l'évesque de Liége ; et lui fit faire serment le prévost de

1. Le journal débute ainsi dans tous les manuscrits. Les faits relatés dans les trois premiers alinéas se rapportent à l'année 1405.

Digitized by Google

Paris et autres, à l'entrée de la porte Saint-Denys, que il ne seroit contre le roy ne contre la ville, ne lui ne les siens, mais leur seroit garant de trestout son pouvoir, et ainsi le promit-il par la foi de son corps et par son signeur ; et après entra à Paris, et fut logé en l'hostel de La Trimouille [1]. Et icelui jour après sa venue, fut crié ce que on mit des lanternes à bas les rues et de l'eau aux huis, et aussi le fist-on. Et le dix-neuviesme jour dudit mois de septembre fut crié et commandé que on estoupast les pertuis qui donnoient clarté dedans les céliers. Et le vingt-quatriesme jour ensuivant fut commandé par trestous les fèvres et mareschaux de Paris et chauderonniers, qu'on fist des chaisnes comme autresfois avoient esté ; et lesdits ouvriers de fer commencèrent le lendemain, et ouvrèrent festes et dimanches et par nuit et jour. Et le vingt-sixiesme jour dudit mois de septembre, fut crié de parmi Paris que, qui auroit puissance d'avoir armure, si en achetast pour garder la bonne ville de Paris.

Et le dixiesme jour d'octobre ensuivant, jour de samedy, vint telle esmeute en la ville de Paris comme on pourroit guère voir, sans sçavoir pourquoy. Mais on disoit que le duc d'Orléans estoit à la porte de Saint-Anthoine atoute sa puissance, dont il n'estoit rien ; et les gens du duc de Bourgongne s'armèrent : car les gens de Paris furent si esmeus, comme se tout le monde fust contre eux et les voulsist détruire ; et si ne sceut-on oncques pourquoi ce fust.

... Le seiziesme jour de novembre ensuivant [1408], à un samedi, les devantdits signeurs, c'est assavoir Navarre, Loys etc., emmenèrent le roy à Tours, dont le peuple fut moult troublé ; et disoient bien, que, se le duc de Bourgogne eust été icy, qu'ils ne l'eussent pas fait, ainsi le firent ; et là fut, que là, que à Chartres, dix-sept semaines, et par plusieurs fois y fut le prévost des marchands et des bourgeois de Paris, qui y furent

1. Ce logis seigneurial appelé aussi « maison des Carneaux » (créneaux) était situé rue des Bourdonnais.

Digitized by Google

mandés, et si n'y arrestèrent oncques preu pour eux ne pour le peuple.

Le neuviesme jour de mars ensuivant, [1409], revint le duc de Bourgogne atout noble gent, et le dix-septiesme jour dudit mois de mars, un dimanche, amenèrent le roi à Paris, qui fut reçu le très plus honorablement qu'on vit, passé à deux cents ans, car tous les sergents, comme du guet, ceux de la marchandise, ceux à cheval, ceux à verge, ceux de la douzaine avoient diverses livrées toutes espécialment de chaperons, et tous les bourgeois allèrent à l'encontre de lui. Devant lui avoit douze trompettes et grant foueson menestrées, et partout où il passoit on crioit très joyeusement : « Nouel » et jetoit-on violettes et fleurs sur lui, et au soir soupoient les gens en mi les rues par très joyeuse chère, et firent feux tout partout Paris, et bassinoient de bassins tout parmy Paris. Et le lendemain vint la royne et le dauphin, si refust la joie si très grande comme le jour de devant ou plu, car la royne vint le plus honorablement qu'on l'avoit oncques veue entrer à Paris depuis qu'elle vint la première fois.

Le vingt-sixiesme jour de juin ensuivant, fut fait le Saint-Père, c'est à sçavoir Pierre de Candie [1], et le lundi huitiesme jour de juillet ensuivant fut sçu à Paris. On en fist moult noble feste, comme quant le roy vint de Tours, comme devant est dit, et par tous les moustiers de Paris on sonnoit moult fort et toute nuit aussi.

L'an mil quatre cents et neuf, le jour de la mi-aoust fist tel tonnoyre, environ entre cinq ou six heures au matin, que une imaige de Nostre-Dame, qui estoit sur le moustier de Saint-Ladre, de forte pierre toute neuve, fut du tonnoyre tempestée et rompue par le milieu, et portée bien loin de là ; et à l'entrée de la villette Saint-Ladre [2], au bout de devers Paris, furent deux hommes tempestés, dont l'un fut tué tout mort, et ses souliers,

1. Alexandre V.
2. Dépendance de l'Hôpital Saint-Lazare, sur la route de Saint-Denis.

Digitized by Google

ses chausses et son gippon furent tous descirés, et si n'avoit point le corps entamé ; et l'autre homme fut tout affolé [1].

Item, le lundy septiesme jour d'octobre ensuivant, c'est à sçavoir mil quatre cents et neuf, fut prins un nommé Jehan de Montagu, grand maistre d'hostel du roy de France, emprès Saint-Victor, et fut mis au petit Chastelet ; dont il advint telle esmeute à Paris à l'heure qu'on le print, comme se tout Paris fust plain de Sarazins ; et si ne sçavoit nul pourquoy ils s'esmouvoient ; et le print un nommé Pierre des Essarts, qui pour lors étoit prévost de Paris ; et furent les lanternes commandées à allumer, comme autresfois, et de l'eau à huis, et toutes les nuits le plus bel guet à pied et à cheval qu'on vit guère oncques à Paris ; et le faisoient les mestiers l'un après l'autre.

Et le dix-septiesme jour du mois d'octobre, jeudy, fut le dessusdit grant maistre d'hostel mis en une charrette, vestu de sa livrée, d'une houpelande de blanc et de rouge, et chapperon de mesme, une chausse rouge et l'autre blanche, un esperon doré, les mains liées devant, une croix de bois entre ses mains, haut assis en la charrette, deux trompettes devant lui, et en cel estat mené ès halles. Là on lui coupa la teste ; et après fut porté le corps au gibet de Paris, et pendu au plus haut, en chemise à toutes ses chausses et esperons dorés ; dont la rumeur dura à aucuns des signeurs de France, comme Berry, Bourbon, Alençon et plusieurs autres.

1. Estropié.

Digitized by Google

ANNÉE 1410

Les environs de Paris pillés par les gens de guerre. — Difficultés d'approvisionnement de la ville. — Un scandale au sermon. — Fin d'année tranquille. — Sécheresse et eaux basses.

Dont il advint l'année ensuivant mil quatre cents dix, environ la fin d'aoust, que chascun en droit soi admena tant de gens d'armes autour de Paris, que à vingt lieues environ estoit tout dégasté ; car le duc de Bourgongne et ses frères admenèrent leurs puissances de devers Flandres et Bourgongne ; mais ils ne prenoient que vivres, ceux au duc de Bourgongne et à ses aidants, mais trop largement en prenoient ; et les gens de Berry et de ses aidants pilloient, roboient, tuoient en églises et dehors églises, espécialement ceux au comte d'Armignac et les Bretons ; dont si grant charté s'ensuivit de pain que, plus d'un mois, le sextier de bonne farine valoit cinquante quatre francs ou soixante, dont les pouvres gens de ville, comme au désespoir, fuyoient. Et leur firent plusieurs escarmouches et en tuèrent moult.

Et tout ce n'estoit que l'envie qu'ils avoient pour ce que les gens de Paris aimoient tant le duc de Bourgongne, et le prévost de Paris, nommé Pierre des Essarts, pour ce qu'il gardoit si bien la ville de Paris ; car toute nuit et tout jour il alloit parmi la ville de Paris, tout armé, lui et grant foison de gens d'armes, et faisoit faire aux gens de Paris toutes les nuits le plus bel guet qu'ils pouvoient ; et ceux qui n'y pouvoient aller, faisoient veiller devant leur maison, et faire grans feux par toutes les rues jusques au jour ; et y avoit quarteniers, cinquanteniers, dizeniers, qui ce ordonnoient. Dont ceux de devers Berry tinrent si court ceux de Paris par devers la porte Saint-Jacques, Saint-

Digitized by Google

Marceau, Saint-Michel, que les vignes demourèrent à vendanger et les semailles ; et plus à quatre lieues autour de Paris, devers lesdites portes, jusques à la Saint-Clément, encore vendangeoit-on ; et par la grace de Dieu il y avoit très pou de pourris, car il fist très bel temps ; mais ils ne se pouvoient eschauffer ès cuves. Et si ne venoit pain à Paris qu'il ne convenist aller querre à force de gens d'armes par eau et par terre. Et y avoit un chevalier logé à la Chapelle-Saint-Denys, nommé messire Morelet de Betencourt, qui alloit querre le pain à Saint-Brice [1] et ailleurs, lui et ses gens, tant que ce content [2] dura, qui dura jusqu'à la Toussaints.

Et un pou devant avoit presché devant le roy le ministre des Mathurins, très bonne personne ; et monstra la crualité que ils faisoient par deffaut de bon conseil, disant qu'il falloit qu'il y eust des traistres en ce royaume ; dont un prélat, nommé le cardinal de Bar, qui estoit audit sermon, le desmentit et nomma villain chien ; dont il fut moult hay de l'Université et du commun ; mais à pou lui en fut, car il pratiquoit grandement avec les autres qui portoient chascun une bande, dont il estoit embassadeur par le duc de Berry, et portoit celle bande, et tous iceux de par lui. Et se tinrent tellement en celle bande, qu'il advint que ledit prévost fut déposé pour l'envie qu'ils avoient sur le commun de Paris qu'il gardoit si bien : car aucuns et le plus de la bande cuidoient de certain qu'on dust piller Paris ; et tout le mal qui se faisoit de de-là, chascun disoit que ce faisoit le comte d'Armignac, tant estoit de malle voulenté plain ; et pour certain on avoit autant de pitié de tuer ces gens comme de chiens. Et quelconque estoit tué de là, on disoit : « C'est un Armignac », car ledit comte estoit tenu pour très cruel homme et tyran et sans pitié. Et certain, ceux de ladite bande eussent fait du mäl plus largement, se ne fut le froit et la famine qui les fist traitier comme une chose non achevée, comme pour en char-

1. Saint-Brice-sous-Forêt (S.-et-O.)
2. Débat.

Digitized by Google

ger arbitres. Et fut fait environ le six novembre mil quatre cents dix ; et s'en alla chascun à sa terre jusques à ce qu'on les mandast, et qui a perdu si a perdu. Mais le royaume de France ne recouvra la perte et le dommaige qu'ils firent en vingt ans ensuivant, tant viengne bien.

En ce temps fut la rivière de Seine si petite, car oncques on ne la vit à la Saint-Jehan d'esté plus petite qu'elle estoit à la Saint-Thomas devant Noël ; et néantmoins, par la grace de Dieu, on avoit à Paris en ce temps, environ cinq sepmaines après l'allée des gens d'armes, très bon blé pour dix-huit ou vingt sols le sextier.

ANNÉE 1411

Terrible orage. — Les Armagnacs recommencent leurs méfaits. — Chaperons de drap pers et Croix Saint-André. — Prise de Saint-Cloud et de Saint-Denis par les Armagnacs. — Exécution de Colinet de Puiseux. — Siège d'Étampes par Jean Sans-Peur. — Décollation de messire Mansart du Bois.

Nota que le mardi darrain jour de juin mil quatre cents et onze, jour de saint Paul, environ huit heures après disner, gresla, venta, tonna, espartit le plus fort que homme qui adonq fust eust oncques veu.

L'an mil quatre cents et onze ensuivant, recommencèrent ceux de la bande à faire leur mauvaise vie : car en aoust, vers la fin, vinrent devant Paris, du costé de devers Saint-Denys, et deffièrent le duc de Bourgongne ; et fist chascun son assemblée vers Mont-Didier. Mais lorsque les bandés sceurent la belle compaignie que Bourgongne avoit, ils ne l'osèrent oncques

Digitized by Google

assaillir ; et si les attendit-il par cinq sepmaines. Quand le duc vit la chose, il dist qu'ils n'avoient guerre qu'au roy et à la bonne ville de Paris. Lors renvoya ses communes et les convoya grand pays.

Et les faux bandés Armignaz commencèrent à faire tout le pis qu'ils povoient ; et vinrent au plus près de Paris, en pleines vendanges ; c'est à sçavoir, environ minuit entre samedy et dimanche, troisiesme jour d'octobre mil quatre cents et onze, furent à Pantin, à Saint-Ouyn, à la Chapelle-Saint-Denys, à Clinencourt [1] et par tous les villages d'entour Paris dudit costé, et assiégèrent Saint-Denys. Et firent tant de maux, comme eussent fait Sarrazins ; car ils pendoient les gens, les uns par les pouces, les autres par les pieds, les autres tuoient et rançonnoient, efforçoient femmes et boutoient feux ; et quiconque ce feist, on disoit : « Ce font les Armignaz ! » et ne demouroit personne èsdits villaiges que eux-mesmes. Cependant vint Pierre des Essarts à Paris, et fut prévost comme devant, et fist tant qu'on cria parmi Paris, qu'on abandonnoit les Armignaz et qu'on pouvoit les tuer, si les tuast-on et prinst leurs biens. Si y alla moult de gens qui plusieurs fois leur firent dommaige, et espécialement compagnons de villaiges qu'on nommoit brigans, qui s'assemblèrent et firent du mal, à sçavoir sous l'ombre de tuer les Arminacs.

En ce temps prinrent ceux de Paris chapperons de drap pers et la croix Saint-Andrieu, un J au milieu de la croix, un escu à la fleur de lys ; et en mains de quinze jours avoit à Paris cent milliers, que hommes que enfants, signés de ladite croix ; car nul n'yssoit de Paris qui ne l'avoit.

Item, le treiziesme jour d'octobre, prinrent les Arminacs le pont de Saint-Cloud, par un faux traistre qui en estoit capitaine, qu'on nommoit Colinet de Pisex, qui leur vendit et livra ; et furent tués moult de bonnes gens qui estoient dedans, et tous les biens perdus, dont il y avoit grant foison ; car tous les villaiges

1. Clignancourt.

Digitized by Google

d'entour y avoient leurs biens, qui furent tous perdus par le faux traistre.

Item, le vingt-quatriesme jour d'octobre, prinrent Saint-Denys, comme Saint-Cloud, par trahison d'aucuns qui estoient dedans, si comme on disoit que le signeur de Chaalons en estoit consentant, lequel estoit au duc de Bourgongne.

Quand les bandés furent maistres des deux, de Saint-Cloud et de Saint-Denys, ils s'énorgueillirent tellement qu'ils venoient jusques aux portes de Paris ; car leurs signeurs estoient logés à Montmartre, et veoient jusques dedans Paris, et qui y entroit et yssoit, dont ceux de Paris avoient grand doubte. En ce temps, avoit à Paris un escuyer nommé Enguerrand de Bournonville, et un nommé Amé de Vrey [1], qui moult leur firent d'escarmouches et de jour et de nuit : car les Arminacs doubtoient plus ces deux hommes que le comte de Saint-Paul et toute sa puissance, qui lors estoit capitaine de Paris, et portoit en sa bannière fleurs de bourraches.

Item, le seiziesme jour d'octobre, estoient les Arminacs emprès le moulin à vent au-dessus de Saint-Ladre. Adonc yssirent ceux de Paris sans gouverneur, et allèrent sur eux tous nuds d'armes, fors que de trait et de piques de Flandres ; et les autres estoient bien armés, et vinrent sur la chaussée à eux ; et tantost en tuèrent bien soixante à quatre-vingts, et leur ostèrent quant qu'ils avoient, jusques aux brayes. Et plus en eussent tué largement, se ne fust le chemin qui estoit estroit et la nuit qui venoit ; car non pourtant moult de ceux de Paris furent navrés ; ainsi advint.

(Ici quelques feuillets du manuscrit manquent [2].)

Adonc estoient ceux de Paris moult esbahis, car on ne savoit nulle nouvelle du duc de Bourgongne, et cuidoit-on qu'il fust

1. Enguerrand de Bournonville, écuyer picard, commandant de l'un des trois corps qui reprirent Saint-Cloud. — Amé de Viry, chevalier savoisien, nommé en 1411 bailli de Mâcon. Les mss. portent Brey (corr. de Tuetey).

2. Ce passage, selon Tuetey, devait relater le pillage et l'incendie du château de Bicêtre.

Digitized by Google

mort ; et il estoit allé traiter aux Anglois en Angleterre ; et revint à Paris le plus tost qu'il put ; et y entra le vingt-troisiesme jour d'octobre dudit an, et amena en sa compaignie bien sept à huit mille Anglois avec ses gens ; et le vingt-cinquiesme jour dudit mois, allèrent les Anglois escarmoucher au moulin à vent, et tuèrent moult des Arminacs et de leurs chevaux par force de trait.

Item, le huitiesme jour de novembre ensuivant, oudit an, fiot chascune disenne selon sa puissance, de compaignons vestus de jaques et d'armes ; et firent leur monstre cedit jour ; et furent bien seize ou dix-sept cents, trestous forts hommes. Et ce jour, environ dix heures de nuit, partit de Paris le duc de Bourgongne, avec lui les compagnons dessusdits et les Anglois, et alla toute nuit à Saint-Cloud. Et partit par la porte Saint-Jacques ; et quand il fut devant le pont de Saint-Cloud, il fut le point du jour. Adonc il fist assaillir ledit pont et la ville qui estoit toute pleine de très puissants gens d'armes Arminacs, qui moult se deffendirent ; mais pou leur valut ; car tantost furent desconfits, et tous mis à l'espée ; et furent bien six cents tués ; et le faux traistre qui avoit vendu ledit pont fut prins en l'église de Saint-Cloud, au plus haut du clocher, vestu en habit d'un prestre, et fut amené à Paris en prison ; et le duc de Bourgongne fist mettre le feu dans le pont-levis, dont il s'en noya bien trois cents ; et dit-on que ce fut de paour et de haste d'entrer en la tour. Et dit-on que ce fut un des beaux assauts qu'on eust point veu, passé a long temps ; car une partie de la plus grant force des Arminacs estoient en la tour, si que on ne la peust avoir si légierement ; et aussi tous les Arminacs de Saint-Denys y vindrent de l'autre costé de l'eau ; si ne porent rien faire l'un à l'autre, que gaster leur trait. Lors fist le duc de Bourgongne retraire ses gens, et s'en revint à Paris pour aller assaillir ceux de Saint-Denys. Et le lendemain allèrent à Saint-Denys le prévost, et Enguerran et ceux de Paris ; mais ils n'y en trouvèrent nuls, tous s'en estoient fuys la nuit de devant, et passé la rivière par un pont de bois qu'ils avoient fait en ladite ville de Saint-Denys.

Digitized by Google

Et ce jour que nos gens furent à Saint-Denys, estoit la vigile Saint-Martin d'hyver ; et fut ce jour faite procession générale à Nostre-Dame de Paris ; et là, devant tout le peuple, fut maudite et excommuniée toute la compaignie des Arminacs et tous leurs aydants et confortants ; et furent nommés par nom tous les grans signeurs de la maldite bande : c'est à sçavoir le duc de Berry, le duc de Bourbon, le comte d'Alençon, le faux comte d'Arminac, le connestable, l'archevesque de Sens, frère du devantdit Montaigu, Robert de Tuillières, lieutenant du prévost de Paris, frère Jacques Legrand, augustin, qui le pis conseilloit de tous ; et furent excommuniés de la bouche du Saint-Père, tellement qu'ils ne pouvoient estre absous par prestre nul, ne prélat, que du Saint-Père en article de mort. Et deux ou trois fois devant avoit esté faite à Paris telle procession et tel excommuniement sur la fausse bande.

Item, le jeudi douziesme jour de novembre, oudit an, fut mené le faux traistre Colinet de Piseux, lui septiesme, ès halles de Paris, lui estant en la charette sur un ais plus haut que les autres, une croix de fust [1] en ses mains, vestu comme il fut prins, comme un prestre. En telle manière fut mis en l'eschaffaut, et despouillé tout nud, et lui coupa-on la teste à lui sixiesme, et le septiesme fut pendu, car il n'estoit pas de leur fausse bande : et ledit Colinet, faux traistre, fut despecé les quatre membres, et à chascune des maistres portes de Paris l'un de ses membres pendu, et son corps au gibet, et leurs testes ès halles sur six places, comme faux traistres qu'ils estoient ; car on disoit tout certainement que ledit Colinet, par sa fausse et desloyale trahison, fist dommaige de plus de deux mille lions en France, sans plusieurs bonnes gens qui estoient avec lui, qu'il fist tuer les uns, les autres rançonner, les autres emmener en tel lieu que on n'ouyt puis nouvelles ; puis fist-on mainte justice.

Cependant alla monseigneur de Guyenne et de Bourgongne devant Estampes, qui estoit de la bande ; et y furent par plusieurs

1. Bois.

Digitized by Google

jours ; tant que par miner que par assaut, ils se rendirent au roy à sa volonté. Et fut prins le capitaine nommé Bourdon, lequel fut mené en prison en Flandres, et depuis ot sa paix. Puis refut prins un autre chevalier de la bande, nommé messire Manssart du Bois [1], un des beaux chevaliers que on peust voir, lequel ot la teste coupée ès halles de Paris ; et de sa force de ses espaules, depuis qu'il ot la teste coupée, bouta le tronchet si fort, qu'à pou tint qu'il ne l'abattist, dont le bourreau ot tel fréour que il en mourut après six jours, et estoit nommé maistre Guieffroy. Après fut le bourreau Capeluche, son varlet.

ANNÉE 1412

Le roi part pour assiéger Bourges avec le duc de Bourgogne. — De grandes processions ont lieu à Paris. — Reddition de Sancerre. — Siège de Dreux. — Paix d'Auxerre. — Rentrée du roi à Paris.

Et en cedit an fut fait connestable de France le comte de Saint-Paul, nommé messire Galleran, et alla en la comté d'Alençon ; et là estoit messire Anthoine de Craon, lequel debvoit avoir journée au comte d'Alençon, lequel n'osa oncques venir : si s'en revint ledit connestable. Et en revenant le cuida destruire le signeur de Gaucourt, qui avoit bien en sa compaignie mille hommes d'armes : mais, par la grace de Dieu, ledit Gaucourt et ses gens furent desconfits honteusement, et en furent tués bien six cents, et bien cents noyés, et bien cinquante des plus gros prins, mais Gaucourt eschappa par son

1. Ce chevalier était un des prisonniers faits à Saint-Cloud par le duc de Bourgogne.

Digitized by Google

La Maison aux Piliers, la Place de Grève
et une Partie de la Cité au XV^e^ Siècle

Digitized by Google

Digitized by Google

cheval. En icelui temps, se firent plusieurs escarmouches, dont on ne fait nulle mention ; car on ne faisoit rien à droit, pour les traistres dont le roi estoit tout avironné.

En l'an mil quatre cents douze, sixiesme jour de may, se mit le roy sur les champs, avec lui son aisné fils, le duc de Guyenne, le duc de Bourgongne et plusieurs autres, et allèrent droit en Ausserre ; là furent aucuns jours. De là se despartirent et allèrent asségier la ville de Bourges en Berry, où estoit le duc de Berry, ancien de bien près de quatre-vingts ans, oncle dudit roy de France, maistre et menistre de toute trahison de ladite bande, cruel contre le menu peuple, en tant que fut oncques tyran sarrazin, et aux siens comme aux autres ; pourquoy il estoit assiégé.

Et sitost que ceux de Paris sceurent que le roy estoit en la terre de ses ennemis, par commun conseil, ils ordonnèrent les plus piteuses processions qui oncques eussent esté veues de aage d'homme. C'est à sçavoir le pénultime jour de may oudit an, jour de lundy, firent procession ceux du Palais de Paris, les ordres mendiants et autres, tous nuds pieds, portant plusieurs saintuaires [1] moult dignes, et portant la sainte vraye croix du Palais, ceux de Parlement, de quelque estat qu'ils fussent, tous deux et deux, quelques trente mille personnes après avec, tous nuds pieds.

Le mardi, darrenier jour de may, oudit an, partie des paroisses de Paris firent processions, t leurs paroissiens autour de leurs paroisses, tous les prestres revestus de chappes ou de sourpelis [2], chascun portant un cierge en sa main et reliques, tous pieds nuds, la chasse saint Blanchard, de saint Magloire, avec bien deux cents petits enfans devant, tous pieds nuds, chascun cierge ou chandelle en sa main ; tous les paroissiens qui avoient puissance, une torche en leur main, tous pieds nuds, femmes et hommes.

1. Châsses.
2. Surplis.

Digitized by Google

Le mercredy ensuivant, premier jour de juin, audit an, en la forme et manière du mardy, fut faite la procession.

Le jeudy ensuivant fut le jour du Saint-Sacrement ; la procession fut faite comme on a accoustumé.

Le vendredy ensuivant, troisiesme jour de juin, audit an, fut faite la plus belle procession qui oncques fut guère veue ; car toutes les paroisses et ordres, de quelque estat qu'ils fussent, allèrent tous nuds pieds, portant, comme devant est dit, saintuaire ou cierge en habit de dévocion, du commun plus de quarante mille personnes avec, tous nuds pieds et à jeun, sans autres secrettes abstinences, bien plus de quatre mille torches allumées. En ce point allèrent portant les saintes reliques à Saint-Jehan en Grève. La prindrent le précieux corps Nostre-Seigneur, que les faux Juifs bouillirent, en grans pleurs, en grans lermes, en grant dévotion, et fut livré à quatre évesques, lesquels le portèrent dudit moustier à Sainte-Geneviefve, à telle compaignie du peuple commun ; car on affirmoit que ils estoient plus de cinquante et deux mille. Là chantèrent la grant messe moult dévotement, puis rapportèrent les saintes reliques où ils les avoient prinses, à jeun.

Le samedy ensuivant, quatriesme jour dudit mois, oudit an, toute l'Université, de quelque estat qu'il fust, sur peine de privacion, furent à la procession, et les petits enfans des escoles, tous nuds pieds, chascun un cierge allumé en sa main, aussi bien le plus grant que le plus petit ; et assemblèrent en celle humilité aux Mathurins ; de là s'en vindrent à Sainte-Catherine du Val des Escolliers, portant tant de saintes reliques que sans nombre. Là chantèrent la grant messe, puis revindrent à cœur jeun.

Le dimanche ensuivant, cinquiesme jour dudit mois, audit an, vindrent ceux de Saint-Denys en France à Paris, tous pieds nuds, et apportèrent sept corps saints, la sainte oriflambe, celle qui fut portée en Flandres, le saint clou, la sainte couronne, que deux abbés portoient accompaignés de treize bannières de

Digitized by Google

procession ; et à l'encontre d'eux alla la paroisse saint Huitace [1], pour le corps de Saint-Huitace, qui estoit en l'une desdites chasses, et s'en allèrent droit au palais de Paris tous. Là dirent la grant messe en grande dévotion, puis s'en allèrent.

La sepmaine ensuivant, tous les jours firent moult piteuses processions chascun à son tour ; et les villaiges d'entour Paris semblablement venoient moult dévotement, tous nuds pieds, priant Dieu que par sa sainte grace paix fust refourmée entre le roy et les signeurs de France : car par la guerre tout France estoit moult empirée d'amis et de chevance ; car on ne trouvoit rien au plain pays, qui ne lui portoit.

Item, le lundy ensuivant, sixiesme jour dudit mois de juin, audit an, allèrent ceux de Saint-Martin-des-Champs, avec eux plusieurs paroisses de Paris et du finaige, tous nuds pieds, accompaignés comme devant de luminaires et de reliques, à Saint-Germain-des-Prés. Là dirent la grant messe en grant dévotion ; et les autres paroisses allèrent aux Martyrs, et là chantèrent la grant messe. Et ceux de Sainte-Catherine du Val des Escolliers vinrent chanter la grant messe à Saint-Martin-des-Champs.

Item, le mardy et mercredy septiesme et huitiesme jour dudit mois, oudit an, fist-on procession, les paroissiens autour de leurs paroisses.

Item, la jeudy neufviesme jour dudit mois, oudit an, furent plusieurs paroisses, accompaignées de très grant peuple d'église et de commun, tous pieds nuds, à grant reliquaire et luminaire, et en ce point allèrent à Boulogne-la-Petite ; là firent leur dévotion et dirent la grant messe, puis s'en revinrent.

Item, le vendredy ensuivant, dixiesme jour dudit mois, oudit an, fut faite procession générale, une des plus honorables que on eust oncques veue : car toutes les églises, colleges et paroisses y furent tous, nuds pieds, et tant de peuple que sans nombre ; car le jour de devant avoit esté commandé que de chascun hostel y fust une personne ; et pour celle dévote procession,

1. Eustache.

Digitized by Google

plusieurs paroisses des villaiges d'entour Paris y vinrent en grande dévotion et de moult loin, comme de plus de quatre grosses lieues, comme de par-delà Villeneuve-Saint-Georges, de Montgisson [1], et d'autres villes voisines ; et vinrent atoutes les reliques dont ils porent finer, tous pieds nuds, très anciens hommes, femmes grosses et petits enfans, chascun cierge ou chandelle en sa main.

Les samedy et dimanche, onziesme et douziesme jours dudit mois, oudit an, on fist procession commune autour des paroisses.

Le lundy, treiziesme jour dudit mois, oudit an, vinrent ceux de Saint-Mor-des-Fossés, accompaignés de dix-huit bannières, des reliques très grant foison, vingt croix, tous pieds nuds, à Nostre-Dame de Paris, et chantèrent la grant messe.

Le mardy ensuivant, le quatorziesme jour dudit mois, oudit an, allèrent ceux de Paris en procession à Saint-Anthoine-des-Champs ; là dirent la grant messe.

Le mercredy ensuivant, quinziesme jour dudit mois oudit an, fut faite une procession autour des paroisses.

Le jeudy ensuivant, seiziesme jour dudit mois, oudit an, firent les paroisses de Paris les processions aux Martyrs et à Montmartre ; là chantèrent la grant messe.

Le vendredy ensuivant, allèrent à Saint-Denys en France, c'est à sçavoir de Saint-Paul et Saint-Huitace, les gens tous nuds piés ; là dirent la grant messe.

Et tant comme on fist ces processions, ne fist jour qu'il ne pleust très fort, que les trois premiers jours. Pour vray ceux de Meaux vinrent à Saint-Denys, et de Ponthoise et de Gonnesse ; et pär-delà vinrent à Paris en procession.

Le samedy ensuivant, firent ceux du Chastelet, tous grans et petits, procession.

Le dimanche ensuivant, procession aux paroisses.

Le lundy ensuivant, Saint-Nicolas, Saint-Sauveur, Saint-Laurent, allèrent à Nostre-Dame de Boullongne-la-Petite, en

1. Montgeron (S.-et-O.).

Digitized by Google

la manière que dit est devant, lè jeudy neuviesme dudit mois.

Trestout le temps que le roy fut hors de Paris, firent ceux de Paris et ceux des villaiges d'entour, procession comme devant est dit ; et alloient chascun jour, par ordre en procession, aux pellerinages de Nostre-Dame entour Paris, comme au Blanc-Mesnil, comme au Mesche et aux lieux plus renommés de dévocion [1].

Et fut vray que le samedy, onziesme jour dudit mois de juin, arriva le roy de France, avec son ost, devant la cité de Bourges en Berry ; et quant ils furent devant, ils assaillirent la ville moult asprement, et les Arminacs se deffendirent moult fort ; mais moult furent aggrevés ; si demandèrent trefves ; si furent données deux heures, non plus. Un pou avant que les trefves furent faillies, issirent hors les faux traistres à grant compaignie, cuidants trahir et surprendre nos gens qui point ne s'en gardoient ; mais l'avant-garde les recula moult asprement ; et si férirent en eux si cruellement que tous les firent flatir jusqu'aux portes. Et là furent de si près hastés les traistres que le sire de Gaucourt conduisoit, qu'en la place en demoura plus de sept vingts hommes de nom, tous morts, et foison prins, lesquels reconnurent qu'ils cuidoient emmener le roy par force, et tuer le duc de Bourgongne ; mais Dieu les en garda celle fois ; puis passèrent plusieurs jours sans aucun assaut.

Cependant eux rendirent ceux du chastel de Sansserre, lesquels avoient fait moult de grief en l'ost, car au commencement du siège, par ceux-là et par d'autres, pain y estoit si cher que un homme n'eust pas esté saoul de pain à un repas pour trois sols parisis ; mais tantost après, par la grace de Dieu, il vint assez de vivres ; et si estoient bien en l'ost plus de cinquante mille hommes à cheval, sans ceux de pied qui estoient grant foison.

Item, vers la fin de juillet, quant tout le pauvre commun,

1. Chapelle du Blanc-Mesnil, canton de Gonesse (S.-et-O.). — Notre-Dame du Mesche, paroisse de Créteil (S.-et-M.).

Digitized by Google

et de bonnes villes et du plat pays, furent tous mangés, les uns par tailles, les autres par pillaige, ils firent tant qu'ils firent traiter au jeune duc de Guyenne, qui aisné fils du roy estoit, et qui avoit espousé la fille au duc de Bourgongne, tant qu'il leur accorda par faux traistres privés qui estoient entour le roy, qu'il les feroit tous estre en la bonne paix du roy : et ainsi le fist-il, qui que le voulsist voir ; car chascun estoit moult aggrevé de la guerre pour le grant chault qu'il faisoit ; car on disoit que d'aage d'homme qui fust, n'avoit-on vu faire si grant chault comme il faisoit, et si ne plut point depuis la Saint-Jehan-Baptiste, qu'il ne fust deux jours en septembre. Si furent les Arminacs si grevés, qu'ils estoient comme tous desconfits par tout le royaume, quant par faux conseil ce traictié fut ainsi machiné, et fut ordonné qu'ils venroient tous en la cité d'Aussoire [1].

En ce temps furent plusieurs communes, comme de Paris, de Rouen et de plusieurs autres bonnes villes devant eux... [2] Et gaignèrent tantost la ville, et moult tuèrent de gens du plain pays, que tous se rebellèrent en tout le pays de Beausse ; car ils avoient tant de peine et de charge de gens d'armes, qu'ils ne sçavoient auxquels obéyr. Si se tindrent aux Arminacs, qui là estoient les plus forts, pour le temps que la malle guerre commença. Et quant lesdites communes vinrent à Dreux, ils les trouvèrent si rebelles, qu'ils les tuèrent tous ; et les faux traistres Arminacs gens d'armes, qui debvoient les secourir, s'enfuirent au chastel de ladite ville, et laissèrent tuer les pauvres gens. Et puis furent asségés de nos gens de commun si asprement qu'ils ne se povoient plus tenir, quant un chevalier, qui estoit maistre gouverneur desdites communes, comme faux traistre, fist laisser l'assaut, et print grant argent des Arminacs, et fut du tout de la bande ; et si disoit-on que c'estoit un des bons de la France ; et ne se sçavoit-on en qui fier ; car il mist nos gens en tel estat qu'il leur convint partir à minuit pour eux en

1. Auxerre.
2. Lacune.

Digitized by Google

venir à Paris, ou autrement eussent esté tous tués par les faux traistres et autres gentilshommes, qui tant les hayoient qu'ils ne les povoient souffrir, pource qu'ils besongnoient si bien ; car qui les eust crus, ils eussent nettoyé le royaume de France des faux traistres en mains d'un an, mais autrement ne pot estre ; car nul proudomme ne fut escouté en ce temps. Et pour ce, fut faite paix du tout à leur gré, qui que le voulsist voir ; car le roy estoit toujours malade, et son aisné fils ouvroit à sa voulenté plus que de raison, et croyoit les jeunes et les fols ; si en faisoient lesdites bandes tout à leur guise ; et fist-on par la joie d'icelle paix, les feux avau Paris. Le premier samedy d'aoust mil quatre cents douze, et le premier mardy de septembre, fut criée parmy Paris à trompettes...

Mais il fut autrement ; car il fut mis ès carrières de Nostre-Dame-des-Champs... [1] Et le pénultime jour dudit mois, oudit an, le roy vint au bois de Vincennes, et le duc de Bourgongne à Paris et allèrent les bourgeois au-devant par commandement.

Item, le mardy, dix-septiesme jour de septembre, jour Saint-Cosme et Saint-Damien, fut despendu par nuit du gibet de Paris, Jehan de Montaigu, jadis grant maistre-d'hostel du roy, lequel avoit eu la teste coupée pour ses desmérites ; et fut porté à Marcoussy, aux Célestins, lesquels il avoit fondés en sa vie.

Item, le dimanche vingt-troisiesme jour d'octobre ensuivant, entra le roy à Paris ; et fut faite à sa venue la plus grant feste et joie du commun, qu'on avoit vue, passé avoit douze ans ; car petits et grands bassinoient. Et vint avec le roy, le duc de Bourbon et le comte de Vertus, nepveu, et plusieurs autres ; et furent avec le roy à Paris, moult amés du roy et du commun, qui avoit grant joie de la paix qu'on cuidoit qu'ils tenissent bonnement ; et ils ne tendoient qu'à la destruction du roy, et espécialement de la bonne ville de Paris et des bons habitants.

1. Passage tronqué.

Digitized by Google

ANNÉE 1413

Conspiration cabochienne. — Attaque de la Bastille. — Les cabochiens à l'Hôtel Saint-Paul. — Construction du Pont Notre-Dame. — Exécution de Jacques de La Rivière et de Pierre des Essarts. — L'Université veut l'apaisement. — Versatilité du peuple. — Fuite des chefs cabochiens.

Et firent tant par leur mauvais malice, pour mieux venir à leur malheureuse intencion, que plusieurs qui amoient et avoient amé le roy, et le proufit commun, furent du tout de leur mauvaise et fausse intencion, comme le frère de la royne de France, Pierre des Essarts, prévost de Paris, et plusieurs autres, et par espécial ledit prévost, qui se povoit vanter que prévost de Paris, despuis cent ans devant, n'avoit eu aussi grant grace que ledit prévost avoit et du roy et du commun ; mais si mal se porta, qu'il convenist qu'il s'enfouist, lui et plusieurs des autres des plus grans, comme le frère de la royne, duc de Bavière, le duc de Bar Edouart, Jacques de la Rivière, et plusieurs autres chevaliers et escuyers ; et fut en la fin de février mil quatre cents douze [1], et demoura la chose plusieurs jours, aussi comme se on les eust oubliés.

Et cependant l'Université, qui moult amoit le roy et le commun, fist tant, par grant diligence et grant sens, qu'ils orent tous ceux par escript de la maudite et fausse trahison ; et la greigneur partie de tous les grans en estoient, tant gentils que villains. Et quand l'Université, par grant cure, orent mis en escript espécialement tous ceux qui povoient nuire, cependant revinrent les dessusdits, qui fuis s'en estoient, et firent les bons varlets,

1. 1413, nouveau style.

Digitized by Google

et brassèrent un mariaige de la femme au comte de Mortaing, qui mort estoit, au frère de la royne, duc de Bavière ; et estoit leur malheureuse intention de faire leurs nopces loin, et de emmener le roy, pour estre maistres de Paris et en faire toute leur voulenté, qui moult estoit mauvaise. Et l'Université, qui tout savoit ce, le fist sçavoir au duc de Bourgongne et au prévost des marchands, qui avoit nom Andriet d'Espernon [1], né de Quinquempoix, et aux eschevins. Si firent tantost armer la bonne ville et clercs devantdits, comme parurent, et ceux s'enfuirent ou chastel de Saint-Anthoine ; et là se boutèrent par force. Et le frère de la royne fist le bon varlet, et servoit le roy aussi comme s'il n'en sceust rien, et ne se mut oncques d'avec le roy.

Tantost après fut la ville armée ; et asségèrent ledit chastel ; et jurèrent que jamais ne s'en partiroient tant qu'ils les eussent prins par force. Et quant ceux qui dedans le chasteau estoient virent tant de gens, et si esmeus, si se rendirent vers le soir au duc de Guyenne et au duc de Bourgongne, qui en respondirent, ou les gens de Paris les eussent tous despeciés ; car ils estoient bien vingt-quatre mille. Lors furent prins bien et estroitement, et menés au Louvre ; et ce fut le cinq jour de may mil quatre cents treize, jour de vendredy ; et ledit prévost demeura dedans Saint-Anthoine encore quatre ou cinq jours après ; et fut allé querre et admené au Louvre environ l'heure de minuit, et là fut emprisonné.

Et la sepmaine de devant l'Ascension fut la ville de rechef armée, et allèrent en l'hostel de Saint-Paul, où le frère de la royne estoit ; et là le prindrent, voulsist ou non ; et rompirent l'uys de la chambre où il estoit, et prindrent avec lui treize ou quatorze, que dames que dämoiselles, qui bien sçavoient sa mauvaistié ; et furent tous menés au Louvre pesle-mesle ; et si cuidoit

1. André d'Epernon, changeur à Paris, était fils de Jacques d'Epernon, bourgeois, établi dans le quartier Saint-Germain-des-Prés, où il occupait la maison des Trois-Corbillons dans la censive de l'abbaye (Tuetey).

Digitized by Google

ledit frère de la royne le lendemain espouser sa femme, mais sa chance tourna contre sa voulenté.

Le mercredy, vigile de l'Ascension, le dernier jour de may, oudit an mil quatre cents treize, fut amené ledit prévost du Louvre au Palais, en prison.

Et cedit jour fut nommé le pont de la Planche de Mibray « le pont Nostre-Dame », et le nomma le roy de France Charles ; et frappa de la hie sur le premier pieu, et le duc de Guienne, son fils, après, et le duc de Berry et de Bourgongne, et le sire de la Trémouille ; et estoit l'heure de dix heures de jour au matin.

Et en cedit mois de may print la ville chapperons blancs ; et en firent bien faire de trois à quatre mille, et en print le roy un, et Guienne, et Bourgongne ; et avant que la fin du mois fust, tant en avoit à Paris, que tout partout vous ne vissiez guères autres chapperons ; et en prindrent hommes d'église et femmes d'honneur et marchandes qui partout vendoient les denrées.

Item, le dixiesme jour du mois de juin mil quatre cents treize, jour Saint-Landry, vigile de la Pentecoste, fut mené messire Jacques de La Rivière, chevalier, et Symonet Petitmeny, escuyer [1], eux deux furent prins au palais du roy et de là traisnés jusques ès halles de Paris ; c'est à sçavoir, Jacques de La Rivière, car il estoit mort, et se estoit tué d'une pinte pleine de vin, dont il s'estoit féru sur la teste si grant coup qu'il se cassa la teste et la cervelle ; et ledit Symonnet fut traisné jusques à la Heaumerie, et là mis en la charrette sur un ais assis, une croix en sa main, le mort traisné jusques ès halles, et là orent les testes coupées ; et dirent à la mort que d'eux deux ç'avoit esté la plus belle prinse qui eust esté faite pour le royaume, passé avoit vingt ans ; et iceux avoient esté prins au chastel de Saint-Anthoine, comme devant est dit.

1. Jacques de La Rivière, seigneur d'Auneau, était fils de Bureau de La Rivière, légiste de Charles V. — Simon du Mesnil, dit le Jeune, écuyer tranchant du duc de Guyenne.

Digitized by Google

Item, le jeudy ensuivant, un autre, nommé Colin de Brie, escuyer, fut prins oudit lieu, comme devant est dit, et prins au palais, traisné comme Symonet devant dit, et coupée sa teste ès halles, de ladite bande, très plein de tyrannie, très laide et cruelle personne, et reconnut plusieurs trahisons ; car il avoit eu pensée de faire de par le prévost de Paris ; car il cuida trahir ceux du pont de Charenton ; et là fut prins, atout finance qu'il cuidoit faire passer pour ledit prévost, qui cuidoit passer par ledit pont celle nuit.

Item, le premier jour de juillet mil quatre cents treize, fut ledit prévost prins dans le palais, traisné sur une claye jusques à la Heaumerie, et puis assis sur un ais en la charrette, tenant une croix de bois en sa main, vestu d'une houppelande noire deschiquetée, fourrée de martres, une chausse blanche, uns escafinons noirs en ses pieds ; en ce point mené ès halles de Paris, et là on lui coupa la teste ; et fut mise plus haut que les autres plus de trois pieds. Et si est vray que, depuis qu'il fut mis sur la claye jusques à sa mort, il ne faisoit tousjours que rire, comme il faisoit en sa grant majesté, dont le plus de gens le tenoient pour un fol ; car tous ceux qui le véoient pleuroient si piteusement que vous ne ouyssiez oncques parler de plus grans pleurs pour mort d'homme ; et lui tout seul rioit ; et estoit sa pensée que le commun le gardast de mourir ; mais il avoit en sa volonté, s'il eust plus vescu, de trahir la ville et de la livrer ès mains de ses ennemis, et de faire lui-mesme très grans et cruelles occisions, et piller, et rober les bons habitants de la bonne ville de Paris, qui tant l'aimoient loyaument ; car il ne commandoit rien qu'ils ne fissent à leur pouvoir, comme il apparoit qu'il avoit prins si grant orgueil en soi, car il avoit assez offices pour six ou huit fils de comtes ou de bannerets. Premièrement, il estoit prévost de Paris, il estoit grant bouteiller, maistre des eaux et des forests, grant général, capitaine de Paris, de Cherbourg, de Montargis, grant fauconnier, et plusieurs autres offices ; dont il cuillit si grant orgueil, et laissa raison ; et tantost Fortune le fit mener à celle honteuse fin. Et saichiez que,

Digitized by Google

quand il vit qu'il convenoit qu'il mourust, il s'agenouilla devant le bourreau, et baisa un petit imaige d'argent que le bourreau avoit en sa poitrine ; et lui pardonna sa mort moult doucement, et pria à tous les signeurs que son fait ne fust point crié tant qu'il fust descollé ; et on lui octroya.

Ainsi fut descollé Pierre des Essarts, et son corps mené au gibet, et pendu au plus haut. Et devant environ deux ans, le duc de Brabant, frère du duc de Bourgongne, qui véoit bien son outrageux gouvernement, lui dit, en l'hostel du roy : « Prévost » de Paris, Jehan de Montaigu a mis vingt et deux ans à soi » faire couper la teste ; mais vraiment vous n'y en mettrez pas » trois ; » et non fist-il, car il n'y mist qu'environ deux ans et demi depuis le mot ; et disoit-on par esbattement parmi Paris, que ledit duc estoit prophète vray disant.

Item, vers la fin dudit mois, recommencèrent ceux de la maldite bande à venir près de Paris, comme autrefois avoient esté ; et vuidèrent ceux des villaiges d'entour Paris tout ce qu'ils avoient, et l'amenèrent à Paris. Et lors fut fait un traité pour faire la paix, et devoit estre fait à Pontoise ; et y alla le duc de Berry, le vingtiesme jour dudit mois, jour Sainte-Marguerite, et le duc de Bourgongne le lendemain vigile de la Magdeleine, et là furent environ dix jours pour cuider faire la paix ; et firent tant qu'elle ne fut oncques faite, n'eust esté aucunes demandes que lesdits bandés demandèrent, qui estoient inraisonnables, car ils demandoient aucuns de ceux de Paris pour en faire leur plaine voulenté, et autres choses touchant vengeance très cruelle, laquelle chose ne leur fut point accordée. Mais à celle fin que la paix ne tinst à ceux qui de par le roy y estoient allés, firent tant que lesdits bandés envoyèrent à sauf-conduit leurs ambassadeurs avec la compaignie de Berry et Bourgongne, et ceux de Paris, pour parler au roy à bouche ; et entrèrent le jour Saint-Pierre, premier jour du mois d'aoust ensuivant, qui fut au mardy ; et parlèrent au roy à bouche tout à leur voulenté, qui leur fist faire très bonne chère. Quant est des demandes et des réponses, je me tais ; car trop longue chose seroit : mais bien sçai que ils

Digitized by Google

demandoient tousjours à leur povoir la destrucion de la bonne ville de Paris et des habitants.

Item, le jeudy troisiesme jour dudit mois d'aoust, fut l'Université de Paris à Saint-Paul demander congé au roy de proposer le lendemain certaines choses qui moult estoient proufitables pour la paix du royaume ; laquelle chose leur fut octroyée. Et le lendemain, jour de vendredy, quatriesme jour d'aoust, comme se le diable les eust conseillé, proposèrent tout au contraire de ce qu'ils avoient devant conseillé par plusieurs fois ; car leur première demande fut que on meist hors tous les prisonniers qui, de la trayson dont Pierre des Essarts, messire Jacques de La Rivière et Petitmeny avoient eu les testes coupées, estoient droits maistres et menistres ; et estoient : le duc de Bavière, frère de la royne de France, messire Edouart duc de Bar, le sire de Boissay et deux de ses fils, Anthoine des Essarts, frère dudit Pierre des Essarts, et plusieurs autres, lesquels estoient emprisonnés au Louvre, au Palais et au petit Chastelet ; en après, que tous ceux qui contrediroient leurs demandes touchant la paix, fussent tous abandonnés, leurs corps et leurs biens. Après, autres demandes firent-ils, et ne proposèrent point pour la paix de ceux qui avoient gardé à leur povoir la ville de Paris, et qui avoient esté consentants d'emprisonner les devantdits prisonniers pour leurs desmérites. Et si sçavoient-ils bien que tous les bandés les hayoient jusques à la mort. Iceux hays estoient maistres Jehan de Troyes, mire juré de la ville de Paris, concierge du Palais, deux de ses fils, un nommé Jehan le Gouays et ses deux fils, bouchers, Denisot Caboche, Denisot de Chaumont, tous deux bouchers [1] ; ledit Caboche capitaine du pont de Charenton, ledit de Saint-Yon capitaine de Saint-Cloud. Iceux

1. Jean de Troyes, chirurgien et échevin, était l'un des principaux orateurs de la faction cabochienne ; les Le Gois, bouchers de la boucherie Sainte-Geneviève ; Simonnet le Coutelier, dit Caboche, écorcheur de la grande Boucherie ; Denisot de Chaumont (et non de Saint-Yon † 1412 (Tuetey) écorcheur également en la grande Boucherie.

Digitized by Google

estoient en la présence, quand le propos fut ottroyé, qui leur sembla moult dure chose ; et s'en vinrent tantost à l'hostel de la ville, et là assemblèrent gens, et leur monstrèrent comment la paix qui estoit traitée n'estoit point à l'honneur du roy ne du duc de Bourgongne, ne au profit de la bonne ville ne des habitants, mais à l'honneur desdits bandés, qui tant de fois avoient menti leur foi. Mais jà pour ce le menu commun, qui jà estoit assemblé en la place de Grève, armés tous à leur povoir, qui moult désiroient la paix, ne vouldrent oncques recevoir leurs paroles : mais ils commencèrent tous à une voix à crier : « La paix, la paix ! et qui ne la veult, si se traie au lieu senestre ; et qui la veult, se traie au costé dextre ! » Lors se trairent tous au costé dextre ; car nul n'osa contredire à tel peuple.

Cependant le duc de Guyenne et le duc de Berry se mirent au chemin pour venir en Grève ; mais quant ils furent devant l'hostel d'Anjou, on ne les osa oncques laisser entrer en Grève, pour paour qu'aucune mocion de peuple ne se feist ; et s'en allèrent au Louvre, et en ostèrent le duc de Bar et le duc de Bavière à trompettes ; et à aussi grant honneur furent admenés, comme s'ils venissent de faire le plus bel fait c'om puist faire en ce monde de sarrazinerie ou d'autre part. Et en venant querre les prisonniers dessusdits, c'est à sçavoir le duc de Bavière, le duc de Bar, et autres qui estoient au Louvre, ils encontrèrent le duc de Bourgongne qui alloit à Saint-Paul, et de ce ne sçavoit rien. Si fut moult esbahi quant on lui dit la chose. Toutes voies il dissimula celle fois, et alla avec eux au Louvre, regardant faire l'exploit devant dit. Après ce fait ils revinrent au Palais, et crioit-on Nouël partout où ils passoient. Audit Palais estoit le sire de Boissay, deux de ses enfants et Anthoine des Essarts, qui furent tous deslivrés plainement, qui que le voulsist voir, fust tort ou droit. Et tantost le duc de Guyenne, qui ouvroit à voulenté, abandonna les corps et les biens de tous ceux qu'il sçavoit bien qui avoient causé de les emprisonner. Pour lors estoit concierge du Palais maistre Jehan

Digitized by Google

de Troyes, devant nommé, et là demouroit ; mais après l'abandonnement, en mains d'heure que on ne seroit allé de Saint-Nicolas à Saint-Laurent, l'hostel dudit de Troyes fut tout pillé et deanué de tous biens, ses serviteurs prins, menés en diverses prisons. Le bonhomme soi sauva la mieux qu'il pot, et tous les autres par tel party, c'est à sçavoir les Gouais, les enfants dudit de Troyes, les enfants Saint-Yon [1] et Caboche, et plusieurs autres, qui la bonne ville s'estoient avancés de garder à leur povoir ; mais Fortune leur fut si perverse à celle heure, que, se ils eussent esté trouvés, fust du gentil ou du commun, ils eussent esté tous despeciés ; et si ne sçavoit-on pourquoi, fors qu'on disoit qu'ils estoient trop convoiteux. Or voit-on comme peu de fiance partout ; car le jour de devant ils eussent pu, s'ils eussent voulu, faire assembler la ville de Paris en une place. Ainsi leur advint par fureur de prince, par murmure de peuple, et furent tous leurs biens mis en la main du roy. Ainsi fut.

Advint après, que le duc de Guyenne et les autres vinrent à Saint-Paul ; et changèrent, ce propre jour de vendredy, le prévost de Paris, qui estoit allé en Picardie pour le roy, et estoit nommé Le Borgne de la Heuse, et la baillèrent à un des serviteurs au duc d'Orléans mort, qui estoit Breton, et estoit nommé Tanneguy du Chastel. Ils changèrent deux des eschevins et misrent deux autres, c'est à sçavoir Perrin Oger, changeur, Guillaume Cirasse, charpentier, qui avoient renommée d'estre de la bande. Ils laissèrent Andry d'Espernon prévost des marchands, pour sa très bonne renommée.

Item, ils firent les deux ducs devantdits, de Bavière et de Bar, capitaines, l'un de Saint-Anthoine et l'autre du Louvre ; et autres, de Saint-Cloud, du pont de Charenton, firent capitaines, tous haineux du commun.

Item, le samedy ensuivant, fist-on cerchier autour de Paris pour trouver aucuns des gouverneurs devantdits ; mais nul n'en

1. Jean Garnier et Robert de Saint-Yon, bouchers de la grande Boucherie.

Digitized by Google

trouva ; et ce jour fut terminé qu'on meist des lanternes par nuit.

Item, le dimanche ensuivant, sixiesme jour d'aoust mil quatre cents treize, fut criée la paix par les carrefours de Paris, et que nul ne se meslast de choses que les signeurs fissent, et que nul ne fust armé, se non par le commandement des quarteniers et cinquanteniers ou dizeniers.

Item, le mercredy ensuivant, fut fait sire Henry de Marle chancelier de France, et fut depposé maistre Huistace de L'Estre, qui l'avoit esté environ deux mois ; et l'avoit esté fait par les bouchers devantdits ; et avoient depposé messire Ernault de Corbie, qui bien avoit maintenu l'office plus de trente ans.

Et fut capitaine de Paris le duc de Berry le vendredy ensuivant. Et ce jour revint le prévost, c'est à sçavoir Le Borgne de La Heuse, et fut remis en sa prévosté, et l'autre, voulsist ou non, depposé. Et ainsi ouvroit Fortune à la volée en ce royaume, qu'il n'y avoit ne gentil ne autre qui sceust quel estat estoit le meilleur. Les grans s'entrehayoient, les moyens estoient grevés par sussides, les très pouvres ne trouvoient où gaigner.

Item, le seiziesme jour d'aoust, oudit an, furent murées la porte Saint-Martin et celle du Temple ; et fist si chaut, que les raisins d'entour Paris estoient presque bons à vendanger en icelui temps.

Item, le vingt-troisiesme jour d'aoust, fut despendu le devantdit prévost et Jacques de La Rivière, et furent mis en terre benoiste par nuit ; et n'y avoit que deux torches ; car on le fist très céléement pour le commun, et furent mis aux Mathurins.

Item, la troisiesme sepmaine d'aoust ou environ, furent commencés hucquets [1] pour ceux qui gouvernoient, où il y avoit foison feuilles d'argent, et en escript d'argent : « Le droit chemin », et estoient de drap violet. Et avant que la fin d'aoust fust, tant en avoit à Paris que sans nombre, et espécialement ceux de la bande, qui estoient revenus à cents et à milliers, la portoient.

1. Ces casaques étaient de couleur violette, avec une grande croix blanche.

Digitized by Google

Et lors commencèrent à gouverner et mirent en tel estat tous ceux qui s'estoient meslés du gouvernement du roy et de la bonne ville de Paris, et qui y avoient mis tout le leur, que les uns s'enfuyoient en Flandres, autres en l'Empire, ou outre mer, ne leur chaloit où ; mais se tenoient moult heureux, quant ils povoient eschapper comme truans [1], ou comme paiges, ou comme porteurs d'afeutreure [2], ou en autre manière, quelle que ce fust ; et nul si hardy d'oser parler contre eux.

Item, celledite sepmaine, s'en alla le duc de Bourgongne hors de Paris, et fist le mariaige de une de ses filles, comme on disoit ; mais de ce rien n'estoit.

Item, le vendredy quinziesme jour de septembre mil quatre cents treize, fut osté le corps du faux traistre Colinet de Pisieux du gibet, et ses quatre membres des portes, qui devant avoit vendu le pont de Saint-Cloud ; et néantmoins il estoit mieux digne d'estre ars ou baillé aux chiens que d'estre mis en terre benoiste, sauf la chrestienté ; mais ainsi faisoient à leur voulenté les faux bandés.

Item, le jour de Saint-Mathieu ensuivant, fut deffermée la porte Saint-Martin, qui avoit esté murée par commandement des bandés, et par eux fut faite desmurer, qui ainsi gouvernoient tout, ne nul n'en osoit parler ; et environ dix ou douze jours devant, fut desposé le prévost des marchands ; c'est à sçavoir, Andriet d'Espernon, et y fut remis Pierre Gencien, qui moult avoit esté contraire au menu commun, et s'en estoit fui pour ses faits avec les bandés, qui le remirent en son office, fust tort ou droit.

Item, le vingt-cinquiesme jour de septembre mil quatre cents treize, desmirent Le Borgne de La Heuse de la prévosté de Paris, et firent prévost de Paris un de leur bande nommé Andry Marchant. En conclusion, il ne demoura oncques nul officier du roy que le duc de Bourgongne eust ordonné, qui ne fust osté

1. Mendians.
2. Objets de harnachement.

Digitized by Google

ne depposé, sans leur faire aucun bien. Et faisoient crier la paix aux samedys ès halles ; et tout le plat pays estoit plein de gens d'armes, de par eux. Et firent tant par *placebo*, qu'ils orent tous les greigneurs [1] bourgeois de la ville de Paris de leur bande, qui, par semblant, avant avoient moult amé le duc de Bourgongne pour le temps qu'il estoit à Paris ; mais ils se tournèrent tellement contre lui qu'ils eussent mis corps et chevance pour le destruire lui et les siens ; ne personne, tant fust grant, n'osoit de lui parler que on le sceust, qu'il ne fust tantost prins et mis en diverses prisons, ou mis à grant finance ou banni. Et mesme les petits enfants qui chantoient aucunes fois une chanson qu'on avoit faite de lui, où on disoit :

Duc de Bourgongne,
Dieu te remaint en joie !

estoient foulés en la boue, et navrés vilainement desdits bandés ; ne nul n'osoit les regarder, ne parler ensemble en mi les rues, tant les doubtoit-on pour leur cruauté ; et à chascun disoit : « Faux traistre, chien bourguignon, je renie Dieu se vous ne » serez pilliés ! »

Et en ce temps estoit tousjours le roy malade et enferme ; et ils tenoient son aisné fils, qui estoit duc de Guyenne et avoit espousé la fille du duc de Bourgongne, dedans le Louvre, de si près, que homme ne pooit parler à lui ne nuit ne jour que eux ; dont le povre commun de Paris avoit moult de destresse au cœur, qu'ils n'avoient aucun chef qui pour eux parlast ; mais autre n'en povoient faire. Ainsi gouvernèrent lesdits bandés tout octembre, novembre, décembre, janvier [2] mil quatre cents treize.

1. Plus grands.
2. 1414, nouveau style.

Digitized by Google

ANNÉE 1414

Paris fermé pendant quatorze jours. — Le duc de Bourgogne banni. — Épidémie de coqueluche. — Prise de Compiègne et de Soissons. — Mise à mort d'Enguerrand de Bournonville et des défenseurs de la place. — Terreur et grande cherté à Paris. — Un combat singulier à Saint-Ouen. — Un prévot de Paris déposé pendant trois jours. — Femmes bannies et envoyées à Orléans.

Item, à l'entrée de février oudit an, vint le duc de Bourgongne à Saint-Denys ; et fut le neufviesme jour dudit mois ; et le samedy ensuivant il cuidoit entrer à Paris pour parler au roy ; mais on lui ferma les portes ; et furent murées comme autrefois avoient esté ; avec ce, très grant foison de gens d'armes les gardoient jour et nuit, et nulle de deçà les ponts n'estoit ouverte que celle de Saint-Anthoine, et delà celle de Saint-Jacques ; et estoit garde de la porte de Saint-Denys le sire de Gaule, et de celle de Saint-Martin Louys Bourdon, qui donna tant de peine à Estampes ; et le duc de Berry gardoit le Temple ; Orléans, Saint-Martin-des-Champs ; Arminac l'ostel d'Artois, qui estoit le droit chef d'eux ; Alençon, Behaingne[1] ; bref tous estoient deçà les ponts, et si n'avoient hardement d'ouvrir nulles des portes, tant fut pou.

Et convint ce samedy devant, que ceux qui admenoient les biens à Paris, comme le pain de Saint-Brice, comme autres biens et vivres, que plusieurs furent jusques à une heure sonnée, pour attendre qu'on ouvrist la porte ; mais oncques ne fut en

1. L'hôtel de Bohême situé à l'entrée de la rue de Nesle.

Digitized by Google

leur hardement de l'ouvrir, tant ils avoient grant paour du duc de Bourgongne ; et convint que lesdites bonnes gens si remenassent leurs denrées ; et les menèrent en l'ost du duc de Bourgongne, qui fit crier, sur la hart, qu'on ne prinst rien sans payer, et là vendirent leurs denrées bien.

Et fut ainsi Paris fermé bien quatorze jours, que homme n'osoit et ne povoit besongner aux champs ; et si n'y avoit nuls gens d'armes sur les champs plus près que Saint-Denys, où estoit le duc de Bourgongne et ses gens, qui nul mal ne faisoient à créature nulle ; et disoit-on qu'il ne vouloit rien à homme nul que au roy Loys [1], duc d'Anjou, pour ce que ledit Louys avoit un fils, lequel avoit espousé une des filles [2] audit duc ; et sans sçavoir cause pourquoy, ledit Loys fist despartir son fils de ladite fille dudit duc de Bourgongne, et la renvoya comme une bien povre ou simple dame à son père ledit duc. Et plus fort, avoit tant fait au duc de Bretaingne, qu'il donna en mariaige une sienne fille, qui n'avoit mie encore trois ans à cedit fils du roy Loys, qui estoit mari à la fille devant dite, fille du duc de Bourgongne.

Et en celledite sepmaine, firent crier, sur la hart, que nul du commun ne se armast, et qu'on obéyst au duc de Bavière et au comte d'Arminac, qui estoient deux des hommes du monde qui plus hayssoient les bonnes gens de Paris. Ainsy estoit tout gouverné comme vous avez ouy.

Item, le samedy ensuivant, dix-septiesme jour de février, oudit an, fut crié ledit de Bourgongne à trompettes parmy les carrefours de Paris, banni comme faux traistre, meurtrier, lui et tous les siens, et abandonnés corps et biens, sans pitié ne sans merci.

Item, en icelui temps, chantoient les petits enfants au soir, en allant au vin ou à la moustarde, tous communément :

Vostre c. a la toux, commère ;
Vostre c. a la toux, la toux.

1. Louis II, roi de Sicile.
2. Catherine de Bourgogne, fille de Jean-Sans-Peur.

Digitized by Google

Si advint par le plaisir de Dieu qu'un mauvais air corrompu chut sur le monde, qui plus de cent mille personnes à Paris mit en tel, qu'ils perdirent le boire, le manger et le reposer ; et avoient très forte fiebvre deux ou trois fois le jour, et espécialement toutes fois qu'ils mangeoient ; et leur sembloient toutes choses quelconques amères et très mauvaises et puantes ; et tousjours trembloient où qu'ils fussent ; et avec ce, qui pis estoit, on perdoit tout le povoir de son corps, que on n'osoit toucher à soy de nulle part que ce fust, tant estoient grevés ceux qui de ce mal estoient atteints ; et duroit bien sans cesser trois sepmaines, ou plus ; et commença à bon escient à l'entrée du mois de mars oudit an, et le nommoit-on le *tac* ou le *horion*. Et ceux qui point n'en avoient ou qui en estoient guéris, disoient par esbattement : « En as-tu ? Par ma foy ! tu as chanté :

« Vostre c. a la toux, commère. »

Car avec tout le mal devantdit, on avoit la toux si fort et la rhume et l'enroueure, qu'on ne chantoit qui rien fust de hautes messes à Paris. Mais sur tous les maux la toux estoit si cruelle à tous, jour et nuit, qu'aucuns hommes, par force de toussir, estoient rompus par les génitoires toute leur vie ; et aucunes femmes qui estoient grosses, qui n'estoient pas à terme, eurent leurs enfants, sans compaignie de personne, par force de toussir, qu'il convenoit mourir à grant martyre et mère et enfant ; et quant ce venoit sur la guérison, ils jetoient grant foison de sang par la bouche et par le nez et par dessoubs, qui moult les esbahyssoit, et neantmoins personne ne mouroit ; mais à peine en povoit personne estre guéri : car depuis que l'appétit de manger fut aux personnes revenu, si fust-il plus de six sepmaines avant qu'on fust nettement guéri. Ne fisicien nul ne sçavoit dire quel mal c'estoit.

Item, le darrenier jour de mars oudit an, vigile de Pasques flouries, menèrent les devant dits bandés, le roy et son aisné fils, ostoier contre le duc de Bourgongne, et lui firent asségier Compingne.

Digitized by Google

Ainsi lui firent passer la sepmaine peneuse, et les Pasques en celle bonne besongne.

Et cependant ceux qui debvoient garder la ville, comme le roy Loys, le prévost de Paris et leurs bandes firent et ordonnèrent une grosse taille, et firent crier parmi Paris que chascun portast la bande ; et tantost plusieurs la prindrent tout à plein. Et fut ou mois d'apvril après Pasques.

Et en cedit mois fut ars le pont à Choisy [1] trestout. Et si ne put homme sçavoir qui ce avoit fait, mais moult de bonnes gens y perdirent tout le leur entièrement.

Item, au mois d'apvril quatorze cents quatorze, la darraine sepmaine, fust prinse Compingne, par ainsi que ceux qui dedans estoient ne se armeront jamais contre le roy pour quelque homme du monde, sur peine de perdre corps et biens sans merci, et d'estre réputés pour traistres à tousjours.

Item, de là eux s'en allèrent à Soissons, et asségèrent la ville, et y firent plusieurs assauts, où ils gaignèrent pou ; car dedans estoit Enguerran de Bournonville, un homme moult prisié en armes, qui en étoit le capitaine. Si la gardoit si soigneusement jour et nuit que oncques n'y porent rien gaigner en icelui temps, car ledit Enguerran ne laissoit reposer ceux de l'ost ne par nuit ne par jour, et en prenoit souvent et menu de bons prisonniers. Et advint, à un assaut où il estoit, que le bastard de Bourbon y sourvint, et se mit en la meslée très asprement, et Enguerran le navra à mort. Si laissèrent ceux de l'ost l'assaut, et Enguerran s'en alla en la cité, lui et ses gens.

Item, le vingtiesme jour de may, oudit an, Fortune, qui avoit tant aimé Enguerran, le fist troubler aux gens de ladite ville, par quoi un très grant murmure s'esmeut contre lui ; et machinèrent que, quand il iroit à la monstre pour veoir ses gens, ils livreroient la ville à ceux de l'ost, et sauveroient leurs vies s'ils povoient. Si advint que Enguerran sceut leur voulenté ; et se meslèrent l'un à l'autre de parole, et les autres de fait. Adonc

1. Choisy-au-Bac (Oise).

Digitized by Google

issit un homme en larrecin hors de la ville, qui dit en l'ost : « Se » vous voulez assaillir la cité, vous l'aurez en présent ; car ceux » de la ville se sont meslés aux gens Enguerran ; et ne trouverez » personne qui la deffende ; car tous sont courus à la meslée. » Tantost la ville fut assaillie très asprement, et fut tantost prinse et abandonnée à tous, et tous les biens et les corps. Là fut prins Enguerran, qui bien se deffendit, et plusieurs autres gentils-hommes de sa compaignie ; mais rien ne leur valut ; car tous furent prins et liés et admenés par charretées à Paris ; et en moururent tous par le jugement des bandés, qui faisoient du tout à leur vouloir.

Et fut la ville prinse le vingtiesme jour de may, quatorze cents quatorze, à un lundy après disner ; et Enguerran ot la teste coupée en ladite ville le vingt-cinquiesme jour dudit mois, et plusieurs autres ; et plusieurs en furent pendus ; et les femmes de religion et autres prudes femmes et bonnes pucelles efforcées, et tous les hommes rançonnés, et les petits enfants, et les églises et les reliques pillées, et livres et vestements ; et avant qu'il fust dix jours après la prinse de la ville, elle fut si pillée au net qu'il n'y demoura chose qu'on pust emporter. Et dit-on qu'on n'ouyt oncques parler que les Sarrazins fissent pis que ceux de l'ost en ladite ville, par le mauvais conseil qui pour lors estoit entour le bon roy, dont homme n'osoit parler.

Item, quand ils orent fait du pis qu'ils porent en ladite ville, ils menèrent le roy à Laon ; et entra dedans sans noise et sans tançon [1], car ils prindrent exemple à ceux de Soissons.

Item, il est vrai que ceux de la bande, qui pour lors gouvernoient le royaume à Paris et ailleurs, firent faire les feux comme on fait à la Saint-Jehan, aussitost que ils sceurent la nouvelle de la destrucion de la ville, comme si eussent esté Sarrazins ou mescréants que on eust destruits. Ne il n'estoit nul qui de ce osast parler ne en avoir pitié devant les bandés et bandées ;

1. Débat.

Digitized by Google

dont vous eussiez veu à cesdits feux et à la vigile Saint-Jehan et Saint-Pierre plus de quatre mille femmes, toutes d'estat, non pas d'honneur, toutes bandées, et des hommes sans nombre ; et estoient si obstinés à ceste faulse bande qu'il ne leur estoit pas advis qu'il fust digne de vivre qui ne la portoit ; et s'aucun homme en parlast par adventure, se on le povoit sçavoir, il estoit mis à grant finance ou banni, ou longue peine de prinson sans merci.

Item, de Laon s'en alla le roy à Péronne ; et là vindrent ceux de Gand, et de Bruges et du Franc, et des autres bonnes villes de Flandres parlementer ; et aussi y vint la dame de Houllende [1] ; et ne firent rien.

Item, de là s'en alla le roy devant la cité d'Arras, et y fut moult longuement le siège.

Item, en cedit an mil quatre cents quatorze, fut commencée par lesdits bandés une confrairie de Saint-Laurent aux Blancs-Manteaux, le jour de l'Invencion de Saint-Estienne, troisiesme jour d'aoust ; et disoient que c'estoit la confrairie des vrais et bons catholiques envers Dieu et leur droit signeur ; et fut la Saint-Laurent au vendredy ; et le dimanche ensuivant, firent leur feste à Saint-Laurent ; et furent plus de quatre cents tous bandés, que hommes que femmes ; et n'osoit ne homme ne femme estre au moustier ne à leur feste, s'il n'avoit la bande ; et aucunes personnes d'honneur qui y estoient allés veoir leurs amis, pour la feste Saint-Laurent qui se faisoit au dimanche, en furent en très grant danger de leurs biens, pource qu'ils n'avoient point de bandes.

Item, en ce temps estoient guerres par toute France ; et si y avoit grant marché de vivres à Paris, de pain et de vin ; car on avoit une pinte de bon vin sain et net pour un denier parisis, blanc et vermoil, en cent lieux à Paris, et pain à la value ; et en toute ceste année, ne fut trouvé du creu d'icelui vin qui devenist gras, ne bouté, ne puant.

1. Marguerite de Bourgogne, sœur de Jean Sans-Peur.

Digitized by Google

Item, ceux de l'ost en avoient grant charté, car ils furent moult devant Arras, sans rien faire.

Item, quant ils virent que trestout enchérissoit, leurs biens et trestout, et les chevaux mouroient de faim partout, ils firent crier la paix le onziesme jour de septembre, environ trois heures après minuit, à un mardy ; et quant ils partirent des tentes, après le cri qui avoit esté tel : que nul homme, sur peine de la hart, ne meit feu en son logis. Mais les Gascons, qui estoient en l'aide de la bande, firent le contraire ; car ils mirent le feu partout où ils porent, en despit de ce qu'on s'en allait ainsi ; et fut le feu si grant qu'il courut au pavillon du roy par darrière ; et eust esté le roy ars, qui ne l'eust mis hors par devers le meilleur ; et dirent ceux qui se sauvèrent que au feu demoura plus de cinq cents hommes qui furent ars, qui estoient malades dedans les tentes.

Item, le jeudy ensuivant, fut sceu à Paris ; et ne ouystes oncques plus belle sonnerie à Paris qu'on y fist icelui jour ; que [1] depuis le matin jusqu'au soir, en tous les moustiers de Paris on sonnoit ; et faisoit-on grant joie pour l'amour de la paix.

Item, ce jeudy treiziesme jour de septembre, un jeune homme osta la bande à l'imaige Saint-Huistace qu'on lui avoit baillée, et la deschira en despit de ceux qui lui avoient baillée ; et tantost fut prins, tort ou droit, lui fut le point coupé sur le pont Allais [2], devant Saint-Huistace, et fut banni à tousjours mais ; et si ne fut oncques homme qui osast dire le contraire, tant estoit tout mal gouverné et de mauvaises gens.

Et si sçachez que tous ceux qui devant Arras avoient esté, ou la plus grant partie, quant ils venoient, estoient si descharnés, si pasles, si empirés, qu'il sembloit qu'ils eussent esté en prinson six ou huit mois au pain et à l'eau ; et n'en apportèrent

1. Vu que.

2. Passerelle recouvrant, au bas de la rue Montmartre et de la rue Traînée, un cloaque où venaient se déverser les ordures des Halles.

Digitized by Google

que pesché, et en mourut plus de onze mille, quant ils vindrent à leur aise.

Item, le onziesme jour d'octobre ensuivant, un jeudy, fut fait un champ de bataille à Saint-Ouin, d'un Breton et d'un Portingallois ; et estoit l'un au duc de Berry, et l'autre au duc de Bourgongne ; et furent mis au champ à outrance ; mais ils ne firent chose dont on doie parler, car on dit tantost « ho ! » qu'ils devoient faire armes. Et fist ce faire le duc de Berry pour le Breton, qui estoit de la bande, dont il avoit moult grand paour ; car le Portingallois se maintenoit en son harnois si très légièrement, que chascun lui donnoit la victoire ; mais on ne pot oncques dire lequel la dust avoir au vray.

Item, le samedy ensuivant, treiziesme jour dudit mois d'octobre, oudit an, vint le roy à Paris, à belle compaignie de ceux de Paris ; et plut tout le jour si très fort, qu'il n'y avoit si joli qui n'eust voulu estre à couvert ; et soubdainement, environ huit heures de nuit, commencèrent les bonnes gens de Paris, sans commandement, à faire feu, et à baciner le plus grandement qu'on eust vu, passé cent ans devant, et les tables en mi les rues dressées à tous venants, par toutes les rues de Paris qui point ayent de renom[1].

Item, le vingt-troisiesme jour d'octobre depposèrent le prévost ; c'est à sçavoir, Andry Marchant ; et firent lesdits bandés prévost un chevalier de la cour du duc d'Orléans, qui estoit baron, messire Tanneguy du Chastel ; et ne le fut que deux jours et deux nuits, pource qu'il n'estoit pas bien de leur accord. La troisiesme journée ensuivant, fut reffait prévost sire Andry Marchant, très cruel et sans pitié, comme davant est dit.

Item, en cedit temps, entre la Saint-Remy et Noël, lesdits bandés, qui tout gouvernoient, firent bannir toutes les femmes de ceux que devant avoient bannis sans mercy ; qui estoit moult grant pitié à voir ; car toutes estoient femmes d'honneur et d'estat, et la plus grant partie de elles n'avoient oncques

1. Qui aient quelque renom.

Digitized by Google

esloingné Paris sans honneste compaignie, et ils estoient accompagnes de sergents très crueulx : selon signeur, mesnie duicte [1]. Et qui plus destraingnoit le cœur, c'estoit qu'on les envoyoit toutes au pays du duc d'Orléans, tout au contraire du pays où leurs amis et maris estoient. Et encore autre chose qui leur venoit au-devant ; car toutes femmes sont vitupérées d'estre menées à Orléans. Et là les envoyoit-on le plus ; mais autrement ne povoit estre pour le temps, car tout estoit gouverné par jeunes signeurs, senon le duc de Berry et le comte d'Arminac.

Item, les festes de Noël ensuivant, c'est à sçavoir mil quatre cents quatorze, fut fait par le roy, le comte d'Alençon, duc d'Alençon ; et fut faite duché qui n'estoit que comté ; ne oncques mais n'avoit esté duché jusqu'à celui jour ; ainsi en fut.

ANNÉE 1415

Le Prévot André Marchant déposé de nouveau. — Inondation. — Prise de Harfleur par les Anglais. — Grosse taille et belles vendanges. — Désastre d'Azincourt. — Nouvelle alarme à Paris. — Mort et funérailles du duc de Guyenne, fils aîné du roi. — Le pain est cher et les Armagnacs sans pitié.

Item, à l'entrée de février ensuivant, joustèrent le roy et les signeurs en la grant rue Saint-Anthoine, entre Saint-Anthoine et Sainte-Catherine du Val des Escolliers, et y avoit barrières. En ces joustes vint le duc de Breban pour traictier la paix ; et jousta et gaigna le prix.

1. C'est-à-dire tel maître, tel valet.

Digitized by Google

Ad ce temps estoient les Anglois à Paris pour traictier d'un mariaige à une des filles du roy de France.

Item, le mardi, dix-neuviesme jour, fut depposé de la prévosté de Paris Andry Marchant, qui autresfois avoit esté depposé par ses desmérites ; mais il finoit tousjours par argent, fors que à celle fois en ladite prévosté fut remis sire Tanneguy du Chastel la seconde ou la troisiesme fois.

Mais en ce temps aussi estoient chevaliers d'Espaigne et de Portingal, dont trois du Portingal, bien renommés de chevalerie, prindrent, par ne sçai quelle folle entreprinse, champ de bataille encontre trois chevaliers de France, c'est à sçavoir : François de Gringnos, La Roque, Morigon ; et fut à outrance ordonné au vingt-troisiesme jour de février, vigile Saint-Père, à Saint-Ouin ; et fut avant soleil resconcé [1] qu'ils entrassent en champ ; Mais en bonne vérité de Dieu, ils ne mirent pas tant qu'on mettroit à aller de la porte Saint-Martin à celle de Saint-Anthoine, à cheval, que les Portugallois ne fussent déconfits par les trois François, dont La Roque fut le meilleur.

Item, le samedy ensuivant, vigile Saint-Mathieu, fut la paix criée parmy Paris, à trompes ; et disoit chascun que ce avoit fait le duc de Breban ; et fist-on au samedy plus de feux parmy Paris que toutes les autres fois devantdites ; et si estoit les quatre-temps des Brandons.

Item, environ sept ou huit jours en mars, fut Seine si cruelle à Paris que un moulle de busche valoit neuf ou dix sols parisis, et un cent de cotterets, qui les vouloit avoir bons, vingt-huit ou trente-deux sols parisis ; le sac de charbons, douze sols parisis ; bourrées, foin semblablement ; tuille, plastre en la manière ; et si sachez que depuis la Toussaint jusques à Pasques, ne fut oncques jour qu'il ne cheist eaue de jour ou de nuit ; et dura la grant eaue jusques en my-apvril, qu'on ne povoit aller ès marès entre Saint-Anthoine et le Temple, ne dedans la ville ne dehors.

1. Couché.

Digitized by Google

Item, le dix-septiesme jour d'apvril, fut mondit seigneur de Guyenne en l'hostel de la ville, et ordonna trois eschevins nouveaux, c'est à sçavoir Pierre de Grant-Rue, Andriet d'Esparnon et Jehan de Louviers, et depposa Pierre Oger, Jehan Marcel, Guillaume Cirasse [1].

Item, le jour de Saint-Marc ensuivant, fut criée parmy Paris la paix à trompettes, sur peine de perdre corps et biens qui la contrediroit.

Item, le mois d'aoust ensuivant, au commencement, arriva le roy d'Angleterre à toute sa puissance en Normandie, et print port emprès Harfleu, et asségea Harfleu et les bonnes villes d'entour.

Item, monsieur de Guyenne, fils ainsné du roy, se partit de Paris le premier jour de septembre, à un dimanche au soir, à trompes ; et n'avoit que jeunes gens avec lui ; et partit pour aller contre les Anglois ; et le roy de France, son père, se partit le neuviesme jour ensuivant pour aller après son fils, et alla à Saint-Denys au giste ; et tantost après fut cuillie à Paris la plus grant taille qu'on eust vu cuillir d'aage d'homme, qui nul bien ne fist pour le proufit du royaume. Ainsi estoit tout gouverné par lesdits bandés, car Harfleu fut prins par les Anglois oudit mois de septembre, le quatorziesme jour, et tout le pays gasté et robbé ; et faisoient autant de mal les gens d'armes de France aux pauvres gens, comme faisoient les Anglois, et nul autre bien n'y firent.

Et si fist bien, sept ou huit sepmaines puis que les Anglois furent arrivés, aussi bel temps comme on vit oncques point faire en aoust et en vendanges, jour de vie d'homme, et aussi bonne année de tous les biens ; mais néantmoins, pour ce, ne s'advança oncques nuls des signeurs de France de combattre les Anglois qui là furent.

Item, les dessusdits bandés, le dixiesme jour d'octobre, mil

1. Pierre de Grant-Rue, épicier, fournisseur ordinaire du roi ; Jean de Louviers, bourgeois partisan de la cause bourguignonne ; Jean Marcel, drapier, remis en fonctions en 1418.

Digitized by Google

quatre cents et quinze, firent à leur posté [1] un prévost des marchands nouvel et quatre eschevins, c'est à sçavoir, le prévost des marchands, Philippe de Braban, fils d'un impositeur ; les eschevins : Jehan du Pré, espicier ; Estienne de Bonpré, pelletier ; Regnault Pidoye, changeur ; Guillaume d'Ausserre, drapier. Et si estoient le roy et monseigneur de Guyenne à ce jour en Normandie, l'un à Rouen et l'autre à Vernon, ne oncques ceux de Paris n'en sceurent rien, tant que ce fut fait ; et furent moult esbahis le prévost des marchands et les eschevins qui devant estoient, quand on les depposa sans autre mandement du roy ne du duc de Guyenne, ne sans le sceu des bourgois de Paris.

Item, le vingtiesme jour dudit mois ensuivant, les seigneurs de France ouyrent dire que les Anglois s'en alloient par la Picardie : si les tint monseigneur de Charrolois si court et de si près qu'ils ne porent passer par où ils cuidoient. Adoncques allèrent tous les princes de France, sinon six ou sept, et les trouvèrent en un lieu nommé Agincourt, près de Rousseauville ; et en ladite place, le jour Saint-Crespin et Crespinien, ils combattirent à eux : et estoient les François plus la moitié que les Anglois ; et si furent François desconfits et tués, et prins des plus grans de France.

Item, tout premièrement : le duc de Breban, le comte de Nevers, frères du duc de Bourgongne, le duc d'Alençon, le duc de Bar, le connestable de France, Charles de Labrait [2], le comte de Marle, le comte de Roussy, le comte de Salmes, le comte de Vaudemont, le comte de Dampmartin, le marquis du Pont ; ceux cy nommés furent tous morts en la bataille, et bien trois mille esperons dorés sur les autres. De ceux qui furent prins et menés en Angleterre : le duc d'Orléans, le duc de Bourbon, le comte d'Eu, le comte de Richemont, le comte de Vendosme, le mareschal de Bouciquaut, le fils du roy d'Ermenie, le sire de Torsy, le sire de Helly, le sire de Mouy, monseigneur de Savoisy

1. Gré, pouvoir.
2. Albret.

Digitized by Google

et plusieurs autres chevaliers et escuyers dont on ne sçait les noms. Oncques, puis que Dieu fut né, ne fut fait telle prinse en France par Sarrazins ne par autres, car avec eux furent morts plusieurs baillys de France, qui avoient avec eux amené les communes des bailliaiges, qui tous furent mis à l'espée, comme le bailly de Vermandois et ses gens, le bailly de Mascon et ses gens, celui de Sens et ses gens, celui de Senlis et ses gens, celui de Caen et ses gens, le bailly de Meaux et ses gens ; et disoit-on communément que ceux qui prins estoient n'avoient pas esté bons ne loyaux à ceux qui moururent en bataille.

Environ trois sepmaines après, vint le duc de Bourgongne assez près de Paris, moult troublé de la mort de ses frères et de ses hommes, pour cuider parler au roy ou au duc de Guyenne ; mais on lui manda qu'il ne fust si hardy de venir à Paris. Et fist-on tantost murer les portes, comme autresfois ; et se logèrent plusieurs capitaines au Temple, à Saint-Martin et ès places devantdites, par défaut des signeurs ; et furent toutes les ruelles d'entour les lieux devantdits prinses desdits capitaines ou de leurs gens, et les pouvres gens boutés hors de leurs maisons ; et à grant prière et à grant peine avoient-ils le couvert de leur hostel ; et ceste larronnaille couchoit en leurs lits, comme ils feissent à dix ou douze lieues de Paris ; et n'estoit homme qui en osast parler ne porter coustel, qu'il ne fust mis en diverses prisons, comme au Temple, à Saint-Martin, à Saint-Magloire, en Tyron et en autres diverses prisons.

Item, environ la fin de novembre, l'an mil quatre cents quinze, le duc de Guyenne, aisné fils du roy de France, moult plein de sa voulenté plus que de raison, accoucha malade et trespassa le dix-huitiesme jour de décembre oudit an, jour mercredy des Quatre-Temps. Et furent faites ses vigiles le dimanche ensuivant, à Nostre-Dame de Paris ; et fut apporté du Louvre sur les espaules de quatre hommes ; et n'y avoit que six hommes à cheval, c'est à sçavoir devant ; après, les quatre ordres mendiants et les autres colléges de Paris ; après, sur un grand cheval, fut son page ; sur un autre fut le chevalier du guet ; après grant

Digitized by Google

pièce, le prévost de Paris ; après le corps, fut le duc de Berry, le comte d'Eu et un autre. En ce point fut porté à Nostre-Dame de Paris, et là fut enterré le lendemain.

Item, en ce temps fut le pain très cher, car le pain qu'on avoit devant pour huit blancs valoit cinq sols parisis, et bon vin pour deux deniers parisis la pinte. En ce temps furent les portes murées, comme autresfois, pour le duc de Bourgongne, qui estoit près de Paris, et grant foison de gens d'armes, parquoi fromaiges et œufs furent si chers qu'on n'avoit que trois œufs pour un blanc, et un fromaige commun pour trois et quatre sols parisis.

Et Paris estoit gardé par gens estranges ; et estoient leurs capitaines un nommé Remonnet de la Guerre, Barbasan et autres, tous mauvais et sans pitié. Et pour mieux faire leur voulenté, mandèrent le comte d'Arminac, personne excommeniée, comme devant est dit, nommé Bernart, et de celui firent connestable de France à un lundy en la fin de décembre ; et le prévost de Paris, au mois ensuivant, fut fait admiral de France, gouverneur de La Rochelle ; et fut depposé d'estre admiral une mauvaise personne nommée Clignet de Breban, qui moult fist de mal en France tant comme il fut admiral.

Item, le duc de Bourgongne estoit tousjours en la Brie, et ne povoit parler au roy, ne le roy a lui, pour puissance qu'ils eussent eux deux ; car les traistres de France disoient au roy, quant il demandoit, qui moult le demandoit souvent : que plusieurs fois on l'avoit mandé, mais il ne daignoit venir. Et d'autre part mandoient au duc de Bourgongne, qui estoit à Lagny : que le roy lui deffendoit sa terre, sur peine d'estre réputé pour traistre faux.

Digitized by Google

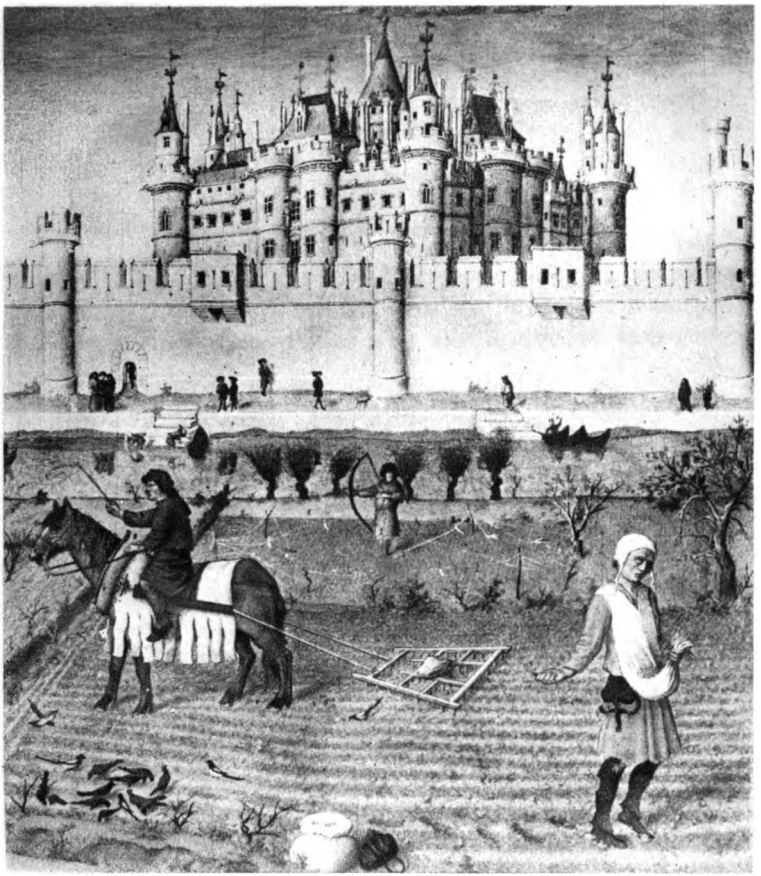

LE LOUVRE

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNÉE 1416

L'empereur Sigismond est reçu à Paris. — Nicolas d'Orgemont, chanoine de Notre-Dame est condamné par les Bandés à la prison perpétuelle. — Exécution de cinq autres cabochiens. — Paris désarmé. — La grande Boucherie est rasée.

Item, le douziesme jour du mois de février fut fait par les dessusdits bandés ledit comte d'Arminac seul de tout le royaume de France, à qui que il en despleust, car le roy estoit tousjours mal disposé. En celui temps s'en alla le duc de Bourgongne en son pays.

Item, le premier jour de mars mil quatre cents quinze [1] ensuivant, jour de Saint-Aubin, entra l'empereur roy de Honguerie à Paris, à un dimanche. Et vint par la porte Saint-Jacques ; et fut logé au Louvre ; et le deux, mardy ensuivant, furent envoyées semondre les demoiselles de Paris et des bourgeoises les plus honnestes ; et leur donna à disner en l'hostel de Bourbon le dixiesme jour ensuivant après sa venue, et à chascune aucun jouel [2].

Item, il fut à Paris environ trois sepmaines, et puis s'en alla devers Angleterre pour avoir les prisonniers du sang de France, qui là estoient de la prinse d'Agincourt.

Item, commençant la sepmaine peneuse ensuivant, qui fut entrant le treiziesme jour d'apvril mil quatre cents quinze, entreprindrent aucuns des bourgeois de Paris de prendre ceux qui ainsi tenoient Paris en subjection ; et debvoient ce faire le jour de Pasques, qui furent le dix-neufviesme jour d'apvril ;

1. 1416, nouveau style.
2. Joyau.

Digitized by Google

mais ils ne le firent point par sceu ; car il fust sceu par ceux de la bande, qui les prindrent et les mirent en prison.

Et le vingt-quatriesme jour dudit mois d'apvril mil quatre cents seize fut mené en un tomberel à boue le doyen de Tours, chanoine de Paris, frère de l'évesque de Paris de devant celui qui pour lors estoit, maistre Nicole d'Orgemont, fils de feu Pierre d'Orgemont. En ce point, vestu d'un grant mantel de violet, et chapperon de mesmes, fut mené ès halles de Paris ; et en une charrette devant estoient deux hommes de honneur sur deux ais, chascun une croix de bois en sa main ; et avoit l'un esté eschevin de Paris, et l'autre estoit homme d'honneur, et estoit maistre en arts, nommé maistre Regnault, et l'eschevin Robert de Belloy. Et à ces deux on coppa les testes, voyant ledit d'Orgemont, lequel n'avoit qu'un pied. Et après la justice, fut ramené sans oster dudit tomberel en prison au chastel Saint-Anthoine ; et environ quatre jours après fut presché au parvis Nostre-Dame de Paris, condampné en chartre perpétuelle au pain et à l'eaue.

Item, le premier samedy de may ensuivant furent descollés pour ce fait, trois moult honnestes hommes, et de moult bonne renommée ; c'est à sçavoir le seigneur de l'Ours, de la porte Baudet [1], un teinturier nommé Durand de Bry, un marchant de laton et espinglier nommé Jehan Perquin ; et estoit ledit teinturier maistre de la soixantaine des arbalestriers de Paris.

Item, le septiesme jour de may fut crié parmy Paris : que nul ne fust si hardy de faire assemblée à corps, ne à nopces, ne en quelque manière, sans le congé du prévost de Paris. En ce temps avoit, quant on faisoit nopces, certains commissaires et sergents aux despens de l'espousé, pour garder que homme ne murmurast de rien.

Item, le huitiesme jour de may, vendredy, furent ostées les chaisnes de fer qui estoient à Paris, et furent portées à la Porte-

1. Sergent d'armes du roi, nommé Jean Roche, possesseur de l'hôtel de l'Ours, sis rue de la Porte Baudoyer.

Digitized by Google

Saint-Anthoine. En ce temps estoit toujours le pain si cher, que petits menaiges n'en povoient avoir leur saoul ; car la charté dura moult longuement ; et coustoit bien la douzaine, que on avoit devant pour dix-huit deniers, quatre sols parisis.

Item, le samedy ensuivant, neufviesme jour dudit mois, furent ostées les armeures aux bouchers en leurs maisons, tant de Saint-Germain, de Saint-Marcel, de Sainte-Geneviefve et de Paris.

Item, le lundy ensuivant fut crié parmy Paris, sur peine d'estre réputé pour traistre : que tout homme, prestre, clerc ou lay, portast ou envoyast toutes ses armeures, quelles qu'elles fussent, ou espées, ou badelaires, ou hachetes, ou quelque armeure qu'il eust, au chastel de Saint-Antoine.

Item, le vendredy quinziesme jour dudit mois, firent lesdits commencer à abattre la grant Boucherie de Paris ; et le dimanche ensuivant vendirent les bouchers de ladite boucherie leurs chairs sur le pont Nostre-Dame, moult esbahis pour les franchises qu'ils avoient en la boucherie, qui leur furent toutes ostées ; et sembloit ce dimanche que lesdits bouchers eussent eu quinze jours ou trois sepmaines de temps à faire leurs estaux, tant furent bien ordonnés du vendredy jusqu'au dimanche.

Item, le vendredy ensuivant furent commencées à murer les portes comme autrefois.

Item, le lendemain de la Saint-Laurent ensuivant, firent crier lesdits bandés parmy Paris : que nul ne fust si hardy d'avoir à sa fenestre coffre ne pot, ne hotte, ne coste[1] en jardin, ne bouteille à vinaigre à sa fenestre qui fust sur rue, sur peine de perdre corps et biens, ne que nul ne se baignast en la rivière, sur peine d'estre pendu par la gorge.

Item, le jour de Saint-Laurent ensuivant, firent chanter lesdits bandés aux Quinze-Vingts, fust tort ou droit ; et y avoit commissaires et sergents qui faisoient chanter devant eux tels prestres qu'ils vouloient, malgré ceux dudit lieu, lesquels vouloient, que on leur fist droit de certains prisonniers qui estoient à Graville,

1. Panier.

Digitized by Google

lesquels furent prins en la franchise, par l'outraige du prévost de Paris ; et furent prins le vingt-cinquiesme jour de may, vigile de l'Ascension de Nostre-Seigneur ; et fut avant la Saint-Laurent ensuivant que on chantast ne messe ne vespres en ladite église.

Item, la première sepmaine de septembreen suivant, fist-on deffense aux bouchers que plus ne vendissent leur chair sur le pont Nostre-Dame ; et en celledite sepmaine commencèrent à vendre en la halle de Beauvais, à Petit-Pont, à la porte Bauday et environ quinze jours après commencèrent à vendre devant Saint-Lieufray, au Trou-Pugnais [1].

Item, en celle sepmaine fut crié : que nul sergent à cheval ne demeurast hors de la ville de Paris, sur peine de perdre son office.

Item, fut crié celledite sepmaine que lesdits estaux de boucherie seroient baillés au proufit du roy au plus offrant, et que lesdits bouchers n'y auroient quelque franchise.

Item, le mois d'octobre ensuivant, fut commencée la boucherie du cimetière Saint-Jehan, et fut achevée ; et y vindrent vendre ceux de derrière Saint-Gervais, le premier dimanche de février oudit an.

1. La chapelle Saint-Leufroy se trouvait à proximité d'un cloaque, près du grand Châtelet, entre le quai et la grande Boucherie.

Digitized by Google

ANNÉE 1417

Mandement sur le cours des monnaies. — Taxe pour curer la voirie. — Nouvelles mesures de proscription. — Jean Sans-Peur approche de Paris. — Les vendanges troublées. — Grosse taille de sel. — Escarmouches et pillages. — Coût des denrées pendant l'hiver 1417.

Item, le vingtiesme jour de février audit an, fut crié : que l'on ne prinst nulle monnoye à Paris que celle du roy [1] ; qui moult fist grant dommaige aux gens de Paris ; car les monnoyes du duc de Bretagne et du duc de Bourgongne estoient prinses comme celles du roy ; dont plusieurs marchans, riches et pouvres, et autres gens qui en avoient, perdirent moult, car, pour la deffense, homme n'en eust eu quelque nécessité senon au billon : mais environ un mois après, on reprint les dessusdites monnoyes deffendues, et comme davant furent.

Item, le troisiesme jour d'apvril audit an, trespassa monsieur de Guyenne, ainsné fils du roy de France, à Compigne, qui avoit esté quinze mois ou environ dauphin.

Item, ledit roy Louys, l'an mil quatre cents dix-sept, trespassa, environ trois jours en la fin.

Item, en icelui temps, on avoit vin sain et net pour un denier

1. Les monnaies dont le cours et la valeur furent réglés par l'autorité royale étaient les suivantes : 1° deniers d'or fin, dits *écus à la couronne*, valant 22 sols 6 deniers tournois pièce ; 2° petits deniers d'or fin, dits *petits écus à la couronne*, d'une valeur de 15 sols tournois ; 3° deniers blancs d'argent, dit *gros*, valant 20 deniers tournois ; 4° *demi-gros* et *quarts de gros*, valeur 10 et 5 deniers tournois ; 5° blancs *deniers à l'écu* et *demi-blancs* à l'écu, valant 10 et 5 d. t. ; 6° petits parisis, petits tournois valant 1 denier p. et 1 denier t. ; 7° doubles deniers tournois ; 8° petites mailles, valant une maille tournoise.

Digitized by Google

la pinte ; mais de grosses tailles, trois ou quatre tous les ans ; et n'osoit nul parler du duc de Bourgongne, qu'il ne fust en péril de perdre le corps ou la chevance, ou d'estre banni.

Item, le vingt-neufviesme jour de may ensuivant, vigile de la Pentecoste, fut crié : que nul ne prinst quelque monnoye, que celle seulement du coing du roy, et que on ne marchandast que à sols et à livres ; et furent aussi criés à prendre petits moutons d'or pour seize sols parisis, qui n'en valoient pas plus de onze sols parisis.

Et le lundy ensuivant, premier jour des festes de Pentecoste, commencèrent les gens de Paris, c'est à sçavoir de quelque estat qu'ils fussent, prestres ou clercs, ou autres, à curer les voiries ou à faire curer à leur argent ; et fut celle queullette si aspre, qu'il falloit que chascun, de quelque estat qu'il fust, de cinq jours en cinq jours en baillast argent ; et quant on payoit pour cent, on n'y en mettoit mie quarante, et avoient les gouverneurs le remenant [1].

Item, celledite sepmaine fut fait le pont leveïs à la porte Saint-Anthoine ; et celle année furent faites les maisons entre les bastilles et l'escorcherie aux Tuilleries.

Item, en celui temps fut prins, de part le prévost de Paris, un nommé Loys Bourdon, chevalier, qui tant fist de peine au chastel d'Estampes, comme devant est dit, et fut noyé pour ses desmérites ; et fut la royne privée de tout, que plus ne seroit au conseil, et lui fut son estat amendry ; et demourèrent les choses en ce point, sinon que tousjours prenoient lesdits gouverneurs desquels vouloient et les bannissoient ; et si falloit qu'ils allassent où lesdits gouverneurs vouloient, et en mains de trois sepmaines en bannirent plus de huit cents, sans ceux qui demourèrent en prison.

Item, en ce temps, à l'issue d'aoust, s'esmeut le duc de Bourgongne pour venir à Paris ; et vint en conquestant villes, cités, chasteaux ; et partout faisoit crier, de par le roy et le dauphin,

1. **Reste.**

Digitized by Google

et de par lui, que on n'y payast nulles subsides. Dont les gouverneurs de Paris prinrent si grant haine contre lui qu'ils faisoient faire processions et faisoient prescher : qu'ils savoient bien de vray qu'il vouloit estre roy de France, et que par lui et par son conseil, estoient les Anglois en Normandie. Et par toutes les rues de Paris avoit espies, qui estoient résidants et demourants à Paris, qui leur propres voisins faisoient prendre et emprisonner ; et nul homme, après ce qu'ils estoient prins, n'en osoit parler aucunement, qu'il ne fust en péril de sa chevance ou de sa vie.

Item, à l'entrée de septembre mil quatre cents dix-sept, approcha le duc de Bourgongne, de Paris, et gagna l'Isle-Adam, Pont-Sainte-Maxence, Senlis, Beaumont. Adoncq fut la porte Saint-Denys fermée, et furent abattues les arches pour faire un pont leveis, et fut deux mois fermée en la droite saison de vendanges.

Item, environ huit ou neuf jours en septembre, fut depposé Breban devantdit, de la prévosté des marchands, et fut fait prévost Estienne de Bonpuis, lequel ne le fut que cinq jours ; et fut mis en la prévosté un faiseur de coffres et de bancs, nommé Guillaume Cyrasse, le douze septembre oudit an.

En ce temps vindrent les Bourgignons devant Saint-Cloud ; et lors fut le pont rompu, et les Bourguignons assaillirent la tour à engins et l'endommagèrent moult ; mais point ne fut prinse à celle fois, ains la laissèrent : mais ils tinrent si le pays autour de Paris, que quelque marée ne venoit à Paris de nulle part.

Item, la livre de beurre salé valoit deux sols parisis ; et vendoit-on deux œufs ou trois au plus, quatre deniers parisis ; un petit hareng caqué, six deniers parisis. Le frais hareng vint environ les ottaves Saint-Denys, trois ou quatres penniers, et vendoit-on la pièce trois ou quatre blancs, tout lavé, et le poudré deux blancs, rien mains ; et le vin, qu'on avoit en aoust pour deux deniers, coustoit en septembre ensuivant quatre ou six deniers parisis.

Digitized by Google

Item, en ce temps avoit si pesmese douleur à Paris, que nul n'osoit aller vendanger hors Paris, devers la Porte Saint-Jacques, de toutes parts, comme à Chastillon, à Banuex, Fontenay, Vanves, Issy, Clamart, Mont-Rouge ; car les Bourguignons hayoient moult les bourgeois de Paris, et ils venoient fourrer jusques aux faulxbourgs de Paris ; et quelque personne qu'ils trouvoient, estoient prins et emmenés en leur ost. Et avec eux avoient moult de gens de Paris qui avoient esté bannis, qui tous les cognoissoient, pour enquérir ou autrement. Et s'ils estoient de quelque renom, ils estoient cruellement traités, et mis à si grant rançon comme on les povoit mettre ; et s'ils eschappoient par aucune adventure et venoient à Paris, et on le sçavoit, on leur mettoit sus qu'ils s'estoient fait prendre de leur bon gré, et estoient mis en prison.

Item, en ce temps, furent faits capitaine de la porte du Temple, un nommé Symonet du Boys, qui estoit clerc ; Jacquot l'Empereur, garde des coffres du roy ; et de la porte Saint-Martin, un nommé Jehannin Nepveu, chauderonnier, fils d'un chauderonnier nommé Colin Nepveu.

Item, en cestuy mois d'octobre, fut faite une grosse taille de sel ; car pou fut de gens qui fussent de nulle renommée, à qui on ne envoyast deux septiers ou trois, au gros un muy ou demy-muy ; et si le convenoit payer tantost et le porteur, ou avoir sergents en garnison, ou on estoit mis en prison au Palais ; et coustoit le septier quatre escus de dix-huit sols parisis pour pièce.

Item, la plus grant partie des capitaines qui estoient dans Paris, on les payoit des avoines que on avoit amenées à Paris pour estre bien saulvement ; et avoient congé de prendre ce qu'ils povoient piller autour de Paris, à deux ou trois lieues environ, et ils ne s'en faignoient pas. En ce temps firent les bouchers de Saint-Germain-des-Prés leur boucherie, en une rue qui est entre les Cordeliers et la porte Saint-Germain, en un lieu en manière de celier, où on descendoit à degrés qui avoient dix marches.

Digitized by Google

Item, en ce temps valoit le caque de hareng seize livres parisis.

Item, autour de Paris, de quelque part que ce fust, n'osoit homme aller qu'il ne fust desrobé ; et s'il se revenchoit ou deffendoit, il estoit tué des gens d'armes de Paris mesmes, qui yssoient toutesfois qu'ils vouloient hors de Paris pour piller ; car quant ils revenoient, ils estoient aussi troussés de biens que fait le hériçon de pommes, et nul n'en osoit parler ; car ainsi plaisoit aux gouverneurs de Paris.

Item, en icelui temps allèrent les Bourguignons devant Corbeil, et fourrèrent le pays tout entour, et firent plusieurs assauts ; mais pas ne le prinrent à celle fois, car ils se retrairent vers Chartres ; mais la nuit Saint-Clément arrivèrent devant Paris si soudainement que merveilles ; et les gens d'armes de Paris les allèrent souvent escarmoucher, mais tousjours y perdoient grant foison de soudayers de Paris, et ceux qui eschappoient s'en revenoient par les villages d'entour Paris, et pilloient, roboient, rançonnoient et avec ce admenoient tout le bestial qu'ils povoient trouver, comme bœufs, vaches, chevaux, asnes, asnesses, juments, porcs, brebis, moutons, chèvres, chevreaux, et toutes autres choses dont ils povoient avoir argent ; et en église prenoient-ils livres et toute autre chose qu'ils pouvoient happer ; et en abbayes de dames autour de Paris prindrent-ils messels, bréviaires, et toute autre chose qu'ils povoient piller ; et quelque personne qui s'en plaignoit à justice, ou au connestable, ou aux capitaines, tout bel lui estoit de soy taire. Et vray est que les gens aucuns qui venoient de Normandie à Paris, qui estoient eschappés des Anglois par rançon ou autrement, et après avoient esté prins des Bourguignons, et puis, à demy-lieue ou environ, estoient reprins des François, et traités si cruellement et par tyrannie comme Sarrazins ; mais ils, par leurs serments, c'est à sçavoir aucuns bons marchans, hommes d'honneur, qui avoient esté prisonniers à tous les trois devant-dits, dont ils estoient eschappés par argent, affermoient que plus amoureux leur avoient esté les Anglois que les Bourguignons, et les Bourguignons plus amoureux cent fois que ceux de Paris,

Digitized by Google

et de pitance et de rançon, et de peine de corps et de prison, qui moult leur estoit esbahissant chose, et à tout bon chrestien doibt estre.

Item, un pou après la Toussains, enchérit tellement la busche, que le cent de bons costerets valoit deux francs, et vingt-quatre sols moyenne buche, et celle de Bondy, vingt sols parisis.

Item, la buche de molle [1] valoit dix sols parisis la molle ; et dura celle charté tout l'hyver.

Item, en ce temps fut la char si chère, que un petit quartier de mouton valoit sept ou huit sols parisis, et un petit morsel de bœuf de bon endroit deux sols parisis, que on avoit en octobre pour six deniers parisis ; une froissure de mouton deux ou trois blancs ; une teste de mouton six deniers parisis ; la livre de beurre salé huit blancs.

Item, un bien petit porc coustoit soixante sols ou quatre francs.

ANNÉE 1418

Les bonnes villes de Normandie prises par les Anglais. — Neige à Paris. — Vaine tentative du roi sur Senlis. — Entrée des Bourguignons dans Paris. — Arrestation des chefs Armagnacs. — Les prisons envahies par le peuple ; massacres de juin. — Émeute du mois d'août ; nouvelles tueries. — Exécution de Capeluche. — Terrible épidémie.

Item, ou mois de janvier oudit an, fut le prévost de Paris devant Mont-le-Héry ; et le lui rendirent ceux de dedans, de par traité d'argent.

1. Moule, mesure de bois, environ un stère.

Digitized by Google

Item, de là s'en alla à Chevreuse, y gaigna la ville et fist tout piller, quant que homme povoit apporter à charroy ou autrement, comme ils firent à Soissons ; et moult y ot des bonnes gens du pays tués sans pitié.

Item, la darraine sepmaine de janvier oudit an, alla le roy devant Senlis pour le prendre, par force ou autrement, et fut la cité abandonnée avant qu'elle fust assaillie.

Item, en icelui temps, toutes les bonnes villes de Normandie, comme Rouen, Montivillier, Dyeppe, et plusieurs autres, quand ils virent comme Caen, Harfleu, Falaise et plusieurs bonnes villes du pays avoient esté prinses des Anglois, sans avoir secours du roy de France pour messaige qu'ils envoyassent, se rendirent au duc de Bourgongne.

Item, le jour Saint-Martin d'hyver mil quatre cents dix-sept, fut fait pape un cardinal [1] nommé Martin par l'accort et consentement de tous les rois chrestiens ; et en fist-on feste par toute chrestienté, se non à Paris ; ne on n'en osoit parler ; car, le quatriesme samedy de caresme oudit an, pour ce que le recteur toucha au conseil, que ce lui sembloit bon que on fist solemnité du Saint-Père, qui tant avoit cousté à faire, et si y avoit-on mis plus de deux ans et demy, pour tant fut mis en prison, et dix ou douze maistres avec lui.

Item, estoit tousjours le siége devant Senlis, de par le roy ; et sachez que pou de gens dedans Senlis avoit, mais tousjours yssoient ou par nuit ou par jour ; et souvent firent si grant dommaige à l'ost du roy que le connestable jura la destruction de ladite cité à feu et à sang ; et fist crier à trompes, le douziesme jour d'apvril, que tous les gens d'armes qui à Paris estoient, de quelque estat qu'ils fussent, allassent devant Senlis, sur peine de perdre harnois et chevaux ; et tant en y alla et tant en y avoit sur les champs de toutes parts, que la sepmaine peneuse, Paris fut si dégarni de buche, que, qui eust donné en Grève vingt sols parisis d'un costeret, on n'en eust pu finer ; et à Pasques

1. Martin V, de la famille Colonna.

Digitized by Google

ensuivant, coustoit le quarteron d'œufs huit blancs ; et un très petit fromaige blanc, six ou sept blancs ; la livre de vieil beurre salé, sept ou huit blancs ; une petite pièce de beuf ou mouton, cinq ou six blancs ; et tout par le mauvais gouvernement du prévost de Paris et des marchans.

Item, celle année, le jour des grans Pasques, négea tout le jour, aussi fort qu'on vit oncques faire à Noel ; et si n'eust-on finé en Grève de buche, qui eust donné un franc d'un quarteron.

Item, le quatorze apvril mil quatre cents dix-huit, fut faite la solemnité du pape Martin par les églises à Paris et environ, très simplement.

Item, le vingt-quatriesme jour d'apvril, oudit an, revint le roy et son ost de devant Senlis, où il avoit esté depuis le mois de janvier, et ne la pot oncques prendre ; et si lui cousta, que en canons que en autre artillerie, avec autres despences, plus de deux cents mille francs ; et si furent souvent ses gens tués, rançonnés de ceux de la cité, et ses tentes arses, et prinse son artillerie ; et au dernier s'en partit le roy et le connestable à très petit honneur ; dont les gens d'armes qui avec le connestable estoient, furent si enragés de ce qu'ils orent failly à leur intention de piller Senlis, qu'ils se tinrent si près de Paris de toutes parts, que homme n'osoit aller plus loin de Paris que Saint-Laurent tout au plus, qu'il ne fust desrobé ou tué.

Et vray fut que le jour de may, les gens de l'hostel du roy allèrent, comme accoustumé est, au bois de Boulogne, pour apporter du may pour l'hostellerie du roy ; les gens d'armes de Montmartre, à la Ville-l'Évesque, à l'entrée de Paris vinrent sur eux à force, et les navrèrent de plusieurs playes, et puis les desrobèrent de tout ce qu'ils porent ; et fut bien eureux desdits serviteurs du roy qui se pot sauver en gippon ou en chemise tout à pied. En celui temps alloient femmes d'honneur bien accompaignées, veoir leurs héritaiges près de Paris, à demie-lieue, qui furent efforcées, et leur compaignie battue, navrée et desrobée.

Digitized by Google

Item, vray fut que les aucuns desdits gens d'armes furent pleins de si grant cruauté et tyrannie, qu'ils rostirent hommes et enfants au feu quand ils ne povoient payer leur rançon ; et quand on s'en plaignoit au connestable ou au prévost, leur response estoit : « S'ils n'y fussent pas allés, et ce fussent les Bour- » guignons, vous n'en parlissiez pas. »

Ainsi commença tout à enchérir à Paris, car deux œufs coustoient quatre deniers parisis ; un petit fromaige blanc, sept ou huit blancs ; la livre de beurre, onze ou douze blancs ; un petit hareng soret de Flandres, trois ou quatre deniers parisis ; et ne venoit quelque chose de dehors à Paris, pour les gens d'armes dessusdits.

Ainsi estoit Paris gouverné faussement ; et tant hayoient ceux qui gouvernoient ceux qui n'estoient de leur bande, qu'ils proposèrent que, par toutes les rues de Paris, il les prendroient et tueroient sans mercy, et les femmes ils noyeroient ; et avoient prinses par leur force les toiles de Paris aux marchans et autres sans payer, disant que c'estoit pour faire des tentes et des pavillons pour le roy, et c'estoit pour faire les sacs pour noyer lesdites femmes. Et encore plus, ils proposèrent que avant que les Bourguignons venissent à Paris, ne que la paix se fist, ils vendroient Paris au roy d'Angleterre ; et tous ceux qui pas ne devoient mourir, devoient avoir un escu noir à une croix rouge ; et en firent faire plus de seize mille, qui despuis furent trouvées en leurs maisons. Mais Dieu, qui sçait les choses abscondées, regarda en pitié son peuple, et esveilla Fortune, qui en soursaut se leva comme chose estourdie, et mit les pans à sa ceinture, et donna hardement à aucuns de Paris de faire sçavoir aux Bourguignons que ils tout hardyement venissent le dimanche ensuivant, qui estoit vingt-neufviesme jour de may, à heure de mynuit, et ils les mettroient dedans Paris par la porte Saint-Germain, et que point n'y eust de faute, et que pas ne leur faudroient pour mourir, et que point ne doubtassent fortune ; car bien sceussent que toute la plus grant partie du peuple estoit des leurs.

Digitized by Google

En icelle sepmaine s'esmeurent les Bourguignons de Pontoise, et vinrent au jour dit et à l'heure à Grenelle ; et là comptèrent leurs gens, et ne se trouvèrent que environ six ou sept cents chevaux, quant Fortune leur dit que avec eux feroit la journée. Adonc prinrent cœur et hardement ; et vinrent à la porte Saint-Germain entre une heure et deux devant le jour, et en estoit chef le signeur de l'Isle-Adam, et le beau sire de Bar ; et entrèrent dedans Paris, vingt-neufviesme jour de may, criant : « Nostre-Dame ! la paix ! Vive le roy et le dauphin » et la paix ! » Et tantost Fortune, qui avoit nourry lesdits bandés, vit que nul gré ne lui savoient de son bien ; vint avec lesdits Bourguignons à toutes manières d'armes et des communes de Paris, et leur fist rompre leurs portes et effondrer leurs trésors, et piller ; et tourna sa roe si despitement en soi vengeant de leurs ingratitudes, pource que de paix n'avoient cure. Tout joyeux estoit qui se povoit mucer en cave, ou en cellier, ou en quelque destour.

Et quant le prévost de Paris, nommé Tanneguy du Chastel, vit Fortune ainsi contre lui, et que les Bourguignons taschoient à emprinsonner les autres en plusieurs prisons diverses, et le commun à piller, vint à Saint-Paul, print le dauphin aisné fils du roi, et s'enfouy atout droit à Melun, qui moult troubla la ville de Paris. Et plusieurs autres des plus gros de la bande, comme maistre Robert-le-Maçon, chancelier du dauphin, l'évesque de Clermont, le grand président de Provence, l'un des mauvais chrestiens du monde, et plusieurs autres de leur bande, se boutèrent dedans le chasteau de la porte Saint-Anthoine ; et par ce furent sauvés, et par le dauphin qu'ils avoient ; et firent moult d'assauts à ceux qui passoient là, de trait dont foison avoient.

Le dimanche au soir, le lundy, le mardy ensuivant, convint faire grant guet et feux parmy Paris pour paour d'eux. Et en icelui temps se fournirent de gens d'armes des fuyants de leur bande ; et le mercredy ensuivant, environ huit heures du matin, yssirent du chastel et allèrent ouvrir la porte par dedans la ville,

Digitized by Google

qui que le voulsist veoir ; et avec eux entra grant foison de gens d'armes ; et entrèrent en la grant rue Saint-Anthoine, criant : « A mort ! à mort ! Ville gaingnée ! Vive le roy et le dauphin » et le roy d'Angleterre ! Tuez tout ! tuez tout ! »

Item, est vray que dimanche vingt-neufviesme jour de may, à l'entrée des Bourguignons, avant qu'il fust nonne de jour, on eust trouvé à Paris gens de tous estats, comme moines, ordres mandiants, femmes, hommes, portants la croix Saint-Andry ou de Troyes ou d'autre matière, plus de deux cents mille, sans les enfants. Lors fut Paris moult esmeu. Et se arma le peuple moult plustost que les gens d'armes ; et avant que les gens d'armes fussent venus, estoient tant approchés lesdits bandés par force, qu'ils estoient à l'endroit de Tyron[1]. Adonc vint le nouveau prévost de Paris à force de gens, et à l'aide de la commune les repoussa, abattant et tuant à grand tas jusques dehors la porte Saint-Anthoine ; et tantost le peuple, moult eschauffé contre lesdits bandés, vindrent par toutes les hostelleries de Paris quérant les gens de ladite bande ; et quant qu'ils en porent trouver, de quelque estat qu'il fust, prisonnier ou non, aux gens d'armes estoient amenés en mi la rue, et tantost tués sans pitié de grosses haches et d'autres armes ; et n'estoit homme nul à celui jour qui ne portast quelque armeure dont ils féroient lesdits bandés en passant par emprès, depuis qu'ils estoient tous morts estendus ; et femmes, et enfants, et gens sans puissance, qui ne leur povoient pis faire, les maudissoient en passant par emprès, disant : « Chiens traistres, vous estes mieux » que à vous n'appartient : encore en y eust, que pleust à Dieu » que tous feussent en tel estat ! » Et si n'eussiez trouvé à Paris rue de nom, où n'eust aucune occision ; et en mains qu'on n'iroit cent pas de terre depuis que morts estoient[2], ne leur demou-

1. Hôtel appartenant à l'abbaye de Tiron, sis dans la rue du même nom.

2. Et à peine aurait-on eu le temps de s'éloigner de cent pas, après les avoir vu tuer, que déjà ils étaient dépouillés.

Digitized by Google

roit que leurs brayes ; et estoient en tas comme porcs au milieu de la boe, qui moult grand pitié estoit ; car pou fu celle sepmaine jour qu'il ne pleust moult fort. Et furent celle journée, à Paris, morts à l'espée ou d'autres armes, en mi les rues, sans aucuns qui furent tués ès maisons, cinq cents vingt-deux hommes ; et plut tant fort celle nuit, que onques ne sentirent nulle malle odeur ; mais furent lavés par force de la pluie leurs plaies, que au matin n'y avoit que sang beté [1], ne ordures sur leurs plaies.

Item, en ces jours devantdits, prenoit-on les Arminacs par tout Paris, et hors Paris. Entre lesquels furent prins plusieurs grands de renom et très mauvais couraige, comme Bernard d'Arminac, connestable de France, aussi cruel homme qui fust oncques ; Henry de Marle, chancelier de France ; Jehan Gaudé, maistre de l'artillerie, le pire de tous : — quant les pauvres ouvriers lui demandoient leur salaire de leur besongne, il leur disoit : « Avez-» vous point chascun un petit blanc pour à chascun un chevestre [2] » avoir pour vous aller pendre ? Sanglante chenaille, c'est pour » vostre preu ! » ; et n'en avoient autre chose ; et par ainsi espargna si grant trésor plus que le roy n'avoit ; — maistre Robert de Tuillières ; maistre Oudart Baillet ; l'abbé de Saint-Denys en France, très faux papelart ; Remonet de la Guerre, capitaine des plus forts larrons qu'on pust trouver en place, car ils faisoient pis que Sarrazins ; maistre Pierre de l'Esclat ; maistre Pierre le Gaiant, personne sismatique, hérite [3] contre la foi, et avoit esté presché en Grève, digne d'ardoir : il alla après ce à court de Rome ; et quant il revint, il fut plus maistre en Chastelet que devant ; et les lettres dont il se mesloit, qu'on avoit avant pour huit sols parisis, il en failloit bailler vingt-quatre sols parisis, et si falloit payer par sa main.

1. Caillé.
2. Licou.
3. Hérétique.

Digitized by Google

Item, l'évesque de Clermont, qui estoit tout le pire contre la paix, et plusieurs autres. Et tant en avoit au Palais et au Chastelet petit et grand, à Saint-Martin, à Saint-Anthoine, à Tyron, au Temple, qu'on ne les sçavoit où mettre.

Item, cependant estoient tousjours les Arminacs à la porte Saint-Anthoine ; pourquoi on faisoit toutes les nuits très grans feux ; et n'estoit nuit qu'on ne criast alarme ; et faisoit-on cris à trompes à minuit, après minuit, davant minuit ; et neantmoins tout ce plaisoit au peuple, pour ce que de bon cueur le faisoient.

Item, le peuple s'avisa de faire en la paroisse Saint-Huistace la confrairie Saint-Andry, et la firent un jeudy, neuviesme jour de juin : qui s'y mettoit avoit un chapperon de roses vermeilles. Et tant s'y mist de gens de Paris, que les maistres de la confrairie disoient et affermoient qu'ils avoient fait faire plus de soixante douzaines de chappeaux ; mais avant qu'il fust douze heures, les chappeaux furent faillis, mais le moustier de Saint-Huistace estoit tout plein de monde ; mais pou y avoit homme, prestre ne autre, qui n'eust en sa teste chappeau de roses vermeilles, et sentant tant bon au moustier comme s'il fust lavé d'eau rose.

Item, en celle sepmaine, demandèrent ceux de Rouen à ceux de Paris aide, et on leur envoya trois cents lances et trois cents hommes de trait, pour obvier aux Anglois.

Item, le dimanche ensuivant, douziesme jour de juin, environ onze heures de nuit, on cria alarme, comme on faisoit souvent alarme, à la porte Saint-Germain ; les autres crioient à la porte de Bordelles : lors s'esmut le peuple vers la place Maubert et environ, puis après ceux de deça les ponts, comme des halles et de Grève et de tout Paris ; et coururent vers les portes dessusdites ; mais nulle part ne trouvèrent nulle cause de crier alarme. Lors se leva la déesse de Discorde, qui estoit en la tour de Mau-Conseil, et esveilla Ire la forsenée, et Convoitise et Enragerie et Vengeance, et prindrent armes de toutes manières, et boutèrent hors d'avec eux Raison, Justice, Mémoire de Dieu

Digitized by Google

et Atrempance [1], moult honteusement. Et quand Ire et Convoitise virent le commun de leur accort, si les eschauffa plus et plus, et vindrent au palais du roy. Lors Ire la desvée [2] leur jetta sa semence tout ardant sur leurs testes. Lors furent eschauffés autre mesure, et rompirent portes et barres, et entrèrent ès prisons dudit Palais à minuit, heure moult esbahissant à homme surprins ; et Convoitise, qui estoit leur capitaine, et portoit la bannière devant, qui avec lui menoit Trahison et Vengeance, commencèrent à crier hautement : « Tuez, tuez ces chiens » traistres Arminacs. Je reni bieu [3] se jà pié en eschappe en » ceste nuit. » Lors Forsenerie la desvée, et Murtre et Occision abatirent, tuèrent, murtrirent tout ce qu'ils trouvèrent ès prisons, sans merci, fust de tort ou de droit, sans cause ou à cause ; et Convoitise avoit les pans à sa çainture, avec Rapine sa fille et son fils Larrecin, qui, tost après qu'ils estoient morts ou avant, leur ostoient tout ce qu'ils avoient ; et ne voulut pas Convoitise qu'on leur laissast leurs brayes, pour tant qu'ils vaulsissent quatre deniers, qui estoit une des plus grans cruautés et inhumanités chrestiennes à autre de quoi on peust parler. Quant Murtre et Occision avoient fait ce, revenoit tout le jour Convoitise, Ire, Vengeance, qui dedans les corps humains qui morts estoient, boutoient toutes manières d'armes, et en tous lieux ; et tant que, avant que prime fust de jour, eurent de cops de taille et d'estoc au visaige, tant que on n'y povoit homme connoistre quel qu'il fust ; et ne fut que le connestable et le chancelier qui furent cogneus au lict où tués estoient. Après, allèrent cedit peuple par l'ennortement [4] de leurs déesses qui les menoient, c'est à sçavoir, Ire, Convoitise et Vengeance, par toutes les prisons publiques de Paris, c'est à sçavoir à Saint-Éloy, au petit Chastelet, au grand Chastelet, au Four-l'Évesque, à Saint-

1. Modération.
2. Folle.
3. Dieu.
4. Exhortation.

Digitized by Google

Magloire, à Saint-Martin-des-Champs, au Temple ; et partout firent comme devant est dit du Palais. Et n'estoit homme nul qui en celle nuit ou jour, eust osé parler de Raison ou de Justice, ne demander où elles estoient enfermées ; car Ire les avoit mises en si profonde fosse, qu'on ne les pot oncques trouver toute celle nuit, ne la journée ensuivant. Si en parla le prévost de Paris au peuple, et le seigneur de l'Isle-Adam, en leur admonestant Pitié, Justice et Raison ; mais Ire et Forsennerie respondirent par la bouche du peuple : « Maugré bieu, sire, de » vostre Justice, de vostre Pitié et de vostre Raison ! Maudit » soit de Dieu qui aura jà pitié de ces faux traistres Arminaz » Anglois ne que de chiens, car par eux est le royaume de » France destruict et gasté, et si l'avoient vendu aux Anglois. »

Item, est vray que devant chascune desdites prisons, avant qu'il fust dix heures du jour, estoient tous entassés, comme se ce feussent chiens ou moutons ; et n'en avoit nul pitié disant : « Aussi ont-ils fait sacs pour nous noyer et nos femmes et nos » enfants, et ont fait faire estandarts pour le roy d'Angleterre, » et pour ses chevaliers, pour mettre sur les portes de Paris, » quand ils l'auront livré aux Anglois. Ils ont fait escussons à » une rouge croix, plus de trente milliers, dont ils avoient pro- » posé de signer les huys de ceux qui devoient estre tués ou non. » Si ne nous en parlez plus, de par le Diable, que [1] pour vous » n'en laisserons rien à faire, par le sang bieu ! » Quant le prévost vit qu'ils estoient ainsi eschauffés de la faulce Ire qui les menoit, si n'osa plus parler de Raison, de Pitié, ne de Justice, et leur dit : « Mes amis, faites ce qu'il vous plaira. » Ainsi s'en allèrent ès prisons dessusdites, et quant ils trouvoient trop fortes prisons où ils ne pouvoient entrer, si boutoient dedans force de feu ; et ceux qui dedans estoient n'avoient rien de quoi leur aider ; si estraingnoient et ardoient là dedans à martyre. Et ne laissèrent en prison de Paris, sinon au Louvre, pour ce que le roy y estoit, quelque prisonnier qu'ils ne le

1. Car.

Digitized by Google

tuassent par feu ou par glayve. Et tant tuèrent de gens à Paris, que hommes que femmes, depuis celle heure de minuit jusqu'au lendemain douze heures, qu'ils furent nombrés à mille cinq cents dix-huit. Et furent occis le connestable, le chancelier, un capitaine nommé Remonet de La Guerre, maistre Pierre de l'Esclat, maistre Pierre le Gayant, maistre Guillaume Paris, l'évesque de Coustances, fils du chancelier de France en la court de darrière devers la Coulture ; et furent deux jours entiers au pié du degré du palais sur la pierre de marbre, et puis furent enterrés ces sept à Saint-Martin en ladite court de darrière la Coulture, et tous les autres à la Trinité ; entre lesquels morts furent trouvés tués quatre évesques du faux et dampnable conseil, et deux des présidents de Parlement.

Item, celle sepmaine fut depposé de la prévosté des marchans Guillaume Cyrasse, et y fut mis sire Noël Marchant.

Item, en icelui temps, on attendoit monseigneur de Bourgongne de jour en jour, et si n'estoit homme qui peust sçavoir au vray où il estoit ; dont le peuple fut plus félon, et n'osoit le prévost de Paris faire justice.

Item, celle sepmaine fut fait procureur du roy un nommé Vincent Lormoy.

Item, le vingtiesme jour de juin fut faite justice d'un nommé Boutart, qui estoit sergent à cheval, demourant en la grant rue Saint-Denys, l'un des plus mauvais de tous ceux de la bande. Et pour ce que si mauvais estoit contre le duc de Bourgongne, et que moult bel parleur estoit, et grande faconde d'homme, il recogneut à sa fin que quand il vouloit, il estoit à l'estroit conseil des bandés, et avoit eu commission de par le prévost et les autres, environ devant huit ou neuf jours que les Bourguignons arrivassent à Paris, de faire tuer tout le quartier des halles, c'est à sçavoir hommes, femmes et enfants, lesquels qu'il eust voulu, et leurs biens confisqués à lui et à ceux qui lui eussent aydé à faire ladite occision. La sepmaine que lesdits Bourguignons entrèrent à Paris, debvoit ce estre fait. Et recogneut que un nommé Symonet Taranne avoit un autre quartier, pour faire

Digitized by Google

semblablement ; et autres de leur maldit conseil debvoient ainsi faire par tout Paris. Mais Dieu qui sçait les choses abscondites, qui mua le conseil d'Olofernes par main de femme, les fit cheoir dans la fosse qu'ils avoient faite, comme devant est dit.

Item, le samedy ensuivant, fut décapité Guillaume d'Ausserre, drappier, esleu de Saint-Éloy, aagé de plus de soixante-six ans, qui avoit de moult belles filles à Paris, toutes femmes d'estat, lesquelles il vilena moult ; car il cogneut tant de trahisons contre le roy et son royaume, que lui et ceux de ladite bande avoient machinées, et fait alliance aux Anglois, que fort seroit à croire ; et encusa autres, desquels fut décapité un sergent d'armes nommé Mont-Melian, lequel avoit fait par son pourchas décapiter le sieur de l'Ours, de la porte Bauday ; et lequel seigneur de l'Ours, environ six sepmaines après que les Bourguignons furent entrés à Paris, fut despendu, lui et plusieurs autres, du gibet, et furent mis en terre sainte, et fut fait leur service honnestement.

Item, au mois de juin fut la porte Saint-Anthoine murée ; et n'avoit à Paris que deux portes ouvertes ; c'est à sçavoir la porte Saint-Denys et celle de Saint-Germain.

Item, en celle année ne fut nouvelle du Landit. Ce ne fut à la fin qu'on vendit un pou de souliers de Breban en trois estaux en la grant rue Saint-Denys, emprès les Filles-Dieu.

Item, la vigile Saint-Jehan furent remises les chaisnes de fer au bout des rues de Paris ; et cuida-on tout trouver ; mais il s'en falloit trois cents, que les bandés en leur vivant avoient dégastées en leur profit, on ne sçait en quel lieu, et les refist-on moult hastivement.

Item, le dimanche troisiesme jour de juillet, fut fait une des plus belles processions que on eust veu oncques. Toutes les églises de Paris s'assemblèrent à Nostre-Dame de Paris, et delà vindrent à grant luminaire et sainctuaires à Saint-Marry, à Saint-Jehan-en-Grève ; et là moult bien dévotement prindrent le corps Nostre-Seigneur que les faux Juifs bouillirent, et l'apportèrent moult révérentement, faisants grans louanges à

Digitized by Google

Dieu, à saint Martin-des-Champs. Et alloient les gens de l'Université deux à deux, c'est à sçavoir, emprès chacun maistre alloit un bourgeois au-dessous de lui, et tous les autres semblablement.

Item, le vendredy ensuivant, vindrent les Arminacs de Meaux jusques devant Paris, et boutèrent le feu à la Vilette, à la Chapelle et ailleurs ès granges pleines de blez nouveaux. Si cria-on alerme à Paris ; si s'enfouirent ; et en eux en allant, allèrent couper les cordes des Arminacs qui pendus estoient au petit gibet de Paris ; et en eux en allant prindrent grant proye de bestail et prisonniers de pouvres laboureurs en leurs lits, et le commun de Paris s'arma ; mais on ne leur volt ouvrir la porte sitost, pource que sans chief estoient. Tantost après vint le prévost de Paris, qui yssit à grant compaignie, et eux le suivirent moult asprement. En fut vray que les Arminacs povoient bien estre à plus de trois lieues loin, ains que ledit prévost yssist, ne le commun, qui moult se sentit mal content : toutes voyes suivirent-ils tant leurs ennemis à pié, qu'ils rescoururent presque tous les prisonniers. Et furent jusques à Lagny-sur-Marne ; et là leur fut dit que la grosse bataille povoit bien estre à trois grosses lieues loin. Lors s'en revindrent le mieux qu'ils porent, moult las, car moult faisoit grant chaut, et on ne trouvoit rien nulle part que ès bonnes villes ; car pour la guerre on y mettoit tout. Quant ils furent venus à Paris, si furent moult courcés, et vouldrent aller tuer les prisonniers arminacs du Chastelet, se n'eust esté le capitaine de Paris, qui par douces paroles les appaisa. Et tantost après on fist faire les barrières devant le Chastelet ; mais neantmoins il mena les gros prisonniers à très grant compaignie de gens d'armes à la porte Saint-Anthoine, ou autrement eussent esté tués du peuple.

Item, vray est que en icelui temps Soissons se rendit aux Bourguignons ; et prindrent des gros bourgeois de la ville qui estoient Arminacs, desquels ils firent justice ; car ils cogneurent à la mort que dedans quatre jours ils avoient en pensée de tuer par nuit ou par jour tous ceux qui estoient de la partie au duc de

Digitized by Google

Bourgongne, et femmes et enfants faire noyer en sacs qu'il avoient tous propres faits faire à femmes moult voulentaires à la faulce traistre bande.

Item, vray est qu'ils avoient fait faire monnoye de plon très grant foison, et en debvoient bailler aux diseniers de la ville de Paris, selon ce qu'ils avoient de gens en leurs dizaines qui estoient de la bande ; et n'en debvoient avoir nuls autres que eux ; et debvoient aller parmy les maisons lesdits bandés par tout Paris à force de gens armés portants ladite bande, disants par tout : « Avez-vous point de telle monnoye ? » S'ils disoient : « Vees en ci ! » ils passoient outre sans plus dire ; s'ils disoient : « Nous n'en avons point ! » ils debvoient tous estre mis à l'espée, et les femmes et enfants noyés. Et estoit la monnoye telle : un pou plus grande que un blanc de quatre deniers parisis, en la pille un escu à deux lieppars l'un sur l'autre, et une estoille sur l'escu, en la croix, à un des quoingnez une étoile, à chacun bout de la croix une couronne.

Item, le jeudy quatorziesme jour de juillet vint la royne à Paris ; et la admena le duc de Bourgongne, et la présenta au roy au Louvre, laquelle avoit esté long-temps comme bannie et hors de France par les bandés, se le duc de Bourgongne ne l'eust secourue, qui toujours en son exil l'honoura comme sa dame, et la rendit à son signeur le roy de France, moult honorablement le jour dessusdit. Et fut à leur venue à la porte Saint-Anthoine desmurée ; et furent les bourgeois de Paris vestus tous de pers. Et furent receus avec telle honneur et joye que oncques dame ou seigneur avoit esté en France ; car par tout où ils passoient, on crioit à haute voix « Nouel » ; et pou y avoit gens qui ne plourassent de joye et de pitié.

Item, la sepmaine ensuivant, avoit à Saint-Denys en France un capitaine nommé Jehan Bertran, aussi bon homme d'armes et aussi proud'homme pour son signeur comme nul c'om sceust en tout le royaume de France, mais n'estoit pas de grant lignaige. Si accroissoit de jour en jour sa renommée, pour le bon sens et proesse qu'il avoit. Si en orent les Picards si grant envie,

Digitized by Google

qu'ils espièrent le lundy ensuivant que la royne vint à Paris, entre Paris et Saint-Denys endroit de la Chapelle de la ville ; et là l'assaillirent en trahison, et le navrèrent de lances et d'espées. Moult se deffendit longuement ; mais rien ne lui valut ; il n'estoit que lui cinquiesme. Enfin le despecèrent tout et murtrirent. Dont le duc de Bourgongne fut si dolent, quant il le sceut, que il commença à lermer moult fort des yeux ; mais autre chose n'en osa faire, pour paour d'esmouvoir le commun, qui fut si esmeu quand ils le sceurent, qu'à très grant peine furent appaisés.

Item, en ce temps, les Arminacs faisoient moult souvent grans griefs autour de Paris : et prindrent celle sepmaine mesmes Moret en Gastinois, et tuèrent grant partie du peuple sans mercy.

Item, le vingtiesme jour dudit mois de juillet, les Anglois prindrent le Pont-de-l'Arche par deux capitaines faillis, l'un nommé Guillaume et l'autre Robinet de Braquemont ; et le rendirent par leur mauvaistié, avant que les trieves fussent faillies ; car ils sçavoient bien que le secours venoit de Paris très grant, pour y estre à la journée.

Item, en icelui temps, avoit à Paris un chevalier du guet, nommé messire Gaultier Rallart, qui nulles fois n'alloit au guet qu'il n'eust devant lui quatre ou cinq ménestriers, jouant haulx instruments, qui moult estoit estrange chose au peuple ; car ils disoient qu'il sembloit qu'il deist aux malfaiteurs : « Fuyez-vous-en, car je viens. »

Item, toujours faisoient les pouvres gens le guet et feux, et veiller toute nuit. Et si estoit la buche si chère que toujours la buche de Bondy coustoit treize ou quatorze sols parisis, celle de Grève la plus petite estoit à vingt sols parisis, le molle à dix sols parisis ; le sac de charbon treize ou quatorze sols parisis ; et nul temps on n'avoit que deux ou trois œufs pour un blanc ; la livre de beurre, au meilleur marché, six blancs ; très petit vin pour six deniers parisis à la pinte.

Item, le dimanche vingt-uniesme jour d'aoust, fut fait en

Digitized by Google

Paris une grant esmeute, terrible et horrible et merveilleuse ; car, pour la cause que tout estoit si cher à Paris, et qu'on ne gaignoit rien, pour les Arminacs qui estoient autour de Paris, s'esmeut le peuple celui jour ; et tuèrent et abattirent ceux qu'ils porent sçavoir qu'ils estoient de ladite bande, et comme dervés [1], s'en vindrent en Chastelet, et l'assaillirent de droit assaut ; et cils qui dedans estoient, qui bien sçavoient la male volonté du commun, espécial aux Arminacs, eux deffendirent moult efforceement ; et jettoient tuilles et pierres et ce qu'ils povoient, pour cuider eslonger leurs vies. Mais ce ne leur valut rien ; car le Chastelet fut eschellé de toutes parts, et descouvert et prins par force, et tous ceux de dedans mis à l'espée ; et la plus grant partie fist-on saillir sur les carreaux, où la grant compaignie estoit du peuple, qui les occioient sans mercy de plus de cent plaies mortelles ; car trop souffroit le peuple de griefs contre eux ; car rien ne povoit venir à Paris qu'il ne fust rançonné deux fois plus qu'il ne valoit ; et toutes nuits guet de feux et de lanternes en mi les rues aux portes, faire gens d'armes et rien gaigner, et tout cher plus que raison, par les faux bandés qui tenoient maintes bonnes villes d'entour Paris, comme Sens, Moret, Melun, Meaux en Brie, Crécy, Compigne, Mont-le-Héry, et plusieurs autres forteresses et chasteaux, où ils faisoient tous les maux qu'on peust faire ne penser ; car par eux fut plus martyré de gens que ne firent les anciens ennemis de chrestienté, comme Dyoclecien et Maximien, et autres qui firent à Rome martirer plusieurs saints et saintes ; mais leur tyrannie n'estoit point accomparegée auxdits bandés, comme Dieu sçait. Par quoy ledit peuple estoit ainsi esmeu contre eux, comme davant est dit.

Item, dudit Chastelet, quant ils orent mis à l'espée tous ceux qu'ils porent trouver, s'en allèrent au petit Chastelet, où ils orent moult fort assaut ; mais ce ne leur valut rien, car tous furent tués comme ceux du grand Chastelet. De là s'esmurent

1. Fous.

Digitized by Google

pour venir au Chasteau Saint-Anthoine. Lors vint le duc de Bourgongne à eux, qui les cuida appaiser par ses douces paroles ; mais rien n'y valut, car ils s'en vindrent comme gens dervés droit au chasteau ; et l'assaillirent à force, et percèrent portes et tout à pierres qu'ils jettoient encontre. Et nul si hardy d'en haut qui s'osast monstrer ; car ils leur envoyoient sajettes et canons si très dru que merveille. Grant pitié en avoit le duc de Bourgongne, qui là affouit à grant haste, accompaigné de plusieurs grans seigneurs et gens d'armes, pour lui cuider faire cesser l'assaut pour la compaignie qu'il admenoit ; mais oncques, pour puissance qu'il eust, ne lui, ne sa compaignie ne les porent appaiser, s'il ne leur monstroit tous les prinsonniers qui là estoient, et s'ils n'estoient admenés au Chastelet de Paris, que ils disoient que ceux que on mettoit audit chasteau estoient tousjours deslivrés par argent, et les boutoit-on hors par les champs, et faisoient après plus de maux que devant, et que pour ce les vouloient avoir. Et quant le duc de Bourgongne vit la chace ainsi, que bien véoit qu'ils disoient vérité, si leur deslivra, par ainsi que nul mal ne leur feroient ; et ainsi fut accordé d'une part et d'autre. Et furent admenés par les gens du duc de Bourgongne, et estoient, que uns que autres, environ vingt. Quand ils vindrent près du Chastelet, si furent moult esbahis ; car ils trouvèrent si grant nombre de peuple, que oncques, pour puissance qu'ils eussent, ne les porent sauver qu'ils ne fussent tous martyrés de plus de cent plaies ; et là furent tués cinq chevaliers, tous grans seigneurs, comme Enguerran de Malcongnat, et son fils, premier chambellan du roy nostre sire ; monseigneur Hector de Chartres, et plusieurs autres, Charlot Poupart, argentier du roy, le viel Tavanne et un de ses fils, dont le duc de Bourgongne fut moult troublé, mais autre chose n'en osa faire.

Item, après l'occision, droit en l'hostel de Bourbon s'en allèrent et misrent à mort aucuns prisonniers ; ils y trouvèrent en une chambre une queue pleine de chausses-trappes, et une grant bannière comme estendart, où il y avoit un dragon figuré,

Digitized by Google

qui, par la gueule, jettoit feu et sang. Si furent plus meus en ire que davant, et la portèrent tout parmi Paris, les espées toutes nues, criants sans raison : « Vces-cy la bannière que le » roy d'Angleterre avoit envoyée aux faux Arminacs, en signi- » fiance de la mort dont ils nous debvoient faire mourir. » Et ainsi criants, quand ils orent partout monstré, la portèrent au duc de Bourgongne ; et quant il l'eut vue, sans plus dire, fut mise à terre, et marchèrent dessus ; et en print chascun qui en pot avoir sa pièce, et misrent les pièces au bout de leurs espées et de leurs haches.

Item, toute celle nuit ne dormirent, ne ne cessèrent de quérir et de demander par tout se on savoit nuls Arminacs. Aucuns en trouvèrent qui furent tués et mis à mort sur les carreaux tous nuds.

Item, le lundy ensuivant, vingt-deuxiesme jour d'aoust, furent encusées aucunes femmes, lesquelles furent tuées et mises sur les carreaux, sans robe que de leur chemise ; et ad ce faire estoit plus enclin le bourreau que nuls des autres ; entre lesquelles femmes il tua une femme grosse, qui en ce cas n'avoit aucune coulpe. Dont il advint un pou de jours après qu'il en fut prins et mis en Chastelet, lui troisiesme de ses complices ; et au bout de trois jours après eurent les testes coupées ; et ordonna le bourreau la manière au nouveau bourreau, comment il devoit copper teste ; et fut deslié, et ordonna le tronchet pour son col et pour sa face, et osta du bois au bout de la doloire et à son coustel, tout ainsi comme s'il voulsist faire ladite office à un autre, dont tout le monde estoit esbahy. Après ce, cria mercy à Dieu et fut descollé par son varlet.

Item, en icelui temps, vers la fin du mois d'aoust, faisoit si grant chaleur de jour et de nuit, que homme ne femme ne povoit dormir par nuit, et avec ce estoit très grant mortalité de boce et d'épidémie, et tout sur jeune gent et enfants.

Item, celui an, demouroient les blés et les advoines aux champs à sayer tout autour de Paris, que nul n'y osoit aller, pour les Arminacs qui tuoient tous ceux qu'ils pouvoient pren-

Digitized by Google

dre qui estoient de Paris. Pour quoy la commune de Paris s'esmeut ; et allèrent devant Mont-le-Héry, et y furent environ dix ou douze jours, et firent le mieux qu'ils porent ; et eussent gagné le chastel et les traistres de dedans, se n'eussent esté aucuns gentilshommes qui avec eux estoient, qui les debvoient garder et mener ; mais quant ils virent que la commune besongnoit si bien, si parlementèrent aux Arminacs, qui bien véoient qu'ils ne debvoient longuement durer contre la commune, qui si asprement les assailloit de jour et de nuit ; et prindrent grant argent des Arminacs, par ainsi qu'ils feroient lever le siège. Et ainsi firent-ils. Quant ils orent l'argent, si firent entendre aux bonnes gens, que vrayment il venoit un très grand secours à ceux du chastel, et qui se pourroit sauver si se sauvast, que plus ne seroient là ; et se partirent. Quant ce virent la commune, si se départirent moult courcés. Et quand ils vindrent près de Paris, on leur ferma les portes ; et demourèrent à Saint-Germain, à Saint-Marcel, à Nostre-Dame-des-Champs, deux ou trois jours et nuits ; et les Arminacs, tantost après le département du siége, couroient jusqu'au bout desdits villaiges où estoient nos gens, pour les cuider surprendre ; mais oncques pour leur puissance ne les porent grever. Et si n'avoient nul capitaine que de ceux de Paris ; car les gentilshommes qui les avoient laissés, cuidoient que les Arminacs les dussent tous tuer, mais oncques Arminacs ne les osèrent assaillir. Et vray estoit que qui eust laissé faire les communes, il ne eust demouré Arminacs en France qu'en mains de deux mois n'eussent mis à fin ; et pour ce les hayoient les gentilshommes qui ne vouloient que la guerre et ils la vouloient mettre à fin. Quant on vit qu'ils avoient si grant voulenté d'affiner la guerre, on les laissa entrer dedans Paris, et allèrent faire leur labour ; et les Arminacs faisoient du pis qu'ils povoient : car ils tuoient femmes et enfants, et boutoient feux autour de Paris ; et si n'estoit homme nul qui y meist remède aucun.

Et d'autre part estoient les Anglois devant Rouen de toutes parts assiégés, qui moult faisoient de grief de toutes parts à ceux

Digitized by Google

de Rouen, et si n'estoit homme nul qui aucun secours leur envoiast ; si leur convint perdre l'abbaye de Sainte-Katherine du Mont de Rouen, dont furent moult affoiblis ; mais à souffrir leur convint ; et tout ce estoit par les faux traistres de France qui ne vouloient que la guerre ; car bien sçavoient tous combien de rançon ils debvoient payer, se prins estoient.

Alloit ainsi le royaume de France de pis en pis ; et povoit-on mieux dire la Terre Déserte que la terre de France. Et tout ce estoit, ou la plus grant partie, par le duc de Bourgongne, qui estoit le plus long homme en toutes ses besongnes c'ont peust trouver ; car il ne se mouvoit d'une cité quand il y estoit, ne que se fust paix par tout, se le peuple par force de plaintes ne l'esmouvoit ; dont tout enchérit dans Paris de plus en plus. Car il estoit en septembre le commencement d'hyver qu'on se debvoit garnir, et un cent de bonne buche valoit tousjours deux francs ; un sac de charbon, seize sols parisis ; le molle, dix ou douze sols parisis ; la livre de beurre salé, sept ou huit blancs en gros ; œufs, deux deniers parisis la pièce ; un petit fromaige, trois sols parisis ; bien petites poires ou pommes, un denier la pièce ; deux petits oingnons, deux deniers parisis, bien petit vin pour deux ou trois blancs ; et ainsi de toutes choses.

Item, en celui mois de septembre, fut mandé le duc de Bretagne de par le roy, et y vint à Corbeil, delà à Saint-Mor-des-Fossés ; et là vint la royne, le duc de Bourgongne et plusieurs autres seigneurs. Là firent-ils une paix telle quelle, que voulsist ou non la royne. Tout fut pardonné aux Arminacs les maux qu'ils avoient faits ; et si estoit tout prouvé contre eux qu'ils estoient consentants de la venue du roy d'Angleterre, et qu'ils en avoient eu grans deniers dudit roi ; *item*, d'empoisonner les deux aisnés fils du roy de France, et sçavoir-on bien que ce avoit esté et fait faire ; et de l'empoisonnement du duc de Hollande, et débouter hors la royne de France de son royaume. Et si convint tout mettre ce à nyant, ou se non ils eussent destruit tout le royaume de France, et livré aux Anglois le dauphin qu'ils avoient devers eux. Ainsi fut faite celle paix, qui que en fut

Digitized by Google

courcé ou joyeux ; et fut criée parmy Paris à quatre trompes et à six ménestriers, le lundy dix-neuviesme jour de septembre, l'an mil quatre cents dix-huit.

Item, en cedit mois, au commencement, fut depposé de la prévosté de Paris, le beau sire de Bar, et y fut mis un escuyer nommé Jacques Lamben.

Item, cedit mois de septembre estoit à Paris et autour la mortalité si très cruelle, qu'on n'eust veue puis trois cents ans par le dit des anciens ; car nul n'eschappoit qui fust féru de l'épidémie, espécialement jeunes gens et enfants. Et tant en mourut vers la fin dudit mois, et si hastivement, qu'il convint faire ès cymetières de Paris grans fosses, où on en mettoit trente ou quarante en chascune ; et estoient arrangés comme lars, et puis un peu poudrés par-dessus de terre ; et tousjours jour et nuit on n'estoit en rue que on ne rencontrast Nostre-Seigneur, qu'on portoit aux malades. Et trestous avoient la plus belle cognoissance de Nostre-Seigneur à la fin, que on vit oncques avoir à chrestiens. Mais au dit des clercs, on ne avoit oncques veu ne ouy parler de mortalité qui fust si desvée, ne plus aspre, ne dont moins eschapast de gens qui férus en fussent ; car en moins de cinq sepmaines trespassa en la ville de Paris plus de cinquante mille personnes ; et tant trespassa de gens, que on enterroit quatre ou six ou huit chefs d'hostel à une messe à notte ; et convenoit marchander aux prestres pour combien ils la chanteroient, et bien souvent en convenoit payer seize ou dix-huits sols parisis, et d'une messe basse, quatre sols parisis.

Item, en ce temps, qui estoit environ douze jours en octobre, n'estoit pas encore cessée la mortalité aucunement, ne les Arminacs pour paix ne pour autre chose ne laissoient à faire comme d'avant trestout le pis qu'ils povoient ; et venoient souvent jusques emprès de Paris prendre proyes et hommes et femmes, et menoient en leurs garnisons ; ne nul n'en osoit mot dire ; et pour vray il ressembloit qu'au duc de Bourgongne en fust apoy, et appoisoit le peuple de douces paroles.

Digitized by Google

Item, tout le mois d'octobre et de novembre, fut la mort ainsi cruelle comme davant est dit ; et quant on la vit si dervée que on ne sçavoit mais où les enterrer, on fit grans fosses, aux Saints-Innocents cinq, à la Trinité quatre, aux autres selon leur grandeur ; et en chascune on mettoit six cents personnes ou environ. Et fut vray que les cordouaniers de Paris comptèrent le jour de leur confrairie Saint-Crespin et Saint-Crespinien, les morts de leur mestier ; et comptèrent et trouvèrent qu'ils estoient trespassés bien dix-huit cents, tant maistres que varlets, en ces deux mois, en ladite ville. Et ceux de l'hostel-Dieu, ceux qui faisoient les fosses et cimetières de Paris, affermoient qu'entre la Nativité Nostre-Dame et sa Concepcion, avoient enterré de la ville de Paris plus de cent mille personnes ; et en quatre ou cinq cents n'en mouroit pas douze anciens, que tous enfants et jeunes gens.

Item, les Arminacs tenoient tousjours les villes et forteresses devant dites ; et tindrent Paris en si grant subjection, que un enfant de quatorze ans mangeoit bien pour huit deniers de pain à l'heure ; et coustoit la douzaine six sols parisis, qu'on avoi eue pour sept ou huit blancs ; un bien petit fromaige, dix ou douze blancs ; le quarteron d'œufs, cinq ou six sols parisis ; la chair d'un bon mouton [1]... ; le bœuf, trente-huit francs ; ainsi petite buche comme de Marne toute verte, quarante sols parisis, ou trois francs le cent ; la buche de molle, douze sols le molle ; meschantes bourrées où il n'avoit que feuilles, le cent, trente-six sols parisis ; un quarteron de poires d'engoisse, quatre sols parisis ; de pommes, deux sols ou six blancs ; la livre de beurre salé, huit blancs ; un petit fromaige venant de la foisselle [2], seize deniers parisis ; une paire de souliers, qu'on avoit devant pour huit blancs, en mil quatre cents dix-huit coustoient seize ou dix-huit blancs ; et toutes autres choses, quelles qu'elles fussent, estoient ainsi chères à Paris partout.

1. Lacune.
2. C'est-à-dire sortant de la claie, frais.

Digitized by Google

Item, en ce mois de novembre, fut remis le beau sire de Bar, c'est à sçavoir messire Guy de Bar, dit le Beau, en la prévosté de Paris, comme devant.

Item, en cedit mois de novembre, orent lesdits bouchers congé de refaire la grant boucherie de Paris, de devant le Chastelet ; et fut commencé à quérir les fondements le mercredy onziesme jour de novembre.

Et environ douze jours après fist crier le roy, à trompes, qu'il pardonnoit à tout homme, fust Arminac ou autre, quelque chose que on lui eust mesfait, se non à trois, le président de Provence, maistre Robert le Maçon, Remon Raguier. Ces trois avoient fait tant de trahysons contre le roy, qu'il ne leur volt pardonner : car pour eux trois se faisoient tous les maux devantdits à Paris.

Item, la sepmaine d'après, partit le roy et monseigneur de Bourgongne pour aller contre les Anglois, et allèrent loger à Pontoise ; et là furent jusques à trois sepmaines après Noël sans rien faire, sinon manger tout le pays d'autour. Et les Anglois estoient devant Rouen, et le dauphin ou ses gens gastoient le pays de Touraine ; et les autres estoient autour de Paris, et venoient jusques aux portes de Paris piller, tuer ; ne oncques le duc de Bourgongne ne les siens ne s'avançèrent aucunement de contester aux Anglois ne Arminacs. Et pour ce, enchérit trestout de plus en plus à Paris, car rien n'y povoit venir pour ceux devantdits. En icelui temps coustoit un petit pourcel six ou sept francs ; et toute char enchérit tellement que pouvres gens n'en mangeoient point ; mais en celle année fut tant de choux, que tout Paris en fut gouverné tout l'hyver : car febves et poys estoient outraigeusement chers.

Item, en ce temps valoit une bonne livre de chandelle huit blancs, ou sept du moins.

Item, on payoit en ce temps, tout homme qui vendoit vin, de chascune queue en gros, huit sols parisis ; et cil qui l'achetoit autant ; et d'un poinson quatre sols parisis : et se on le vendoit à détail de vin, à quatre deniers autres huit sols ; à six deniers,

Digitized by Google

Siège d'une Ville (XV^e Siècle)

Digitized by Google

Digitized by Google

douze sols parisis. Et fut commencée ceste doloreuse pratique, environ la Toussaint quatorze cents dix-huit.

ANNÉE 1419

Prise de Rouen par les Anglais. — La vie est de plus en plus chère. — Taxation des farines et du pain. — Les boulangers en grève. — Pourparlers concernant le mariage d'Henri V et de Catherine de France. — Grand arrivage de fromages aux Halles. — Cours forcé et monnaie dépréciée. — Traité du Ponceau. — Joie à Paris et tribulation à Pontoise. — Réflexions sur le meurtre du duc de Bourgogne. — Une trève de trois mois.

Item, le vingtiesme jour de janvier, oudit an quatorze cents dix-huit [1], entrèrent les Anglois dedans Rouen, et la gaignèrent par leur force, et parce que ils n'avoient de quoy vivre dedans la cité ; mais moult la tindrent longuement contre les Anglois, comme environ six ou sept mois.

Item, après ce, vindrent devers Paris pour gaigner le remenant de France ; et nul ne les contredisoit que ceux des bonnes villes qui leur tenoient un pou de pied. Mais tantost les convenoit rendre : car nuls des gentilshommes, ou pou s'en mesloient, pour la hayne de Bourgongne et Arminac. Et par ce vint si grant charté à Paris de toutes choses dont on povoit vivre : car tous les plus grans estoient esbahys. Et valoit un sextier de blé quatre ou cinq francs oudit an quatorze cent dix-huit ; petits pains, pour sept sols parisis la dou-

1. 1419, nouveau style.

Digitized by Google

zaine ; une petite pièce de char, six blancs ; une froissure de mouton, douze deniers ; pour un petit fromaige, quatre sols parisis ; trois œufs, trois blancs ; la livre de beurre salé, quatre sols parisis ; un quarteron de petites pommes, seize deniers ; chacune pomme, quatre deniers ; le cent de harengs sors, trois escus ; le cent de harengs caqués, quatre francs ; deux petits oignons, un denier ; deux chefs d'auls, quatre deniers ; quatre navets, deux deniers ; un boissel de bons poys, dix ou douze sols parisis, et febves autant ; buche chère, comme devant est dit ; le cent de noys, seize deniers ; la pinte d'huile d'olive, six sols parisis ; la livre de saindoux, douze blancs ; la chopine, dix-huit deniers ; la livre de fromaige de presse trois sols parisis. Bref, tout ce de quoy créature humaine povoit vivre estoit tant cher, que chascun denier coustoit quatre deniers, de toute chose, se non de metaux, comme arain ou estain. Arain avoit-on pour six deniers la livre, estain pour dix deniers la livre ou pour huit deniers ; la livre de potin quatre deniers ; mais argent valoit en ce temps dix francs le marc ; un des petits moutons devant dit de seize sols, valoit vingt sols parisis.

Item, la première sepmaine de février oudit an, fut prinse Mante par les Anglois, et plusieurs forteresses d'entour ; et n'estoit homme qui y meist aucun remède ; car les signeurs de France estoient courcés l'un à l'autre ; car le dauphin de France estoit avec le roy, et tous les autres signeurs du sang de France estoient prinsonniers au roy d'Angleterre de la bataille d'Agincourt, du jour Saint-Crespin, et son frère devant dit.

Item, en ce mois de février oudit an quatorze cents dix-huit, fut depposé le Beau de Bar, de la prévosté de Paris, et fut fait prévost de Paris un nommé Gilles de Clamecy, natif de la ville de Paris, ce qu'on n'avoit oncques mais veu d'aage d'homme qui à celui temps fust trouvé en vie, que de la nation de Paris on eust fait prévost.

Item, ou mois de mars ensuivant valoit le marc d'argent

Digitized by Google

quatorze francs ; le sextier de bon blé, cent sols parisis ; la pinte de bonne huile de noix, sept ou huit sols.

Item, ou mois de mars ensuivant, environ quinze jours, fut le blé si cher, que le sextier valoit huit francs ; et environ huit jours à l'issue dudit mois, fut crié par les carrefours de Paris : que nul ne fust si hardy qu'il vendist blé seigle plus de quatre francs le sextier, le meilleur sextier de mestail plus de soixante sols parisis, le froment plus de soixante-douze sols parisis le sextier ; et que nul moulnier ne prensist point de la mousture que argent : c'est à sçavoir, huit blancs pour septier ; et que chascun boulanger fest bon pain blanc, pain bourgois, et pain festis[1] atoute sa fleur, et de certain prix dit au cry. Quant les marchans qui alloient aux blés, et les boulangers, ouyrent le cry, si cessèrent de cuire, et les marchans d'aller hors ; et aussi ils n'y alloient point ; et n'allassent qu'à une lieue de Paris que ce ne fust sur leur vie, car les Anglois sans cesser venoient toutes les sepmaines une fois ou deux jusqu'au pont de Saint-Cloud, et les Arminacs jusques aux portes de Paris sans cesser, et nul homme n'osoit yssir.

Item, en la darraine sepmaine de mars, l'an mil quatre cents dix-huit, la quatriesme sepmaine de caresme, qui eust donné ès Halles de Paris, ou en la Place Maubert, vingt sols d'une douzaine de pains, il n'en eust pu finer. Vray est qu'aucuns boulangers cuisoient ; et n'en povoit avoir chascun que un ou deux au plus ; et y avoit tousjours quelque cinquante ou soixante personnes à l'huys qui attendoient qu'il fust cuit, et le prenoient tout venant du four. En ce point estoit la cité de Paris gouvernée. Et pour vray en tout le caresme povres gens ne mangeoient que pain aussi noir et mal savouré qu'on pourroit faire. Vers la fin de caresme vint des hannons [2] de fois à autre ; mais on vendoit le sac vingt-six sols parisis, qu'on avoit vu avoir pour cinq blancs autresfois ; et n'en avoit-on que bien pou pour cinq ou

1. Pain de ménage, bis.
2. Merlus.

Digitized by Google

six blancs. Et vint un pou de figues grasses et rudes, et si en vendoit-on la livre deux sols ; et tousjours un hareng caqué bon huit deniers parisis, un sor six deniers, une petite seiche trois ou quatre blancs. Et enchérirent tant les oingnons que une petite botte de vingt ou vingt-quatre oingnons valloit quatre sols parisis.

Item, un pou devant mars, fut pillée la ville de Soissons, et grant occision faite d'hommes et de femmes et d'enfants par les Arminacs.

Item, oudit an, en mars, fut faite grant occision en la cité de Sens, que le seigneur de Guitry y fist, pour ce que ceux de la cité vouloient mettre les Bourguignons dedans sans son sceu ; car il en estoit bailly.

Item, en ce temps furent Pasques le seiziesme jour d'apvril mil quatre cents dix-neuf. Lors fut la char si chère, que un bœuf, qu'on avoit veu donner maintes fois pour huit francs ou pour dix tout au plus, coustoit cinquante francs, un veau quatre ou cinq francs, un mouton soixante sols ou quatre francs. Toute char que on povoit manger, fust volaille ou autre, estoit tant chère ; car un homme eust bien mangé à son repas pour six blancs de bon bœuf, ou mouton, ou lart ; et n'avoit-on que deux œufs pour deux blancs, un fromage mol six ou huit blancs, la livre de beurre salé quatorze blancs, le froys dix-huit blancs ; une froissure de mouton deux sols ou huit blancs,un pied de mouton quatre deniers, la teste de mouton trois ou quatre blancs. Et tousjours couroient les Arminacs, comme cy-devant est dit, tuoient, pilloient, boutoient feu partout sur femmes et sur hommes et sur grains, et faisoient pis que Sarrazins, et nul ne les contredisoit ; car le duc de Bourgongne estoit tousjours avec le roy à Provins. Et ne s'en bougeoient ; et y furent jusques au vingt-huitiesme jour de may mil quatre cents dix-neuf, qu'ils vindrent à Pontoise : c'est à sçavoir le roy, la royne, le duc de Bourgongne ; et passèrent par-devant Paris par le bout de Saint-Laurent, sans entrer dans Paris, dont on fut moult esbahy à Paris ; de Pontoise allèrent à Meulan, et

Digitized by Google

orent trèves aux Arminacs trois mois ensuivant ; et là parlementèrent aux Anglois, aussi par trèves, de faire aucun mariaige ; et fut une chose dure au roy de France, que lui, qui debvoit estre le souverain roy des chrestiens, convint qu'il obéyst à son ancien ennemy mortel, pour estre contre son enfant ; et ceux de la bande, nonobstant trèves, pilloient tousjours et roboient comme devant.

Item, en ce temps-là estoit très grant charté de toute vitaille, comme devant est dit ; et valoient quatre chefs [1] bien petits d'aulx quatre deniers.

Item, le huitiesme et neufviesme jour de juin ensuivant, après les trèves devantdites environ six jours, vint tant de biens à Paris, de lars, de fromaige de presse, qu'ils estoient ès halles entassés aussi haut que un homme ; et fut donné pour deux blancs ou pour deux francs ce qui coustoit six la sepmaine de devant ; et vint tant d'aulx à Paris, que ce qui coustoit douze ou quinze sols la sepmaine de devant estoit donné pour cinq à six blancs ; et vint grant foison de pain de Corbeil, de Meleun et du plat pays d'entour Paris, qu'ils avoient des biens des bonnes villes, et si en vint d'Amiens et de par-delà ; mais pou amenda du marché de tous jours, fors qu'il estoit bien plus blanc.

Item, la vigile de la Trinité vint tant de poisson à Paris que on avoit quatre bonnes solles pour un gros, et l'autre marée à la value ; et fut la Trinité le jour de Saint-Barnabé, onziesme jour de juin, l'an mil quatre cents dix-neuf.

Item, la sepmaine ensuivant fut crié que on prensist les moutons devantdits de seize sols pour vingt-quatre sols parisis [2],

1. Têtes d'ail.

2. Par lettres du 18 juin 1419 à l'adresse du prévôt de Paris, publiées « es lieux notables et accoutumez » de la ville, Charles VI ordonna que les deniers d'or « appelez moutons, lesquels avoient cours pour vingt sols tournois la pièce » seraient pris doránavant dans toute l'étendue du royaume pour 30 sols tournois. Cette mesure avait pour but de faire cesser l'exportation de l'or à laquelle se livraient plusieurs marchands étrangers. (Tuetey)

Digitized by Google

dont les marchans de loin furent plus eslongnés que devant de venir marchander à Paris ; ne nul n'y venoit qui de la monnoye tenist compte au pays qu'elle couroit en ce temps ; car il couroit à Paris blancs de Bourgongne de huit deniers parisis, pièce que on appelloit *lubres*, qui ne valoient mie trois deniers, et avec ce estoient rouges comme meriaux [1]. Si eussiez veu, par tout Paris où marchandise couroit, tousjours desbat, fust à pain ou à vin, ou à autre chose.

Item, en icelui temps, fist tant le duc de Bourgongne que paix fut faite entre le dauphin et le roy de France son père, et tous les Anglois, comme en manière de traité, tant que ladite paix fut faite entre Meleun et Corbeil, en un lieu dit le Poncel, à une lieue de Meleun emprès Pouilly ; et là, jurèrent tous les vassaux d'une part et d'autre à tenir ladite paix, sans jamais aller à l'encontre de ce qui fait en estoit ; et fut le mardy onziesme jour de juillet ; et en fut faite très grande feste à Paris ; et fut confirmée le dix-neufviesme jour dudit mois ladite paix de tous les signeurs qui pour lors estoient en France ; et tous les jours à Paris, espécialement de nuit, faisoit-on très grant feste pour ladite paix à ménestriers ou autrement.

Item, le pénultime jour dudit mois fut la feste Saint-Huistace, qui fut faite moult joyeusement : et lendemain, jour Saint-Germain, tourna en si grant tribulation que oncques fist feste ; car à dix heures, ainsi qu'ils cuidoient ordonner d'aller jouer aux Marais, comme coustume estoit, vint à Paris un grant effroy par la porte Saint-Denys, par quelques vingt ou trente personnes si effroyées comme gens qui estoient, n'avoit guères, eschappés de la mort ; et bien y parut, car les aucuns estoient navrés, les autres le cueur leur failloit de peur, de chaut et de faim, et sembloient mieux morts que vifs. Si furent arrestés à la porte, et leur demanda-on l'achoison [2], dont si grant douleur leur venoit, et ils prindrent à larmoyer, en disant : « Nous

1. Jetons.
2. La cause (occasion).

Digitized by Google

» sommes de Pontoise qui a esté, à ceste journée au matin prinse » des Anglois pour certain, et puis ont tué, navré tout ce qu'ils » ont trouvé en leur voie ; et bien se tient pour bien euré qui » peut eschapper de leurs mains ; car oncques Sarrazins ne » firent pis aux chrestiens qu'ils font. » Et ainsi qu'ils le disoient et regardoient, ceux qui gardoient la porte devers Saint-Ladre véoient venir grans tourbes de hommes, femmes et enfants, les uns navrés, les autres despouillés ; l'autre portoit deux enfants entre ses bras ou en hottes ; et estoient les femmes, les unes sans chapperon, les autres en un pauvre corcet, et autres en leurs chemises ; et pouvres prestres qui n'avoient que leurs chemises ou un surplis vestu, la teste toute découverte, et en venant faisoient si grans pleurs, cris et lamentations, en disant : « Dieu, » gardez-nous par vostre grace de désespoir ; car huy au matin » estions en nos maisons aises et manants, et à midi ensuivant » sommes comme gens en exil, querants nostre pain. » Et en ce disant, les uns se pasmoient, les autres s'asséoient à terre si las et si doloreus que plus ne povoient ; car moult avoient perdu perdu aucuns du sang, les autres estoient moult affoiblis de porter leurs enfants ; car la journée estoit très chaude et vaine ; et eussiez trouvé entre Paris et le Landit quelque trois ou quatre cents ainsi assis, qui recordoient leurs grans douleurs et leurs grans pertes de chevances et d'amis ; car pou y avoit personne qu'il n'eust aucun ami ou amie, ou enfant demouré à Pontoise. Si leur croissoit leur douleur tellement qu'il leur souvenoit de leurs amis qui estoient demourés entre ces crueux tyrans Anglois, que le pouvre cueur ne les pouvoit soutenir ; car foibles estoient moult, pource qu'encore n'avoient le plus beu ne mangé ; et aucunes femmes grosses accouchèrent en la fuite, qui tost après moururent. Et n'est nul si dur cueur qui eust vu leur grant desconfort, qui se fust tenu de plourer ne larmoyer. Et toute la sepmaine ensuivant ne finirent de ainsi venir, que de Pontoise, que des villaiges d'entour. Et estoient parmy Paris moult esbahys, à grans troupeaux ; car toute vitaille estoit moult chère, espécialement pain et vin ; car on n'avoit point de

Digitized by Google

vin qui rien vaulsist pour moins de huit deniers la pinte, un petit pain blanc huit deniers parisis, les autres choses de quoy l'homme povoit vivre, par cas pareil.

Item, le peuple de Paris estoit moult esmerveillé du roy et du duc de Bourgongne, que, quant Pontoise fut prinse, comme dit est, ils estoient à Saint-Denys bien accompaignés de gens d'armes ; et ne firent aucun secours à ceux de Pontoise ; ains vuydèrent l'endemain le bagaige, et allèrent au pont de Charenton, et de là à Lagny, et passèrent au plus près de Paris sans entrer ens, dont tout le peuple de Paris se tint pour mal content ; car il sembloit proprement que tous s'enfouyssent devant les Anglois, qu'ils eussent grant haine à ceux de Paris et du royaume ; car en ce temps n'avoit chevalier de renom d'armes à Paris, ne capitaine nul, que le prévost de Paris et celui des marchands, qui n'avoient pas accoutumé à mener fait de guerre. Et pour ce les Anglois, qui savoient bien que à Paris ne avoit que la commune, car tousjours avoient-ils des amis à Paris et ailleurs, vindrent la vigile de Saint-Laurent ensuivant devant Paris jusques près des murs, sans que nul les contredist ; mais assaillir n'osèrent Paris pour la commune, qui tantost se misrent sur les murs pour deffendre la ville. Et feust voulentiers ladite commune aux champs yssue : mais les gouverneurs ne voulurent laisser homme yssir. Quand ce virent les Anglois, ils s'en allèrent pillant, tuant, robant, prenant gens à rançon. Et le lendemain, jour Saint-Laurent, revindrent faire une course devant Paris, et s'en retournèrent devant Pontoise.

Item, ce jour Saint-Laurent, tonna et esparty [1] le plus terriblement et le plus longuement qu'on eust veu d'aage d'homme, et plut à la value ; car celle tempeste dura plus de quatre heures sans cesser. Ainsi estoit le monde dans le doubte de la guerre Nostre-Seigneur, et celle de l'Ennemi.

Item, environ douze jours après, commencèrent les bouchers de rechef à refaire la grande Boucherie. En ce temps n'estoit

1. Fit des éclairs.

Digitized by Google

nouvelles, fors que du mal que les Anglois faisoient en France ; car de jour en jour gaignoient villes et chasteaux, et minoient tout le royaume de France de chevance et gens, et tout envoyoient en Angleterre...

(Ici manquent quelques feuillets relatifs à l'assassinat de Jean-Sans-Peur sur le pont de Montereau.

... et les signeurs de France prins des Anglois tout par orgueil, faire sacrilége cent fois le jour, violer églises, manger char au vendredy à cuire, efforcer filles et femmes et dames de religion, rostir hommes et enfants ; bref, je croy que les tyrans de Rome comme Néron, Dioclécien, Dacien et les autres, ne firent oncques la tyrannie qu'ils font et ont fait. Tous ces faits devantsdits de pardurable perdicion que chacun scet, estoient tous mis à nyant, quant à la justice corporelle, (de la divine je me tais), quand la déesse de Discorde et son père Sathan, à qui ils sont, leur fist la fausse trahison doloreuse faire, dont tout le royaume est la perdition, se Dieu n'en a pitié, ou y vueille de sa grace ouvrer qu'ils soient en tel estat qu'ils le veullent congnoistre, et qu'ils ne puissent nuire à nulli, comme ils ont fait le temps passé ; car par leurs faits outrageux devantdits meurent de faim les gens aux champs et à la ville, et de froit. Car aussitost qu'ils orent fait leur dampnable voulenté du bon duc, tous ceux des garnisons coururent çà et là, pillant, robant, rançonnant, boutant feux ; par quoy tout enchérit tellement, que le blé, qui ne valoit que quarante sols parisis, valut tantost après six ou sept francs ; un sextier de poys ou de febves, dix ou douze francs ; fromage, œufs, beurre, aulx, oignons, buche, char, brief toutes choses de quoy gens et bestes et enfants povoient vivre, enchérirent tellement, que très petite buche valoit trois francs le cent. Et pour celle charté fut ordonné le bois de Vincennes à estre coupé ; et coustoit le molle seize ou dix-huit sols parisis ; et n'en avoit-on que trente-deux pour molle ; une somme [1]

1. Charge d'un sommier, d'un âne.

Digitized by Google

de charbon, trois francs, qu'on avoit eue autresfois aussi bonne pour cinq ou pour six sols.

Item, les petits enfants ne mangèrent point de lait : car pinte coustoit dix deniers ou douze. Certes en icelui temps pouvres gens ne mangèrent ne char ne gresse, car un petit enfant eust bien mangé pour trois blancs de char à son repas. La pinte de bon saindoux, quatre ou cinq sols parisis ; un pié de mouton, quatre deniers ; un pié de bœuf, sept blancs, et les trippes à la value ; beurre salé, quatre sols ; un œuf, huit deniers ; un petit fromaige, sept sols parisis ; une paire de souliers à homme, huit sols parisis ; uns patins, huit blancs ; brief, toutes autres choses quelconques estoient enchéries pour la mort du bon duc ; et se ne gagnoit-on denier. Si ne valoit rien la monnoye blanche, car un blanc de seize deniers ne valoit pas plus de trois deniers en argent, et un escu d'or du temps passé valoit trente-huit sols parisis ; pour un marc d'argent, quatorze francs. Et pour ce point, pour la foible monnoye, ne venoit point de marchandises à Paris ; et si estoient les Anglois tous les jours jusques aux portes de Paris s'ils vouloient ; et les Arminacs d'autre costé, qui estoient aussi mauvais ; et alloient chacun deux ou trois fois la sepmaine au guet, une fois parmy la ville, l'autre fois sur les eschiffles [1]. Et si estoit le fin cueur de l'hyver, et tousjours pleuvoit et faisoit très froit. Et furent les vendanges celle année l'an mil quatre cents dix-neuf, les plus ordes et pluvieuses, les raisins pourris, les plus foibles vins qu'on eust veu d'aage d'homme ; et si cousta celle année quatre fois plus qu'ils n'avoient fait d'aage d'homme qui fust en vie, et tout par les maux qu'ils faisoient partout ; car pour certain, qui alloit à cinq ou six lieues près de Paris, la queue lui coustoit cinq ou six francs tant seulement à admener ; et en convoi de gens d'armes à une lieue près de Paris, seize ou vingt sols parisis, sans vendanger, labourer, reloyer, autre dépence. Et quand tout ot esté vendangé et recuilli, ils n'orent ne force ne vertu, ne couleur, et n'en estoit guères ou pou qui

1. Guérites sur les remparts.

Digitized by Google

sentissent se non le pourry ; car le plus n'avoient point esté ordonnés en vendanges à leur droit, pour la paour qu'on avoit des dessusdits, et pour le doubte qu'on avoit tout temps de leur trayson. La nuit de la sainte feste de Toussains, oncques on ne sonna à Paris pour les trespassés, comme coustume est, se non guare-feu. Et neantmoins toutes ces pouvretés, misères et doleurs, oncques à pape ne à empereur, ne à roy ne à duc, si comme je croy, on ne fist autant de service après leur trespassement, ne aussi solemnel en une cité, comme on a fait pour le bon duc de Bourgongne, à qui Dieu pardoint.

Item, à Nostre-Dame de Paris, fut fait le service le jour Saint-Michel le plus piteusement que faire se pot ; et y avoit au moustier trois mille livres de cire, toutes en cierges et en torches ; et là ot un moult piteux sermon que fist le recteur de l'Université, nommé maistre Jehan l'Archer. Et après ce le firent toutes les paroisses de Paris et toutes les confrairies de Paris l'une après l'autre ; et partout faisoit-on la présentacion de grans cierges et de grans torches ; et estoient les moustiers encourtinés de noires sarges ; et chantoit-on le *Subvenite* des Morts et vigiles à neuf psaumes et à neuf leçons ; et par tous les moustiers estoient après mis les armes du bon duc trespassé et du sire de Navaille [1] qui fut mort avec lui, dont Dieu vueille avoir les ames, et de tous les autres trespassés, et vueille donner grace à nous et à toute ceste gent de le cognoistre, comme nous devons, et nous doint ce qu'il disoit à ces apostres : *Paix soit avec vous !* car, par ceste maldite guerre tant de maux ont esté faits, que je cuide, en tels soixante ans passés, par-devant il n'avoit pas eu au royaume de France comme il a esté de mal puis douze ans en çà. Hélas ! tout premier Normandie en est toute exilée, et la plus grant partie qui soulloit faire labourer et estre en son lieu, lui, sa femme, sa mesnie, et estre sans danger,

1. Archambaud de Foix, seigneur de Navailles, grièvement blessé en essayant de défendre Jean Sans-Peur et décédé quelques jours après.

Digitized by Google

marchans, marchandises, gens d'église, moines, monnains, gens de tous estats ont esté boutés hors de leurs lieux, estrangers comme se eussent esté bestes sauvaiges, dont il convient que les uns truandent [1] qui soulloient donner, les autres servent qui soulloient estre servis, les autres larrons et murtriers par désespoir, bonnes pucelles, bonnes prudes femmes venir à honte par esfors [2] ou autrement, qui par nécessité sont devenues mauvaises, tant de moines, tant de prestres, tant de dames de religion et d'autres gentils femmes avoir tout laissé par force, et mis corps et ames au désespoir, Dieu scet bien comment. Hélas ! tant d'enfants morts-nés par faute d'aide, tant de morts sans confession par tyrannie et en autres manières, tant de morts sans sépulture en forests et en autres détours, tant de mariaiges qui ont esté délaissés à faire, tant d'églises arses, et abbayes et chapelles, maisons-Dieu, malladeries où on soulloit faire le saint service Nostre-Seigneur et les œuvres de miséricorde, où il n'a mais que les places, tant d'avoir mussé [3], qui jamais bien ne fera, et de joyaux d'église et de reliques, et d'autres qui jamais bien ne feront, se ce n'est d'aventure ; brief, je cuide que homme ne pourra, pour sens qu'il ait, bien dire les grans, misérables, énormes et dampnables péchés qui sont ensuivis et faits, puis la très malheureuse et dampnable venue de Bernart le comte d'Arminac, connestable de France ; car oncques, puis que le nom vint en France de Bourguignon et d'Arminac, tous les maux qu'on pourroit penser ne dire, ont esté tous commis ou royaume de France, tant que la clameur du sang innocent espandu crie devant Dieu vengeance. Et cuide en ma conscience que ledit comte d'Arminac estoit un ennemi [4] en fourrure d'homme ; car je ne croy nul qui ait esté à lui, ou qui de lui se renomme, ou qui porte sa bande, qui tienne point la loi ne foi

1. Mendient.
2. Violence.
3. Tant d'argent caché.
4. Diable.

Digitized by Google

chrestienne ; ains se maintiennent envers tous ceux dont ils ont la maistrise, comme gens qui auroient renyé leur créateur, comme il appert par tout le royaume de France ; car j'ose bien dire que le roy d'Angleterre n'eust esté tant hardy de mettre le pied en France, par guerre, se n'eust esté la discension qui a esté de ce malheureux nom ; et fust encore toute Normandie françoise, ne le noble sang de France ainsi espandu, ne les signeurs dudit royaume ainsi menés en exil, ne la bataille perdue, ne tant de bonnes gens morts n'eussent oncques esté, et la piteuse journée d'Agincourt, où tant perdit le roy de ses bons et loyaux amis, se ne fust l'orgueil de ce malheureux nom *Arminac*. Hélas ! à faire cestes malheureuses œuvres, ils n'en auront de remenant que le pesché ; et s'ils n'en font amendement durant la povre vie du corps, ils en seront en très cruelle, misérable et pardurable dampnacion ; car certes on ne peut rien mesconter à Dieu, car il scet tout, plein de miséricorde, ne s'y fie homme nul, ne en longue vie ne en autre chose de folle espérance ou de vaine gloire ; car en vérité il fera à chascun droit selon sa déserte [1]. Hélas ! je ne cuide mie que depuis le roy Clovis qui fut le premier roy chrestien, que France fust aussi désolée et divisée comme elle est aujourd'hui ; car le dauphin ne tend à autre chose jour et nuit, lui ou les siens, que de gaster tout le pays de son père à feu et à sang, et les Anglois d'autre costé font autant de mal que les Sarrazins ; mais encore vaut-il trop mieux estre prins des Anglois que des gens du dauphin, qui se disent Arminaz ; et le povre roy et la royne despuis la prinse de Pontoise ne se meuvent de Troyes à pauvre mesnie [2], comme fussent-ils deschassés hors de leur lieu par leur propre enfant, qui est grant pitié à penser à toute bonne personne.

Item, fist le roy à Troyes la feste de Toussaint en l'an mil quatre cents dix-neuf, et ceux de Paris ne povoient avoir nulle vraye nouvelle de son retour, dont moult estoient courcés les bons.

1. Mérite.
2. Suite.

Digitized by Google

Item, fist le roy à Troyes son Noel, parce que on ne l'osoit oster de Troyes pour faute de puissance et de compaignie, et pour paour des Anglois et des Arminacs ; car chascun d'eux le taschoit à prendre, et par espécial les Arminacs pour avoir leur paix. La troisiesme cause, tout estoit si cher à Paris, que le plus saige ne s'y savoit vivre ; espécialement pain, et buche qui estoit si chère, que oncques puis deux cents ans n'avoit esté, et la char ; car à Noel un quartier de mouton, quant il estoit bon, coustoit vingt-quatre sols parisis, la char d'un mouton six francs, une oue seize sols parisis, et l'autre à la value. En ce temps-là, il n'estoit nouvelle sur mesnaigères d'œufs ne de fromaiges de Brie, ne de poys, ne de febves ; car les Arminacs destruisoient tout, et prenoient femmes et enfants à rançon ; et les Anglois d'autre costé. Et convint prendre trèves aux Anglois par force, qui estoient anciens ennemis du roy ; et furent données depuis la moitié de décembre jusques au mois de mars.

ANNÉE 1420

Grande cherté. — La trève est finie. — Armagnacs, diables déchaînés. — Incendies et pillages. — Mariage d'Henri V et de la fille de Charles VI. — Traité de Troyes. — Reddition de Montereau et de Melun. — Entrée d'Henri V à Paris. — La famine.

Passa décembre, janvier, février que oncques le roy ne la royne ne vindrent à Paris, ains estoient tousjours à Troyes ; et tousjours couroient autour de Paris les Arminacs, pillant, robant, boutant feux, tuant, efforçant femmes et filles, femmes de religion. Et à dix lieues autour de Paris, ne demouroit aux villaiges

Digitized by Google

nulles personnes qu'aux bonnes villes, et quant ils s'enfuyoient aux bonnes villes, et ils apportoient quelque chose, fust vitaille ou autre chose, tout leur estoit osté des gens d'armes des uns ou des autres, fust Bourguignon ou Arminac ; chascun faisoit bien son personnaige. Et ainsi le plus, fust femmes ou hommes, quant ils venoient aux bonnes villes, y venoient nuds de tous biens ; et convenoit que les bonnes villes fournissent tous les villaiges ; par quoy le pain enchérit tant ; car en ce temps on n'avoit pas trop bon blé pour dix francs le sextier, dont chacun franc valoit seize sols parisis ; et si coustoit le septier à moudre huit ou dix sols parisis, sans ce que le moulnier en prenoit à mau [1] profit.

Item, pour ce fut ordonné que le blé, quant on le bailleroit au moulnier, seroit pesé, et rendroit la farine par pois ; et avoit-on, du sextier pesant, huit deniers, et le moulnier du mouldre quatre sols parisis.

Item, en ce temps, on ne faisoit point de pain blanc, et si n'en faisoit-on point de mains de huit deniers parisis la pièce : par quoy pauvres gens n'en pouvoient finer ; et le plus des pouvres gens ne mangeoient que pain noir [2].

Item, en ce temps, en caresme, estoit celle charté ; car il n'y avoit ne espices, ne figues, ne raisins, ne amande ; de chascun ce coustoit la livre cinq sols parisis ; l'uile d'olive quatre sols parisis.

Item, la teinture estoit si chère que une aune de drap à teindre en vert ancre, coustoit quatorze sols parisis, et autres couleurs à la value.

Item, en ce temps de mars, l'an quatorze cents dix-neuf [3], faillirent les trèves des Anglois, et on leur demanda autres trèves en attendant le duc de Bourgongne ; mais le roy anglois n'en volt nulles donner, s'il n'avoit le chasteau de Beaumont [4] et

1. Mauvais.
2. Tous les éditeurs ont lu et imprimé « pain de noix ».
3. 1420, nouveau style.
4. Beaumont-sur-Oise.

Digitized by Google

Corbeil, et le Pont-Sainte-Messance, et plusieurs autres choses ; mais on ne lui en accorda nulle. Si commença la guerre comme devant ; et tous, uns et autres, n'avoient envie que sur la ville de Paris seulement, et seulement pour la richesse qu'ils cuidoient à eux usurper, ne à nulle autre chose ne tendoient qu'à piller tout.

Item, en celui caresme, le jour du grant vendredy, qui fut le cinquiesme jour d'apvril, vindrent les Arminacs comme deables deschainés, et coururent autour de Paris, tuant, robant et pillant. Et icelui jour boutèrent le feu au fort de Champigny-sur-Marne, et ardirent femmes et enfants, hommes, bœufs, vaches, brebis et autre bétail, avoine, blé et autre grain ; et quant aucuns des hommes sailloient, pour la destresse du feu, ils mettoient leurs lances à l'endroit, et ains qu'ils fussent à terre, ils estoient percés de trois ou quatre lances, ou de leurs haches. Celle très cruelle félonie firent là et ailleurs cedit jour, et lendemain, vigiles de Pasques, firent autant ou pis à un chastel nommé Croissy [1].

Item, la sepmaine d'avant, estoient allés les marchans de Paris et d'ailleurs vers Chartres et ou proche, pour faire venir de la vitaille pour la ville de Paris, qui grant mestier en avoit ; mais aussitost qu'ils furent partis, les Arminacs le sceurent par faux traistres, de quoy Paris estoit bien garni ; si leur allèrent au-devant jusques à Gallardon, et là les assiégèrent ; pourquoy à Pasques ot si grant charté de chair, que le plus des gens de Paris ne mangèrent ce jour que du lart, qui en povoit avoir ; car le quartier d'un bon mouton coustoit bien trente-deux sols parisis ; une petite queue de mouton dix sols parisis ; une teste de veel et la froissure douze sols chascun ; six sols parisis la vache ; le porc au prix [2], car de beuf n'y avoit point à Paris pour le jour ; et pour vray les bouchers de la grant boucherie de Beauvais juroient et affermoient par la foi de leurs corps, qu'ils avoient veu par maintes années, que en l'hostel d'un tout seul boucher de

1. Croissy-Beaubourg, canton de Pagny (S.-et.-M.).
2. A un prix proportionnel.

Digitized by Google

Paris à un tel jour, on avoit tué plus de char que on ne fist en toutes les boucheries de Paris, ne autour.

Item, encore fist le roy sa Pasques à Troyes celle année, l'an quatorze cents vingt.

Item, celle année, estoient les violettes au mois de janvier, bleues et jaunes, plus que l'année d'avant n'avoient esté en mars.

Item, à Pasques mil quatre cents vingt, qui furent le septiesme jour d'apvril, estoient jà les roses ; et furent toutes passées quinze jours en may ; et en l'entrée de may vendoit-on des cerises bonnes ; et estoient les blés plus murs en la fin de may, qu'en l'année devant à la Saint-Jehan, et autres biens par cas semblables ; qui fut grant bien pour le pouvre peuple ; car tousjours estoit le très cher temps de toutes choses, comme devant est dit, et de vesture encore plus. Drap de seize sols valoit quarante sols parisis ; sarge seize sols ; l'aune de bonne toile douze sols, fustaine seize sols ; et chausses et souliers encore plus que devant.

Item, en ce temps, estoient les Arminacs plus acharnés à cruauté que oncques mais ; et tuoient, pilloient, efforçoient, ardoient églises et gens dedans, femmes grosses et enfants ; brief, ils faisoient tous les maux en tyrannie et en cruauté qui pussent estre faits ne par deables ne par hommes ; par quoy il convint qu'on traitast au roy d'Angleterre, qui estoit l'ancien ennemi de France, maugré que on en eust, pour la cruauté des Arminacs, et lui fut donnée une des filles de France, nommée Catherine ; et vint gésir dedans l'abbaye de Saint-Denys, le huitiesme jour de may quatorze cents vingt ; et l'endemain passa par-devant la porte Saint-Martin par dehors la ville ; et avoit bien sa compaignie, comme on disoit, sept mille hommes de trait et très grant compaignie de gens d'estoffe ; et portoit-on devant lui un heaume couronné d'une couronne d'or pour cognoissance, et portoit en sa devise une queue de renard de broderie ; et alla gésir au pont de Charenton, pour aller à Troyes pour voir le roy ; et là lui furent présentées quatre charretées

Digitized by Google

de moult de bon vin de par ceux de Paris, dont il ne tint pas grant compte par semblant.

Item, celle journée, ne laissa-on yssir personne de ceulx du commun de Paris.

Item, de là alla à Troyes sans contredit des Arminacs, qui s'estoient vantés qu'ils le combatteroient ; mais oncques ne s'osèrent monstrer.

Item, le jour de la Trinité mil quatre cents vingt, qui fut le deuxiesme jour de juin, espousa à Troyes ledit roy anglois la fille de France ; et le lundy ensuivant, quant les chevaliers de France et d'Angleterre vouldrent faire une jouste pour la solemnité du mariaige de tel prince, comme accoustumé est, le roy d'Angleterre pour lequel on vouloit faire les joustes, pour lui faire plaisir, dit, oyants tous, de son mouvement : « Je prie à » monseigneur le roy de qui j'ai espousée la fille, et à tous ses » serviteurs, et à mes serviteurs je commande, que demain au » matin nous soyons tous prests pour aller mettre le siége » devant la cité de Sens, où les ennemis de monseigneur le roy » sont ; et là pourra chascun de nous jouster, et tournoyer et » monstrer sa proesse et son hardement ; car la plus belle » proesse n'est au monde que de faire justice des mauvais, » afin que le pouvre peuple se puisse vivre. » Adonc le roy lui octroya ; et chascun s'y accorda, et ainsi fut fait ; et tant firent que le jour de Saint-Barnabé, onziesme jour dudit mois de juin, fut la cité prinse ; et de là vindrent asségier Montereau-où-faut-Yonne.

S'ENSUIT LE TRAITÉ FAIT ENTRE LES ROYS DE FRANCE ET D'ANGLETERRE ET TOUT LEUR CONSEIL.

« Charles, par la grace de Dieu, roy de France, à perpétuelle mémoire. Combien que pour réintégrer la paix, et oster les discensions des royaumes de France et d'Angleterre, plusieurs notables et divers traités, qui au temps passé ont esté faits entre nos nobles progéniteurs de bonne mémoire, et ceux de très

Digitized by Google

haut prince, et nostre très cher fils Henry, roy d'Angleterre héritier de France, et aussi entre nous et nostredit fils, n'ayent apporté le fruit de paix pour ce désiré, savoir faisons à tous présents et avenir : que néantmoins, nous, considérants et pensants en nostre cœur quants grans et iréparables maux, quantes énormités, et quelle douloureuse plaie universelle et incurable, la division des deux royaumes dessusdits a jusques ici mis et apporté, non pas tant seulement auxdits royaumes, mais à toute l'église militante, nous avons naguères reprins traité de paix avec nostredit fils Henry, auquel à la parfin, après plusieurs colations et parlements des gens de nostre conseil, Icelui octroyant et donnant effet à nos desseins qui promet paix aux hommes de bonne volonté, entre nous et nostredit fils, à l'envie de ladite désirée paix, est conclud comme il s'ensuit :

» Premièrement, que pour ce que, par l'alliance du mariage fait pour le bien de ladite paix entre nostredit fils le roy Henry et nostre très chère et aimée fille Catherine, il est devenu nostre fils et de nostre très chère compagne la royne, icelui nostre fils nous aimera et honorera et nostredite compagne comme père et mère, et ainsi comme il appartient honorer tels et si grands prince et princesse, et devant toutes personnes temporelles du monde.

» 2° *Item*, que nostredit fils le roy Henry ne nous turbera, inquietera ou empeschera que nous ne tenons et possédons tant que nous vivrons, ainsi que nous tenons et possédons de présent, la couronne et dignité royale de France, et les revenus, fruits, pourvus d'iceux à la soustenance de nostre estat et des charges du royaume ; et que nostredite compagne aussi ne tienne tant qu'elle vivra estat et dignité de royne, selon la coustume dudit royaume, avec partie desdites rentes et revenus à elle convenables.

» 3° *Item*, est accordé que nostredite fille Catherine aura et percepvra au royaume d'Angleterre douaire, comme les roynes d'Angleterre ont ou temps passé accoustumé d'avoir et percepvoir, c'est à sçavoir pour chascun an quarante mille escus, desquels les deux valent tousjours un noble d'Angleterre.

Digitized by Google

» 4° *Item*, est accordé que nostredit fils Henry d'Angleterre par toutes voyes, moyens et manières qu'il pourra, sans transgression ou offense du serment par lui fait de observer les lois et coustumes et droits de sondit royaume, labourera et pourvoira que nostredite fille Catherine, le plus tost que faire se pourra, soit en tout événement pleinement assurée de percepvoir et avoir en sondit royaume d'Angleterre, du temps de son trespas, le douaire devantdit de quarante mille escus annuels, desquels les deux valent tousjours un noble d'Angleterre.

» 5° *Item*, est accordé que, s'il advenoit que nostre fille Catherine survive à nostredit fils Henry, elle percepvra et aura au royaume de France, tantost après le trespas de nostredit fils, douaire de deux cents mille francs par an sur les terres, lieux et seigneuries que tint et eut en douaire nostre très chère dame de bonne mémoire Blanche, jadis femme de Philippe de bonne mémoire, jadis roy de France, nostre très redoubté seigneur et grand ayeul.

» 6° *Item*, est accordé que, tantost après nostre trespas et dès lors en avant, la couronne et royaume de France avec tous leurs droits et appartenances demoureront et seront perpétuellement de nostredit fils le roy Henry et de ses hoirs.

» 7° *Item*, pour ce que nous sommes tenu et empesché [1] le plus du temps, par telle manière que nous ne pouvons en personne entendre, ou vacquer à la disposition des besongnes de nostre royaume, la faculté et exercice de gouverner et ordonner la chose publique dudit royaume seront et demoureront nostre vie durant à nostredit fils Henry, avec le conseil des nobles et sages dudit royaume à nous obéyssants qui auront amé le profit et honneur dudit royaume ; par ainsi que dès maintenant et d'or en avant il puisse icelle régir et gouverner par luimesme, et par autres qu'il voudra députer, avec le conseil des nobles et sages dessusdits ; lesquels faculté et exercice de gouverner ainsi estants par devers nostredit fils Henry, il labourera

1. Malade.

Digitized by Google

affectueusement et loyaument à ce qui puist et doibve estre à l'honneur de Dieu et de nous et de nostredite compagne, et aussi bien public du dessusdit royaume, et à deffendre, tranquilliser, appaiser, gouverner icelui royaume selon l'exigence de justice et équité, avec le conseil et ayde des grans seigneurs, barons et nobles dudit royaume.

» 8° *Item*, que nostredit fils fera de son pouvoir que la cour de parlement de France sera en tous et chascuns lieux subjets à nous maintenant, et au temps à venir, observée et gardée ès auctorité et souveraineté d'elle, et à elle deue, en tous et chascuns lieux à nous subjets, maintenant et au temps à venir.

» 9° *Item*, que nostredit fils de son pouvoir deffendra et conservera tous et chascuns pairs, nobles, cités, villes et communautés et singulières personnes à nous maintenant ou au temps à venir subjetes, en leurs droits, coustumes, priviléges, prééminences, libertés et franchises à eux appartenants ou deus, en tous les lieux subjets à nous maintenant ou au temps à venir.

» 10° *Item*, que nostredit fils loyaument et diligemment labourera et fera de son pouvoir que justice sera administrée audit royaume, selon les lois, droits et coustumes du royaume de France, sans acception de personne ; et conservera et tiendra les subjets de nostredit royaume en paix et tranquillité, et de son pouvoir les gardera et deffendra de violences et oppressions quelconques.

» 11° *Item*, est accordé que nostredit fils Henry pourvoira et fera de son pouvoir que aux offices, tant de la justice de parlement que des bailliages et seneschaussées, prévostés et autres, appartenants au gouvernement de seigneurie, et aussi à tous autres offices dudit royaume, seront prinses personnes habiles, profitables et ydoines pour le bon, juste, paisible et tranquille régime dudit royaume, et des administrations qui leur seront à commettre, et qu'ils soient tels qu'ils doibvent estre députés et prins selon les lois et droits dudit royaume.

» 12° *Item*, que nostredit fils labourera et fera de son pouvoir, le plus tost que faire se pourra profitablement, à mettre à nostre

Digitized by Google

obéyssance toutes et chascunes cités, villes, chasteaux, lieux, pays et personnes dedans nostre royaume desobéyssants à nous, et rebelles tenants la partie ou estants de la partie vulgairement appelée du dauphin ou d'Arminac.

» 13° *Item*, afin que nostredit fils puisse faire exercer et accomplir les choses dessusdites plus profitablement et seurement, il est accordé que les grands seigneurs, barons et nobles, et les estats dudit royaume tant spirituels comme temporels, et aussi les cités et notables communes, les citoyens et bourgeois des villes dudit royaume à nous obéyssants pour le temps, feront les serments qui s'ensuivent : premier à nostredit fils, ayant la faculté et exercice de disposer et gouverner ladite chose publique : que à ses commandements et mandements, en toutes choses concernants l'exercice du gouvernement dudit royaume, et pour toutes choses, obéyront et entendront humblement à lui et obéyssamment ; *item*, que les choses qui sont ou seront appointées et accordées entre nous et nostredite compagne la royne, et nostredit fils Henry, avec le conseil de ceux que nous et nostredite compagne et nostredit fils aurons à ce commis, lesdits grands seigneurs, barons, nobles et estats de nostredit royaume, tant spirituels que temporels, et aussi les cités, notables communautés, les citoyens et bourgeois des villes dudit royaume, en tant que à eux et à chascun d'eux pourra toucher, et en tout et partout, bien et loyaument garderont et feront de leur pouvoir garder par tous autres quelconques ; *item*, que continuellement, dès nostre trespas et après icelui, ils feront féaux hommages liges à nostredit fils et à ses hoirs ; et icelui nostre fils pour leur seigneur lige et souverain et vray roy de France, sans aucune opposition, contradiction ou difficulté, recepvront, et comme à tel obéyront, et qu'après ces choses jamais n'obéyront à autre comme roy ou régent le royaume de France, se non à nostredit fils le roy Henry et à ses hoirs ; *item*, qu'ils ne seront en conseil, ayde ou consentement que nostredit fils Henry perde vie ou membre, ou soit prins de mauvaise prinse, ou qu'il souffre dommage ou diminution en personne, estat, honneur

Digitized by Google

ou biens ; mais se ils sçavent aucune telle chose soit contre lui maschinée, ils l'empescheront de leur pouvoir, et lui feront à sçavoir le plus tost qu'ils pourront par eux, messagers ou lettres.

» 14° *Item*, est accordé que toutes et chascunes conquestes qui se feront par nostredit fils Henry hors de la duché de Normandie, dedans le royaume de France, sur les desobéyssants dessusdits, seront et se feront à nostre profit, et que nostredit fils de son pouvoir fera que toutes et chascunes terres et seigneuries estants ès lieux qui sont ainsi à conquérir, appartenants aux personnes à nous présentement obéyssants qui jugeront garder ceste présente concorde, seront restituées auxdites personnes à qui elles appartiennent.

» 15° *Item*, est accordé que toutes et chascunes personnes ecclésiastiques, bénéficiées au duché de Normandie ou autres lieux quelconques du royaume de France subjets à nostredit fils, à nous obéyssants et favorisants la partie de nostre cher et amé fils le duc de Bourgongne, qui jureront garder ceste présente concorde jouyront paisiblement de leurs bénéfices ecclésiastiques, estants audit duché de Normandie ou lieux devantdits.

» 16° *Item*, que semblablement toutes et chascunes personnes ecclésiastiques obéyssants à nostredit fils le roy Henry, et bénéficiées au royaume de France et ès lieux subjets à nous, qui jureront et garderont ceste présente concorde, jouyront paisiblement de leurs bénéfices ecclésiastiques ès lieux devantdits.

» 17° *Item*, que toutes et chascunes églises, universités et estudes générales, et aussi colléges, estudiants et autres colléges ecclésiastiques estants ès lieux à nous subjets présentement ou pour le temps à venir, en la duché de Normandie ou autres lieux du royaume de France, subjets à nostredit fils le roy Henry, jouyront de leurs droits et possessions, rentes, prérogatives, libertés, prééminences et franchises à eux au royaume de France, comment que ce soit, appartenantes ou dues, sauf les droits de la couronne de France et de tous autres.

» 18° *Item*, et quand il adviendra que nostredit fils le roy

Digitized by Google

Henry viendra à la couronne de France, la duché de Normandie, et aussi les autres et chascuns lieux par lui conquis au royaume de France, seront sous la jurisdiction, obéyssance et monarchie de ladite couronne de France.

» 19° *Item*, est accordé que nostredit fils le roy Henry de son pouvoir se parforcera et fera que aux personnes à nous obéyssants et favorisants la partie dite qu'on dit de Bourgongne, auxquelles appartenoient seigneuries, terres, revenus et possessions en ladite duché de Normandie ou autres lieux au royaume de France, par icelui nostre fils le roy Henry conquises, jà pieça par lui données, soit faite, sans diminution de la couronne de France, bonne récompensation par nous ès lieux et terres acquises ou à acquérir en nostre nom sur les rebelles ou désobéyssants à nous. Et se en nostre vie ladite récompensation n'est faite aux dessusdits, nostredit fils le roy Henry, la fera èsdites terres et biens, quand il sera venu à la couronne de France : mais se les terres, seigneuries, rentes ou possessions qui auxdites personnes appartiennent èsdits duché et lieux, ne auront esté données par nostredit fils, lesdites personnes seront restituées à icelles sans délai.

» 20° *Item*, que durant nostre vie, en tous les lieux à nous présentement ou pour le temps à venir subjets, les lettres communes de justice, de dons d'offices, de bénéfices et d'autres donations, pardons ou rémissions et priviléges debvront estre escripts et prodécer sous nostre nom et scel. Toutes voyes, pour ce qu'aucuns cas singuliers pourront advenir, qui par humain engin ne peuvent pas tous estre prévus, èsquels pourra estre nécessaire et convenable que nostredit fils le roy fasse escrire ces lettres, en tels cas, s'aucuns en adviennent, il sera loisible à nostredit fils, pour le bien et seureté de nous et du gouvernement à lui, comme dit est, appartenant, et pour éviter les périls et dommages qui autrement pourroient vraisemblablement advenir, escrire ses lettres à nos subjets, par lesquelles il commandera et deffendra, et mandera de par nous et de par lui comme régent, selon la nature et qualité de la besongne.

Digitized by Google

» 21° *Item*, que de toute nostre vie, nostredit fils le roy Henry, ne se nommera ou escrira aucunement, ou fera nommer ou escrire, *roy de France*, mais dudit nom de tous points se abstiendra tant comme nous vivrons.

» 22° *Item*, est accordé que nous, durant nostre vie, nommerons, appellerons nostredit fils le roy Henry en langue françoise : *nostre très cher fils Henry, roy d'Angleterre, héritier de France*, et en langue latine par ceste manière : *noster percarissimus filius Henricus, rex Angliae, hæres Franciæ.*

» 23° *Item*, que nostredit fils n'imposera ou fera imposer aucunes impositions ou exactions à nos sujets sans cause raisonnable et très nécessaire, ne autrement que pour le bien public du royaume de France, et selon l'ordonnance des lois, exigeances et coustumes raisonnables et approuvées dudit royaume.

» 24° *Item*, et afin que concorde, paix et tranquillité entre les royaumes de France et d'Angleterre, soient pour le temps à venir perpétuellement observées, et qu'on obvie aux obstacles et commandements par lesquels, entre lesdits royaumes, desbats, discussions ou discordes pourroient sourdre au temps à venir, que Dieu ne veuille ! il est accordé que nostredit fils labourera par effet de son pouvoir que, de l'advis et consentement des trois estats desdits royaumes, ostés les obstacles en ceste partie, soit ordonné et pourveu que, du temps que nostredit fils sera venu à la couronne de France ou aucuns de ses hoirs, les deux couronnes de France et d'Angleterre à tousjours mais perpétuellement demeureront ensemble, et seront en une mesme personne ; c'est à sçavoir en la personne de nostredit fils le roy Henry, tant qu'il vivra, et de là en avant es personnes de ses hoirs qui successivement seront les uns après les autres, et que ces deux royaumes seront gouvernés, despuis le temps que nostredit fils ou aucuns de ses hoirs parvenra ou parvenront auxdits royaumes, non divisément et sous divers roys pour un mesme temps, mais sous une mesme personne qui sera pour le temps roy et seigneur souverain de l'un et de l'autre royaume, comme dit est, en gardant en toutes choses à l'un et à l'autre royaume ses droits,

Digitized by Google

libertés ou coustumes, usages et lois, non soubmettant en quelque manière l'un desdits royaumes à l'autre, ne les lois, droits, coustumes ou usages de l'un d'iceux royaumes aux droits, lois, coustumes ou usages de l'autre.

» 25° *Item*, que dès maintenant et à tousjours perpétuellement se tairont et appaiseront et de tous points cesseront toutes haines, rancunes, inimitiés et guerre d'entre lesdits royaumes de France et d'Angleterre et les peuples d'iceux royaumes adhérents à ladite couronne ; et entre les royaumes dessusdits sera et aura vigueur dès maintenant, perpétuellement et à jamais, paix, tranquillité, concorde, affection mutuelle, amitié ferme et estable ; et se ayderont lesdits deux royaumes de leurs aydes, conseils et assistances mutuelles contre toutes personnes qui à eux ou à l'un d'eux s'efforceroient de donner violence, injure, grief ou dommage ; et conserveront et marchanderont ensemble les uns avec les autres franchement et seurement, en payant les coustumes et devoirs deubs et accoustumés.

» 26° *Item*, que tous les confédérés et alliés de nous et dudit royaume, et aussi tous les confédérés de nostredit fils Henry et dudit royaume d'Angleterre, qui, dedans un mois après que ceste présente concorde de paix leur sera notifiée, auront desclaré se vouloir fermement adhérer à ladite concorde et estre comprins sous le traité et concorde d'icelle, soient comprins sous les amitiés et considérations, seureté et concorde d'icelle paix, sauf toutes voyes à l'une et à l'autre desdites couronnes, à nous et à nos subjets, et aussi à nostredit fils le roy Henry et à ses subjets, ses droits, actions, remèdes quelconques convenables en ceste partie, et compétants en quelque manière que ce soit, envers lesdits alliés et confédérés.

» 27° *Item*, il est accordé que nostredit fils le roy Henry, avec le conseil de nostre cher fils Philippe, duc de Bourgongne, et des autres nobles du royaume qu'il conviendra et appartiendra pour ce estre appelés, pourverra pour le gouvernement de nostre personne, seurement, convenablement et honnestement, selon l'exigence de nostre estat et dignité royale, par telle manière

Digitized by Google

que ce sera l'honneur de Dieu et de nous, et aussi du royaume de France et des subjets d'icelui, et que toutes personnes, tant nobles comme autres, qui seront entour nous pour nostre personnel et domestique service, non pas seulement en offices, mais en autres ministères, seront tels qu'ils auront esté nés au royaume de France ou des lieux de langage françois, bonnes personnes sages, loyales et ydoines audit service.

» 28° *Item*, que nous demeurerons et résiderons personnellement en lieu notable de nostre obéyssance, et non ailleurs.

» 29° *Item*, considérés les horribles et énormes crimes et délits perpétrés oudit royaume de France par Charles, soi-disant dauphin de Viennoys, il est accordé que nous, ne nostredit fils le roy Henry, ne aussi nostre très cher fils le duc de Bourgongne, ne traiterons aucunement de paix ou de concorde avec ledit Charles, ne ferons ou ferons traiter, se non du conseil et consentement de tous et de chascun de nous trois, et des trois estats des deux royaumes dessusdits.

» 30° *Item*, est accordé que nous, sur les choses dessusdites et chascunes d'icelles, outre nos lettres-patentes scellées de nostre grand scel, donnerons et ferons donner et faire à nostredit fils le roy Henry lettres-patentes approbatoires et confirmatoires de nostredite compagne, de nostredit fils Philippe, duc de Bourgongne, et des autres de nostre sang royal, des grands seigneurs, barons, cités et villes à nous obéyssants, desquels en ceste partie nostredit fils le roy Henry voudra avoir lettres de nous.

» 31° *Item*, que semblablement nostredit fils le roy Henry, pour sa partie, outre ses lettres-patentes sur ces mesmes choses scellées de son grand scel, nous fera donner et faire lettres-patentes approbatoires et confirmatoires, de ses très chers frères, et des autres de son sang royal, des grands seigneurs et barons, et des cités et villes à lui obéyssants, desquels en ceste partie nous voudrons avoir lettres de nostredit fils le roy Henry.

» Toutes lesquelles choses dessus escriptes, nous, Charles, roy de France dessusdits, pour nous et nos hoirs, en tant que

Digitized by Google

pourra toucher nous et nosdits hoirs, sans dol, fraude ou mal engin, avons promis et promettons, juré et jurons en parole de roy, aux saintes évangiles de Dieu par nous corporellement touchées, faire, accomplir et observer, et que icelles ferons par nos subjets accomplir et observer, et aussi que nous ne nos héritiers ne viendrons jamais au contraire des choses dessus-dites ou d'aucunes d'icelles, en quelque manière, en jugement ou hors jugement, directement ou par oblique, ou par quelque couleur [1] exquise.

» Et afin que ces choses soient fermes et estables perpétuellement et à tousjours, nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné à Troye le vingt-uniesme jour de may, l'an de grace mil quatre cents vingt, et de nostre règne le quarantiesme. Ainsi signé. Par le roy en son conseil.

» JEHAN DE RIVEL. »

Item, tant furent devant Montereau, en mil quatre cents vingt, que ceux de dedans se rendirent, sauf leur vie, en payant une somme d'argent. Entre les autres estoit l'aisné de Guitry, l'un des plus pleins de cruauté et de tyrannie qui fust au monde lequel fut délivré avec les autres, qui depuis fist tant de tyrannie au pays de Gastinois et ailleurs que fist oncques Sarrazin.

Item, de là vindrent le roy d'Angleterre et les Bourguignons devers Meleun, et misrent le siége.

Item, en ce temps estoient pleines vendanges à la my-aoust ; et tousjours couroient les Arminacs plus que devant ; et pour eux enchéry tant la chose, espécialement à Paris, qu'une paire de souliers valoit dix sols parisis ; une paire de chausses peu bonnes, deux francs ou quarante sols ; toutes choses de quoy homme se povoit ayder, au prix.

Item, un escu d'or de dix-huit sols valoit en ce temps quatre francs au plus, un bon noble d'Angleterre valoit huit francs.

Item, en ce temps avoit si grant faute de change à Paris,

1. Prétexte.

Digitized by Google

que les pouvres gens n'avoient nulles aumosnes, ou bien pou ; car en ce temps quatre vieils deniers parisis valoient mieux qu'un gros de seize deniers, qui pour lors couroit, et faisoit-on de très mauvais lubres de huit deniers, qui par-devant furent tant refusés, et par justice deffendus les gros dessusdits. Et pour plus grever le povre commun, fut mis le pain de huit deniers à dix, et celui de seize à vingt.

Item, une livre de bonne chandelle valoit dix blancs, un œuf quatre deniers, la livre de fromaige de presse huit blancs.

Item, à la Saint-Remy, le propre jour, fut crié le pain de cinq blancs à deux sols parisis, celui de dix deniers à douze deniers, un œuf six deniers, un hareng caqué douze deniers, un hareng poudré cinq blancs.

Item, en celle saison estoit le vin si cher, qu'une queue de vin de creu d'entour Paris, on la vendoit vingt et un ou vingt-deux francs ou plus. Et en celle année plusieurs qui furent cuillis au mois d'aoust devindrent gras ou aigres.

Item, en ce temps couroient toujours devant Paris et venoient jusques aux portes de Paris les Arminacs ; et boutoient feux, prenoient marchans à l'entrée de Paris ; et n'estoit homme qu'on laissast yssir ; et sembloit qu'aucun de ceux qui y gouvernoient en ce temps, eussent aucune alliance avec eux ; car nul marchant n'alloit de Paris ou ne venoit à Paris tant secretement, qu'ils ne sceussent aucunement l'allée ou la venue ; pour quoy Paris demeura si nud de tous biens, espécialement de pain et de buche, que un sextier de bonne farine valloit seize ou dix-sept francs, la meschante buche de Marne quatre francs, et toutes choses au prix ; car l'ost du roy, qui tousjours estoit devant Meleun sans riens faire, dégastoit tant de biens qu'on s'en sentoit bien vingt lieues tout autour.

Item, fut là tout octobre ; et le dix-septiesme jour de novembre, jour Saint-Germain, à un dimanche, entrèrent nos signeurs dedans Meleun, et se rendirent tous ceux de dedans à la voulenté du roy ; car tous mouroient de faim ; et mangeoient leurs chevaux ceux qui en avoient.

Digitized by Google

Item, le jeudy ensuivant furent amenés à Paris environ de cinq ou à six cents prinsonniers de ladite ville de Meleun, et furent mis en diverses prinsons.

Item, depuis que la ville de Meleun fut prinse, furent nos signeurs, c'est à sçavoir le roy de France, le roy d'Angleterre, les deux roynes, le duc de Bourgongne, le duc Rouge [1] et plusieurs signeurs, tant de France que d'ailleurs, demourants à Meleun et à Corbeil, jusques au premier jour de décembre, jour Saint-Éloy, qui fut un dimanche ; et cedit jour entrèrent à Paris à grant noblesse ; car toute la grant rue Saint-Denys par où ils entrèrent, depuis la seconde porte jusques à Nostre-Dame de Paris, estoient encourtinées les rues et parées moult noblement ; et la plus grant partie des gens de Paris qui avoient puissance, furent vestus de rouge couleur ; et fut faite en la rue de la Calande, devant le palais, un moult piteux mystère de la passion Nostre-Seigneur au vif, selon que elle est figurée autour du chœur de Nostre-Dame de Paris ; et duroient les eschaffaux environ cent pas de long, venants de la rue de la Calande jusques aux murs du palais ; et n'estoit homme qui veist le mystère, à cui le cœur ne apitéast. Ne oncques princes ne furent receus à plus grant joye qu'ils furent ; car ils encontroient par toutes les rues processions de prestres revestus de chappes et de surplis, portants sainctuaires, chantants *Te Deum laudamus* ou *Benedictus qui venit*. Et fut entre cinq ou six heures après midi, et toute nuit, quant ils revenoient en leurs esglises ; et ce faisoient si liement et de si joyeux cueur, et le commun par cas pareil ; car rien qu'ils fissent pour complaire auxdits signeurs ne leur ennuyoit ; et si avoit très grant pouvreté de faim la plus grant partie, espécialement le menu peuple ; car un pain, qu'on avoit au temps devant pour quatre deniers parisis coustoit quarante deniers parisis ; le sextier de farine, vingt-quatre francs ; le sextier de poix ou de febves bonnes, vingt francs.

Item, le lendemain, deux dudit mois, entra la royne, avec

1. Louis III de Bavière, dit le Barbu, frère de la reine Isabeau.

Digitized by Google

elle la royne d'Angleterre, la femme du duc de Clarence, frère du roy d'Angleterre, dedans Paris, à telle joye, comme devant est dit du jour du dimanche ; et vindrent lesdites roynes par la porte Saint-Anthoine ; et furent les rues tendues par où ils vindrent et leur compaignie, comme devant est dit.

Item, avant qu'il fust huit jours passés après leur venue, enchéry tant le blé et la farine, que le sextier de blé froment valoit à la mesure de Paris, ès halles dudit Paris, trente francs de la monnoye qui lors couroit, et la farine bonne valoit trente-deux francs, et autre grain au prix, selon qu'il estoit, et n'y avoit point de pain à mains de vingt-quatre deniers parisis pour pièce, qui estoit atout le bran, et le plus pesant ne pesoit que vingt onces ou environ. En icelui temps avoient pouvres gens et pouvres prestres mal temps, qu'on ne leur donnoit que deux sols parisis pour leur messe, et pouvres ne mangeoient point de pain que choux et naveaux, et tels potaiges sans pain ne sans sel.

Item, tant enchéry le pain avant que Nouel fust, que cil de quatre blancs valoit huit blancs ; et n'estoit nul qui en pust encore finer, s'il n'alloit devant le jour chez les boulangers, et donnoit pintes et chopines aux maistres et aux varlets pour en avoir ; et si n'y avoit vin en ce temps, qui ne coustast douze deniers la pinte du moins : mais on ne le plaignoit point, qui en povoit avoir ; car quant ce venoit environ huit heures, il y avoit si grant presse à l'huys des boulangers, que nul ne le croiroit qui ne l'auroit veu ; et les pouvres créatures qui pour leurs pouvres maris qui estoient aux champs, ou pour leurs enfants, qui n'en povoient avoir pour leur argent ou pour la presse, mouroient de faim en leurs maisons. Après celle heure, ouyssez parmy Paris piteux plaints, piteux cris, piteuses lamentations, et petits enfants crier : « Je meur de faim ; » et sur les fumiers parmy Paris, en quatorze cents vingt, peussiez trouver ci dix, ci vingt ou trente enfants, fils et filles, qui là mouroient de faim et de froit ; et n'estoit si dur cœur qui par nuit les ouyst crier : « Hélas ! je meur de faim, » qui grant pitié n'en eust ; mais les pouvres mesnagers ne leur pouvoient ayder ; car on n'avoit ne

Digitized by Google

pain ne blé, ne buche ne charbon ; et si estoit le pouvre peuple tant oppressé des guets qu'il falloit faire de nuit et de jour, qu'ils ne sçavoient eux ayder ne à autrui.

Item, en ce mois de décembre, fut deposé de la prévosté de Paris, Clamecy ; et fut institué prévost de Paris un chevalier nommé mon^r^ Jehan, signeur du Mesnil, septiesme jour de decembre, jour Saint-Ladre.

Item, le jour Saint-Estienne ensuite fut institué prévost des marchans un nommé maistre Hugues Le Coq.

Item, le jour Saint-Jehan évangéliste ensuivant, vingt-septiesme jour de décembre, fut institué évesque de Paris un nommé maistre Jehan Courtecuisse, maistre en théologie et proudomme.

Item, ce jour partit la fille de France, nommée Catherine, que le roy d'Angleterre avoit espousée, et fut menée en Angleterre ; et fut une piteuse départie, espécialement du roy de France et de sa fille.

Item, le roy d'Angleterre laissa pour estre capitaine de Paris, son frère le duc de Clarence et deux autres comtes qui pou de bien firent à Paris.

Item, en ce temps estoit le blé si cher, que le sextier de bon blé valoit trente-deux francs et plus, le sextier d'orge vingt-sept francs, un pain de seize onces atoute la paille huit blancs ; de febves, de poix, nul pouvre homme n'en mangeoit qui ne les lui donnoit.

Item, une pinte de vin moyen pour mesnaige coustoit seize deniers parisis, tout le mains, qu'on avoit eu le temps précédent, et aussi bon, pour deux deniers parisis.

Digitized by Google

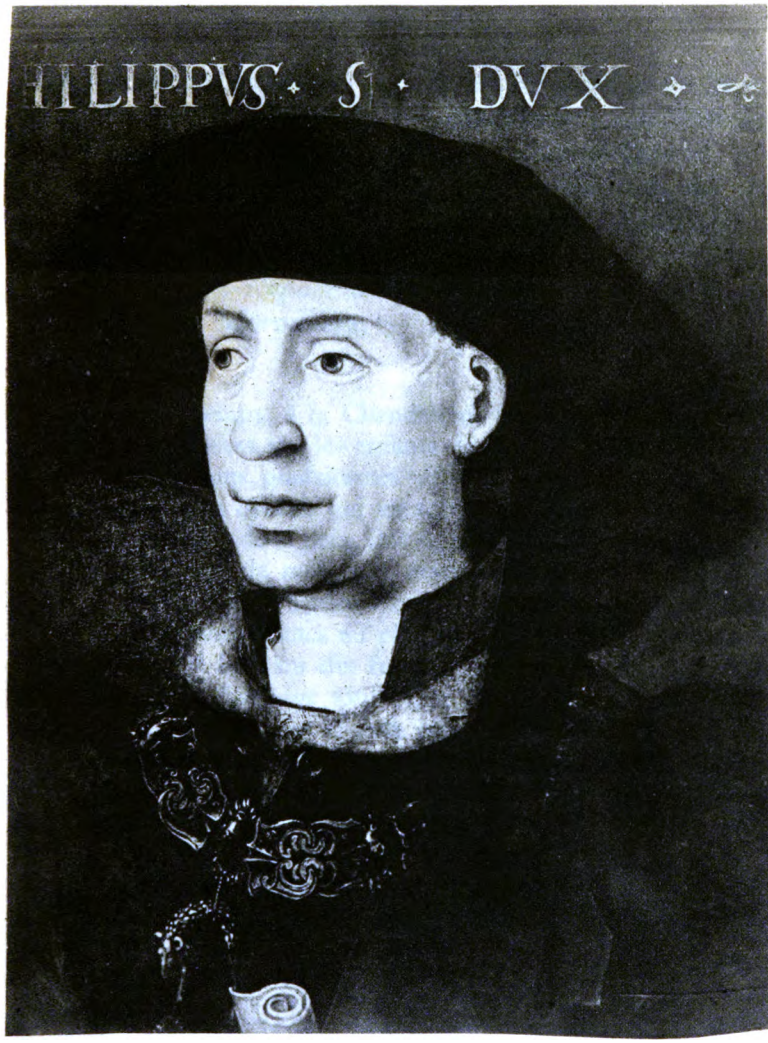

PHILIPPE LE BON, DUC DE BOURGOGNE

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNÉE 1421

Paris accablé d'impôts. — On meurt de froid et de faim. — Fondation d'hôpitaux. — Les pauvres disputent les détritus de la rue aux porcs de Saint-Antoine. — Les Anglais battus à Baugé. — Spéculation sur les vivres. — Printemps glacial. — Grande mortalité. — Les loups. — Prise de Dreux par les Anglais. — Reddition de Saint-Riquier aux Bourguignons. — Le tyran Philippe de Morvilliers. — Ruine et désespoir.

Item, en ce temps, à la Chandeleur, pour conforter pouvres gens, furent remises sus les enfants de l'Ennemi d'enfer, c'est à sçavoir, impositions, quatriesmes [1] et males-toutes [2] ; et en furent gouverneurs gens oyseux qui ne sçavoient mais de quoy vivre, qui pinçoient tout de si près, que toutes marchandises laissoient à venir, tant pour la monnoye, comme pour les subsides. Par quoy si grant charté s'ensuivit, que à Pasques un bon bœuf coustoit deux cents francs au plus, un bon veel douze francs, la fliche de lart huit ou dix francs, un pourcel seize ou vingt francs, un petit fromaige tout blanc seize sols parisis, et toute viande au prix ; un cent d'œufs coustoit seize sols parisis ; et toute jour et toute nuit avoit parmy Paris, pour la charté devant-dite, tels longs plaints, lamentations, douleurs, cris pitéables que oncques je croy que Jérémie le prophète ne fist plus doloreux, quant la cité de Jérusalem fut toute destruite, et que les enfants de Israel furent menés en Babylonie en chetivoison [3] ; car jour et nuit crioient hommes, femmes, petits enfants :

1. Impôt sur le vin vendu au détail.
2. Maltôtes.
3. Captivité.

Digitized by Google

« Hélas ! je meur de froit, » l'autre « de fain ». Et en bonne vérité il fist le plus long hyver que l'homme eust veu, passé avoit quarante ans ; car les foires de Pasques il négeoit, il geloit et faisoit toute la douleur de froit que on pouvoit penser. Et pour la grant pouvreté que aucuns des bons habitants de la bonne ville de Paris véoient souffrir, firent tant, qu'ils achetèrent maisons trois ou quatre, dont ils firent hospitaux pour les pouvres enfants qui mouroient de fain parmy Paris, et avoient potaige et bon feu et bien couchés. Et en mains de trois mois avoit en chascun hospital bien quarante lits ou plus bien fournis, que les bonnes gens de Paris y avoient donnés, et estoit l'un en la Heaumerie, un autre devant le Palais, et l'autre en la place Maubert. Et en vérité, quand ce vint sur le doux temps, comme en apvril, ceux qui en hyver avoient fait leurs beuvraiges comme despence de pommes ou de prunelles, quand plus n'y en avoit, ils vuidoient leurs pommes ou leurs prunelles en mi la rue, en intention que les porcs de Saint-Anthoine les mangeassent : mais les porcs n'y venoient pas à temps ; car aussitost qu'elles y estoient jetées, elles estoient prinses des pouvres gens, de femmes et d'enfants qui les mangeoient par grant saveur, qui estoit une très grant pitié, chascun pour soy mesmes ; car ils mangeoient ce que les pourceaus ne daignoient manger ; ils mangeoient trougnons de choux sans pain ne sans cuire, les herbettes des champs sans pain et sans sel. Brief, il estoit si cher temps, que peu des mesnaiges de Paris mangeoient leur saoul de pain ; car de char n'en mangeoit-ils point, ne de febves, ne de poix, que verdure, qui estoit merveilleusement chère.

Item, au mois de mars vers la fin, és foires de Pasques, prindrent journée de combattre les Arminacs contre le duc de Clarence, qui estoit capitaine de Paris, et le duc d'Oster [1] et frère ainsné du roy anglois ; et devoit estre la bataille entre Angers et le Mans sur la rivière du Loir [2]. Si alla voir la place le

1. Sans doute Glocester, frère de Henri V.
2. Baugé-en-Vallée (Maine-et-Loire).

Digitized by Google

duc de Clarence avant que le jour de la bataille fust, laquelle place estoit au pays des Arminacs ; et lui convint passer ladite rivière par un pont bien estroit ; et fut bien accompaigné de quinze cents hommes d'honneur et de cinq cents archers. Ses ennemis, qui avoient tousjours des amis partout, le sceurent, et firent deux embusches en un bois où il lui convenoit passer après la rivière ; et devant, outre le bois, avoit bien quatre cents hommes armés au cler sur une petite montaigne, lesquels les Anglois povoient bien voir. Si n'en tinrent compte, car ils cuidoient que plus n'en y eust que ceux-là ; dont ils furent déceus ; car en la vallée avoit une grosse bataille d'Arminacs, sans les deux embusches devantdites, qui, aussitost qu'ils virent que les Anglois furent dedans le bois, yssirent par derrière, et allèrent rompre le pont, et puis les vinrent accueillir par derrière et par les costés, et les autres par devant ; et ainsi furent tous mis à l'espée, se non environ deux cents hommes, comme ménestrés et autres, qui eschappèrent par bien fouir ; et refirent le pont le mieux qu'ils purent, et s'enfouirent à leurs logeis. Et quant ceux des logeis qui estoient demeurés le sceurent, ils se mirent comme tous enragés ès faubourgs du Mans, et mirent le feu, et tuèrent femmes et enfants, et hommes vieux et jeunes sans mercy. Et fut la vigile de Pasques, qui fut le vingt-uniesme jour de mars quatorze cents vingt [1].

Item, en ce mois, fut ordonné garde de la justice de la prévosté de Paris, sire Jehan de La Vallée, chevalier, seigneur de Waleffin.

Item, le samedy ensuivant, le douziesme jour d'apvril, fut criée la monnoye de Rouen, que le gros de seize deniers parisis ne vaudroit que quatre deniers parisis, et le noble soixante sols tournois, et l'escu trente sols tournois.

Item, le mardy ensuivant, en fut si grant escry à Paris, que chascun cuidoit certainement que on fist ainsi le mercredy ou le samedy ensuivant de la monnoye comme on avoit fait à Rouen ; dont tous les vivres enchérirent tant, que on n'en pouvoit finer ;

1. 1421, nouveau style.

Digitized by Google

car une pinte d'huile, qui ne valoit que cinq sols ou seize blancs, cousta avant le samedy douze sols parisis, la livre de chandelle dix sols parisis, la livre de beurre salé dix sols parisis, et toutes autres choses au prix ; et vendoit chascun marchant ainsi qu'il vouloit toutes denrées ; car nul n'y mettoit aucun remède pour le profit public ; mais disoit-on que tous ceux qui y devoient mettre le meilleur remède estoient marchans eux-mesmes ; par quoy le pouvre peuple souffroit tant de pouvreté de faim, de froit, et de toutes autres meschances que nul ne le scet que le Dieu de paradis ; car quand le tueur des chiens avoit tué des chiens, les pouvres gens le suivoient aux champs pour avoir la chair ou les trippes pour leur manger.

Item, le dimanche devant la Pentecoste commencèrent les bouchers à vendre char à la porte de Paris, et laissèrent le cimetière Saint-Jehan, Petit-Pont, la halle de Beauvais et les autres boucheries qui par-devant avoient esté faites.

Item, en cel an fut hyver si long et si divers, qu'il faisoit très grand froid jusques en la fin de may, et en la fin de juin n'estoient pas encore les vignes fleuries ; et fut si grant année de chenilles, que le fruit fut tout desgasté ; et furent en ceste année trouvés à Paris en aucuns lieux escorpions qu'on n'avoit point en ce temps accoustumé à voir.

Item, en ce temps, à la porte Saint-Honoré, fut veue dessous le pont, en l'eau, une source comme de sang, un pou moins rouge, et fut aperceue le jour Saint-Pierre et Saint-Paul qui fut au dimanche, et dura jusques au mercredy ensuivant, et en furent les gens qui y alloient moult esbahys, et tant qu'il convint que la porte fust fermée, et le pont levé deux jours, pour la grant multitude du peuple qui là alloit ; et si ne pot oncques personne sçavoir la signifiance de la chose.

Item, le jeudy ensuivant, vigile Saint-Martin, furent criées les monnoyes à Paris, que le gros de seize deniers ne vaudroit que quatre deniers parisis ; le blanc de quatre deniers, un denier parisis ; une pièce de monnoye de deux deniers parisis qui pour lors estoit, ne valoit qu'une maille ; qui moult dommaigea pauvres

Digitized by Google

gens, et ne fist proufit que à ceux qui avoient rentes et revenus.

Item, le jour Saint-Martin, entra le roy d'Angleterre à Paris à belle compaignie, et si ne sçavoit-on rien de sa venue, tant qu'il fust à Saint-Denys en France.

Item, en ce temps estoient les loups si affamés, qu'ils desterroient à leurs pattes les corps des gens qu'on enterroit aux villaiges et aux champs ; car partout où on alloit, on trouvoit des morts et aux champs et aux villes, de la grant pouvreté, du cher temps et de la famine qu'ils souffroient, par la maudite guerre qui tousjours croissoit de jour en jour de mal en pire.

Item, en ce temps estoit très grant mortalité, et tous mouroient de chaleur qui au chef les prenoit, et puis la fièvre ; et mouroient sans rien ou pou empirer de leur char, et toutes les femmes ou les plus jeunes gens. En ce temps estoit le vin si cher, que chascune pinte de vin moyen coustoit quatre sols parisis, et si n'amendoit point le vin ; et si y avoit en ce temps à Paris plus de blé que homme qui fust né en ce temps y eust oncques veu de son aage ; car on tesmoignoit qu'il y en avoit pour bien gouverner Paris pour plus de deux ans entiers ; et si n'estoit point encore cuilli l'aoust de nul grain.

Item, en ce temps estoit une grosse murmure à Paris pour le cri devantdit de la monnoye, car tous les gens, ceux du Palais, ceux du Chastelet, se faisoient payer en forte monnoye, et tout le demainne du roy, comme impositeur, quatriesmes et toutes subsides ; et ne prenoient le gros que pour quatre deniers parisis, et le mettoient en toutes choses aux pouvres gens pour seize deniers parisis. Si se courça le commun, et firent parlement en la maison de ville. Quant les gouverneurs les virent, si orent peur, et firent crier que le terme des maisons premier venant se payeroit en douze gros pour un franc, et cependant on y remédieroit le mieux que on pourroit ; et estoit environ dix ou douze jours après la Saint-Jehan, mil quatre-cents vingt-un ; et fut dit au cri que, la darraine semaine d'aoust, chascun qui tenoit maison à titre de louaige, ou qui devoit cens ou rente, allast parler à son hoste, ou censier ou rentier, sçavoir

Digitized by Google

en quelle monnoye ils se voudroient payer après la Saint-Remy ; et ouye leur response, ils estoient quittes pour renoncer au louaige, ou cens, ou rente ; dont le peuple se deporta, et fut appaisé, pource que encore avoient deux mois de terme à prendre ou renoncer, et que le terme de la Saint-Remy venant seroit payé, comme on l'avoit accoustumé devant, douze gros pour un franc.

Item, en ce temps estoient les loups si affamés, qu'ils entroient de nuit ès bonnes villes, et faisoient moult de divers dommaiges, et souvent passoient la rivière de Seine et autres à nou [1] ; et aux cimetières qui estoient aux champs, aussitost qu'on avoit enterré les corps, ils venoient par nuit et les desterroient et les mangeoient, et les gembes, qu'on pendoit aux portes, mangèrent-ils en saillant, et les femmes et enfants en plusieurs lieux.

Item, la première sepmaine du mois d'aoust, l'an mil quatre cents vingt-un, fut institué prévost de Paris Pierre, dit Le Verrat.

Item, en icelui mois print le roy d'Angleterre Dreux, Bonneval, Espernon, et autres villes par traité, que les Arminacs, qui dedans estoient, s'en allèrent sauvement, qui puis firent tant de maux que nul ne le croyoit.

Item, en ce temps estoit tout fruit si cher, qu'on n'avoit que quatre pommes pour un blanc, le cent de noix quatre sols, deux poires six blancs, deux livres de chandelles pour seize sols parisis, un petit fromaige trente sols, un œuf trois blancs, un boisseau de febves ou poix deux francs, la livre de beurre vingt-huit blancs, la pinte d'huile seize sols parisis, une paire de souliers de cordouan vingt-quatre sols, la paire de basanne seize sols, la pinte de vin quatre sols, la charge de buche plus chère que oncques mais.

Item, en ce temps, print le roy d'Angleterre deux villes moult nuisants à Paris, que les Arminacs tenoient, à sçavoir Baugency

1. A la nage.

Digitized by Google

et Villeneufve-le-Roy[1] ; et de là s'en vint devant Meaux, droit à la Saint-Remy.

Item, en ce temps estoit le duc de Bourgongne devant Saint-Riquier en Ponthieu, et là tenoit le siège ; et comme il voult aller à Boulongne sur la mer en pelérinaige, les Arminacs le sceurent et le cuidèrent surprendre, mais la Vierge Marie y fist miracle, car une partie de ses gens le laissa et s'enfuirent, comme consentants de la venue des Arminacs ; mais, malgré eux, par la grace de Dieu et de sa glorieuse mère, les Arminacs furent desconfits ; et en demeura bien onze cents en la place, sans les capitaines qui furent prins, et tous les grans qui là estoient, qui furent menés en diverses prisons.

Item, le troisiesme jour de novembre ensuivant, mil quatre cents vingt-un, fut de rechef la monnoye criée que les gros de seize deniers ne seroient mis que pour deux deniers ; et firent autre monnoye qui ne valoit que deux deniers tournois ; dont le peuple fut si oppressé et grevé, que pouvres gens ne povoient vivre ; car comme choux, poreaux, oignons, verjus, etc., on n'avoit à mains de deux blancs, car ils ne valoient que un denier après le cri ; et qui tenoit à louaige, maison ou autre chose, il en convenoit payer huit fois plus que le louaige, c'est à sçavoir du franc huit francs, de huit francs soixante-quatre francs, ainsi des autres choses ; dont le pouvre peuple ot tant à souffrir de faim et de froid, que nul ne le scet que Dieu. Il geloit aussi fort à la Toussaint qu'il fist oncques à Noël ; et ne finoit-on de rien, qui n'avoit menue monnoye.

Item, en ce temps avoit à Paris le premier président de Parlement, nommé Philippe de Morvillier, le plus cruel tyran que homme eust oncques veu à Paris ; car pour une parole contre sa voulenté, ou pour sourfaire aucune denrée, il faisoit percer langues ; il faisoit mener bons marchans en tombereaux parmy Paris ; il faisoit gens tourner au pillory ; bref il faisoit jugements si cruels et si terribles et si espouvantables, que nul homme

1. Villeneuve-sur-Yonne.

Digitized by Google

n'osoit parler contre lui, ne appeler de lui ; et avec ce faisoit payer si grans amendes et si pesantes, que tous ceux qui venoient entre ses mains s'en sentoient toute leur vie, ou de villenie ou de chevance, ou de partie de leurs corps.

Item, en ce temps il ordonna, de sa maistrise et de son orgueil, que nul orfèvre, ne nul d'autre mestier ne changeroit pour nul besoin à son ami, ne à autre, or pour monnoye, ne monnoye pour or, que les changeurs ; et si n'y avoit si hardy changeur qui eust osé prendre d'un escu d'or pour change que deux deniers, qu'il ne lui eust fait tantost amender de deux ou trois cents livres de bonne monnoye.

Item, en ce temps, estoit encore le roy d'Angleterre devant Meaux, que là périt moult de ses gens de fain et de froit ; car environ quinze jours ou trois semaines devant Nouel, plut tant fort jour et nuit, et tant négea au haut pays que Seine fut si desrivée et si grant, que en Grève elle estoit par deçà le moustier du Saint-Esprit plus de deux lances, et en la grant cour du Palais, tout outre le moustier de Nostre-Dame, de dessoubs la Sainte-Chapelle et en la place Maubert, emprès la Croix-Hémon [1] ; et ne dura que dix jours ; et puis commença descroistre le dimanche devant Nouel ; et tant qu'elle mist à croistre, il geloit si fort que tout Paris estoit prins de glace et de gelée, et ne pouvoit-on mouldre à nul moulin à eau nulle part, qu'à ceux au vent, pour les grans eaux.

Item, en ce temps, toute malheureuseté estoit à Paris par lui [2] qui faisoit payer à tout homme qui avoit point de puissance selon sa qualité, d'argent fin, l'un quatre marcs, l'autre trois, l'autre deux, l'autre trois ou quatre onces et pour faire celle méchante monnoye davantdite ; et qui estoit refusant, tantost avoit sergents en sa maison, et estoit mené en prisons diverses ; et ne povoit-on parler à lui ; et le convenoit payer, et n'eust eu plus vaillant

1. Carrefour auquel aboutissaient les rues Saint-Victor, de la Montagne Sainte-Geneviève, des Noyers et de Bièvre.
2. Philippe de Morvilliers.

Digitized by Google

au monde [1], puis que ce président l'avoit dit. Et estoient de son conseil deux autres tyrans, Jehan Dole et Pierre d'Orgemont, qui misrent marchandises si au bas, que homme ne vendoit ne n'achetoit que seulement pain et vin ; car un homme estoit tout chargé de dix francs en monnoye ; et pource n'en portoit-on point dehors. Et si estoit chascun si grevé de payer sa maison, que plusieurs renoncèrent en ce temps à leurs propres héritaiges pour la rente ; et s'en alloient par desconfort vendre leurs biens sur les carreaux, et se partoient de Paris comme gens désespérés. Les uns alloient à Rouen, les autres à Senlis, les autres devenoient brigans de bois ou Arminacs, et faisoient tant de maux après, comme eussent fait les Sarrazins, et tout par le faux gouvernement des devandits loups ravissants, qui faisoient contre la deffense du Vieil Testament et du Nouvel ; car ils mangeoient la char atout le sang, et si prenoient la brebis et la laine. Hélas ! la grant pitié d'aller parmy la ville de Paris, fust feste ou autre jour, car vraiment on y véoit plus de gens demandant l'aumosne que d'autres, qui maudissoient leurs vies mille fois le jour ; car trop avoient à souffrir ; car en ce temps on leur donnoit très pou, car chascun avoit tant à faire à soi, que pou povoit ayder à autre nulle personne ; ne vous eussiez esté en quelque compaignie que vous ne vissiez les uns lamenter ou pleurer à grosses larmes, maudissants leur nativité ; les autres, Fortune ; les autres, les signeurs ; les autres, les gouverneurs, en criant à haute voix bien souvent et asseurément : « Hélas ! vray Dieu, » quant nous cessera ceste pesme douleur et ceste doloreuse » vie et de dampnable guerre ? » en disant maintes fois : » « Vray Dieu ! *vindica sanguinem Sanctorum !* Venge le sang des » bonnes créatures qui meurent sans déserte [2] par ces faux » traistres Arminacs. »

Item, en ce mois de décembre, le cinquiesme jour d'icelui, ot la fille de France en Angleterre un fils nommé Henry.

1. C'est-à-dire : « Et aussitôt que ce président avait parlé, il fallait payer, n'eût-on plus rien au monde. »

2. Sans l'avoir mérité.

Digitized by Google

Item, le lundy devant Nouel, lendemain de Saint-Thomas, furent apportées les nouvelles à Paris, dont on sonna partout moult grandement, et fist-on partout Paris les feux comme à la Saint-Jehan.

ANNÉE 1422

L'aventure du seigneur d'Offemont. — Les hannetons pullulent. — Reddition de Meaux au roi d'Angleterre. — Embarquement des prisonniers. — La sinistre histoire de l'Arbre de Vauru. — Deux rebelles décapités. — Entrée à Paris de la Reine d'Angleterre. — Découverte d'un complot. — Un été brûlant. — Tentative de Philippe le Bon sur La Charité. — Mort d'Henri V. — Un pillard écartelé. — Le bon roi Charles VI trépasse du siècle. — Ses funérailles.

Item, en ce temps, la vigile de la Tyephaine [1] vint à Paris le duc de Bourgongne, qui admena foison de gens d'armes, qui firent moult de mal d'entour Paris ; car il ne demeura rien après eux qu'ils pussent emporter, s'il n'estoit trop chaut ou trop pesant ; et les Arminacs au costé de la porte Saint-Jacques, de Saint-Germain, de Bordelles [2], jusques à Orléans, qui faisoient des maux, tant que oncques firent tyrans Sarrazains.

Item, en ce temps estoit le roy d'Angleterre devant Meaux, et y fit son Nouel et sa Tyephaine, qui, en toute la Brie, avoit ses gens qui partout pilloient ; et pour iceux et pour les devantdits, on ne povoit labourer ne semer nulle part. Souvent on s'en

1. Épiphanie.
2. La même que la porte Saint-Marceau ; elle conduisait au bourg Saint-Marcel.

Digitized by Google

plaignoit aux signeurs dessusdits ; mais ils ne s'en faisoient que moquer ou rire ; et faisoient leurs gens pis trop que devant ; dont le plus des laboureurs cessèrent de labourer, et furent comme désespérés, et laissèrent femmes et enfants en disant l'un à l'autre : « Que ferons-nous ? Mettons tout en » la main du diable ; ne nous chaut que nous devenions. Autant » vaut faire du pis qu'on peut comme du mieux. Mieux nous » vaulsist servir les Sarrazins que les chrestiens ; et pour ce » faisons du pis que nous pourrons, aussi bien ne nous peut-on » que tuer ou que prendre ; car par le faux gouvernement des » traistres gouverneurs, il nous faut renier femmes et enfants, » et fouir aux bois comme bestes esgarées, non pas un an ne » deux ; mais il y a jà quatorze ou quinze ans que ceste danse » doloreuse commença, et la plus grant partie des signeurs en » sont morts à glayve, ou par poison, ou par trahyson, ou sans » confession, ou de quelque mauvaise mort contre nature. »

Item, en ce temps n'avoit point à Paris d'évesque ; car maistre Jehan Courtecuisse devant dit, esleu par l'Université et par le clergé et par le Parlement, ne plaisoit au roy d'Angleterre ; et pour ce ne fut-il tout cest an aucunement possesseur de l'évesché ; mais demeura tout ce temps à Saint-Germain-des-Prés, car il n'estoit pas bien asseuré en son hostel à Paris, pour ce qu'il n'estoit en la grace du roy d'Angleterre.

Item, pour la bienvenue du duc de Bourgongne devant dit, on fit crier que une petite monnoye, nommée noireis, qui ne valoit qu'une poictevine, qui vaudroit une maille tournoise ; et fut tout le bien qu'il nous fist pour lors à la ville de Paris, qui tant l'aimoit, et qui tant avoit eu à souffrir, et encore avoit, et de rechief, pour lui et pour son père, qui tant fut long et négligent en ces choses toutes que Dieu scet. Et vrayment le fils en tenoit bien les taches ; car il eust bien fait en un quart d'an ce où il mettoit deux ou trois ans ; et faisoit bien semblant que de la mort de son père peu ou nyant lui chausist [1] ; car certes il menoit

1. Lui importât.

Digitized by Google

telle vie dampnable et de jour et de nuit, comme avoit fait le duc d'Orléans et les autres signeurs qui estoient morts moult honteusement ; et estoit gouverné par jeunes chevaliers pleins de folie et d'outrecuidance, et gouvernoit selon ce qu'ils se gouvernoient, et eux selon lui ; et, en vérité de Dieu à nul d'eux ne challoit que d'accomplir sa volonté.

Item, en ce temps fut desposé de la prévosté de Paris cil qui est nommé devant Le Verrat, et fut le bailly de Vermandois Simon de Champ-Luisant.

Item, le roy d'Angleterre fit son Noël, la Tyephaine et sa quarantaine devant Meaux.

Item, le deuxiesme jour de mars mil quatre cents vingt-un [1], le seigneur d'Auffemont [2] cuida venir conforter les Arminacs de Meaux ; et vint environ mynuit accompaigné de cent fers de lance ; et sçavoit bien par où on povoit mieux entrer en la cité par sur les murs ; et là les Arminacs de dedans avoient mis eschelles appuyées aux murs pour monter ledit seigneur d'Auffemont et ses gens, et avoient lesdits Arminacs couvertes les eschelles de draps de lit pour sembler à ceux de l'ost, quand ils tournoient pour faire le guet, que ce fussent les murs qui blancs estoient à cestui endroit, et aussi le cuidoit le guet en passant par icelui endroit. Quand le guet fut passé, ceux de dedans virent que temps estoit de faire monter ledit signeur, firent le signe que faire debvoient quand seroit de monter, et montèrent par les eschelles qui moult estoient près à près.

Item, la moitié des gens dudit d'Auffemont alla esmouvoir l'ost, pensant que quant il seroit monté lui et l'autre moitié de ses gens, qu'il viendroit accompaigné de ceux de la ville pour secourir les autres ; mais il advint autrement. Comme en la propre eschelle par où ledit signeur montoit, avoit devant lui quatre ou cinq ribaux montans comme lui, dont l'un avoit à son

1. 1422, nouveau style.

2. Guy de Nesle, seigneur d'Offemont, défenseur de Saint-Riquier, fait prisonnier par les Anglais et relâché sous caution.

Digitized by Google

col unes besaces qui toutes estoient pleines de harangs sors que ledit larron avoit emblées en venant à un marchand. Comme il estoit presque au plus haut de l'eschelle, sa besace lui eschappe [1], qui pesoit et estoit fort loyée, et encontre ledit seigneur d'Auffemont sur la teste, et le tresbuche de si haut comme il estoit, dedans les fossés. Quant ses gens l'entendirent, si dirent l'un à l'autre : « Aidons à monsigneur. Hélas ! monsigneur » est cheu. » Çà et là ès fossés avoit des Anglois du commun qui faisoient le guet ; si cuidoient que ceux qu'ils oyoient parler fussent de leurs gens ; mais quand ils ouyrent dire : *Aide à monsigneur*, si furent esbahis, car bien sçavoient que nul homme de nom n'avoit celle nuit avec eux au guet ; et cuidèrent que ceux de la ville descendissent sur eux ; si cuidèrent eslonger la place pour l'aller dire à l'ost ; mais pour ce qu'il estoit après mynuit, que leurs corps estoient travaillés de veiller, aventure les mena tout droit aux eschelles. Si ouyrent qu'on plaignoit trop le signeur. Si dirent : « Monsigneur ! de par le deable, » par vous sommes morts trestous. » Et crièrent alarme ; et furent les Arminacs si effrayés, qu'ils s'enfouirent qui mieux mieux ; et fut ledit signeur prins par un qui estoit queux de la cuisine du roy Anglois, et dix ou douze autres qui furent menés au roy d'Angleterre comme prinsonniers.

Item, ceux qui dedans la ville estoient sçavoient bien que la mine que le roy d'Angleterre avoit fait faire, estoit près de parcée, et sceurent bien le lendemain que le sire d'Auffemont estoit prins et autres, et que le plus des habitants estoient contre eux s'ils eussent pu et osé ; si prindrent conseil ensemble qu'ils porteroient leurs biens et leurs vivres au Marché, qui moult estoit fort, et bouteroient le feu en la ville, et tueroient tous ceux qui ne seroient de leur malle intention dampnable ; et ainsi commencèrent à porter leurs biens audit Marché, et tellement et de tel cœur y entendirent, que deslaissèrent et oublièrent tout entièrement la garde des murs de la ville. Un bon proudhomme des

1. Liée.

Digitized by Google

habitants de ladite ville, quand il vit qu'ils estoient en ce point, en soi pensa, s'il povoit, qu'il garderoit la cité d'ardoir ; et monta sur les murs, et fit à sçavoir aux Anglois leur voulenté, et que hardiment assaillissent, que personne ne leur contrediroit. Si lui baillèrent une eschelle, et descendit, et fut mené au roy, et lui dit qu'il vouloit qu'on lui coupast le col se ainsi n'estoit comme devant est dit. Quand les habitants de la ville se virent ainsi surprins, si se boutèrent ès églises çà et là où ils porent, et cuidèrent mieux eux sauver ; et quand le roy Anglois apperçeut ainsi leur meschef, si fit crier par tout que chascun revenist à son propre hostel, et que chascun fist son labour comme devant faisoient, et ainsi le firent ; et le roy d'Angleterre mit le siége devant le Marché de ladite ville.

Item, en ce temps avoit au chastel d'Oursay vingt murdriers ou trente, qui le sixiesme jour d'apvril prindrent le pont et le chasteau de Meullant, et fut avec eux le capitaine d'Estampes ; dont tout enchéry après merveilleusement en celui an, l'an mil quatre cents vingt-un, à Paris, pour ce qu'il ne venoit nuls vivre en ce temps à Paris que de Rouen ; si convenoit passer par là, allant et venant, dont ceux de Paris furent moult esbahis ; mais par la grace de Dieu ils ne s'y tindrent que quatorze jours ou environ, qu'ils ne s'en allassent francs et quittes par traité, et emportèrent tout ce qu'ils vouldrent emporter ; car on ne povoit pour lors mieux faire, pour ce que le siége estoit tousjours devant Meaux.

Item, en celle année estoit la plus belle apparence ès vignes en tout le royaume de France qu'on eust oncques veu ; mais la nuit Saint-Marc et la nuit ensuivant furent toutes gelées entièrement ; et sembloit proprement qu'on eust bouté le feu par tout de fait advisé, tant estoient brouyes jusques à la terre.

Item, celle année mille quatre cents vingt-deux, fut la grant année de hannetons, de Pasques jusques à la Saint-Jehan.

Item, le premier dimanche de may suivant, se rendirent ceux du Marché de Meaux à la voulenté du roy d'Angleterre, et fist-on parmy Paris les feux et très grant feste.

Digitized by Google

Item, le jeudy ensuivant envoya à Paris le roy d'Angleterre bien cent prisonniers dudit chastel, et estoient liés quatre et quatre, et furent mis dedans le chastel du Louvre, et le deuxiesme jour après furent remis en bateaux et menés en diverses prisons en Normandie et en Angleterre.

Item, le mardy ensuivant, on en admena de rechef bien cent et cinquante, et l'évesque au Louvre comme les autres ; et le vendredy ensuivant, quinziesme jour de may furent mis en bateaux, comme les autres devantdits ; mais les premiers ne furent point ferrés, mais ceux-ci le furent deux et deux, chascun par une des jambes, se non l'évesque de Meaux, et un chevalier qui avec lui estoit. Ces deux furent entre eux deux en un batel petit, et tous les autres comme porcs en tas ; et en ce point furent menés comme les autres devantdits. Et n'avoient trois ou quatre à l'heure que un pain bien noir pesant deux livres, et très peu de pitance et de l'eau à boire. Et ce pourquoy estoient ferrés et non les autres, la cause est pour ce que natifs du pays estoient et d'environ, et estoient avec ce tous de renom et de chevance ; mais les laboureurs du pays en icelui temps n'avoient nuls pires ennemis ; car ils estoient pires à leurs voisins que n'eussent esté les Sarrazins.

Item, le cinquiesme jour de may fut le bastard de Vauru traisné parmy toute la ville de Meaux, et puis la teste coupée et son corps pendu à un arbre, lequel il avoit nommé à son vivant l'*Arbre de Vauru*, et estoit un orme ; et dessus lui fut mise sa teste en une lance au plus haut de l'arbre, et son estendart dessus son corps.

Item, emprès lui fut pendu un larron meurdrier nommé Denys de Vauru, lequel se nommoit son cousin, pour la grant cruauté dont il estoit plein ; car on n'ouyt oncques parler de plus cruel chrestien en tyrannie, que tout homme de labour qu'il pouvoit attraper, ou faire attraper, quand il véoit qu'ils ne pouvoient de leur rançon finer, il les faisoit mener liés à queues de chevaux à son orme tout battant, et s'il ne trouvoit bourrel prest, lui-mesme les pendoit, ou celui qui fut pendu

Digitized by Google

avec lui, qui se disoit son cousin. Et pour certain, tous ceux de ladite garnison ensuivoient la cruauté des deux tyrans devant-dits.

Et bien parut, par une dampnable cruauté que ledit de Vauru fist, que c'estoit le plus cruel que oncques gueres fust Noiron ne autre ; car quand il print un jeune homme en faisant son labour, il le loya à la queue de son cheval, et le mena battant jusques à Meaux, et puis le fit gehenner [1] ; pour laquelle douleur le jeune homme lui accorda ce qu'il demandoit pour cuider eschever [2] la grant tyrannie qu'ils faisoient souffrir ; et fut à si grant finance, que tels trois [3] ne l'eussent pu payer. Le jeune homme manda à sa femme, laquelle il avoit espousée en cel an, et estoit assez prest de terme d'avoir enfant, la grant somme en quoi il s'estoit assis pour eschever la mort et le cassement de ses membres. Sa femme qui moult l'aimoit, y vint, qui cuida améliorer le cœur du tyran, mais rien n'y esploita : ains lui dit que, s'il n'avoit la rançon à certain jour nommé, qu'il le pendroit à son orme. La jeune femme commanda son mari à Dieu moult tendrement pleurant, et lui d'autre part plouroit moult fort, pour la pitié qu'il avoit d'elle. Adonc se départit la jeune femme maudissant Fortune, et fist le plus tost qu'elle pot finance, mais ne pot pas au jour qui nommé lui estoit, mais environ huit jours après. Aussitost que le jour que le tyran avoit dit fut passé, il fist mourir le jeune homme, comme il avoit fait les autres, à son orme, sans pitié et sans mercy. La jeune femme vint aussitost qu'elle pot avoir fait finance ; si vint au tyran, et lui demanda son mari en plourant moult fort, car tant lassée estoit que plus ne se povoit soustenir, tant pour l'heure du travail [4] qui approuchoit, que pour le chemin qu'elle avoit fait, qui moult estoit grant ; brief, tant de douleur avoit qu'il la convint pasmer. Quant elle revint, si se leva moult piteusement quant au secret

1. Mettre à la torture.
2. Éviter.
3. Que trois hommes de son rang.
4. L'heure du supplice.

Digitized by Google

de nature, et demanda son mari de rechief ; et tantost lui fut respondu que jà ne le verroit, tant que sa rançon fust payée. Si attendit encore, et vit plusieurs laboureurs admener devant lesdits tyrans, lesquels, aussitost qu'ils ne puvoient payer leur rançon, estoient noyés ou pendus sans mercy. Si ot grant paour de son mari ; car son pouvre cœur lui jugeoit moult mal ; neantmoins amour la tint de si près, qu'elle leur bailla ladite rançon de son mari. Aussitost qu'ils orent la pécune, ils lui dirent qu'elle s'en allast d'illec, et que son mari estoit mort ainsi que les autres villains. Quant elle ouyt leur très cruelle parole, si ot tel dueil à son cœur que nulle plus ; et parla à eux comme femme forsenée, qui son sang perdoit pour la grant douleur de son cœur. Quant le faux et cruel tyran, le bastard de Vauru, vit qu'elle disoit paroles qui pas ne lui plaisoient, si la fist battre de bastons, et mener tout battant à son orme, et lui fist accoler et la fist lier, et puis lui fist couper tous ses draps si très courts, qu'on la povoit voir jusques au nombril, qui estoit une des plus grans inhumanités qu'on pourroit penser ; et dessus lui avoit quatre-vingt ou cent hommes pendus, les uns bas, les autres haut ; les bas, aucunes fois, quant le vent les faisoit brandeler, touchoient à sa teste, qui tant lui faisoient de fraour qu'elle ne se povoit soustenir sur piés ; si lui coppoient les cordes dont estoit liée la char de ses bras ; si crioit la povre lasse moult hauts cris et piteux plaints. En celle doloreuse douleur où elle estoit, vint la nuit, si se desconforta sans mesure, comme celle qui trop de martyre souffroit ; et quant il lui souvenoit de l'horrible lieu où elle estoit, qui tant estoit espouvantable à humaine nature, si recommençoit sa douleur si piteusement, en disant : « Sire, Dieu, quant me cessera ceste » pesme [1] douleur que je souffre ? » Si crioit tant fort et longuement, que de la cité la povoit-on bien ouyr : mais il n'y avoit nul qui l'eust osé aller oster dont elle estoit, que n'eust esté mort. En ces douloureux cris, le mal de son enfant la print, tant pour

1. Très cruelle (*pessimus*).

Digitized by Google

la douleur de ses cris, comme de la froidure du vent qui, par dessous, l'assailloit de toutes parts ; ces ondées la hastèrent plus. Si cria tant haut que les loups qui là reperoient [1] pour la charongne, vindrent à son cri droit à elle, et de toutes parts l'assaillirent, espécialement au pouvre ventre qui descouvert estoit, et lui ouvrirent à leurs cruelles dents, et tirèrent l'enfant hors par pièces, et le remenant [2] de son corps despecièrent. Tout ainsi fina celle pouvre créature ; et fut au mois de mars, en caresme mil quatre cents vingt et un [3].

Item, en ce temps, le samedy vingt-troisiesme jour de may, firent crier soubdainement les gouverneurs de Paris que nul, de quelque estat qu'il fust, ne prinst gros ne ne fist pendre, sur très grosses peines, et que on les portast tous aux changeurs ordonnés pour ce changer, lesquels estoient quatre qui avoient chascun une banyère de France à leur change ; et n'avoit-on du marc pesant des bons gros que huit sols parisis, des mauvais aussi comme rien ; qui fut une très esbahissant chose à Paris aux riches et aux pouvres, car le plus n'avoient autre monnoye ; si perdoient moult, car le meilleur, qui soulloit valoir seize deniers, ne valoit que un denier ou un tournois. Si ot grant murmure du peuple ; mais à souffrir leur convint, quelque nécessité qu'ils eussent de pain ou de vin, par défaut d'autre monnoye ; car vray est que iceux gros furent ainsi deffendus à prendre, pour gros très mauvais que le dauphin ou les Arminacs faisoient faire en son nom, qui par eux estoient envoyés à Paris et ès autres bonnes villes non tenants leur party dampnable, par faux marchands qui après ce encore gaingnoient par grant deception ; car quant la monnoye fut criée que plus ne eust de cours, tout le meilleur d'iceux gros faux on n'en avoit qu'une maille tournoise ; et pour celle cause fut ainsi deffendue que nul n'en feist aucun thrésor.

1. Se tenaient.
2. Reste.
3. 1422, nouveau style.

Digitized by Google

Item, le vingt-cinquiesme de may, jour Saint-Urbin, furent à Paris décapités deux des capitaines de la rébellion de Meaux, c'est à sçavoir maistre Jehan de Rouvres et un chevalier qui estoit bailly de ladite ville, nommé messire Loys Gas.

Item, ce jour, vint la royne d'Angleterre au bois de Vincennes à moult belle compaignie de chevaliers et de dames.

Item, le vingt-neufviesme jour dudit mois de may, vint la royne à Paris, et portoit-on devant la litière deux manteaux d'hermine, dont le peuple ne sçavoit que penser, se non que c'estoit signe qu'elle estoit royne de France et d'Angleterre.

Item, pour l'amour du roy d'Angleterre et de la royne, et des seigneurs dudit pays, firent les gens de Paris les festes de la Pentecoste, qui fut le darrain jour de may, le mistère de la passion Saint-George en l'hostel de Nelle.

Item, l'endemain de la Feste-Dieu, se partit le roy d'Angleterre de Paris, et emmena à Senlis le roy et la royne de France et sa femme, et la sepmaine ensuivant fut prins un armurier de la Heaumerie, nommé maistre Jehan ***, lequel estoit ou avoit esté armurier du roy et sa femme, et un boulanger du coin de la Heaumerie, nommé ***, lequel boulanger ot la teste coupée un peu de temps après ; et fut prins ledit armurier à Couppaux-lez-Saint-Marcel dehors Paris, et sa femme aussi, et furent emprisonnés au Palais, et disoit-on qu'ils avoient marchandé aux Arminacs de livrer la ville de Paris le dimanche ensuivant, qui estoit le vingt-uniesme jour de juin mil quatre cents vingt-deux, et que pour celle cause les Arminacs de Compingne s'estoient plus tost rendus, en espérance que en celle journée on pillast Paris. Mais Dieu qui ordonne, et nous devisons, les en garda. Dont ils se tindrent moult à déceus, car ils estoient assez forts et bien envitaillés pour tenir un an entier la place, comme il apparut quand ils yssirent. Ils estoient plus de cent hommes d'armes à cheval, et bien mille de pied, et bien cinq cents folles malles femmes, qui tous firent le serment au roy que jamais ne s'armeroient contre le roi de France et d'Angleterre ; et ainsi s'en allèrent francs et quittes, emportants

Digitized by Google

chacun ce qu'il pot emporter, sans aucune autre ayde de chevaux ou de charrettes ; et s'en alloient moult joyeusement en celle intention de piller Paris.

Item, en celle année, fist merveilleusement chaut en juin et en juillet, et n'y pleut qu'une fois, dont les terres se sentissent ; pourquoy les potagers et les marès furent ainsi que tous ars, aux champs, et ne rendirent pas la moitié de leurs semences ; et convint arracher les advoines et les orges à la main, racine et tout sans faucher ne noyer ; et pour celle grant chaleur fut si grant année d'enfants malades de la vérole que oncques de vie d'homme on eust veu ; et tant en estoient couverts que on ne les recognoissoit ; et plusieurs grans hommes l'avoient, espécialement des Anglois ; et disoit-on que le roy d'Angleterre en ot sa part. Et vray est que moult de petits enfants en furent si aggrevés que les uns en mouroient, les autres en perdoient la vue corporelle.

Item, icelle année mil quatre cents vingt-deux, fut largement fruit et si bon que on doit ou peut demander, et très bon blé et largement ; et vray est qu'il fut si très peu de vin qu'en deux arpents on ne trouvoit qu'une caque de vin ou un poinçon tout au plus.

Item, en la darraine sepmaine d'aoust estoient pleines vendanges.

Item, en cel an, au mois de juin, desfièrent les Arminacs le duc de Bourgongne et toute sa puissance ; et debvoit estre la journée le deuxiesme mercredy d'aoust ; et le douziesme jour dudit mois, ce debvoit estre la bataille en leurs marches sur la rivière de Loire, vers la Charité-sur-Loire. Si fist le duc de Bourgongne une très belle assemblée, et vint en la place où estoit devisé que la bataille seroit ; et là fut devant la journée que ce debvoit estre, et après trois ou quatre jours. Mais les Arminacs, quand ils sceurent sa puissance, ils ne se osèrent oncques monstrer et n'orent point de honte de eux enfouir sans coup frapper, et tant que le duc de Bourgongne les attendoit, qui les avoit bel attendre, car ils sçavoient que le plus des grans garnisons

Digitized by Google

de Normandie estoient venues en l'ayde du duc de Bourgongne. Là tournèrent-ils et firent occisions, boutèrent feu, ardirent églises, et tous les maux que on peut penser, comme eussent fait Sarrazins.

Item, en ce mois d'aoust, le darrain jour, à un dimanche, trespassa le roy d'Angleterre Henry au Bois de Vincennes, qui pour lors estoit régent de France, comme davant est dit ; et fut audit Bois tout mort, pour l'ordonner comme à tel prince affiert, jusqu'au jour de l'Exaltation Sainte-Croix en septembre ; et ce jour, après disner, fut porté à Saint-Denys sans entrer à Paris ; et le lendemain, jour des octaves Nostre-Dame, fut fait son service à Saint-Denys en France, et tous jours y avoit cent torches ardentes en chemin comme aux églises.

Item, de Saint-Denys fut porté à Pontoise et de là à Rouen.

Item, le samedy après la Sainte-Croix en septembre, vint le roy de France et la royne à Paris, qui moult avoit esté grant pièce à Senlis ; et moult fut le peuple de Paris joyeux de leur venue, et crioient parmy les rues où ils passoient moult hautement *Nouel*, et faisoient bien signe que moult aimoient leur souverain signeur loyalement.

Item, ils firent au soir des feux parmy Paris, et dansoient et monstroient signe de leesse moult grant de la venue dudit signeur.

Item, le samedy ensuivant, après la venue du roy et de la royne, qui fut vingt-cinquiesme jour de septembre mil quatre cents vingt-deux, fut descollé et escartelé és halles de Paris un nommé messire des Bloquiaux, chevalier et grant terrien et grant signeur, lequel estoit de la maldite bende un des souverains ; et cogneut et confessa que par lui estoient ou avoient esté tués et meurdris, de laboureurs et autres, plus de six à sept cents hommes, sans ce qu'il avoit bouté feu, pillé églises, efforcé pucelles et femmes de religion et autres ; et si fut le principal de piller la ville de Soissons.

Item, le vingt-uniesme jour du mois d'octobre, vigile des Onze mille Vierges, trespassa de ce siècle le bon roy Charles, qui plus

Digitized by Google

longuement régna que nul roy chrestien dont on eust mémoire, car il régna roy de France quarante-trois ans ; et fut en son hostel Saint-Pol, comme il estoit trespassé dedans son lit en sa chambre, le visage trestout descouvert deux ou trois jours, la croix au pied de son lit, et bel luminaire ; et le véoit chascun qui vouloit, pour prier pour lui.

Item, il fut ordonné à Saint-Pol, comme à tel prince appartenoit, et y mist-on, tant pour l'ordonnance comme pour attendre, aucun des signeurs du sang de France pour l'accompaigner à mettre en terre ; car il fut à Saint-Pol depuis le premier jour de son trespassement devantdit jusqu'au neufviesme jour d'octobre ensuivant, jour Saint-Martin ; mais oncques n'y ot à l'accompaigner, celui jour, nul du sanc de France quant il fut porté à Nostre-Dame de Paris ne en terre, ne nul signeur que un duc d'Angleterre, nommé le duc de Bethefort, frère de feu le roy Henry d'Angleterre, et son peuple et ses serviteurs, qui moult faisoient grand dueil pour leur perte ; et espécialement le menu commun de Paris crioit quant on le portoit parmy les rues : « Ah ! très cher prince, jamais n'aurons si bon, jamais » ne te verrons. Maldite soit la mort ! jamais n'aurons que » guerre, puisque tu nous as laissé. Tu vas en repos, nous » demourons en toute tribulation et en toute douleur, car nous » sommes bien taillés que nous ne soyons en la manière de la » chetivoison [1] des enfants d'Israël quand ils furent menés en » Babylonie. » Ainsi disoit le peuple en faisant grans, pleins, parfonds soupirs et piteux.

Item, la manière comment il fut porté à Nostre-Dame de Paris. Il y avoit que évesques, que abbés, dont les quatre avoient la mitre blanche, dont l'un estoit l'évesque de Paris nouvel, car il avoit chanté premièrement à Paris le jour de la Toussains comme évesque : lequel attendit le corps du roy à l'entrée de Saint-Pol pour lui donner eau benoiste au partir hors dudit lieu, et

1. C'est-à-dire : « Nous sommes dans des circonstances semblables à celles où se trouvaient les Juifs pendant leur captivité à Babylone. »

Digitized by Google

tous les autres entrèrent dedans ledit lieu, se non lui ; c'est à sçavoir tous les mendiants, l'Université en son estat, tous les colléges, tout le Parlement, le Chastelet, le commun ; et lors fut apporté hors de Saint-Pol. Quand tout fut assemblé, lors commencèrent les serviteurs tel et si grant dueil, comme devant est dit.

La manière comment il fut porté à Nostre-Dame et à Saint-Denys, et enterré.

Il fut porté tout en la manière que on porte le corps Nostre-Seigneur à la feste Saint-Sauveur, et un drap d'or sur lui, porté par quatre proches ou six ; et le portoient les serviteurs sur leurs espaules, et ils estoient bien trente ou plus, car il pesoit bien, comme on disoit.

Item, il estoit haut comme une toise, largement couché en un lit, le visaige descouvert ou sa semblance, couronne d'or, tenant en une de ses mains un sceptre royal, et en l'autre une manière de main faisant la bénédiction de deux doigts, et estoient dorés et si longs qu'ils advenoient à sa couronne.

Item, tout devant alloient, les Mendiants, l'Université ; après, les églises de Paris ; après, Nostre-Dame de Paris, et le Palais après, et chantoient ceux-là et non autres. Et tout le peuple qui estoit en my les rues et aux fenestres plouroit et crioit comme se chascun vist mourir la rien [1] que plus aimast ; et vrayment leurs lamentations estoient assez semblables à ceux de Jérémie le prophète, qui crioit au dehors de Jérusalem, quant elle fut destruite : *Quomodo sedet sola civitas plena populo ?*

Item, là avoit sept crosses ; c'est à sçavoir : l'évesque de Paris nouvel, celui de Beauvais [2], celui de Terouanne [3], l'abbé de Saint-Denys, celui de Saint-Germain-des-Prés, celui de Saint-Crespin et Saint-Crespinien ; et estoient les prestres et clercs tous d'un rang, et les signeurs du palais, comme le prévost, le chancelier

1. Chose.
2. Pierre Cauchon.
3. Louis de Luxembourg, chancelier de France et plus tard archevêque de Rouen.

Digitized by Google

et les autres, de l'autre rang ; et devant y avoit deux cents torches que les pouvres serviteurs portoient, tous vestus de noir, qui moult fort plouroient, et un pou devant y avoit dix-huit crieurs de corps.

Item, il y avoit trente-quatre croix de religieux et autres sonnants leurs cloches devant.

Ainsi fut porté ; et estoit après le corps tout seul le duc de Bethefort, frère du feu roi Henry d'Angleterre, qui tout seul faisoit le dueil, ne quelconque homme de France n'y avoit. Ainsi fut porté ce lundy à Nostre-Dame de Paris, où il y avoit deux cents torches qui toutes estoient allumées. Là furent dites vigiles ; et l'endemain bien matin la messe ; et après la messe fut porté en la manière devantdite à Saint-Denys, et fut, après son service, enterré emprès son père et sa mère ; et y alla de Paris plus de dix-huit mille personnes, tant petits que grans ; et fut faite une donnée à tous de huit doubles, qui pour lors valoient deux deniers tournois la pièce ; et n'avoit pour lors plus grant monnoye ne plus petite, se n'estoit or.

Item, on donna à disner à tous venants, et fut le mercredy qu'il fut enterré ; et quant il fut enterré et couvert, et l'évesque de Paris, qui avoit dit la messe, et son diacre l'abbé de Saint-Denys, et le sous-diacre l'abbé Saint-Crespin, qu'ils orent dit les commendaces des Trespassés, un héraut cria hautement que chacun priast pour son ame, et que Dieu voulsist sauver et garder le duc Henry de Lancastre, roy de France et d'Angleterre ; et en criant ce cri, tous les serviteurs du roy trespassé tournèrent ce dessus dessous leurs masses, leurs verges, leurs espées, comme ceux qui n'estoient plus officiers.

Item, le duc de Bethefort, au revenir, fit porter l'espée du roy de France devant lui comme régent, dont le peuple murmuroit fort ; mais souffrir à celle fois le convint.

Item, à tel jour proprement, le jour Saint-Martin d'hyver, et à telle heure comme il entra à Paris au revenir de son sacre, au quarante-troisiesme an de son règne, fut-il porté enterrer à Saint-Denys le jour Saint-Martin d'hyver ; et disoient

Digitized by Google

aucuns anciens qu'ils avoient veu son père venir du sacre, et vint en estat royal, c'est à sçavoir tout vestu d'escarlatte vermeille, de housse, de chaperon fourré, comme à estat royal appartient ; et en telle manière fut porté enterrer à Saint-Denys ; et aussi, comme on disoit, avoit esté cestui roy à son sacre ainsi ordonné de souliers d'azur semés de fleurs de lys d'or, vestu d'un manteau de drap d'or vermeil, fourré d'hermines, et comme chascun le pot voir ; mais plus noble compaignie à son sacre qu'il n'ot à son enterrement ; et son père ot aussi plus noble compaignie ou plus à son enterrement qu'à son sacre ; car il fut porté enterrer de ducs et de comtes, et non d'autre gent, qui tous estoient vestus des armes de France ; et y avoit plus de prélats, de chevaliers et d'escuyers renommés qu'il n'y avoit à accompaigner ce bon roy à ces darrains jours de toutes gens, de quelque estat que ce fust. Et veu ce, les grans lamentations, que le pouvre peuple faisoit de si débonnaire avoir perdu, et le pou d'amis qu'ils avoient, et la foison d'ennemis, n'est pas merveilles se ils se doubtoient moult la fureur de leurs ennemis et se ils disoient la lamentacion de Jérémie le prophète : *Quomodo sedet sola civitas ?* Et car tousjours faisoient iceux ennemis de pis en pis ; et convint en ce temps abattre le chastel de Beaumont, et fut abattu.

Item, en décembre, les blancs de deux blancs en la première sepmaine furent criés à prendre partout, un pou devant Noël.

Item, en icelui temps fut desmis la prévost de Paris devant nommé, qui avoit esté bailly de Vermandois, et fut esleu un nommé messire Simon Morhier, chevalier.

Digitized by Google

ANNÉE 1423

Un hiver très rigoureux. — Le vin gèle dans les caves. — Arrestation de suspects. — Reddition de la garnison de Meulan. — Le duc de Bedford épouse Anne de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon. — Les larrons d'Orsay, chevêtre au cou, sont amenés à Paris. — Primes pour la destruction des loups. — Tristes réjouissances à l'occasion de la victoire de Cravant. — Les gros n'ont nulle pitié du pauvre peuple. — Des violettes jaunes en décembre.

Item, en icelui temps, le premier jour de l'an, prindrent les Arminacs le pont de Meulan, qui tant cousta que Dieu le scet ; car il leur convint asséger, et ils se tindrent fort et puissamment ; et coururent jusques à Mantes souvent piller et rober, ou ailleurs, comme accoustumé l'avoient.

Item, le dixiesme jour après qu'ils orent prins Meulan, à la conjuncion du mois de janvier, douziesme jour, fist le plus aspre froit que homme eust veu faire ; car il gela si terriblement qu'en mains de trois jours le vinaigre, le verjus geloient dedans les celliers, et pendoient les glaçons ès voustes des caves ; et fut la rivière de Seine, qui grande estoit, toute prinse, et les puits gelés en mains de quatre jours, et dura celle aspre gelée dix-huit jours entiers ; et si avoit tant neigé avant que celle aspre gelée commençast environ un jour ou deux devant, comme on avoit veu trente ans devant ; et pour l'aspreté de celle gelée et de la neige, il faisoit si très froit que personne ne faisoit quelque labour que csouler, crocer, jouer à la pelote ou autres jeux pour soy eschauffer ; et vray est qu'elle fut si forte qu'elle dura, en glaçons en cours, en rues, près de fontaines, jusques

Digitized by Google

la Nostre-Dame en mars. Et vray est que les coqs et gelines avoient les crestes gelées jusques à la teste.

Item, en icelui mois de février, furent sermentés tous ceux de Paris, c'est à sçavoir : bourgois, mesnagers, charretiers, bergers, vachers, porchers des abbayes, et les chamberières, et les moines mesmes, d'estre bons et loyaux au duc de Bethefort, frère de feu Henry, roy d'Angleterre, régent de France, de lui obéyr en tout et partout, et de nuire de tout leur povoir à Charles, qui se disoit roy de France, et à tous ses alliés ou complices. Les uns de bon cuer le firent, les autres de très mauvaise voulenté.

Item, en icelui temps, cuidèrent les Arminacs faire lever le siége qui devant le pont de Meulan estoit ; mais ils n'osèrent, pource que trop pou estoient et moult doubtoient les communes qui trop les hayoient ; et à bonne cause estoit, car tous les pires Sarrazins de ce monde ne leur eussent pas fait plus de tyrannie qu'ils faisoient quand ils les prenoient. Et quand ils virent la puissance dudit régent, si lui mandèrent journée de bataille au vendredy, vingt-sixiesme jour de février ; et la sepmaine devant celui jour, on ne cessoit jour et nuit de prendre des gens à Paris, que on soupçonnoit estre de leur party, et estoient mis en prison.

Item, en celle sepmaine, on fist quatre jours ensuivant processions, et ne fist homme à Paris quelque labour en ces jours.

Item, quant ce vint à la journée que combattre se debvoient les Arminacs, vint à quatre lieues près ou environ un comte d'Escosse [1], qui estoit bien accompaigné ; mais il attendoit le secours de Tanneguy du Chastel, qui lui avoit promis qu'il le secoureroit ; mais il lui joua de son mestier dont Gannelon joua à son vivant, car il n'y vint ne n'y envoya. Quant ce vit le comte d'Escosse, qui fut trahy, il se retraït le plus bel qu'il pot, pour sauver ses gens et lui, vers le pays des Arminacs ;

1. Jean Stuart, comte de Bucan, nommé connétable de France après la bataille de Baugé, tué à la bataille de Verneuil (1424).

Digitized by Google

et là eut grant contencion entre lui et Tanneguy, et grosses paroles ; parquoy ledit comte se partit de leur compaignie et s'en alla en son pays. Et ceux de Meulan, qui dedans estoient assiégés, ne sceurent comment se conseiller, car bien se apperceurent que Tanneguy, en qui ils se fioient le plus, les avoit trahys. Si se fioient pou ou demeurant des Arminacs, car ils n'avoient à manger se pou non ; et bien sçavoient que les communes les haoient très mortellement, comme ceux qui bien l'avoient desservy à eux, comme devant est dit, de leur cruauté et tyrannie. Si n'osèrent attendre plus, ne eux fier en leur fortune ; ains se rendirent, bon gré malgré, à la voulenté du duc de Bethefort, régent, lequel les print tous à mercy le premier jour de mars, l'an mil quatre cents vingt-deux [1], pource à grande grande foison estoient gentils-hommes ; car ils estoient bien de cent à quatre-vingts cottes d'armes. Si soy pensa que moult appetissait la puissance des autres, et que la sienne croistroit, dont il fut déceu ; car aussitost qu'ils porent yssir, ils ne tindrent oncques ne foy ou serment qu'ils eussent fait, mais firent pis qu'ils n'avoient fait devant ; dont le peuple fut moult à malle paix, mais souffrir le convint.

Item, en apvril ensuivant après Pasques, qui furent le quatriesme jour d'apvril, l'an mil quatre cents vingt-trois, fut fait un grand conseil en la cité d'Amiens, de nos signeurs, et là firent mariaiges et alliances de maintenir la guerre contre les Arminacs ; et fut donnée la sœur du duc de Bourgongne au régent de France [2]. Et après leursdits mariaiges vindrent à Paris ; c'est à sçavoir : le duc de Bethefort, le comte de Salsebri [3], le comte de Suffort[4] et plusieurs autres signeurs d'Angleterre ; ne n'y vint quelque signeur de France, se non Anglois, lesquels menoient le plus grant estat de vesture et de joyaux que

1. 1423, nouveau style.
2. Anne de Bourgogne épousa Jean, duc de Bedford à Troyes le 14 juin 1423 et mourut à Paris le 13 novembre 1432.
3. Salisbury.
4. Suffolk.

Digitized by Google

on eust oncques veu de aage d'homme ; ne nul ne s'entremettoit du gouvernement du royaume que eux.

Item, en celui an furent tous les figuiers, romarins, les treilles des marais, et très grant partie de vignes toutes gelées, et des noyers, de la gelée devantdite, espécialement tout ce qui estoit dehors la terre ; et environ la my-mai commencèrent à jetter de terre.

Item, en cel an quatorze cents vingt-trois, la seconde sepmaine de juin, allèrent les Anglois devant Oursay, qui tant avoit fait de mal en France, espécialement autour de Paris, de toutes parts ; car les larrons qui estoient dedans le chastel, estoient pires que Sarrazins qui oncques fussent. Et n'est nul qui creust la douleur et la tyrannie qu'ils faisoient souffrir aux chrestiens qu'ils prenoient ; car premier, nul n'eschappoit d'eux quand ils le prenoient, qu'il ne perdist quant que il avoit, s'ils povoient ; et après celle cruelle rançon, quand ils avoient tout ce que les pouvres gens ou les riches povoient finer, les faisoient-ils aucunes fois mourir de faim ou d'autre cruelle mort. Et pour ce, aussitost que on mist le siége devant, ceux de Paris et des villaiges d'alentour y allèrent de bon cueur ; et fut asségé ledit chastel moult asprement. Moult se deffendirent les larrons qui dedans estoient, car bien avoient de quoi ; car grant temps avoit qu'ils n'avoient fait que gaigner par roberies ; mais leur deffense rien ne leur valut ; car avant huit jours ensuivant ils furent si honteusement prins, qu'ils furent amenés à Paris, chascun un chevestre [1] dedans le col bien estroit fermé, accouplés l'un à l'autre, comme chiens, venant à pied depuis ledit chastel jusques à Paris ; et estoient environ cinquante, sans les femmes et petits paiges.

Item, ceux que on tenoit à gentilshommes venoient un pou après les devantdits, et n'avoient point de corde au col ; mais ils tenoient chascun en la dextre main une espée toute nue par le milieu de l'alemelle ou environ, la pointe contre la poitrine

1. Licou.

Digitized by Google

en signe de gens rendus à la volonté du prince ; et furent admenés le jour de Saint-Gervais et Saint-Prothais, qui fut celle année un samedy.

Item, tantost après fut faite une grosse taille et emprunt, qui fist tant de grief aux pouvres gens, que très grant foison s'en allèrent hors de Paris demourer.

Item, la darraine sepmaine du mois de juillet, fut ordonné par l'évesque de Paris : que nulle femme ne seroit au cueur du moustier quant on feroit le divin office, ne nul homme bigame ou sans couronne [1] ne toucheroit aux reliques ne à quelque chose qui fust sacrée ou béniste, ne ne serviroit le prestre à l'autel : mais ce ne dura guères.

Item, en ce temps fut monnoye noire de trois tournois la pièce, que on n'osa faire oncques courir pource que celle de deux tournois estoit blanche, et celle de trois tournois noire. Le peuple en fut si mal content, qu'il la convint laisser, et si estoit toute assenée.

Item, en ce temps venoient à Paris les loups toutes les nuits, et en prenoit-on souvent trois ou quatre en une fois ; et estoient portés parmy Paris pendus par les pieds de derrière, et leur donnoit-on de l'argent grant foison.

Item, le jour de l'Invention Saint-Estienne, troisiesme jour d'aoust, fut faite grant feste à Paris au soir, comme de faire grans feux, danser tout ainsi comme à la Saint-Jehan ; mais c'estoit moult piteuse chose à penser pourquoy la feste se faisoit [2] ; car mieux on deust avoir plouré : car, comme on isoit, que trois mille ou plus furent morts des Arminacs par armes, et quelques deux mille prins, et quelques quinze cents noyés pour eschever la cruelle mort que ceux qui les suivoient leur promettoient. Or, véez quel dommaige et quelle pitié par toute chrestienté, car pou d'iceux qui ainsi sont morts, ont

1. Tonsure.

2. A l'occasion de la victoire de Cravant remportée sur l'armée du dauphin par les troupes anglo-bourguignonnes.

Digitized by Google

petite souvenance de leur Créateur à l'heure, et ceux qui les occient aussi pou : car le plus n'y vont que pour la convoitise, et non point pour l'amour de leurs signeurs, dont ils se renomment, ne pour l'amour de Dieu, ne pour charité aucune ; dont ils sont tous en péril d'estre honteusement morts au siècle, et les ames à perdicion.

Item, quants lieux demeurés inhabités, comme villes, chasteaux, moustiers, abbayes et autres, hélas ! quants orphelins on peut en terre chrestienne trouver, et quantes pouvres femmes veufves et chétives par telles occisions ! Hélas ! se un chascun de nous regardoit bien se autel [1] douleur nous estoit advenue ou promise, comme grant douleur et comme grant hayne nous perceroit le cœur de nos ventres, et comme grant voulenté nous aurions de en estre vengés, et tout pour ce que nous n'avons nul regard au temps qui est à advenir, lequel est moult doubteux tant au regart de cruelle mort par vengeance divine, pour la joie que nous avons du mal d'autrui, et de la destruccion dont on nous peut tous juger homicides ; car on dit que bonne voulenté est réputée pour fait. Et si dit Nostre-Seigneur par la bouche de l'apostre : « Qui de glaive ferra, de glaive mourra ! » Nous faisons semblant comme fist Calcas, un grant devineur de Troyes la grant, lequel alla à son dieu qui estoit nommé Apollo, par le congé du roy Priant, pour demander lesquels seroient vaincus, ou ceux de la grant Troyes ou les Grégois ; si lui fut respondu qu'en la fin Troyes seroit destruite, pourquoy il laissa sa cité et ses amis, et s'en alla par devers les Grégois, et leur dit le respons d'Apollon ; par quoy ils firent moult grant joie celle fois pour le respons d'Apollo. Ouquel Apollon le diable conversoit, qui dist à Calcas que les Grégois vaincroient : mais il leur céla la très grant douleur qui leur en advint ; car tous périrent, car très pou en eschappa, que tous ne fussent occis ou périllés en mer à leur r etour, ne Calcas n'ot oncques puis joye que un pou, quant il vint avecques les Grégois ; ne onc-

1. Semblable.

Digitized by Google

ques puis on se fia en lui. Or véez quelle douleur il en advint aux deux parties pour vouloir avoir vengeance ; car l'Escripture tesmoigne que là moururent par glayve et par feu plus de vingt-deux milliers d'hommes, dont très grant partie d'Orient demeura veufve et orpheline de toute chevalerie ; car peu ou néant en eschappa qui pust rapporter les nouvelles pleines de douleurs en son pays. Et pour ce, pour l'amour de Dieu, ayons pitié de nous-mêmes, en craignant la main de Nostre Sauveur Jésus-Christ, car nul ne scet que à l'ueil lui pend ; car à telle mesure que nous mesurons nous serons mesurés.

Item, la darraine sepmaine d'aoust vint le duc de Bourgongne à Paris, à petit preu [1] pour le peuple, car il avoit grant compaignie qui tout dégastoit aux villaiges d'entour Paris, et les Anglois aussi y estoient. En icelui temps le vin estoit trop cher plus que long-temps n'avoit esté, et si y avoit très pou raisins ès vignes ; et encore ce pou dégastoient lesdits Anglois et Bourguignons, comme eussent fait porcs ; et n'estoit nul qui en osast parler. Ainsi estoit le peuple gouverné par la malle et convoiteuse voulenté des gros, qui gouvernoient Paris, qui tousjours estoient avec les signeurs, et n'avoient nulle pitié du pouvre peuple qui tant avoit de pauvreté ; mais firent lesdits gouverneurs, pour complaire aux signeurs, à un lundy sixiesme jour de septembre après disner, environ trois heures, crier la monnoye que trois doubles ou niquets ne vaudroient que un blanc, qui devant valoient six tournois, dont le peuple se troubla moult ; et de ce advint qu'on ne pot, celle journée ne lendemain, ne pain ne vin à Paris pour son argent finer.

Item, en ce temps les Anglois prenoient aucunes fois une forteresse sur les Arminacs au matin, et ils perdoient aucunes fois deux au soir ; ainsi duroit la guerre de Dieu maudite.

Item, en ce temps, au mois de septembre, fit tant l'évesque de Paris, qui estoit patriarche [2], qu'il fut archevesque de Rouen

1. Utilité.

2. Jean de Rochetaillée, patriarche de Constantinople, remplacé à l'évêché de Paris, par Jean de Nant, archevêque de Vienne.

Digitized by Google

FUNÉRAILLES DE CHARLES VI

Digitized by Google

Digitized by Google

par faute de suffisance ; et le jour Saint-Denys ensuivant, neufviesme jour d'octobre, fut fait un autre évesque de Paris, nommé Jehan de Vienne.

Item, en ce mois de septembre devantdit, eurent journée de bataille ensemble les Arminacs et les Anglois ; et fut en Normandie environ Avranches, et furent desconfits bien quatre mille Anglois, tous morts en la place ; dont ce fut pitié, et est que il faut que chrestienté détruise ainsi l'un et l'autre ; et certes ne fust pas sans grant destruction des autres ; car tout le peuple les avoit en trop mortelle hayne les uns et les autres.

Item, quant ledit évesque de Vienne fut receu évesque de Paris, il fist faire quarante jours tout ensuivant procession que Dieu par sa grace voulsist mettre la paix en la chrestienté, et appaiser le temps qui trop estoit contraire pour les semailles : car il fut bien quatre mois tous entiers ou plus que oncques ne cessa de plouvoir et de jour et de nuit.

Item, en ce temps avoit au chastel d'Yvry-la-Chaussée [1] une grant compaignie de larrons qui se disoient Arminacs ou de la bande, auxquels rien, s'il n'estoit trop chaud ou trop pesant, ne leur eschappoit ; et qui pis est, tuoient, boutoient feux, efforçoient femmes et filles, pendoient, s'ils ne payoient rançon à leur guise, ne marchandise nulle par là ne povoit eschapper.

Item, en icelui temps le monde estoit moult esbahi pour le temps pluvieux qui tant duroit et le doux temps qu'il faisoit ; de la Saint-Remy jusqu'environ la Saint-Thomas l'apostre, faisoit si très doux temps, que la violette jaune estoit aussi commune, comme elle a esté aucunes fois en mars ; ne ne gela point en icelui temps ; et disoit chascun que hyver estoit tout passé ; mais Dieu qui ordonne, et nous devisons, commença à faire geler à la Saint-Thomas ; et gela de plus en plus fort, et dura jusques à la Chandeleur sans cesser ; et en ce temps qu'il geloit si asprement, avoit si grant marché de choux à Paris, qu'on en avoit une charretée pour douze blancs ; on en avoit assez pour

1. Ivry la Bataille (Eure).

Digitized by Google

quatre ou six personnes pour un noiret, qui ne valoit qu'une poitevine ou environ ; et avoit-on poys et febves pour deux sols parisis le boisseau.

Item, de fruit en grant abondance et très bon ; on avoit à Nouel et après un quarteron de pommes de roumeau ou de cappendu pour quatre deniers et pour mains.

Item, en ce temps, toutes gens qui avoient maisons y renonçoient, puis qu'elles estoient chargées de rentes ; car nuls des censiers ne vouloient rien laisser de leurs rentes, et aimoient mieux tout perdre que faire humanité à ceux qui leur devoient rente, tant estoit la foy petite ; et par celle deffaute de foy on eust trouvé à Paris de maisons vides et croisées saines et entières plus de vingt-quatre milliers où nul ne habitoit.

Item, en ce temps, bien peu après ou devant Nouel, fut reprinse Compingne par les Arminacs ; et avec ce prindrent très grant foison de blés qu'on amenoit à Paris du pays de Picardie. Et tantost que les nouvelles furent sceues à Paris, le prévost de Paris y mena grant foison de gens de Paris pour les asséger ; mais il n'y fist chose dont on doie parler, que gaster finance et donner peine aux pouvres gens.

Item, en ce temps n'avoit en France nul signeur, ne nul chevalier de nom, ne Anglois, ne autre, et pource estoient les Arminacs si hardys et si entreprenants.

Digitized by Google

ANNÉE 1424

Nul des seigneurs de France ne se mêle plus du gouvernement du royaume. — Capitulation d'Ivry-la-Chaussée. — La sanglante bataille de Verneuil. — Entrée du Régent à Paris. — Te Deum *et réjouissances. — Mistères et tableaux vivants. — Les plus belles vendanges qu'on eût vues d'âge d'homme. — La reine Isabeau à l'hôtel Saint-Paul.*

Item, à l'issue de février, oudit an quatorze cents vingt-trois [1], se rendirent ceux du Crotoy et ceux de Mont-Aguillon aux Anglois, leurs vies sauves, et s'en allèrent franchement, qui tant de maux avoient fait : car ils s'estoient tenus plus d'un an.

Item, en ce temps rien ne se faisoit que par l'Anglois, ne nul des signeurs de France ne se mesloit du gouvernement du royaume. En icelui temps estoit la royne de France demourante à Paris, mais elle estoit si pouvrement gouvernée, qu'elle n'avoit tous les jours que huit septiers de vin tout au plus pour elle et son tynel [2]. Ne le plus de ceux de Paris, qui leur eust demandé : « Où est la royne ? » ils n'en eussent sceu parler. Tant en tenoit-on pou de compte qu'à peine en challoit-il au peuple, pource qu'on disoit qu'elle estoit cause des grans maux et douleurs qui pour lors estoient sur terre.

Item, tout l'hyver et tout le caresme jusques après Pasques, qui furent le vingt-troisiesme jour d'apvril l'an quatorze cents vingt-quatre, environ le may, on alla asségier Gaillon, Sedane [3],

1. 1424, nouveau style.
2. Sa suite.
3. Sézanne (Marne).

Digitized by Google

Nangis, et autres forteresses, lesquelles furent toutes prinses des Anglois ; et s'en allèrent les Arminacs desdites, leurs vies sauves, sinon ceux de la garnison du chastel de Sedane, qui furent tous mis à l'espée, et les autres furent pis la moitié qu'ils n'avoient fait devant.

Item, en ce temps, le régent de France fit asségier à l'entrée de juillet ceux qui estoient dedans Yvry-la-Chaussée, qui avoient pou de vivres ; et estoit leur espérance toute de eux garnir de vivres des biens qui estoient sur terre en celui mois, espécialement de tous blés et de potaiges pour toute l'année, car de char avoient-ils tousjours assez ; mais on dit bien souvent que « un pansse ly asne et l'autre ly asnier ; » et Dieu qui mua le propos de Oloferne, tourna leur joye, quant ils cuidèrent estre plus asseurés, en tristour ; car ils furent de si près prins, qu'ils n'orent point de povoir de cuillir ne blé, ne vin, ne potaige ; pourquoy il convint qu'ils traitassent au régent. Et fut leur traité tel : qu'ils se devoient rendre à la voulenté du prince, s'ils n'avoient dedans quinze jours secours ou mois d'aoust ; lequel leur fut accordé. Et de ce en baillèrent ostaiges bons et suffisants, tous gentilshommes ; car bien estoient oudit chastel quatre cents hommes d'armes, tous de renom ; si orent grant espérance au secours que point ne leur faudroit audit jour. Si sceurent les Arminacs le jour ; si firent grant assemblée de toute leur puissance, et eux mirent en chemin par devers Chartres, tuant, robant, pillant, prenant hommes et femmes, brief ils faisoient tout mal. D'autre part, le régent, qui estoit devant le chastel d'Yvry-la-Chaussée, fist semondre son ost partout, et quant ils furent venus, si furent armés à dix milliers tous hommes deffensables, lesquels il ordonna moult saigement ; car il se mist en une plaine moult belle, et par derrière lui avoit un tertre moult haut, par quoy il n'avoit garde par derrière, car nul ne peust bonnement descendre ladite montaigne par devers eux sans grand travail. En ce temps, les Arminacs approuchèrent plus et plus l'ost du régent. Quant il le sceut, si fist ordonner ses batailles, et les pria de bien faire, et là les attendit de pied quoy

Digitized by Google

en moult belle ordonnance. Les Arminacs envoyèrent coureux montés d'avantaige pour adviser l'ost dudit régent. Quant les coureux virent son ost en si belle ordonnance, si s'en retournèrent comme gens effrayés à leurs gens, en leur disant que très grant folie seroit d'assembler, et que le mieux seroit de s'en retourner chascun en sa garnison. Si s'advisèrent après d'une trahyson ; car ils envoyèrent à une lieue près de l'ost du régent environ cinq cents hommes d'armes bien montés et armés, lesquels firent semblant de venir pour lever le siége, dont ils n'avoient talent ne hardement ; et ceux qui estoient dedans le chastel, eux orgueillirent et commencèrent à crier et braire, en disant paroles moult villeneuses et despiteuses au régent et à ses gens ; car ils cuidèrent bien à celle fois estre secourus et délivrés, quant ils virent les cinq cents hommes ; car leur pensée estoit que ce fust l'avant-garde des Arminacs : mais autrement estoit ; car ils n'estoient ainsi venus que pource que sçavoient que le régent les attendroit en la place. Si ne se bougèrent du lieu où ils estoient, dont les deux osts povoient veoir l'un l'autre. Et cependant que là se tenoient, les Arminacs faisoient retourner leur charroy et leur train le plus tost qu'ils povoient pour eux s'enfuir sans rien perdre, ne sans coup férir.

Quand ceux qui devant l'ost du régent estoient venus orent tant esté illecq, que bien fut l'ost à pied eslongné trois ou quatre grosses lieues, si montèrent moult tost, et s'enfuirent après leurs gens, qui tiroient vers le Perche. Et ce jour estoit lundy, vigile de la Nostre-Dame my-aoust. Quant ils furent près de Vernueil ou Perche, si firent une grant trahyson ; car ils prindrent grant foison de leurs soudoyers Escossois, qui bien sçavoient parler le langaige d'Angleterre, et leur lièrent les mains et les mirent aux queues des chevaux, et les touillèrent[1] de sang, en manière de playes en mains, en bras et en visaige, et ainsi les menèrent devant Vernueil, criant et braiant à haut cris en langaige d'Anglois : « Mal veismes ceste doloreuse journée!

1. Barbouillèrent.

Digitized by Google

» quand nous cessera ceste douleur ? » Quand les Anglois qui dedans la ville estoient virent la douleur contrefaite, si furent moult esbahis, et fermèrent leurs portes, et se mirent en haut pour deffendre leur ville ; et quant les Arminacs virent ceci, leur monstrèrent le sire de Torcy, l'un des bons et vrays chevaliers, qui s'estoit rendu à eux, qui estoit lié comme les autres par trahyson, qui leur dit que toute la chevalerie d'Angleterre estoit morte en celui jour devant Yvry, et pour neant se tiendroient, que jamais n'auroient secours ; et ce tesmoignèrent les autres qui bien parloient anglois, et jurèrent par leur serment que ainsi estoit. Si ne se sceurent comment conseiller ; car ils tenoient le sire de Torcy l'un des bons et vrays chevaliers qui fust avec le régent ; et véoient les autres liés aux queues des chevaux, qui parloient leurs langaiges, et affermoient la chose estre toute vraye, et si avoient pou de vivres ; si s'accordèrent que ils se rendroient, leurs vies sauves : ainsi leur fut accordé. Mais quant les Arminacs furent dedans la ville, si firent trop grant mal ; car ils mirent tous ceux qu'ils porent attraper à mort, et plusieurs femmes et enfants, et se logèrent en la ville et tout leur train. Ceux qui porent eschappèrent qui mieux mieux ; les aucuns arrivèrent en l'ost du régent qui moult furent esbahis quand ils sceurent de ceux de l'ost qu'ils faisoient bonne chère et liée. Si contèrent leur adventure au régent ; et on avoit dit au régent, qu'ils faisoient semblant de fouir, afin qu'il donnast congé à ses gens ; et celle pensée avoient-ils de lui courir sur, s'il leur eust donné congé : mais aussitost qu'il sceut la chose, si soy despartit, et parlementa à ceux du chastel qu'ils avoient pensée de faire, que bien sceussent que tous mourroient de malle mort, s'ils ne se rendoient ; si se rendirent à lui, et en fit ce qu'il volt. Il en fist pendre, il en délivra la plus grant partie, qui depuis firent tant de maux, tant que cest hideux temps dura.

Après ce s'esmeut ledit régent, duc de Bethefort, atout son ost, le plus tost qu'il pot ; et suivit les Arminacs jour et nuit, tant que, le jeudy d'après la my-aoust qui fut au mardy, approcha des Arminacs, tant qu'ils virent l'un et l'autre. Quant ils

Digitized by Google

virent le régent, si esmeurent leur gent, et virent qu'ils estoient bien dix-huit mille combattants ; et firent escrier par leurs hérauts les gens dudit régent, qui dirent par leur foy qu'ils n'estoient pas dix mille au plus. Quant ce ouyrent les Arminacs, qui de Lombards avoient grant planté moult bien montés, si leur dirent : « Nous ordonnerons en telle manière, que vous » de Lombardie, qui si bien estes montés, quant la bataille » sera bien esmeue, vous serez trois mille hommes de vous » qui par derrière eux vendrez, et tuerez tout sans prendre » homme à rançon. » A ce s'accordèrent les Lombards : le régent d'autre part ordonna sa bataille, et fut en une belle plaine ; si n'ot de quoy se fermer. Si fist descendre ses gens à pied, et fist lier tous les chevaux de son ost derrière l'ost, les testes devers le cul, trois ou quatre d'espès ; et tous furent ainsi liés ensemble, que mesmes les chevaux ne se povoient mouvoir l'un sans l'autre ; car moult estoient court liés. Quant orent ainsi ordonné les deux osts leurs batailles, et qu'ils furent en ordonnance, les Arminacs, qui moult estoient pécheurs, firent demander au régent qu'il avoit en pensée, et que il vaudroit mieux faire un bon traité que combattre ; car moult se doubtoient pour leurs péchés. Le régent, tout asseuré, leur manda : que tant de fois avoient leur foy mentie, que jamais on ne les debvoit croire, et que bien sceussent que à lui jamais n'auroient traité ne paix tant qu'il les eust combattus. Adonc il n'y ot plus parlé, les deux osts vindrent l'un contre l'autre, et commencèrent à frapper et à mailler l'un sur l'autre de toutes manières d'armures de guerre que on peut penser, de trait ou d'autre chose. Là eussiez ouy tant doloreux cris et plaintes, tant hommes chéoir à terre, qui puis n'en relevèrent, l'un chasser, l'autre fouir, l'un mort sus, l'autre gésir à terre, gueule baiée, tant sang espandu de chrestiens, qui oncques n'avoient veu en leur vivant l'un l'autre, et si venoient ainsi tuer l'un l'autre pour un peu de pécune qu'ils en attendoient avoir. La bataille fut moult cruelle, que on ne sçavoit qui en auroit le meilleur. Les Arminacs avoient grant fiance aux Lombars qu'ils avoient ordonnés de venir par der-

Digitized by Google

rière rompre la bataille du régent de France ; lesquels n'osèrent oncques ce faire quand ils virent la haye des chevaux qui par derrière estoit. Si ne leur fut à guère [1] qui gagnast ou perdist, mais que [2] ils eussent du pillaige. Si tuèrent les pauvres varlets et paiges qui dessus les chevaux estoient ; et orent le cueur failli de ayder à leurs gens, et prindrent tous les bons chevaux et tout ce qui dessus estoit troussé ; et ainsi se enfouirent, sans plus revenir, vers leurs pays. Ainsi s'en allèrent honteusement comme couars et convoiteux. Quant les Arminacs virent qu'ils ne venoient point, si furent moult esbahis. Si leur fut dit par un héraut comment les Lombards s'en estoient enfouis sans coup férir, pour le pillaige ; si furent les Arminacs si esbahis, qu'ils ne sceurent quel conseil prendre, et si estoient entrés en bataille plus de quinze mille : mais leur péché leur nuisoit tant, qu'ils ne povoient faire chose où ils eussent honneur oncques, puisque le duc de Bourgongne fut tué par eux. Quant les Anglois les virent esbahis, si se ralient et leur courent sur moult asprement de tout leur povoir, et prennent terre sur eux plus et plus, si asprement que les Arminacs ne porent plus souffrir l'estour [3], ains s'en commencèrent à fouir moult honteusement pour sauver leurs vies, et les gens du régent les poursuivirent jusques devant Vernueil ou Perche. Là fut grant l'occision et cruelle des Arminacs, car là furent morts par armes, par le dit des hérauts, bien neuf milliers ; et si fut prins le duc d'Alençon, et mort le comte d'Aumalle, fils du comte de Harcourt, et le comte de Douglas escossois [4] mort, et le comte de Boucan mort, et le comte de Tonnoire mort, et le comte de Vantadour mort, et le comte de Nerbonne [5] ; lequel ot la teste coupée

1. Peu leur importait.
2. Pourvu que.
3. Combat.
4. Archibald, comte de Douglas, nommé duc de Touraine par Charles VII, beau-père du comte de Bucan.
5. Guillaume d'Avangour, un des assassins du Pont de Montereau.

Digitized by Google

depuis qu'il fut mort, et son corps pendu au gibet, et sa teste en une lance moult haut.

Item, furent trouvés morts de la part des Arminacs, bien deux mille trois cents soixante et quinze cottes d'armes.

Item, de ceux du régent, furent environ trouvés trois mille, et très pou y ot de morts de gens de nom.

Quant ceux qui dedans la ville s'estoient mis, virent la grant desconfiture, ils ne se sceurent comment conseiller, fors que de eux rendre à la mercy du régent, et ainsi le feirent. Si furent les uns navrés, les autres bien demi-morts, et en ce point furent boutés hors de la ville à leur grant confusion, tous nuds de toutes leurs armeures.

Item, les Lombars, qui avoient pillé les chevaux devantdits, ne tindrent pas tous ensemble leur chemin ; par quoy l'une partie fut encontrée devers Chartres, et furent tous destroussés, et grant foison de tués et navrés. Laquelle bataille dessusdite fut le jeudy dix-septiesme jour du mois d'aoust l'an mil quatre cents vingt-quatre ; et le vendredy ensuivant, dix-huitiesme jour dudit mois, fist-on les feux par tout Paris, et moult grant feste pour la perte des Arminacs ; car on disoit qu'ils s'estoient vantés que se ils eussent eu le dessus de nos gens, qu'ils n'eussent épargné ne femmes, ne enfants, ne hérauts, ne ménestriers, que tout ne fust mort à l'espée.

Item, le jour de la Nativité de Nostre-Dame en septembre, vint le régent à Paris ; et fut Paris paré partout où il debvoit passer, et les rues parées, nettoyées ; et furent au-devant de lui ceux de Paris vestus de vermeil ; et vint environ cinq heures après disner, et allèrent une partie des processions de Paris aux champs au-devant de lui jusques outre la Chapelle de Saint-Denys ; et quant ils encontrèrent, si chantèrent hautement : *Te Deum laudamus*, et autres louanges à Dieu. Ainsi vint dedans Paris bien aconvoyé de processions et de ceux de la ville ; et partout où il passoit, on crioit hautement Nouel. Quant il vint au coin de la rue aux Lombards, là joua un homme despartisé le plus habilement que on avoit oncques veu.

Digitized by Google

Item, devant le Chastelet avoit un moult bel mistère du Vieil Testament et du Nouvel, que les enfants de Paris firent : et fut fait sans parler ne sans signer, comme se ce fussent imaiges eslevés contre un mur. Après, quant il ot moult regardé le mistère, il s'en alla à Nostre-Dame, où il fut receu comme se ce fust Dieu ; car les processions qui n'avoient pas esté aux champs, et les chanoines de Nostre-Dame le receurent à la plus grant honneur, en chantant hymnes et louanges que ils porent, et jouoit-on des orgues et des trompes, et sonnoient toutes les cloches. Brief, on ne vit oncques plus d'honneur faire quant les Romains faisoient leur triomphe, qu'on lui fist à celle journée et à sa femme, qui tousjours alloit après lui, quelque part qu'il allast.

Item, celle année furent les plus belles vendanges que oncques on eust vu d'aage d'homme, et tant de vin, que la fustaille fut si chère, que l'on vendoit deux ou trois queues vuides une queue de vin ; un poinson sans loyer, seize ou dix-huit sols parisis ; et bref, plusieurs mirent leur vin en cuves qu'ils firent enfoncer : et fut le vin à si grant marché, avant la fin de vendange, que on avoit la pinte pour un double, dont les trois ne valoient que un blanc ; et pour un denier en avoit-on la pinte environ la Saint-Remy, qui fut au dimanche celle année.

Item, au soir que le régent fut entré à Paris, comme devant est dit, on fist partout Paris feux et très grant joie, et fut la Nativité Nostre-Dame au vendredy.

Item, tout homme de quelque estat, se non les gouverneurs, de tant de queues de vin qu'ils cuillirent, chascun paya très grant rançon ; car tous ceux qui avoient vin devers la porte Saint-Jacques et celle de Bordelles, payoient de chascune queue trois sols parisis, forte monnoye, et de poinsons, de caques, de barils au feur[1] des queues ; et si avoient à leurs despens les Anglois par-delà la porte Saint-Jacques, et l'autre porte pour les Arminacs, qui tousjours couroient en ce pays-là.

1. Au tarif.

Digitized by Google

Item, au costé de deçà les ponts ne payoient que la moitié, pource que les faux mauvais n'y couroient point, et si ne avoient nulles gens d'armes.

Item, au mois de novembre, fut marié le sire de Toulongeon en l'hostel du duc de Bourgongne, qui estoit frère au seigneur de La Trimouille, lequel y vint par sauf-conduit ; et si fut marié le sire d'Escales, Anglois ; et firent joustes plus de quinze jours tous les jours sans cesser ; et puis s'en alla le duc de Bourgongne en son pays. Et quant il s'en fut en allé, le régent print l'hostel de Bourbon pour sien, la première sepmaine de décembre, et là firent moult grant feste, qui cousta moult ; et pour ce fut assise une très grosse taille et lourde, et fut quinze jours devant Nouel ; et quant elle fut assise, tous les grans signeurs s'en allèrent à Rouen.

Item, en ce temps couroient blancs de huit deniers parisis, petits blancs aux armes de France et d'Angleterre, et couroient niquets et noirets, quatre pour un niquet, niquets trois pour un blanc ; et si avoit très grant foison de blancs de huit deniers aux armes de Bretagne, dont plusieurs marchans, bourgois et autres qui en avoient, furent trompés ; car soudainement, le neufviesme jour de décembre, fut publié qu'ils ne courroient que pour sept deniers parisis. Ainsi perdirent tous ceux qui en avoient la huitiesme partie de leur pécune.

Item, la royne de France ne se mouvoit de Paris ne tant ne quant, et estoit aussi comme se ce fust une femme d'estrange pays, enfermée tout temps en l'hostel de Saint-Pol, où le noble roy Charles le VI^e^ trespassa de ce siècle, son bon mary, que Dieu pardoint, et bien gardoit son lieu, comme femme veufve doit faire.

Item, en icelui temps s'en allèrent les Anglois en la comté de Hainaut ; et là furent jusques après la Saint-Jehan-Baptiste, pource qu'ils vouloient avoir la terre de la comtesse, que un des frères du régent de France avoit prinse plus par voulenté que par raison, et l'espousa ; et si estoit-elle mariée en France au comte de Hainaut, frère du comte de Saint-Pol. Si en commença une très doloreuse guerre.

Digitized by Google

ANNÉE 1425

Hannetons. — Reddition d'Étampes au duc de Bourgogne. — La Danse Macabré. — Réfection de la porte Saint-Martin et de son pont-levis par les habitants du quartier. — Singulier ébattement en l'hôtel d'Armagnac. — Un mât de Cocagne, rue aux Oues.

Item, après Pasques, l'an mil quatre cents vingt-cinq, fut si grant année de hannetons en France, que tous les fruits furent gastés, et grant partie des vignes.

Item, en ce temps rendirent ceux d'Estampes le chastel au duc de Bourgongne, et plusieurs forteresses d'entour, et après allèrent les Anglois, de par le régent, devant la cité du Mans.

Item, l'an mil quatre cents vingt-cinq fut faite la Danse Macabré aux Innocents, et fut commencée environ le mois d'aoust, et achevée en caresme ensuivant.

Item, après Pasques, pou avant la Saint-Jehan, ceux de la rue Saint-Martin et des rues d'entour orent congé de faire ouvrir la porte Saint-Martin à leurs cousts et despens, et de faire le pont-leveys, les barrières, brief, et tout ce que à la porte convenoit pour lors, qui moult estoit endommaigée ; car l'arche du pont estoit rompue, et les murs d'entour de toutes parts, et toutes les barrières pourries, et toutes les serrures enrouillées ; bref, il sembloit que on ne l'eust point ouverte puis quarante ans, tant estoit tout desmoly et empiré ; mais les habitants de la grant rue Saint-Martin y firent si grant diligence et si bonne de leur peine et de leur argent, que on povoit bien dire que ils avoient le cueur à l'euvre ; car chascune dizaine à son tour y alloit ; et portoient pelles, houes, et hottes et panniers, et emplirent et vuidèrent ce que il falloit ainsi faire, et tiroient les grans pierres des fossés pesants une queue de vin ou plus ;

Digitized by Google

et avec eux se mettoient prestres et clercs, qui de leur ayder faisoient toute leur puissance ; et firent par bonne diligence, tant de leurs corps pener que de bien payer ouvriers, qu'elle fut plus tost faite que chascun y povoit passer chevaux et charrettes, sept sepmaines, que le commun du peuple ne la jugeoit ; car tous ou le plus disoient qu'il seroit avant la Saint-Remy que on y pust passer ; et gens de harnoys, comme dit est, y passèrent tout à leur aise l'an mil quatre cents vingt-cinq ; et dit-on que, passé avoit trente ans, on n'y avoit vu passer autant de personnes comme ce jour y passa ; et cedit jour-là gardèrent les dizeniers du quartier, et le quartenier et le cinquantenier, et firent bonne chère ce jour de Saint-Laurent, qui fut au mercredy.

Item, le darrain dimanche du mois d'aoust, fut fait un esbattement en l'hostel nommé d'Arminac, en la rue Saint-Honoré, que on mist quatre aveugles tous armés en un parc, chascun un baston en sa main, et en ce lieu avoit un fort pourcel, lequel ils debvoient voir s'ils le pouvoient tuer. Ainsi fut fait, et firent celle bataille si estrange, car ils donnèrent tant de grans coups de ces bastons, que de pis leur en fut ; car quand le mieux cuidoient frapper le pourcel, ils frappoient l'un sur l'autre ; car se ils eussent esté armés pour vray, ils s'eussent tués l'un l'autre.

Item, le samedy du dimanche devant-dit furent menés lesdits aveugles parmy Paris, tous armés, une grant bannière devant, où il avoit un pourcelet pourtrait, et devant eux un homme jouant du bedon.

Item, le jour Saint-Leu et Saint-Gilles, qui fut au samedy premier jour de septembre, proposèrent aucuns de la paroisse faire un esbattement nouvel, et le firent ; et fut tel ledit esbattement : ils prindrent une perche bien longue de six toises ou près, et la fichèrent en terre, et au droit bout de haut mirent un pannier, et dedans une grasse oue [1] et six blancs, et oingnirent très bien la perche ; et puis fut crié que qui pourroit aller querre ladite oue en rampant contre mont sans ayde, la perche

1. Oie.

Digitized by Google

et pannier il auroit, et l'oue et les six blancs ; mais oncques nul, tant sceut-il bien gripper n'y put avenir ; mais au soir un jeune varlet qui avoit grippé le plus haut eut l'oue, non pas le pennier, ne les six blancs, ne la perche ; et fut fait ce droit devant Quinquempoit, en la rue aux Oues.

Et le mercredy ensuivant on coppa la teste à un chevalier mauvès brigant, nommé messire Estienne de Favières, né de Brie, très mauvès larron, et pire que larron ; et furent pendus aucuns de ses disciples au gibet de Paris et en autres gibets.

Item, en celui mois, les Arminacs laissèrent Rochefort, où ils estoient asségés de nos gens, et si vindrent plus quatre temps [1] que nos gens n'estoient pour lever le siége. Mais quan les Arminacs virent que nos gens estoient de si bonne ordonnance, ils n'osèrent approucher se non de bien loin, et firent une escarmouche bien aspre de leur trait, et les autres contre eux moult asprement, et espécialement ceux de Paris, qui moult les grevèrent de leur trait, dont plusieurs de là furent navrés ; aussi furent plusieurs de nos gens. Mais quant les Arminacs virent la bonne voulenté que nos gens avoient de eux deffendre, comme il apparut à eux, ils orent paour, et tindrent la chose en estat ; et en ce faisant, firent vuider leur bagaige le plus tost qu'ils porent. Et quant ils sceurent que ce fut fait, ils firent manière d'entrer dedans Rochefort ; mais ils firent autrement ; car ils firent bouter le feu dedans, et ardirent blés et lars, et autres biens qu'ils ne povoient emporter, à fin telle que les autres n'en amendassent de rien ; et quant ils virent que le feu montoit haut, et qu'on ne le pourroit esteindre, ils s'en allèrent ainsi, sans plus faire. Un pou après, nos gens allèrent dedans ; ils n'y trouvèrent que les paroys ; si s'en revint chascun en son lieu.

Item, en ce temps fut ouverte la porte de Montmartre ou mois de septembre, et ou mois d'octobre fut fait le pont-leveïs.

Item, en ce temps couroit une monnoye à Paris, nommée placques, pour douze deniers parisis, et estoit de par le duc de

1. Fois.

Digitized by Google

Bourgongne ; lesquelles placques, quand on vit que chascun en avoit ou pou ou grant, on les cria parmy Paris, le samedy douziesme jour de novembre mil quatre cents vingt-cinq, à huit doubles, qui avoient esté prins pour neuf doubles, dont grant murmure fut, mais à souffrir le convint, quoi que le cueur en doulust.

ANNÉE 1426

Expédition d'archers parisiens contre les brigands des environs. — Harengs frais à foison pendant le Carême. — La crue de la Seine éteint le feu de la Saint-Jean. — Renaissance de la foire du Landit. — Récolte abondante de cerises. — Procédure contre divers hérétiques.

Item, la première sepmaine de janvier mil quatre cents vingt-cinq [1], vint une grant plainte à Paris de laboureurs pour larrons brigans qui estoient entour à douze, à quinze, à vingt lieues de Paris environ, et faisoient tant de maux que nul ne le diroit ; et si n'avoient point d'aveu et nul estendart, et estoient pouvres gentilshommes qui ainsi devenoient larrons de jour et de nuit. Quant le prévost de Paris ouyt la plainte, si print la compaignie de la soixantaine de Paris, d'arbalestriers et d'archers, et les mena hastivement où on lui avoit dit que ces larrons reperoient ; et tant fist qu'en moins de huit jours ils en prindrent plus de deux cents ; et les envoya en diverses prisons ès bonnes villes dont plus près estoit ; et le mercredy, neuviesme jour du mois de janvier mil quatre cents vingt-cinq [1], en admena à Paris deux charretées des plus gros, et n'estoient que vingt ou environ.

Item, en ce temps avoit tousjours guerre le frère du régent

1. 1426, nouveau style.

Digitized by Google

de France au duc de Bourgongne ; et firent plusieurs escarmouches les Flamens et les Anglois de la partie dudit frère du régent.

Item, en ce temps on crioit les harengs frais parmy Paris à la moitié de caresme, environ la Saint-Benoist, et en vint grant foison à Paris.

Item, on avoit aussi bons poys qu'il en fust oncques nuls, le boissel pour trois blancs ou quatorze deniers, febves pour dix deniers ou pour douze deniers.

Item, en ce temps commença la guerre entre les Anglois et les Bretons ; et prindrent les Anglois Sainte-Jame-de-Beuveron, et la garnirent de vivres et la fortifièrent moult ; et les Bretons les asségèrent dedans la ville en mars l'an mil quatre cents vingt-cinq, et là furent jusques après Pasques, l'an mil quatre cents vingt-six, qu'ils traitèrent ensemble sans coup férir ; et disoit-on communement que aucuns des grans de Bretagne, évesques ou autres, en orent de l'argent ; dont la commune de Bretagne en fut trop mal contente ; mais ils l'endurèrent pour celle fois.

Item, en ce temps estoit recommencée la guerre entre le duc de Bourgongne et le frère du régent de France ; et fut adonc levée une grosse taille, qui moult greva le menu peuple.

Item, ou mois de juin ensuivant furent les eaux si grans par toute la France que la propre nuit de la Saint-Jehan, l'an mil quatre cents vingt-six, quant le feu fut bien allumé, et que les gens dansoient autour, et que le feu fut abattu, la rivière creut tant qu'elle vint esteindre le feu ; et print-on ce qu'on pot avoir du feu hastivement, et le bois qui n'estoit pas encore tout ars, et le porta-on vers la Croix [1], et là fut ars le remenant de la buche ; mais avant qu'il fust quatre jours ou six après, elle fut si desmesurée qu'elle passa la Croix, et furent les marais de Paris pleins d'eau ; et commença à l'entrée de juin ; et fut avant dix ou douze jours, ou mois de juillet, qui sont bien quarante jours, qu'elle fut tant appetissée que d'estre marchande ; et

1. La Croix de Grève.

Digitized by Google

furent les gaignages des bas pays avec ce tous perdus. Pour ce fut faite une procession générale la sepmaine d'après la Saint-Jehan, mercredy devant Saint-Pierre et Saint-Paul, qui fut moult solemnelle et piteuse, et allèrent les paroisses à Nostre-Dame, et portèrent la châsse de la benoiste vierge Marie : c'est à sçavoir par le pont qui est derrière l'Hostel-Dieu, et puis la rue première d'outre le Petit Chastelet ; et allèrent par dessus le Pont-Neuf, et après par le Grand-Pont, et revindrent par le pont Nostre-Dame en la grant église et là chantèrent une messe de la vierge Marie moult devotement, et fist-on un moult piteux sermon ; et le fist frère Jacques de Touraine, religieux de l'ordre Saint-François [1].

Item, en ce temps fut le Landit ou lieu accoustumé, qui n'avoit mais sis [2], puis l'an mil quatre cents dix-huit.

Item, en celle année mil quatre cents vingt-six fut tant de cerises que maintes fois on avoit ès halles de Paris neuf livres pour un blanc de quatre deniers ; mais tout courant plus de six sepmaines on avoit six livres pour quatre deniers parisis ; et durèrent jusqu'à la my-aoust qu'on avoit tousjours la livre pour deux deniers ou au plus pour deux doubles, qui ne valoient pas quatre tournois.

Item, en septembre, le jour Sainte-Croix, qui fut au samedy, la porte Saint-Martin, comme devant, avoit esté fermée sans murer, et demeura fermée jusqu'au septiesme jour de décembre ensuivant, lendemain de la feste Saint-Nicolas d'hyver ; et furent les dizeniers du quartier et plusieurs autres gens d'honneur à laquelle pétition et requeste ladite porte avoit esté ouverte. Là fut le prévost des marchands et les eschevins, qui à la porte ouvrir dirent : « Entre vous, bourgois et mesnai-» gers, ceste porte soit ouverte et gardée à vos périls. » Et ainsi fut ouverte la porte Saint-Martin, au samedy septiesme jour de décembre.

1. Jacques Tessier, docteur en théologie de l'Université de Paris, un des juges de Jeanne d'Arc.
2. Ne s'était tenu.

Digitized by Google

Item, le dimanche, seiziesme jour dudit mois fut faite procession générale à Saint-Magloire, encontre aucun hérèses [1] qui avoient erré contre nostre foy, comme devant est dit, ou mois de may quatorze cents vingt-quatre, de leurs invocations et de ce qui fut fait ; c'est à sçavoir par maistre Guillaume l'Amy, maistre Angle du Temple et plusieurs autres, en la prouchaine rue d'emprès le Temple, et est nommée la rue Portefin [2].

Item, y fut proposé à ladite procession que le Saint-Père vouloit que l'Université en feist son devoir ; et, à ce faire, leur ordonna trois ou quatre évesques pour estre avec eux ; c'est à sçavoir l'évesque de Térouanne, qui pour lors estoit chancelier de France, et l'évesque de Beauvais.

ANNÉE 1427

La monnaie de France prohibée. — Grand hiver. — Froid et pluie à l'Ascension. — Les chemins défoncés. — La Seine déborde et couvre l'Ile Notre-Dame. — Abondance de blés, de prunes et d'amandes. — Arrivée des Égyptiens. — La bonne aventure. — Les Anglais battus à Montargis. — Margot la joueuse de paume. — « As-tu point eu de la dando ? » — Une exécution tragique.

Item, le septiesme jour de janvier quatorze cents vingt-six [3] fut crié que les doubles du coin de France, les quatre ne vau-

1. Hérétiques.
2. Aujourd'hui rue Portefoin, entre la rue des Archives et la rue du Temple. Tirait son nom de l'hôtel Jean Portefin.
3. 1427, nouveau style.

Digitized by Google

droient que un blanc un denier la pièce, et que ceux qui estoient signés aux armes d'Angleterre ne se changeroient point.

Item, escus, qu'on prenoit pour vingt-trois sols, furent mis à dix-huit sols.

Item, petits moutons d'or, pource qu'ils estoient aux armes de France comme les escus, furent mis à douze sols parisis, qui devant en valoient quinze sols ; et ce vray est, que le lendemain que le cri fut fait, on n'eust eu ne pain ne vin, ni quelque nécessité des doubles françois, ne les changeurs n'en vouloient donner deniers ni oboles ; et si n'avoit le peuple menu autre monnoye que celle, qui rien ne leur valut. Et quant ce virent aucuns que la perte leur estoit grande, si maudissoient fortune en appert et à secret, disant leurs voulentés des gouverneurs. Et vray fut que plusieurs jettoient par-dessus les changes [1] en la rivière leur monnoye, pourceque rien n'en povoient avoir : car de huit ou de dix sols parisis on n'eust eu que quatre ou cinq blancs ou cinq au plus ; et en fut jetté celle sepmaine que la monnoye fut criée, en la rivière, plus de cinquante fleurins ou la value en monnoye, par droit désespoir.

Item, en ce temps, le régent de France estoit tousjours en Angleterre, ne nul signeur n'avoit en France ; et se partit ledit régent, de Paris, le jour Saint-Eloy, premier jour de décembre quatorze cents vingt-six.

Item, en ce temps, estoit le siége devant Moymer en Champaigne [2], et là estoit le comte de Salsebri, qui estoit moult chevalereux et bon homme d'armes et subtil en tous ses faits.

Item, en celle année fut faite une ordonnance de par le prévost de Paris et de par les signeurs de Parlement, que nul sergent à cheval, ne nul sergent à verge, s'il n'estoit marié ou s'il ne se marioit, n'officeroit plus ; et fut le terme de eux marier depuis la Toussaint jusques à Quasimodo ou après, sans passer l'Ascension de Nostre-Seigneur.

1. Les bureaux des Changeurs étaient installés sur le Grand Pont de Paris nommé aussi Pont au Change.
2. Montaimé, près Vertus (Marne).

Digitized by Google

Et en cel an fut très grant hyver ; car le premier jour de l'an commença à geler, et dura trente-six jours sans cesser, et pour ce fut la verdure toute faillie ; car il n'estoit nouvelle de choux, ne de porée, ne de persil, ne de herbes.

Item, en ce temps fut fait évesque de Paris maistre Nicolle Frallon ; et fut receu à Nostre-Dame de Paris le samedy vingt-huitiesme jour de décembre quatorze cents vingt-six [1].

Item, il fut avant la fin de mars que verdure yssit de terre, et encore n'en avoit-on point pour moins de deux deniers ; car il gela très fort à glace presque tout le mois de février ; pour ce fut verdure si chère.

Item, le cinquiesme jour d'apvril, à un samedy, vigile du dimanche perdu [2], vint le régent à Paris, qui avoit demouré en Angleterre seize mois pour cuider traiter de paix entre le duc de Bourgongne, frère de sa femme, et son frère le duc de Glocestre ; mais il n'y pot mettre paix à ceste fois.

Item, vint le cardinal de Vincestre le darrain jour d'apvril ensuivant quatorze cents vingt-sept, lequel estoit oncle au régent de France ; et avoit plus grand tynel [3] avec lui quant il vint, que le régent de France, qui estoit gouverneur de France et d'Angleterre.

Item, le mois d'apvril et du mois de may jusqu'environ trois ou quatre jours en la fin, ne cessa de faire très grand froit, et ne fut guères sepmaine qu'il ne gelast ou greslat très fort, et tousjours plouvoit ; et le lundy devant l'Ascension la procession de Nostre-Dame et sa compaignie furent à Montmartre ; et ce jour ne cessa de plouvoir depuis environ neuf heures au matin jusques à trois heures après disner, non pas qu'ils se mussassent pour la pluie ; mais pour certain les chemins furent si très fort enfondrés entre Montmartre et Paris que nous mismes une heure largement à venir de Montmartre à

1. 1427, nouveau style.
2. Le dimanche perdu ou repos (caché), est le dimanche de la Passion, parce que ce jour-là on voile les crucifix et les statues.
3. Suite.

Digitized by Google

Saint-Ladre ; et de là vint la procession par Saint-Laurent ; et au despartir de Saint-Laurent, il estoit environ une heure ou plus, la pluie s'efforça plus fort que devant. Et à celle heure s'en alloient le régent et sa femme par la porte Saint-Martin ; et encontrèrent la procession, dont ils tindrent moult pou de compte : car ils chevauchoient moult fort, et ceux de la procession ne porent reculer ; si furent moult touillés de la boue que les pieds des chevaux jettoient par devant et derrière ; mais oncques n'y ot nul si gentil qui, pour châsse ne pour procession, se daignast un pou arrester. Ainsi s'en vint à Paris la procession le plus tost qu'elle pot, et si fut entre deux et trois heures quant ils vindrent à Saint-Merry. A celui jour se partit le régent pour aller devers le duc de Bourgongne, comme devant est dit, qui fut le vingt-sixiesme jour de may quatorze cents vingt-sept.

Item, le premier jour de juin, audit an, fist l'évesque de Paris sa feste et fut confirmé évesque, et ne fut plus parlé de l'élection qui d'avant avoit esté faite ; c'est à sçavoir de messire Nicolle Frallon, lequel avoit esté esleu de tout le chapitre de Nostre-Dame : mais, nonobstant l'élection du chapitre, ledit Nicolle Frallon en fut débouté et l'autre dedans bouté ; car ainsi le plaisoit aux gouverneurs ; et estoit nommé le grant thrésorier de Reims, et en son propre nom messire Jacques.

Item, en cel an fut la rivière de Seine si très grande, car à la Pentecoste, qui fut le huitiesme jour de juin, estoit ladite rivière à la croix de Grève ; et se tint en ce point jusques au bout des festes, et le jeudy elle crut de près de pied et demi de haut, et fut l'isle de Nostre-Dame couverte ; et aux Ourmetiaux [1], qui sont deçà de l'autre costé de la rivière, devers l'église de Saint-Paul, presque toute la terre estoit couverte ; et ce n'estoit mie trop grande vermeille ; car depuis la moitié du mois d'apvril jusques au lundy de la Pentecoste, qui fut le neufviesme jour de juin l'an mil quatre cents vingt-sept, ne fina de plouvoir ; et tous-

1. Quai des Célestins, alors planté d'ormes.

Digitized by Google

joure jusqnes à celui jour faisoit très grant froit comme à l'entrée de mars ; et en ce temps faisoit-on processions moult piteuses et dedans Paris et aux villaiges ; car le mercredy des féries de la sainte feste de Pentecoste furent au jour de la bénéïsson dix gros villaiges de devers la porte Saint-Jacques, comme Vanves, Meudon, Clamart, Issy, etc. ; et furent jusques à dix paroisses, tant qu'ils furent bien de cinq ou six cents personnes ou plus, femmes, enfants, vieils et jeunes, la plus grant partie nuds pieds, à croix et bannières, chantant hymnes et louanges à Dieu nostre sire, pour la pitié de la grant eaue et pour la pitié de la froidure qu'il faisoit ; car du jour n'eust-on point trouvé une vigne en fleur.

Item, en ce point vindrent à Paris, et de là à la bénéisson au Landit, et puis à Saint-Denys en France, et là firent leurs dévotions ; et puis s'en revindrent tous jeuns à Paris, et tels y eut jusques en leur lieu, qui sont près de dix lieues de terre ; et quand ils passèrent parmy Paris, au retourner, il avoit bien dur cueur à qui le sang ne meust en pitié jusques aux lermes ; car là eussiez veu tant de vieilles gens tous nuds pieds, tant de petits enfants, comme de douze ou de quatorze, si travaillés ; car celui jour fist si grant chaut que merveilles.

Item, le jeudy ensuivant crut tant l'eaue, que l'isle Nostre-Dame fut couverte, et devant l'isle aux Ourmetiaux estoit tant crue, que on y eust mené bateaux et nacelles ; et toutes les maisons d'entour qui, basses estoient, comme le cellier et le premier estage estoient pleines : telles y avoit dont le cellier estoit plein du haut de deux hommes, et là estoit pitié ; car les vins y estoient par-dessus l'eau. Et en aucuns lieux, comme en estables qui estoient plus basses de trois ou quatre degrés, l'eau crut tant là entour, que les chevaux, qui fort liés estoient, ne porent tous estre rescous qu'ils ne fussent noyés, les aucuns par la grandeur de l'eaue qui sourdit en mains de deux heures de plus du haut d'un homme, là endroit et ailleurs ; car elle crut tant le vendredy et le samedy ensuivant qu'elle s'espandit jusques devant l'hostel de la ville ; et fut plus d'un haut pied

Digitized by Google

largement en l'hostel du mareschal qui demeure à l'opposite devant du costé de la Vannerie [1], et jusques au sixiesme degré de la croix de Grève, droit devant l'hostel de la ville au droit de la croix ; et fut avant environ la saint Eloy que on pust aller en la Mortellerie [2] ; et brief elle fut plus grande près de deux pieds de haut qu'elle n'avoit esté en l'année de devant, et par tous les lieux où elle fut, comme en blés, en avoines, ès marais, elle dégasta tout, et sécha tellement, que celle année ne firent oncques bien ; car elle y fut bien cinq ou six sepmaines.

Item, en ce temps fut ordonnée une grosse taille et cuillie sans mercy.

Item, en ce temps, environ quinze jours en juillet, fist mettre le régent le siége devant Montargis, et le sixiesme jour d'aoust ensuivant fut ordonné qu'on ne feroit plus pain que de deux deniers pièce ou de un denier pièce ; et ainsi fut fait ; et bien avoit huit ou neuf ans qu'on n'en avoit point fait à Paris, qui moins vaulsist de deux deniers.

Item, celle dite sepmaine mesmes, fut crié et publié que les escus d'or ne les moutons d'or n'auroient plus de cours pour nul prix que pour tant d'or.

Item, celle année fut moult largement fruit et bon ; car on avoit le cent de bonnes prunes pour un denier, et nulles n'estoient verouses ; et de tout autre fruit largement, espécialement d'amandes avoit tant sur les arbres qu'ils en rompoient tous ; et fit aussi bel aoust qu'il fist oncques d'aage d'homme vivant, quoique devant eust fait grant froidure et grant pluie, comme dit est ; mais en pou d'heures Dieu laboure, comme il appert ceste année, car les blés furent bons et largement.

Item, le dix-huitiesme jour d'aoust ensuivant mil quatre cents vingt-sept, se partit de Paris le régent, qui tousjours enrichissoit son pays d'aucune chose de ce royaume, et si n'y rapportoit

1. A disparu en 1855, lors du percement de l'avenue Victoria.
2. La rue de la Mortellerie, parallèle au quai de Grève et au quai des Ormes.

Digitized by Google

rien que une taille quand il revenoit ; et tous les jours couroient les meurtriers et larrons autour de Paris, comme tousjours pillant et robant, prenant ; ne nul ne disoit : « *Dimitte.* »

Le dimanche d'après la my-aoust, qui fut le dix-septiesme jour d'aoust oudit an mil quatre cents vingt-sept, vindrent à Paris douze penanciers, comme ils disoient ; c'est à sçavoir un duc et un comte, et dix hommes tous à cheval, et lesquels se disoient très bons chrestiens, et estoient de la Basse-Égypte ; et encore disoient qu'ils avoient esté chrestiens autrefois, et n'avoit pas grant temps que les chrestiens les avoient subjugués et tout leur pays, et tous faits chrestienner, ou mourir ceux qui ne le vouloient estre ; ceux qui furent baptisés furent signeurs du pays comme devant, et promirent d'estre bons et loyaux, et de garder la foy de Jésus-Christ jusques à la mort, et avoient roy et royne en leur pays qui demeuroient en leur signeurie, parce qu'ils furent chrestiennés.

Item, vray est, comme ils disoient, que après aucun temps qu'ils avoient prins la foy chrestienne, les Sarrazins les vindrent assaillir ; quand ils se virent comme pou fermes en nostre foy, à très pou d'achoison, sans endurer guères la guerre, et sans faire leur debvoir de leur pays deffendre, que très pou, se rendirent à leurs ennemis et devindrent Sarrazins comme devant, et renyèrent Nostre Signeur.

Item, il advint après que les chrestiens, comme l'empereur d'Allemagne, le roy de Poullaine et autres signeurs, quant ils sceurent qu'ils orent ainsi faussement et sans grant peine laissé nostre foy, et qu'ils estoient devenus sitost Sarrazins et idolastres, leur coururent sur et les vainquirent tantost, comme s'ils cuidoient que on laissast en leur pays, comme à l'autre fois, pour devenir chrestiens ; mais l'empereur et les autres signeurs, par délibéracion de conseil, dirent que jamais ne tenroient terre en leur pays, se le pape ne le consentoit, et qu'il convenoit que là allassent au Saint-Père, à Rome ; et là allèrent tous, petits et grans, à moult grant peine pour les enfants. Quand là furent, ils confessèrent en général leurs péchés. Quant

Digitized by Google

le pape ot ouye leur confession, par grant délibéracion de conseil, leur donna en penance d'aller sept ans ensuivant parmy le monde, sans coucher en lit ; et pour avoir aucun confort pour leur despense, ordonna, comme on disoit, que tout évesque et abbé portant crosse leur donneroit pour une fois dix livres tournois. Et leur bailla lettres faisants mencion de ce aux prélats d'église, et leur donna sa béneisson, puis se despartirent. Et furent avant cinq ans qu'ils venissent à Paris ; et vindrent le dix-septiesme jour d'aoust, l'an mil quatre cents vingt-sept, les douze devantdits ; et le jour de la Saint-Jehan-Descollace vint le commun, lequel on ne laissa point entrer dedans Paris ; mais par justice furent logés à la Chapelle-Saint-Denys ; et n'estoient point plus, en tout d'hommes, de femmes et d'enfants, de cent ou six vingts ou environ. Et quant ils se partirent de leur pays, estoient mille ou douze cents ; mais le remenant estoit mort en la voye, et leur roy et leur royne ; et ceux qui estoient en vie avoient espérance d'avoir encore des biens mondains ; car le Saint-Père leur avoit promis qu'il leur donroit pays pour habiter bon et fertile, mais qu'ils de bon cœur achevassent leur penance.

Item, quand ils furent à la Chapelle, on ne vit oncques plus grant allée de gens à la béneisson du Landit que là alloit de Paris, de Saint-Denys et d'entour Paris pour les veoir. Et vray est que les enfants d'iceux estoient tant habiles fils et filles, que nuls plus ; et le plus et presque tous avoient les deux oreilles percées, et en chascune oreille un anel d'argent, ou deux en chascune, et disoient que c'estoit gentillesse en leur pays.

Item, les hommes estoient très noirs, les cheveux crespés, les plus laides femmes que on pust voir, et les plus noires ; toutes avoient le visage deplayé, les cheveux noirs comme la queue d'un cheval, pour toutes robes une vieille flaussoie très grosse d'un lien de drap ou de corde liée sur l'espaule, et dessous un pauvre roquet ou chemise pour tous parements. Brief c'estoient plus pouvres créatures que on vit oncques venir en France de aage d'homme. Et neantmoins leur pouvreté, en la compaignie

Digitized by Google

avoit sorcières qui regardoient ès mains des gens, et disoient ce que advenu leur estoit ou à advenir, et mirent contens [1] en plusieurs mariaiges ; car elles disoient au mari : « *Ta femme » t'a fait coux* ; » ou à la femme : « *Ton mari t'a fait coulpe.* » Et qui pis estoit, en parlant aux créatures par art magique ou autrement, ou par l'ennemi d'enfer, ou par entregent d'abilité, faisoient vuider les bourses aux gens ; et le mettoient en leur bourse, comme on disoit. Et vrayment j'y fus trois ou quatre fois pour parler à eux ; mais oncques ne m'aperceus d'un denier de perte, ne ne les vy regarder en main ; mais ainsi le disoit le peuple partout ; tant que la nouvelle en vint à l'évesque de Paris, lequel y alla et mena avec lui un frère meneur, nommé Le Petit, jacobin, lequel, par le commandement de l'évesque, fist là une belle prédication en excommuniant tous ceux et celles qui ce faisoient, et avoient cru et monstré leurs mains ; et convint qu'ils s'en allassent ; et se partirent le jour Nostre-Dame en septembre, et s'en allèrent vers Pontoise.

Item, le vendredy cinquiesme jour de septembre, l'an mil quatre cents vingt-sept, fut levé le siége, par les gens de celui qui se dit dauphin, qui estoit devant Montargis, et furent les Anglois moult grevés ; car trop se fioient en leur force, et furent trouvés désarmés de leur ennemis, qui bien en tuèrent six cents ou plus, que marchands de vivres, que hommes d'armes ; et lors leur convint laisser le siége, au droit temps que on cueut les biens [2].

Item, en cel an faisoit aussi grant chaut à la Saint-Remy, ou près, qu'il avoit fait à la Saint-Jehan ; car en cel an ne fist pas plus d'un mois d'esté ; par quoy les vignes apportèrent si pou, que le plus n'apportèrent que un caque de vin en l'arpent, et encore mains tels y avoit ; moult se tenoit heureux qui en avoit en l'arpent un muy ou une queue ; et tout par le long

1. Querelles.

2. Montargis était assiégé par les comtes de Warwick et de Suffolk. L'entreprise fut menée par La Hire et Dunois.

Digitized by Google

hyver qui tant dura, qu'on ne vit oncques mais si long ; et vriament on trouvoit ès amandiers après la feste de Toussaint, des amandes toutes vertes bonnes à peler comme à la my-aoust, et estoient de très bon goust.

Item, en ce temps fut le vin très cher ; car on avoit très petit vin pour huit deniers pour pinte, et si estoit la monnoye très bonne.

Item, en cel an, ou pou devant, vint à Paris une femme nommée Margot, assez jeune, comme de vingt-huit à trente ans, qui estoit du pays de Hainaut, laquelle jouoit le mieux à la palme que oncques homme eust veu ; et avec ce jouoit devant main et derrière main très puissamment, très malicieusement, très habilement, comme povoit faire homme ; et pou venoit d'hommes à qui elle ne gagnast, se ce n'estoit les plus puissants joueux ; et estoit le jeu de Paris où le mieux on jouoit en la rue Grenier-Saint-Ladre, qui estoit nommé le Petit-Temple.

Item, environ quinze jours devant la Saint-Remy, cheut un mauvais air corrompu, dont une très mauvaise maladie advint, que on appeloit la *dando* ; et n'estoit nul ne nulle qui aucunement ne s'en sentist dedans le temps qu'elle dura. Et quant à la manière comment elle prenoit : elle commençoit ès rains et ès espaules, et n'estoit nul, quant elle prenoit, qui ne cuidast avoir la gravelle, tant faisoit cruelle douleur ; et après ce à tous venoient les assées ou fortes frissons, et estoit-on bien huit ou dix ou quinze jours qu'on ne povoit ne boire, ne manger, ne dormir, les uns plus, les autres mains ; après ce venoit une toux si très mauvaise à chascun, que quant on estoit au sermon on ne pouvoit entendre ce que le sermonneur disoit, pour la grant noise des tousseurs.

Item, elle ot très forte durée jusques après la Toussaint, bien quinze jours ou plus. Et ne eussiez guères trouvé homme ne femme qui ne eust la bouche ou le nez tout eslevé de grosse rongne et quant on encontroit l'un l'autre, on demandoit : « As-tu point eu de la dando ? » S'il disoit non, on lui répondoit tantost : « Or te garde bien, que vraiment tu en boutteras un

Digitized by Google

» morcelet. » Et vrayment on ne mentait pas ; que pour vray il fut pou, fust petit ou grant, femme ou enfant, qui n'eust en ce temps ou assées ou frissons, ou la toux, qui trop duroit longuement.

Item, le quinziesme jour de décembre ensuivant, fut prins un escuyer nommé Sauvage de Fremonville, dedans le chastel de l'Isle-Adam, par force, lui et deux varlets ; car plus il n'y avoit de gens quand il fut prins. Assez fut qui le lia ; et fut mis sur un cheval, les pieds liés et les mains, sans chaperon ; en ce point admené à Baignollet ou le régent estoit, qui tantost commanda que sans nul délai on l'allast pendre au gibet hastivement, sans estre ouy en ses deffenses ; car on avoit grant paour qu'il ne fust rescous ; car de très grand lignaige estoit. Ainsi fut admené au gibet, accompaigné du prévost de Paris et de plusieurs gens ; et avec ce estoit un nommé Pierre Baillé, qui avoit esté varlet cordouannier à Paris, et puis fut sergent à verge, et puis recepveur de Paris, et lors estoit grant trésorier du Maine ; lequel Pierre Baillé ne volt oncques, quant ledit Sauvage demanda confession, qu'il vesquist si longuement, mais il lui fist tantost monter l'eschelle, et monta après en deux ou trois eschelons, en lui disant grosses paroles. Ledit Sauvage ne lui respondit pas à sa voulenté ; pourquoy ledit Pierre lui donna un grant coup de baston ; et en donna cinq ou six au bourrel pour ce qu'il l'interrogeoit du sauvement de son ame. Quant le bourrel vit que l'autre avoit si male voulenté, si ot paour que ledit Baille ne lui fist pis ; si se hasta plustost qu'il ne devoit pour la paour ; et le pendit : mais pour ce que trop se hasta, la corde rompit ou se desnoua, et cheut ledit jugé sur les rains, et furent tous rompus et une jambe brisée ; mais en celle douleur lui convint remonter, et fut pendu et estranglé ; et pour vray dire, on lui portoit une très malle grace, espécialement de plusieurs meurdres très horribles, et disoit-on qu'il avoit tué de sa main, ou pays de Flandres ou de Hainaut, un évesque.

Digitized by Google

ANNÉE 1428

Invasion de hannetons. — La place du Mans livrée aux Armagnacs. — Excès commis contre les habitants. — La cité est reprise par Talbot. — Grand dîner au Palais. — Places conquises par le comte de Salisbury. — Le vin est cher ; on boit de la cervoise. — Salisbury met le siège devant Orléans ; il est tué d'un coup de canon.

Item, en cel an après Pasques, qui furent le quatriesme jour d'apvril l'an mil quatre cents vingt-huit, fut si grant foison de hannetons que on avoit oncques veu ; et mangèrent tellement vignes, amandiers, noyers, et autres arbres, que par les contrées où ils furent, n'avoit, espécialement ès noyers, nulles feuilles quinze jours devant la Saint-Jehan-Baptiste.

Item, le duc de Bourgongne vint à Paris le vingt-deuxiesme jour de may, à un samedy vigile de la Pentecoste, et vint sur un petit cheval en guise d'un archer, et n'eust point esté cogneu du peuple, se n'eust esté le régent qui le compaignoit, et la régente après.

Item, il s'en alla le deuxiesme jour de juin ensuivant, veille du Saint-Sacrement, qui fut le troisiesme jour de juin.

Item, en celle année fut tant de hannetons, que les anciens disoient avoir oncques veu ; et durèrent jusques après la Saint-Jehan ; et gastèrent toutes les vignes, et les noyers, et les amandiers, et fut avant la Saint-Pierre que on s'en pust délivrer ; et si faisoit très grant froid à la Saint-Jehan, et tousjours pleuvoit, tonnoit, espartissoit. Et advint que le treiziesme jour de juin le tonnerre cheut à Paris sur le clocher des Augustins, et foudroya ledit clocher, toute la couverture qui estoit d'ardoise,

Digitized by Google

et le merrien [1] par dedans, que on estimoit le dommaige qu'il fist à huit cents ou mille francs.

Item, le vingt-cinquiesme jour de may, le mardy des festes de la Pentecoste, l'an quatorze cents vingt-huit, prindrent par trahyson les Arminacs la cité du Mans ; et du prendre furent plusieurs de la ville consentants, par ainsi que lesdits Arminacs promirent qu'ils les garderoient en leurs franchises, et qu'ils seroient avec eux comme amis : mais sitost qu'ils orent la seigneurie de la ville, ils pillèrent, robèrent, efforcèrent filles et femmes, et firent tous les maux qu'on peust faire à ses ennemis, à ceux qui les cuidoient amis.

Item, quand ladite cité fut prinse, le capitaine qui y estoit de par le régent ordonné, estoit allé en un sien affaire, environ vingt lieues loin de la cité ; quand il sceut la chose comment elle estoit, si fut moult courcé que nul ne le demande. Il fist finance de trois cents hommes d'armes, et s'en vint le vendredy ensuivant environ mynuit ; et fist tant qu'il regagna la cité avant qu'il fust guères grand jour ; car quand la commune vit la cruauté des Arminacs, ils les prindrent en si grant haine, qu'ils laisrèrent entrer dedans le capitaine, ou au mains ne se deffendirent que bien pou. Quant ils furent dedans, ils commencèrent à crier : « Ville gaignée ! » et le cri du capitaine dedans la forteresse, où une quantité de ses gens s'estoient retraits, quant la cité fut trahye premier. Quant ils ouyrent le cri de leur capitaine ou bannière, si se mirent à lancer et jetter, et à laisser cheoir grosses pierres sur les Arminacs qui les avoient asségés ; et leur capitaine leur vint par derrière, qui avoit avec lui trois cents hommes, comme devant est dit, de bonne estoffe ; si comprindrent toute la place tellement, que les Arminacs ne porent reculer ne entrer au chastel. Si se combattirent main à main moult longuement ; mais en la fin furent desconfits les Arminacs ; car la commune les avoit en si grant haine pour leur mauvaistié, que par les fenestres ils leur jetoient grosses pierres

1. La charpente.

Digitized by Google

dont ils tuoient eux et leurs chevaux ; et quant aucun des Arminacs eschappoit par bon cheval ou autrement, tantost estoit tué du commun. Et tant firent, c'est à sçavoir le capitaine, nommé messire Tallebot, et ceux du chastel, et la commune, que douze cents des Arminacs demeurèrent en la place, sans ceux qui furent descollés, qui avoient esté consentants de l'entrée des Arminacs par trahyson, et sans les prisonniers qui furent très grant nombre ; car il y avoit vingt-deux ou vingt-quatre capitaines d'Arminacs qui estoient accompaignés de trois mille hommes d'armes et plus ; dont il appert bien clairement qu'ils sont bien malheureux quant trois cents hommes les desconfirent si laidement, et pour leur péché ; car se ils se fussent bien portés vers ceux de la ville, selon qu'ils avoient juré, ils eussent fait que saiges.

Item, fut l'année si froide longuement, que tout le Landit ne à la Saint-Jehan n'avoit encore nulles bonnes cerises, ne bien peu encore de febves nouvelles, ne blé, ne vignes en fleur.

Item, le jour Saint-Leuffrey, qui fut au lundy vingt-uniesme jour de juin, fut la plus somptueuse feste faite au Palais à Paris, que homme qui pour lors vesquist eust oncques veue ; car toute personne, de quelque estat qu'il fust, estoit receu à disner selon son estat ; car le régent de France et sa femme, et la chevalerie furent servis en lieu et de viande selon leur estat ; le clergé premièrement, comme évesque, prélats, abbés, prieurs ; après, docteurs de toutes sciences ; le Parlement après ; le prévost de Paris et ceux du Chastelet ; après le prévost des marchands, les eschevins et bourgeois et marchands ensemble ; et après le commun de tous estats. Et furent bien à celui digner, que uns que autres, plus de huit milliers séants à table ; car il y ot de pain distribué de environ trois deniers la pièce, qui pour lors estoit moult grant ; car on avoit un sextier de très bon fourment pour douze sols parisis, si y en ot bien sept cents douzaines.

Item, on y but de vin bien quarante muys.

Item, y eut bien huit cents plats de viande, sans le beuf et mouton, qui fut sans nombre.

Digitized by Google

Item, environ le mois d'aoust, l'an quatorze cents vingt-huit le comte de Salsebri, avec sa compaignie, print la ville de Nogent-le-Roy, print Janville en Beausse, print Rochefort, et de là alla à Chasteaudun et à Orléans boire devant la ville ; et fut faite une grosse taille aussi bien aux villaiges comme ès cités ; et si leur convint faire finance de bien deux cents voitures, chascune à trois ou quatre chevaux, pour mener vivres et artillerie, ou pour mener bien deux cents queues de vin ou plus, qui furent prinses dedans Paris ; et si estoit le vin si cher, que nul ou pou de mesnaigers en buvoient ; car la pinte de moyen vin, au mois de septembre, coustoit douze deniers de très forte monnoye.

Item, en ce temps, par la charté du vin, plusieurs se mirent à brasser cervoise, et avant que la Toussaint venist, en ot bien à Paris trente brasseurs ; et si la amenoit-on tous les jours à charretées de Saint-Denys et d'ailleurs, et on la crioit parmy Paris, comme on a accoustumé à crier le vin ; et si n'estoit celle de Paris qu'à deux doubles, et celle de Saint-Denys à trois doubles, qui valoient quatre deniers parisis.

Item, en ce temps on avoit bons poys pour dix deniers le boisseau, bonnes febves pour dix deniers, le quarteron d'œufs pour douze deniers parisis.

Item, en icelui mois de septembre mil quatre cents vingt-huit, à la Sainte-Croix, n'avoit encore nuls raisins que on eust peu dire : « Veez-cy une grappe noire entièrement », tant fut l'année froide longuement et tardive.

Item, en icelui temps, au mois d'aoust, fut faite une ordonnance sur les rentes, que chascun qui auroit puissance, povoit avoir la livre pour quinze livres tournois, pour tant qu'ils fussent ou eussent esté grand temps cuillies ; et aussi en furent mis hors de ladite ordonnance, enfants mineurs d'ans, femmes veufves, églises. Et plusieurs autres ordonnances furent faites sur lesdites rentes, lesquelles on peut sçavoir au Chastelet, qui veult.

Item, ladite ordonnance fut publiée le darrain jour de juillet, l'an mil quatre cents vingt-huit.

Item, le vendredy dixiesme jour de septembre mil quatre

Digitized by Google

La Journée des Harengs

Digitized by Google

Digitized by Google

cents vingt-huit, fut despendu du gibet de Paris un nommé Sauvage de Fromonville, à qui Pierre Baillé fist tant de desplaisir, quant on le pendoit : car il le frappa en l'eschelle moult cruellement, et si battit le bourrel d'un gros baston qu'il tenoit ; et estoit pour lors ledit Pierre receveur de Paris.

Item, en celui temps estoit tousjours le comte de Salsebri sur la rivière de Loire, et prenoit chasteaux et villes à son vouloir, car moult estoit expert en armes ; si s'en vint devant Orléans, et l'assit de toutes parts ; mais Fortune, qui à nully n'est seure amie, lui monstra de son mestier dont elles sert ses amés sans desfier car plus cuide estre plus seurement comme à siége : une pierre de canon lui fut présentée qui lui donna le cop de la mort [1] ; dont moult grant dommaige orent les Anglois, espécialement le régent de France ; car il se reposoit ès cités de France, à son aise, lui et sa femme qui partout où il alloit le suivoit ; et quant l'autre fut mort, il lui convint maintenir la guerre ; et partit de Paris pour y aller le mercredy, veille de Saint-Martin d'hyver mil quatre cents vingt-huit. Et le comte de Salsebri estoit mort la sepmaine devant.

1. Ce fut le dimanche 24 octobre 1429 que le comte de Salisbury, se tenant en observation à une fenêtre des Tourelles, eut le visage emporté par un coup de canon qui vint frapper l'angle de la muraille. Transporté à Meung, l'illustre capitaine y expira huit jours après. (Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*).

Digitized by Google

ANNÉE 1429

La Journée des Harengs. — L'éloquence de frère Richard. — Au feu les dés et les tables, les truffaux et les mandragores. — En ce temps il y avait une Pucelle... — Jeanne d'Arc délivre Orléans. — Le corps de Glasdale bouilli et embaumé. — Les Anglais déconfits à Patay. — Pour avoir une bonne place au sermon. — L'enfant-phénomène d'Aubervilliers. — Un veau à huit pattes et un porcelet à deux têtes. — Alarme à Paris : le guêt renforcé. — Arrivée du duc de Bourgogne. — Les Parisiens jurent d'observer le traité de Troyes. — Frère Richard démasqué. — Philippe le Bon régent de France. — Trève de trois mois. — Les pillages des Armagnacs continuent. — Isabelle de Portugal s'embarque pour épouser le duc de Bourgogne.

Item, en ce temps le quatriesme de la cervoise à Paris, estoit à six mille six cents francs, et celui du vin n'estoit mie à la troisiesme partie : car le vin nouvel estoit si petit et si foible, qu'on n'en tenoit compte, car tout le meilleur ou la plus grant partie se sentoit plus de verjus que de vin, et si estoit si cher que on faisoit le caque, qui estoit un pou plus fort que despense, quatre tournois parisis, et ne eussiez eu nul à moins de quatre francs.

En icelui temps convint faire par les bourgeois de Paris finance de farine pour mener en l'ost devant Orleans ; et en firent finance de plus de trois cents chariots chargés, lesquels chariots et chevaux et toutes choses appartenants à charroy ceux du plat pays d'entour Paris payèrent, se non qu'ils furent quant ils vindrent à Paris assignés de leurs despens jusques à neuf jours ensuivants ; et n'y debvoient plus demourer, mais ils y

Digitized by Google

furent après les neuf jours autres neuf à leurs despens, et leurs chevaux, qui moult les greva ; et le douziesme jour de février se partirent à grant compaignie de gens d'armes, et allèrent jusques à Estampes sans danger. Quant ils furent un pou par-delà entre Iainville en Beausse et un villaige nommé Rouvray-Saint-Denys, il leur vint bien sept mille Arminacs qui les amenèrent comme une danse fait un des petits enfants. Quant nos gens virent ce, ils se ordonnèrent au mieux qu'ils porent et ne se hobèrent [1] ; ils avoient foison grans pieux agus, à un bout et ferrés à l'autre, qu'ils fichèrent en terre en penchant devers leurs ennemis, et furent mis les archiers et arbalestriers de Paris à un costé, auxquels fut ordonné une esle de nos gens, et l'autre esle fut des archiers anglois, et au milieu fut ce qu'ils povoient avoir de grosse bataille ; car ils n'estoient en tout pas plus de quinze cents contre sept mille : qui estoit treize Arminacs contre deux de nos gens.

Quant les Arminacs orent bien tournoié de loin autour de nos gens, si s'en revindrent et se mirent en ordonnance en la manière comme nos gens le mandèrent qu'ils voulsissent que, s'ils prenoient aucuns des nostres qui fust mis à fin, c'est à scavoir à rançon, auxquels ils respondirent, espécialement le sire de Bourbon [2], que jamais Dieu ne lui aidast, se jà pied en eschappoit, que tout ne fust mis à l'espée et, que se les heraux y revenoient plus, qu'ils fussent morts. Quant les heraux orent ce dit à nos gens, ils se hourdèrent par darrière de leur charroy, et se recommandèrent à Nostre Seigneur, et prièrent l'un l'autre de bien faire, et puis ordonnèrent bonne garde pour le charroy avec les charretiers, pour le grand péril eschever [3] qui povoit advenir, et comme il advint, car aucuns et grant quantité des Arminacs vindrent par derrière, cuidants piller

1. Ne bougèrent.

2. Charles de Bourbon, comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourbon que les Anglais retenaient captif depuis la bataille d'Azincourt.

3. Éviter.

Digitized by Google

les biens de nos gens. Et aucuns des voituriers les virent venir ; ils destelèrent leurs chevaux et s'en voldrent fuir, mais les Arminacs leur furent au-devant, qui moult les dommaigèrent du corps, et aucuns de la vie ; et après cuidèrent venir au pillaige, mais ils furent si bien receus, que moult fut joyeux qui se pot sauver. En tant que les larrons furent ainsi gardés de piller, les Arminacs approchèrent nos gens, et furent les Gascons qui estoient montés, et la greigneur [1] partie de leurs gens ordonnés encontre les arbalestriers et archiers, et compaignons de Paris, et les Escossois contre les Anglois, et la grosse bataille contre la grosse bataille. Quant ceux de Paris virent que ceux à cheval venoient vers eux, ils commencèrent à traire de arcs et de arbalestres moult asprement. Quant Gascons virent ce, ils baissèrent la chère, et tournoyèrent leurs lances devant eux pour garder leurs chevaux du trait, et les poignèrent de l'esperon moult fort, comme cils qui avoient espérance de les mettre tous à mort, mais qu'ils fussent près ; mais les malheureux, les meschants, les maudits ne véoient pas le mal qui estoit devant leurs yeux ; car comme ils approuchoient de nos gens à pointe d'esperon, leurs chevaux entrèrent dedans les pieux fichiés, et les pieux dedans leurs poitrines, en ventres et en jambes, si ne porent aller en avant, mais cheurent les aucuns tous morts, et les maistres après. Ceux qui furent aterrés, crioient aux autres « Viras, viras, » c'est-à-dire : « Retournez, retournez ». Si s'en cuidèrent tantost fuir, mais leurs chevaux, qui navrés estoient des pieux davantdits, chéoient tous morts sous eux, qui en abattoient deux ou trois, et faisoient trébucher leurs gens qui après venoient. Quant les Escossois et les autres virent ce, moult furent esbahis, et eux prindrent à fuir comme bestes que un loup espart çà et là ; et nos gens à les suivir de près, et à occire et battre ce qu'ils porent atteindre ; et en demoura en la place de morts quatre cents et plus, et de prins grant quantité. Et comme les meschants eux cuidèrent sauver à entrer à Orléans, ils furent aperceus de ceux

1. Majeure.

Digitized by Google

du siège, qui leur allèrent au-devant, et en tuèrent autant ou plus qu'on avoit fait en la bataille devantdite. Ainsi leur advint pour leur péché qu'ils avoient en pensée que tout fust mis à l'espée : mais tout bel leur fut quant ils ne porent garder que l'espée de leurs ennemis ne les tuast. Quant nos gens orent mené leurs vivres en l'ost, ils s'en revindrent à Paris, le dix-neufviesme jour de février, l'an mil quatre cents vingt-huit [1] ; et fut trouvé que de ceux de Paris n'estoit mort en bataille que quatre hommes et des voituriers qui s'en cuidèrent fouir, plus et moult de navrés. Dont c'est grant pitié, et d'une part et d'autre, qu'il faut que chrestienté tue ainsi l'un l'autre sans avoir cause pourquoy ; car l'un sera de cent lieues loing de l'autre, qu'ils se vendront entretuer pour gagner un pou d'argent, ou le gibet au corps, ou enfer à la pauvre ame.

Item, en ce temps furent commencées à Saint-Jacques-de-la-Boucherie à dire les heures canoniaux comme à Nostre-Dame, le seiziesme jour de janvier mil quatre cents vingt-huit, jour de dimanche, qui estoit par cinq.

Item, le duc de Bourgongne revint à Paris le quatriesme jour d'apvril, jour Saint-Ambroise, à moult belle compaignie de chevaliers et d'escuyers ; et après, environ huit jours, vint à Paris un cordelier nommé frère Richard, homme de très grant prudence, savant à oraison, semeur de bonne doctrine pour édifier son proïsme [2]. Et tant y labouroit fort que envis [3] le crèroit qui ne l'auroit veu : car tant comme il fut à Paris, il ne fut qu'une journée sans faire prédication ; et commença le samedy seiziesme jour d'apvril mil quatre cents vingt-neuf, à Sainte-Geneviefve, et le dimanche ensuivant et la sepmaine ensuivant,

1. 1429, nouveau style. Ce convoi de vivres de carême expédié de Paris aux troupes qui assiégeaient Orléans était sous la conduite du sire de Falstaff et du prévôt Simon Morhier. La défaite des Armagnacs fut complète ; elle est connue dans l'histoire sous le nom de « Journée des Harengs ».

2. Prochain.

3. A peine.

Digitized by Google

c'est à sçavoir, le lundy, le mardy, le mercredy, le jeudy, le vendredy, le samedy, le dimanche aux Innocents ; et commençoit son sermon environ cinq heures au matin, et duroit jusques entre dix et onze heures ; et y avoit tousjours quelque cinq ou six mille personnes à son sermon ; et estoit monté, quand il preschoit, su un haut eschaffaut qui estoit près de toise et demie de haut, le dos tourné vers les Charniers encontre la Charronnerie, à l'endroit de la Danse Macabré.

Item, le jour de l'Invention Saint-Denys, s'en retourna le duc de Bourgongne en son pays de Flandres ; et tousjours estoit le siége devant Orléans, dont les vivres enchérirent fort à Paris ; car par contrainte il y convenoit souvent mener grant foison de farines et d'autres vivres, et choses qui sont nécessaires pour guerre ou siége ; brief, on en mena tant, que le blé enchérit à Paris, de samedy à autre, de vingt sols parisis à quarante sols parisis, et toutes choses dont homme povoit vivre par cas pareil. Ainsi, comme devant est dit, se départit le duc de Bourgongne, sans ce qu'il fist aucun bien au regard de la paix ou du pouvre peuple, et disoit-on qu'il alloit combattre les Liégeois.

Item, le cordelier devantdit prescha le jour de Saint-Marc ensuivant à Boulogne-la-Petite ; et là ot tant de peuple, comme devant est dit. Et pour vray celle journée, au revenir dudit sermon, furent les gens de Paris tellement tournés en dévotion et esmeus, qu'en moins de trois heures ou de quatre eussiez veu plus de cent feux, en quoy les hommes ardoient tables et tabliers, des cartes, billes et billars, nurelis et toutes choses à quoy on se povoit courcer et maugréer à jeu convoiteux.

Item, les femmes, celui jour et lendemain, ardoient devant tous les attours de leurs testes comme bourreaux, truffaux, pièces de cuir ou de baleine, qu'elles mettoient en leurs chaperons pour estre plus roides ou rebras davant ; les damoiselles laissèrent leurs cornes et leurs queues et grant foison de leurs pompes. Et vrayment dix sermons qu'il fist à Paris et un à Boulongne, tournèrent plus le peuple à dévotion

Digitized by Google

que tous les sermoneurs qui puis cent ans avoient presché à Paris.

Item, il disoit pour vray que depuis un pou il estoit venu de Sirie, comme de Jérusalem ; et là rencontra plusieurs tourbes de Juifs qu'il interrogea ; et ils lui dirent pour vray que Messias estoit né, lequel Messias leur debvoit rendre leur héritaige : c'est à sçavoir la Terre de Promission, et s'en alloient vers Babyloine à tourbes ; et selon la Sainte-Escripture [1], celui Messias est Antechrist, lequel doit naistre en la cité de Babyloine, qui jadis fut chef des royaumes des Persans, et doit estre nourri en Bethsaida, et converser en Coronaim en sa jouvente, esquelles Nostre Seigneur dit : « Vœ, vœ tibi Bethsaida ! Vœ, vœ, Coronaim ! »

Item, ledit frère Richard prescha le darrain sermon à Paris, le mardy lendemain de Saint-Marc, vingt-sixiesme jour dudit apvril mil quatre cents vingt-neuf ; et dit au départir que l'an qui seroit après, c'est à sçavoir l'an trentiesme, que on verroit les plus grans merveilles que on eust oncques veues, et que son maistre frère Vincent [2] le tesmoigne, selon l'Apocalipse, et les Escriptures monsieur saint Paul, et aussi le tesmoigne frère Bernard, un des bons prescheurs du monde, si comme on disoit cestui frère Richard. Et en icelui temps estoit celui frère Bernard en prédication par-delà les Alpes en Italie, où il avoit plus converti de peuple à dévocion que tous les prescheurs qui depuis deux cents ans devant y avoient presché. Et pour vray, le mardy que cestui frère Richard se partit de son sermon, que plus n'avoit congé d'en faire à Paris, quant il commanda sa bonne recommandation, et qu'il commanda à Dieu au peuple de Paris qu'ils priassent pour lui et il prieroit Dieu pour eux, les gens, grans et petits, plouroient si piteuse-

1. Saint Mathieu, XI, 21.

2. Saint Vincent Ferrier, prédicateur espagnol qui parcourait l'Europe en annonçant l'avènement de l'Antéchrist, de même que saint Bernardin de Sienne, cité plus bas.

Digitized by Google

ment, comme s'ils veissent porter en terre leurs meilleurs amis, et lui aussi. Et atant, celui jour ou l'endemain, se cuidoit partir le proudhomme, et s'en alla vers les parties de Bourgongne ; mais ses frères firent tant par prières que encore demoura-il à Paris, pour confermer par prédicacion le bon édifiement qu'il avoit commencé. Et en ce temps fit ardre plusieurs madagoires [1] que maintes sotes gens gardoient en lieux repos [2] ; et avoient si grant foy en celle ordure, que pour vray ils croyoient fermement que, tant comme ils l'avoient, mais qu'il fust bien nettement en beaux drapeaux de soie ou de lin enveloppé, que jamais jour de leurs vies ne seroient pouvres ; et pour certain, tels y avoit qui les baillèrent de leur gré, quand ils orent ouy comment le prudhomme blasmoit tous ceux qui ainsi follement créoient ; ils jurèrent que oncques, puis qu'ils les gardèrent, ils ne se virent un jour qu'ils ne dussent tousjours plus que vaillant ils n'avoient ; mais très grant espérance avoient qu'ils les eussent faits moult riches ou temps advenir, par le mauvais conseil d'aucunes vieilles femmes, qui trop cuident savoir quand elles se boutent en telles meschancetés, qui sont droites sorceries et hérésies.

Item, en celui temps avoit une Pucelle [3], comme on disoit, sur la rivière de Loire qui se disoit prophète, et disoit : « Telle chose adviendra pour vray. » Et estoit contraire au régent de France et à ses aydants. Et disoit-on que maugré tous ceux qui tenoient le siége devant Orléans, elle entra en la cité atout grant foison d'Arminacs et grant quantité de vivres, que oncques ceux de l'ost ne s'en meurent ; et si les véoient passer à un trait ou deux d'arc près d'eux ; et si avoient si grant nécessité de vivres, que un homme eust bien mangé pour trois blancs de pain à son disner. Et plusieurs autres choses de elle racontoient ceux qui mieux aimoient les Arminacs que les Bour-

1. Mandragores.
2. Cachés.
3. Jeanne d'Arc.

Digitized by Google

guignons, ne que le régent de France. Ils affermoient que, quant elle estoit bien petite, qu'elle gardoit les brebis, que les oiseaux des bois et des champs, quant les appelloit, ils venoient manger son pain dans son giron comme privés. *In veritate apocriphum est.*

Item, en celui temps levèrent le siège les Arminacs, et firent partir Anglois par force de devant Orléans, mais ils allèrent devant Vendosme, et la prindrent, comme on disoit ; et partout alloit celle Pucelle armée avec les Arminacs, et portoit son estendard, où estoit tant seulement en escript « *Jésus* », et disoit-on qu'elle avoit dit à un capitaine anglois qu'il se despartist du siége avec sa compaignie, ou mal leur vendroit et honte à trestous ; lequel la diffama moult de langaige, comme clamer ribaude et putain ; et elle lui dit que maugré eux tous ils partiroient bien brief, mais il ne le verroit jà, et si seroient grant partie de sa gent tués. Et ainsi en advint-il, car il se noya le jour devant que l'occision fust faite ; et depuis fut pesché et fut despecé par quartiers et boullu et embasmé et apporté à Saint-Merry, et fut huit ou dix jours en la chapelle devant le cellier ; et nuit et jour ardoient devant son corps quatre cierges ou torches, et après fut emporté en son pays pour enterrer.

Item, en ce temps s'en alla frère Richard ; et le dimanche devant qu'il s'en debvoit aller, fut dit parmy Paris qu'il debvoit prescher ou lieu, ou bien près, où le glorieux martyr monseigneur Saint-Denys avoit esté descollé et maint autre martyr. Si y alla plus de six mille personnes de Paris ; et partirent la plus grant partie le samedy au soir à grans tourbes, pour avoir meilleure place le dimanche au matin, et couchèrent aux champs en vieilles masures et où ils porent mieux, mais son fait fut empesché ; comment ce fut, atant m'en tais ; mais il ne prescha point ; dont les bonnes gens furent moult troublés ; ne plus ne prescha pour celle raison à Paris, et lui convint partir.

Item, en celui temps tenoient les Arminacs les champs, qui tout destruisoient ; et y furent commis Anglois environ huit

Digitized by Google

mille. Mais quant ce vint au jour que les Anglois trouvèrent les Arminacs, ils n'estoient pas plus de six mille, et les Arminacs estoient dix mille. Si coururent sus aux Anglois moult asprement, et les Anglois ne les refusèrent mie. Là ot grant desconfiture d'un lez et d'autre, mais en la fin ne le porent les Anglois souffrir ; car les Arminacs, qui plus estoient de la moitié que n'estoient les Anglois, les encloyrent de toutes parts. Là furent les Anglois desconfits ; et furent bien, comme on disoit, trouvés morts les Anglois [1] quatre mille ou plus, des autres ne sot-on le nombre à Paris.

Item, le dimanche dix-neufviesme jour de juin, l'an mil quatre cents vingt-neuf, fut dédiée l'église Saint-Laurent dehors Paris, par révérend père en Dieu l'évesque de Paris, et autres prélats.

Item, le sixiesme jour de juin, oudit an mil quatre cents vingt-neuf, furent nés à Hobarvilliers deux enfants qui estoient proprement comme ceste figure est [2] ; car pour vray je les vis et les tins entre mes mains, et avoient deux testes, quatre bras, deux cous, quatre jambes, quatre pieds, et n'avoient qu'un ventre ne qu'un nombril, deux testes, deux dos ; et furent chrestiennés, et furent trois jours sur terre pour veoir la grant merveille au peuple de Paris. Et pour vray, du peuple de Paris, y fut les voir plus de dix mille personnes, que hommes que femmes ; et par grace de Nostre Seigneur, la mère en délivra saine et sauve. Ils furent nés environ sept heures au matin, et furent chrestiennés en la paroisse Saint-Christofle, et l'une fut nommée Agnès, l'autre Jehanne, leur père Jehan Discret, la mère Gillette, et vesquirent après le baptesme une heure.

Item, en celle propre sepmaine, le dimanche ensuivant, fut né en la Chanverie, derrière Saint-Jehan, un veel qui avoit deux testes, huit pieds, et deux queues ; et la sepmaine ensui-

1. Il s'agit de la victoire de Patay remportée par la Pucelle le 18 juin 1429.

2. Un croquis, joint au ms. original, n'a pas été reproduit sur les copies qui nous sont parvenues.

Digitized by Google

vant fut né vers Saint-Huistace un pourcelet qui avoit deux testes, mais qui n'avoit que quatre pieds.

Item, le mardy devant la Saint-Jehan, fut grant esmeute que les Arminacs debvoient entrer celle nuit à Paris, mais il n'en fut rien.

Item, depuis, sans cesser jour ne nuit, ceux de Paris enforcèrent le guet et firent fortifier les murs, et y mirent foison canons et autre artillerie ; et changèrent le prévost des marchands et les eschevins ; et firent un nommé Guillaume Sanguin prévost des marchands ; et les eschevins furent, c'est à sçavoir : Imbert des Champs, mercier et tapissier ; Colin de Neufville, poissonnier ; Jehan de Dampierre, mercier ; Rémon Marc, drappier ; et furent faits et institués la première sepmaine de juillet.

Et le dixiesme jour dudit mois vint le duc de Bourgongne à Paris, à un jour de dimanche, environ six heures après disner, et n'y demeura que cinq jours ; èsquels cinq jours y ot moult grant conseil, et fut faite procession générale, et fut fait bien moult bel sermon à Nostre-Dame de Paris, et au Palais fut publiée la charte ou lettre comment les Arminacs traitèrent jadis la paix en la main du légat du pape, et en outre que tout estoit pardonné d'un costé et d'un autre, et comment ils firent les grans serments ; c'est à sçavoir : le dauphin et le duc de Bourgongne, et comment ils receurent le précieux corps de Nostre-Seigneur ensemble, et le nombre de chevaliers de nom d'un lez et d'autre. En ladite lettre ou charte mirent tous leurs signes et sceaux, et après, comme le duc de Bourgongne voulant et désirant la paix du royaume, et voulant accomplir la promesse qu'il avoit faite, se soubmit à aller en quelque lieu que le dauphin et son conseil voudroient ordonner ; si fut ordonné par ledit dauphin ou ses complices la place, en laquelle place le duc de Bourgongne se comparut, lui dixiesme des plus privés chevaliers qu'il eust, lequel duc de Bourgongne, lui estant à genoux devant le dauphin, fut ainsi traistreusement merdri comme chascun scet. Après la conclusion de ladite lettre, grant

Digitized by Google

murmure commença. Et tels avoient grant alliance aux Arminacs qui le prindrent en très grant hayne. Après le murmure, le régent de France et duc de Bethefort fit faire silence, et le duc de Bourgongne se plaint de la paix ainsi enfrainte, et en après, de la mort de son père, et adonc on fist lever les mains au peuple que tous seroient bons et loyaux au régent et au duc de Bourgongne. Lesdits signeurs leur promirent par leur foy garder la bonne ville de Paris.

Et le samedy ensuivant le duc de Bourgongne se partit de Paris, et emmena sa sœur, la femme du régent avec lui, et le régent s'en alla d'autre part à Pontoise, lui ses gens ; et fut ordonné capitaine de Paris le seigneur de l'Isle-Adam, et les Arminacs entrèrent ceste sepmaine en la cité d'Ausserre, et puis vindrent à Troyes, et entrèrent dedans, sans ce qu'on leur deffendist. Et quant ceux des villaiges de Paris à l'entour sceurent comment ils conquestoient ainsi pays, ils laissèrent leurs maisons, et apportèrent leurs biens ès bonnes villes, et soièrent leurs blés avant qu'ils fussent meurs, et apportèrent à la bonne ville de Paris.

Après, tost après, entrèrent en Compigne, et gagnèrent les chastellenies d'entour sans nulle deffense ; et entour Paris prirent-ils Lusarches et Dampmartin, et plusieurs autres fortes villes. Et ceux de Paris moult avoient grant paour, car nul signeur n'y avoit, mais le jour Saint-Jacques, en juillet, furent un pou reconfortés : car ce jour vint à Paris le cardinal de Vincestre et le régent de France, et avoient en leur compaignie foison de gens d'armes et archers, bien environ quatre mille, et le signeur de l'Isle-Adam, qui en avoit de Picars bien environ sept cents, sans la commune de Paris.

Item, pour vray, le cordelier qui prescha aux Innocents, qui tant assembloit de peuple à son sermon, comme devant est dit, pour vray chevauchoit avec eux ; et aussitost que ceux de Paris furent certains qu'il chevauchoit ainsi, et que par son langaige il faisoit tourner les cités qui avoient fait les serments au régent de France où à ses commis, ils le maudissoient de Dieu et de

Digitized by Google

ses saints ; et qui pis est, les jeux des tables, de boules, de dés, bref tous autres jeux qu'il avoit deffendus, recommencèrent en despit de lui ; et mesme un meriau [1] d'estain où estoit empreint le nom de Jésus, qu'il leur avoit fait prendre, laissèrent-ils, et prindrent trestous la croix Saint-Andry.

Item, environ la fin, se rendit aux Arminacs la cité de Beauvais et la cité de Senlis.

Item, le vingt-cinquiesme jour d'aoust, fut prinse par eux la ville de Saint-Denys ; et le lendemain couroient jusques aux portes de Paris, et n'osoit homme yssir pour vendanger vigne ou verjus, ne aller aux marais rien cueillir, dont tout enchérit bientost.

Item, la vigile Saint-Laurent, fut fermée la porte Saint-Martin, et fut crié que nul ne fust si osé d'aller à Saint-Laurent par dévotion, ne pour nulle marchandise, sur la hart ; aussi ne fist-on ; et la feste de Saint-Laurent fut en la grant cour Saint-Martin, et là fut grant foison de peuple ; mais nulle marchandise ne s'y vendoit, se non des fromaiges et œufs, et de fruit de toutes manières, selon la saison.

Item, la première sepmaine de septembre, l'an mil quatre cents vingt-neuf, les quarteniers, chascun en son endroit, commencèrent à fortifier Paris, aux portes de boulevarts, ès maisons qui estoient sur les murs affuster canons et queues pleines de pierres sur les murs, redresser les fossés dehors la ville et faire bannière dehors la ville et dedans. Et en icelui temps, les Arminacs firent escrire lettres scellées du sceau du comte d'Alençon ; et les lettres disoient : « A vous, prévost de Paris » et prévost des marchands et eschevins ; » et les nommoient par leurs noms ; et leur mandoient des saluts par bel langaige largement, pour cuider esmouvoir le peuple l'un contre l'autre et contre eux : mais on apperçut bien leur malice ; et leur fut mandé que plus ne gastassent leur papier pour ce faire, et n'en tint oncques compte.

1. Plaque.

Digitized by Google

Item, la vigile de la Nativité de Nostre-Dame en septembre, vindrent assaillir aux murs de Paris les Arminacs, et le cuidoient prendre d'assaut ; mais pou y conquestèrent, se ce ne fut douleur, honte et meschef ; car plusieurs d'eux furent navrés pour toute leur vie, qui, par avant l'assaut, estoient tous sains : mais fol ne croit jà tant qu'il prend : pour eux le dis, qui estoient pleins de si grant malheur et de si malle créance, que pour le dit d'une créature qui estoit en forme de femme avec eux, que on nommoit la Pucelle (qui c'estoit ? Dieu le scet !) le jour de la Nativité de Nostre Dame, firent conjuracion, tous d'un accord, de celui jour assaillir Paris. et s'assemblèrent bien douze mille et plus ; et vindrent environ heure de gran messe, entre onze et douze, leur Pucelle avec eux, et très grant foison chariots, charrettes et chevaux tous chargés de grans bourées à trois harts pour emplir les fossés de Paris. Et commencèrent à assaillir entre la porte Saint-Honoré et la porte Saint-Denys ; et fut l'assaut très cruel ; et en assaillant disoient moult de vilaines paroles à ceux de Paris. Et là estoit leur Pucelle, atout son estendart, sur les condos des fossés, qui disoit à ceux de Paris : « Rendez-vous de par Jésus, à nous tost, car se vous ne vous rendez avant » qu'il soit la nuit, nous y entrerons par force, vueillez ou non, » et tous serez mis à mort sans mercy. — Voire ! dit un, pail- » larde ! ribaude ! » Et trait de son arbalestre droite à elle, et lui perce la jambe tout outre, et elle de s'enfouir ; un autre perça le pied tout outre à celui qui portoit son estendart. Quant il se sentit navré, il leva sa visière pour veoir à oster le vireton de son pied, et un autre lui trait, et le saigne entre les deux yeux, et le navre à mort, dont la Pucelle et le duc d'Alençon jurèrent depuis que mieux ils aimassent avoir perdu quarante des meilleurs hommes d'armes de leur compaignie. L'assaut fut moult cruel d'une part et d'autre, et dura bien jusques à quatre heures après disner, sans ce qu'on sceust qui eust le meilleur. Un pou après quatre heures, ceux de Paris prindrent cœur en eux ; et tellement les versèrent de canons et d'autres traits, qu'il leur convint par force reculer et laisser leur assaut, et eux

Digitized by Google

en aller. Qui mieux s'en povoit aller estoit le plus heureux ; car ceux de Paris avoient de grans canons qui jettoient de la porte Saint-Denys jusques par-delà Saint-Ladre largement, qu'ils leur jettoient au dos, dont moult furent espuvantés ; ainsi furent mis à la fuite ; mais hommes n'issy de Paris pour les suivir, pour paour de leurs embusches. En eux en allant, ils boutèrent le feu en la grange des Mathurins, emprès les Porcherons ; et mirent de leurs gens, qui morts estoient à l'assaut, qu'ils avoient troussés sur leurs chevaux, dedans celui feu grande foison, comme faisoient les payens à Rome jadis ; et maudissoient moult leur Pucelle, qui leur avoit promis que sans nulle faute ils gaigneroient à celui assaut la ville de Paris par force, et qu'elle y gerroit celle nuit, et eux tous, et qu'ils seroient tous enrichis des biens de la cité, et que tous seroient mis, qui y mettroient aucune deffence, à l'espée, ou ars en sa maison. Mais Dieu qui mua la grant entreprinse d'Holoferne, par une femme nommée Judith, ordonna par sa pitié autrement qu'ils ne pensoient ; car l'endemain y vindrent quérir par saufconduit leurs morts, et le héraut qui vint avec eux, fut sermenté du capitaine de Paris, combien il y avoit eu de navrés de leurs gens ; lequel jura qu'ils estoient bien quinze cents, dont bien cinq cents ou plus estoient morts ou navrés à mort. Et vray est qu'en celui assaut n'avoit aussi comme nuls hommes d'armes, qu'environ quarante ou cinquante Anglois, qui moult y firent bien leur devoir ; car la plus grant partie de leur charroy, en quoy ils avoient amené leurs bourrées, ceux de Paris leur ostèrent ; car bien ne leur devoit pas venir de vouloir faire telle occision le jour de la sainte Nativité Nostre Dame.

Item, environ trois ou quatre jours après, vint le régent à Paris, et envoya de ses gens à Saint-Denys ; mais les Arminacs s'en estoient partis sans rien payer de leurs despens ; car ils promettoient à ceux de Saint-Denys de les payer des biens de Paris quand ils seroient entrés dedans ; mais ils faillirent à leur intention ; pourquoy ils trompèrent leurs hostes de Saint-Denys et d'ailleurs. Et qui pis fut pour eux, le régent et les prévost

Digitized by Google

de Paris et dès marchands et eschevins de Paris, les orent en grant indignacion, pour ce que sitost se rendirent aux Arminacs sans coup férir ; et en furent condampnés en très grans amendes, comme vous orrez ci après déclairé pour vray.

Item, le vendredy darrain jour de septembre de l'an quatorze cents vingt-neuf, vint à Paris le duc de Bourgongne, à moult belle compaignie, et tant grant, qu'il convint qu'on les logeast ès maisons des mesnaigers et en maisons vuides, dont moult avoit à Paris ; et avec porcs et vaches couchoient leurs chevaux. Et vint par la rue Saint-Martin ; et amena avec lui sa sœur, femme du duc de Bethefort, régent de France, qui avec lui estoit ; et avoit devant lui dix hérauts, tous vestus de cottes d'armes du seigneur à qui chascun estoit, et autant de trompettes. Et en celle pompe ou vaine gloire allèrent par la rue Maubué à madame Sainte-Avoye faire leurs oblacions, et de là allèrent à Saint-Paul.

Environ huit jours après, vint le cardinal de Vincestre à belle compaignie. Et firent plusieurs conseils, tant qu'enfin, à la requeste de l'Université, de Parlement, de la bourgeoisie de Paris, fut ordonné que le duc anglois de Bethefort seroit gouverneur de Normandie, et le duc de Bourgongne seroit régent de France. Ainsi fut fait : mais moult laissoit envis [1] le duc de Bethefort ledit gouvernement ; si faisoit sa femme : mais faire leur convint. Et quant les Anglois furent partis, qui partirent à un samedy au soir, et allèrent à Saint-Denys, faisant du mal assez, le duc de Bourgongne se partit après, et print trefve aux Arminacs jusques à Noël ensuivant ; c'est à sçavoir pour la ville de Paris et pour les fauxbourgs d'autour tant seulement, et tous les villaiges d'entour Paris estoient apatis [2] aux Arminacs ; ne homme de Paris n'osoit mettre le pied hors des fauxbourgs, qui ne fust mort, ou perdu, ou rançonné de plus qu'il n'avoit vaillant, ne ne s'osoit revancher ; et si ne venoit rien à Paris

1. Malgré lui.
2. A contribution.

Digitized by Google

JEANNE D'ARC

Digitized by Google

Digitized by Google

pour vie de corps d'homme, qui ne fust rançonné deux ou trois fois plus qu'elle ne valoit. Le cent de petits cotterets valoit vingt-quatre sols parisis ; le molle sept sols ou huit sols ; deux œufs, quatre deniers parisis ; un petit fromaige, tout nouveau fait, quatre blancs ; le boissel de poys quatorze ou quinze blancs ; et si couroit très forte monnoye ; ne il n'estoit nouvelle, ne pour Toussaint, ne pour autre feste, en celui temps, de hareng frais, ne de quelque marée à Paris.

Item, le duc de Bourgongne, quand il ot esté environ quinze iours à Paris, il se despartit la vigile Saint-Luc, et emmena avec ui ses Picars qu'il avoit amenés, environ six mille, aussi forts larrons qu'il avoit entré à Paris, puis que la malheureuse guerre estoit commencée, et comme il parut bien en toutes les maisons où ils furent logés. Et aussitost qu'ils furent partis hors des portes de Paris, ils n'encontroient hommes qu'ils ne desrobassent ou battissent. Quant l'avant-garde fut partie, le duc de Bourgongne fist crier, comme une manière d'appaiser gens simples, que se on véoit que les Arminacs venoient assaillir Paris, que on soy deffendit le mieux que on pourroit ; et laissa sans garnison la ville de Paris. Véez là tout le bien qu'il fist pour la ville. Si n'estoient point les Anglois amis, pour ce que on les mist hors du gouvernement.

Item, avant que Noël fust, et que les trefves faillissent, firent tant de maux les Arminacs entour Paris, que oncques les tyrans de Rome, ne larrons de bois, ne murdriers, ne firent oncques plus grant tyrannie souffrir à chrestiens qu'ils faisoient ; et avec la tyrannie prenoient quant que avoient ceux qui chéoient en leurs mains, jusques à vendre femmes et enfants, qui les eust pu vendre, et personne nulle ne leur contredisoit ; car le régent de France, duc de Bethefort, n'avoit cause de s'en mesler, pource qu'on avoit fait le duc de Bourgongne régent, lequel ot en icelui termine grant tribulation. Car comme il ot fait tout bien et bel ordonner et appareiller tout quant que puet et doit appartenir à nopce de si grant prince, et comme tout fut appresté, qu'il n'attendoit de jour en jour la dame qu'il debvoit prendre

Digitized by Google

à femme, qui estoit fille du roy de Portugal, laquelle s'estoit mise en mer, quand elle fut, et sa mesnie [1], près de l'Escluse, aussi comme à une veue, et qu'on commençoit jà la feste de sa venue, il vint un vent qui lui fut si contraire, que elle fut eslongnée en peu d'heures en un loingtain pays, qu'il fut plus de quarante jours avant qu'on sceust la certeneté en quel pays elle estoit arrivée ; et lui convint par force en la terre son père arriver en Aragon [2] ; et après fut-elle ramenée au duc de Bourgongne saine et sauve. Et ce estoit la cause pourquoy il entrelaissa ainsi Paris en celui temps.

ANNÉE 1430

La chasse aux pillards. — Un condamné à mort demandé en mariage. — Conjurés décapités et noyés. — Depuis la mort de Salisbury les Anglais perdent partout. — Un complot de prisonniers à la Bastille. — Jeanne d'Arc est prise à Compiègne. — Double pillage à Saint-Maur-des-Fossés ; les Armagnacs ne laissent aux Anglais que les cuillères à pot. — Pas de nouvelles du duc de Bourgogne. — Picards, larrons et moqueurs de gens. — Baptême de cloche. — Les Armagnacs brûlent tout, les blés, les chariots et les gens. — Pierronne la Bretonne prêchée et arse au parvis Notre-Dame.

Et par celle faute et que nul gouverneur n'avoit à Paris, ne qui obviast à l'encontre des ennemis, et que rien ne venoit à

1. Suite.

2. En réalité Isabelle de Portugal atterrit en Angleterre où la tempête avait jeté le navire qui la portait. Son mariage avec Philippe le Bon fut célébré à Bruges, le 10 janvier 1430.

Digitized by Google

Paris qui ne fust rançonné deux ou trois fois, et le convenoit vendre quand il estoit arrivé, si cher, que pouvres gens n'en povoient avoir, si en advint une grant douleur ; car grant foison de pauvres mesnaigers, dont les aucuns avoient femmes et enfants, les autres non, s'en yssirent grant foison de Paris, comme par manière d'aller esbattre ou gagner ; et se désespérèrent pour la grant pauvreté qu'ils souffroient ; et s'accompaignèrent avec autres qu'ils trouvèrent ; et commencèrent, par l'ennortement de l'Ennemi, à faire tous les maux que peuvent faire chrestiens ; dont il convint par force qu'on s'assemblast pour les prendre. Et en print-on à la première fois quatre-vingt-dix-huit ; et un pou de jours après on en pendit douze au gibet de Paris le deuxiesme jour de janvier ; et le dix ensuivant, on en mena onze ès halles de Paris, et leur coupa-on les testes à tous dix. Le onziesme estoit un très bel jeune fils d'environ vingt-quatre ans ; il fut despouillé et prest pour bander ses yeux, quant une jeune fille, née des halles, le vint hardiement demander ; et tant fist par son bon pourchas, qu'il fut ramené au Chastelet, et depuis furent espousés ensemble.

Item, en cellui temps fut la Pasques le dix-septiesme jour d'apvril ; et fut si très cher et très froit, que valoit le molle de busche neuf sols parisis, et le cotteret et le charbon aussi cher ou plus, et toutes choses dont on povoit vivre, se non pommes dont les pauvres gens avoient tant seulement amendement ; et pour la deffaulte d'huile, on mangeoit du beurre en celui caresme, ès halles, comme en charnage [1].

Item, le vingt-uniesme jour de mars vindrent les Arminacs proyer gens et bestail ; et firent celui jour moult de maux. Si le vint-on dire à Paris au sire de Saveuse, lequel s'arma lui et sa gent, et avec lui plusieurs de Paris, avec lesquels avoit un quartenier, un eschevin et receveur des aydes, nommé Colinet de Neufville, le bastard de Saint-Pol, le bastard de Saveuse, lesquels, aussitost qu'ils furent aux champs, se desreèent sans

1. Jours gras.

Digitized by Google

eux tenir ensemble, et tous furent prins en mains d'une heure ; dont les Arminacs orent très grant finance.

Item, quant les Arminacs virent que leurs choses de toutes parts leurs venoient si bien à point, si s'enhardirent et vindrent le vendredy ensuivant, vingt-troisiesme jour de mars environ mynuit, atoutes eschelles devant Saint-Denys ; et l'eschellèrent, et entrèrent dedans, et tuèrent les bonnes gens qui faisoient celle nuit le guet sans mercy ; et après allèrent parmy la ville, tuant et occiant quant que ils encontroient. Et pillèrent celle nuit la ville, et tuèrent grant foison des Picars qui y estoient en garnison, et emmenèrent presque tous leurs chevaux. Et quant ils furent bien troussés, ils laissèrent la ville et s'en allèrent atout leur pillaige, qui moult grant estoit et trop.

Item, en celui temps furent aucuns des grans de Paris, comme de Parlement et du Chastelet, et marchans et gens de mestier, qui firent ensemble conjuracion de mettre les Arminacs dedans Paris, à quelque dommaige que ce fust ; et debvoient estre signés de certains signes quant les Arminacs entreroient à Paris ; et qui n'auroit ce signe estoit en péril de mort. Et y avoit un carme nommé frère Pierre d'Allée, qui estoit porteur et rapporteur de lettres de un lez et d'autre : mais Dieu ne.volt pas souffrir que si grant homicide fust faite en la bonne cité de Paris ; car le carme fut prins, qui moult en encusa par gehenne qu'on lui fist. Et vray fut que la sepmaine de la Passion, entre Pasques flouries et le dimanche devant, on en print plus de cent cinquante ; et la vigile de Pasques flouries on en coupa à six la teste ès halles, et on en noya. Aucuns moururent par force de gehenne, aucuns finèrent par chevance, aucuns s'enfouirent sans revenir. Quant les Arminacs virent qu'ils orent failli à leur entreprinse, ils furent tous désespérés, et ne trouvoient ne femmes ne enfants qu'ils ne prinssent ; et venoient jusques aux portes de Paris sans contredit de nully : mais on attendoit de jour en jour le duc de Bourgongne qui n'alla ne ne vint. Passa janvier, février, mars et apvril.

Le vingt-uniesme jour d'apvril, allèrent bien trois cents

Digitized by Google

Anglois ou environ pour cuider prendre un chastel nommé la Chasse[1] : mais par leur convoitise ils se transportèrent à Chele-Sainte-Baudour, et pillèrent la ville, puis l'abbaye, et s'en vindrent devant ledit chastel ainsi troussés des biens de l'église et des laboureurs ; dont il leur meschut très griefvement ; car cependant qu'ils pillèrent ladite abbaye, les Arminacs eux assemblèrent des garnisons d'autour, et les encloyrent entre le chastel et eux. Si ne sorent oncques les entendre ; car ceux de dedans les grevèrent moult de traits, et ceux de derrière les assaillirent si asprement, que en bien pou d'heure furent tous morts ou prins. Et ainsi donc les Arminacs furent moult enrichis ; car ils orent tous leurs chevaux et tout ce qu'ils avoient pillé à Chele, et les rançons des vivants, et la dépouille des morts.

Item, le vingt-cinquiesme jour dudit mois, l'endemain Saint-Marc, firent tant les Arminacs, par leur force ou par trahison, qu'ils gaignèrent l'abbaye de Saint-Mor-des-Fossés ; et partout leur venoient biens ; ne oncques, puis que le comte de Salsebri fut tué devant Orléans, ne furent les Anglois en place dont il ne leur convint partir à très grant dommaige ou à très grant honte pour eux.

Item, cel année avoit foison roses blanches au jour de Pasques flouries, qui furent le huitiesme jour d'apvril mil quatre cents vingt-neuf, tant estoit l'année hastive.

Item, le vingt-sixiesme dudit mois, l'an mil quatre cents trente, firent faire les gouverneurs de Paris grans feux, comme on fait à la Saint-Jehan d'esté. Pource que le peuple s'esbahissoit de ce que les Arminacs avoient partout le meilleur, si vinrent et firent entendre au peuple, que c'estoit pour le jeune roy Henry qui se tenoit roy de France et d'Angleterre, qui estoit arrivé à Boulongne, lui et grant foison de soudoyers, pour combattre les Arminacs ; dont il n'estoit rien, ne du duc de Bourgongne nouvelle nulle n'estoit. Si estoit le monde aussi comme au désespoir de ce que on ne gagnoit rien, et que les

1. Forteresse située dans la forêt de Montmorency.

Digitized by Google

gouverneurs leur faisoient ainsi entendant que brief ils auroient secours, dont quelque signeur ne faisoit nul semblant de secours, ne d'aucun traité ; par quoy des mesnaigers de Paris se despartoient, de quoy Paris affeblioit moult.

Item, la sepmaine de may, avoit à la porte Saint-Anthoine prisonniers, dont l'un avoit payé sa rançon, et estoit eslargi, et alloit avec les gens à son plaisir. Si trouva un jour que celui qui gardoit les prisons s'endormit après disner sur un banc, comme on fait en esté ; si lui osta les clefs ainsi comme il dormoit, et ouvrit la prison, et en deslia trois avec lui ; et vindrent où il dormoit encore, et autres, l'un çà, l'autre là ; et frappèrent sur eux pour les tuer ; et en navrèrent à mort deux ou trois, avant que les gens qui estoient du chastel en peussent rien ouyr. Quant ils sorent comment lesdits prisonniers avoient ouvré, ils accoururent à l'ayde de leurs compaignons hastivement ; et le signeur de l'Isle-Adam qui léans estoit, qui en estoit capitaine, et de la ville de Paris, vint tost où cils estoient. Si les escrie, et fiert d'une hache qu'il tenoit le premier qu'il trouve, si l'abat mort. Les autres ne porent fuir. Si furent trestous prins, et recognurent qu'ils avoient en pensée de tuer tous ceux qui estoient dedans le chastel, et de livrer le chastel aux Arminacs pour prendre Paris par trahison ou autrement. Et tantost que ils orent ce dit, si les fist le capitaine tous tuer, et trainer en la rivière.

Item, en celle année, le douziesme et le treiziesme jour de may, gelèrent toutes les vignes, qui estoient les plus belles par apparence de foison de grappes et grosses que homme les eust veues puis trente ans devant. Ainsi plut à Dieu qu'il advenist, pour nous donner exemple que en ce monde n'a rien seur, comme il appert de jour en jour.

Item, le vingt-troisiesme jour de may, fut prinse devant Compiègne dame Jehanne, la Pucelle aux Arminacs, par messire Jehan de Luxembourg et ses gens, et bien mil Anglois qui venoient à Paris ; et furent bien quatre cents des hommes à la Pucelle que tués que noyés. Après ce, le dimanche ensuivant, vindrent les mil Anglois à Paris, et allèrent asséger les Armi-

Digitized by Google

nacs qui estoient dedans l'abbaye de Saint-Mor-des-Fossés. Si ne se tindrent point et rendirent ladite abbaye, sauve leur vie, sans rien emporter que un baston en leur poing, et estoient bien cent ; et fut le deuxiesme jour de juin mil quatre cents trente.

Item, en celui temps, la livre de beurre salé valoit trois sols parisis de très forte monnoye, et la pinte d'huile de noix six sols parisis. Et pour certain, aussitost que les Arminacs furent despartis, les Anglois, bon gré ou mal gré de leurs capitaines, pillèrent toute l'abbaye et la ville, si au net qu'ils n'y laissèrent pas les cullières au pot, qu'ils n'emportassent ; et ceux de devant à leur entrée avoient bien pillé, et les darrains encores rien n'y laissèrent : quelle pitié !

Item, en celui mois de juin n'estoit encore aucune nouvelle du roy Henry d'Angleterre, qu'il fust point passé la mer, et les gouverneurs de Paris firent entendant au peuple, dès le jour Saint-Georges, qu'il avoit passé la mer par-deçà, dont ils firent faire des feux parmy Paris ; dont le menu peuple n'estoit pas bien content, pour la busche qui tant estoit chère, et que bien sçavoient les aucuns qu'il n'estoit point passé deçà la mer.

Item, du duc de Bourgongne n'estoit nulle nouvelle qu'il dust venir ; et si n'estoit-il sepmaine qu'on ne l'attendist despuis janvier, et c'estoit près de la Saint-Jehan ; mais ainsi le donnoient à entendre les gouverneurs au peuple pour les appaiser ; mais ils disoient quand on parloit de son venir, et le plus : *Patrem sequitur sua proles*, « vrayment les enfants ensuivent voulentiers leur père » ; et plus n'en disoient. Et vrayment passa encore juillet que de lui n'estoit nouvelle, fors qu'il avoit grant foison Picards, qui dès le mois d'apvril avoient mis le siége devant Compigne, mais encore n'y avoient rien fait au mois d'aoust. Et vrayment trois cents Anglois faisoient plus en armes que cinq cents Picars ; et si n'estoit nuls plus forts larrons et moqueurs de gens ; et les Anglois gagnèrent bien douze forteresses entour Paris en un mois, et après allèrent à Corbeil la seconde sepmaine de juillet.

Digitized by Google

Item, le dix-septiesme jour de juillet, à un jeudy, vigile Saint-Arnoul, fut la cloche Nostre-Dame fondue et nommée Jacqueline ; et fut faite par un fondeur nommé Guillaume Sifflet, et pesoit quinze mille ou environ.

Item, le sire de Roz, un chevalier anglois, vint à Paris le mercredy, seiziesme jour d'aoust l'an mil quatre cents trente, le plus pompeusement que on vit oncques : si n'estoit roy ou duc, ou comte ; car il avoit devant lui quatre ménestrels jouants trompes, clerons, tous jouants de leurs instruments. Mais le vendredy ensuivant fortune lui fut trop contraire ; car les Arminacs vindrent prendre la proye devant la porte Saint-Anthoine ; et prindrent bœufs, vaches et autre bétail, et s'en retournèrent atout [1]. Quant le sire de Roz le sceut, il alla atoutes ses gens après, et poursuivit fort, et un autre chevalier anglois, qui estoit capitaine du bois de Vincennes, qui le suivit de près, et autres ; et virent les Arminacs qui passoient Marne par-delà Saint-Mor. Si les suivirent ; et aucuns se mirent en la rivière, qui bien virent le gué par où les Arminacs passèrent, et allèrent outre. Le sire de Roz faillit à trouver le guet, et soy bouta en la rivière trop hardiment, et le capitaine du bois de Vincennes, qui aussi faillit, et un autre chevalier nommé monseigneur de Moucy, et plusieurs autres, qui tous furent noyés ; et grant foison d'Arminacs aussi le furent ; mais ceux qui passèrent besoingnèrent si bien qu'ils recouvrèrent tous les prisonniers et la proye ; et avec ce prindrent le capitaine de Lagny, messire Jehan Foucault, et plusieurs autres tuèrent ; et plusieurs d'eux furent tués. Et n'estoit guères quinze jours qu'il ne venist à Paris trois ou quatre cents ou plus ou mains d'Anglois ; mais aussitost qu'ils alloient sur les Arminacs, tousjours perdoient aussitost qu'ils frappoient ensemble, et les Arminacs les mettoient tous à mort ; et disoient que c'estoit pource que, puis le siége fut mis devant Orléans, le comte de Salsebri pilla et fit piller l'église Nostre-Dame-de-Cléry ; lequel mourut tantost

1. Avec.

Digitized by Google

après, par cas de meschief, d'une pièce de canon qui rompit.

Item, après fut levé le siége qui tant avoit cousté, et tant de leurs gens prins et morts.

Item, depuis que ce qu'il fist à Lusarches en l'église de Saint-Cosme, puis à Chesle-Sainte-Baudour, et tantost après furent presque tous prins et tués ; et puis que ont-ils fait à Saint-Mor-des-Fossés en l'église et partout où ils porent avoir le dessus ? Les églises sont pillées qu'il n'y demoure ni livres, ni la bouette ou couppe où le corps de Nostre Seigneur repose, ne reliques, pour tant qu'il y ait or ou argent, ou aucun métal, qu'ils ne jettent soit le corps de Nostre-Seigneur, soit les reliques. Tout ne leur chault, ou des corporaux, n'y laissent-ils nuls qui puissent ; et n'y a aucun qui soit maintenant aux armes, de quelque costé qu'il soit, François, ou Anglois, ou Arminac, ou Bourguignon, ou Picart, à qui il eschappe rien qu'ils puissent, s'il n'est trop chaud ou trop pesant ; dont est grant pitié et dommaige que les signeurs ne sont d'accord. Mais se Dieu n'en a pitié, toute France est en grant danger d'estre perdue ; car de toutes pars on y gaste les biens, on y tue les hommes, on y boute feux ; et n'est estrange ne privé qui point en die : *Dimitte*, mais tousjours va de mal en pis, comme il appert.

Vray est que le jour de Saint-Augustin, en aoust mil quatre cents trente, cinquante ou soixante voituriers ou environ, que de Paris, que d'entour, allèrent querre des blés, qui près du Bourgel estoient nouveaux soyés [1], et estoient aux bourgeois de Paris. Les Arminacs le sceurent par leurs espies, dont ils avoient assez à Paris ; si parvindrent sur eux à grant puissance ; si se combattirent le mieux qu'ils porent nos gens de Paris. Mais rien ne leur valut, car tantost les Arminacs les desconfirent, et en tuèrent moult ; et tout le remenant [2] qu'ils ne tuèrent, mirent en leurs prisons, et par leur grant mauvaistié mirent le feu dedans les blés qui ès chariots et charrettes estoient ; et

1. Coupés.
2. Reste.

Digitized by Google

tout ardoient, que rien n'en fut rescous que les ferreures ; et quant ils véoient aucun de ceux qui estoient à la terre navré à mort ou mains que mort, qu'il remuoit, ils le prenoient et le jettoient dedans le feu, qui moult grant estoit ; car tout le blé et tout le charroy estoit en feu et en flambe.

Item, sans ceux qui furent morts, ils en prindrent bien six vingts ou plus et tous les chevaux, et les rançonnèrent. Et à celle heure de malheur arriva le connestable de France à Paris, nommé le signeur de Stanfort, atout une très grande compaignie d'Anglois ; et passa à une lieue ou environ près la place où ils se combattoient ; et si n'en sot rien ; dont ce fut grant pitié et grant dommaige ; car la plus grant partie de ceux qui furent prins estoient tous mesnaigers ayants femmes et enfants, qui furent auques tous à pouvreté par les rançons qu'il leur convint payer ou estre mors sans mercy.

Item, le troisiesme jour de septembre, à un dimanche, furent preschées au parvis Nostre-Dame deux femmes, qui environ demi an devant avoient esté prinses à Corbeil et admenées à Paris ; dont la plus aisnée, Pierronne, et estoit de Bretagne bretonnant ; elle disoit, et vray propos avoit, que dame Jehanne [1], qui s'armoit avec les Arminacs, estoit bonne, et ce qu'elle faisoit estoit bien fait et selon Dieu.

Item, elle recognut avoir deux fois receu le précieux corps de Nostre Seigneur en un jour.

Item, elle affermoit et juroit que Dieu s'apparoit souvent à elle en humanité, et parloit à elle comme ami fait à autre, et que la darraine fois qu'elle l'avoit veu, il estoit long vestu de robe blanche, et avoit une huque vermeille par-dessous, qui est aussi comme blasphème. Si ne s'en volt oncques révoquer de l'affermer en son propos, qu'elle véoit Dieu souvent vestu ainsi ; par quoy cedit jour fut jugée à estre arse ; et mourut en ce propos cedit jour de dimanche, et l'autre fut délivrée pour celle heure.

1. Jeanne d'Arc.

Digitized by Google

Item, le lendemain, jour de lundy, quatriesme de septembre mil quatre cents trente, venoit par la rivière vingt-trois foncets [1] chargés de vivres et d'autres marchandises. Si ot grosses paroles entre les gens d'armes et mariniers ; et à celle heure arrivèrent les Arminacs moult cruellement sur eux ; et pour le descort qui entre eux estoit, et espécialement en treize de leurs foncets, ils orent trop pou de deffense en eux et furent prins six vingt et plus, sans les morts ; et les dix qui n'avoient point de descort le firent si bien qu'ils passèrent eux et leurs dix foncets, et vinrent à port sainement ; et pour ce descort entre gens en doubte est trop grant péril, comme il appert à ce royaume de France.

Item, lendemain que le sire de Stanfort fut arrivé à Paris il vint asséger la ville de Brie-Comte-Robert ; et la print d'assaut au deuxiesme jour, mais il n'ot pas sitost le chastel, mais tost après se rendirent ceux de dedans. Quant est de monseigneur de Bourgongne, n'estoit nulle nouvelle grant pièce après la Saint-Remy, ne de personne qui bien voulsist à la bonne ville de Paris ; et bien y apparoit, car il n'y avoit que un pou de ne sçay quels larrons à Lagny, mais nul n'y mettoit remède que toutes les sepmaines ne prinssent à quelque porte de Paris, ou bien près, hommes, femmes, enfants, bestail sans nombre, dont ils avoient grant finance, et tousjours or et argent ; et ceux qui ne povoient payer leurs rançons, estoient accouplés à cordes, et jettés en la rivière de Marne, ou pendus par les gorges, ou en vieilles caves liés, sans jamais leurs donner que manger. Et si n'estoit rien de quelque bien pour corps humain, qui pust arriver à Paris sans estre en leur danger, tant gardoient bien tous les passaiges et par terre et par eau ; et tellement que à la Saint-Remy mil quatre cents trente, la buche estoit si chère que le cent de petits cotterets de Bondy ou de Boulogne-la-Petite coustoit vingt-quatre sols parisis forte monnoye, qu'on soulloit avoir pour six ou sept sols, et le molle de buche dix

1. Bateaux.

Digitized by Google

sols parisis, qu'on soulloit avoir pour huit ou pour neuf blancs.

Item, en celui an fut très bel aoust et très belles vendanges ; et furent les verjus hastifs ; car aussitost qu'ils estoient entonnés, ils commençoient à bouillir ou à jetter pour mieux dire ; et furent les vins très bons ; et en avoit-on assez bon compte ; car on avoit une pinte de bon vin pour tout homme d'honneur pour six deniers la pinte, aussi comme on l'avoit à Rouen pour six blancs ; et tesmoignoient ceux qui en bevoient, que très bien cognoissoient que estoit bon vin.

ANNÉE 1431

Le duc de Bedford vient de Rouen avec soixante-huit bateaux chargés de vivres. — Le duc de Bourgogne néglige Paris. — Quatre cents coups de canon pour tuer un coq. — Quatre-vingt trois larrons pendus. — Bulles de Martin V, pape, sur la fête du Saint-Sacrement. — Procès de Jeanne d'Arc : son histoire, son supplice. — Capture de La Hire. — Prédication à Paris sur les faits de Jeanne la Pucelle. — Les Armagnacs battus devant Beauvais. — Prise de Guillaume Le Berger. — Du pain couleur de cendre. — Les Anglais recouvrent Louviers. — Entrée d'Henry VI à Paris. — Cortèges et spectacles : sirènes, hommes sauvages, les neuf preux et les neuf preues dames, mistères, chasse au cerf. — La reine Isabeau aux fenêtres de l'hôtel Saint-Paul. — Le sacre à Notre-Dame. — Le banquet : la cohue au Palais.

Item, passa septembre, octobre, novembre, décembre, janvier jusques au pénultiesme jour, qui estoit la feste Sainte-

Digitized by Google

Baudour, que le duc de Bethefort, lequel on disoit le régent de France, vint à très belle compaignie, car il amena avec lui bien cinquante-six bateaux et douze foncets tous chargés de biens de quoi corps d'homme doibt vivre ; et ne les volt oncques laisser qu'il ne les vist tousjours, ou fist voir, tant qu'ils fussent à Paris. Et disoit tout le peuple que, passé a quatre cents ans, ne vint si grant foison de biens pour une fois ; et disoit-on par manière de esbattement : « Le duc de Bethefort » a amené par le plus fort temps pour estre en rivière que on » vit oncques guères faire. » Car le vent fut sans cesser bien trois sepmaines si très cruel qu'on le vit oncques ; et tousjours il plouvoit, et les eaux très parfaitement grandes ; et les Armignacs, qui de toutes parts mettoient grans embusches pour le destruire et sa compaignie, mais oncques ne l'osèrent assaillir ; et si fut tesmoigné par les hérauts qu'ils estoient bien quatre contre un ; et on disoit pour ce : que en ce fort temps et contremont l'eau, que le duc de Bourgongne en feroit venir aval eau du pays d'amont dans tel temps : « Car il est régent de France, » et verra-on bien comment il besongnera bien ; mais il sera » avant après Pasques l'an mil quatre cents trente-un, car à » présent il est trop embesongné pour sa femme qui a geu d'un » beau fils, qui fut christianné le jour Saint-Anthoine en janvier ; » et on dit communement que la première année du mariage on » doibt complaire à l'espousée, et que ce sont trestoutes nopces ; » et pour celle cause n'a peu vacquer devant Compigne tant » qu'il l'eust prinse. » Ainsi disoit-on du duc de Bourgongne, et pis assez ; car ceux de Paris espécialement l'aimoient tant comme on povoit aimer prince. Et en vérité il n'en tenoit compte s'ils avoient faim ou soif ; car tout se perdoit par sa négligence, aussi bien en son pays de Bourgongne, comme entour Paris. Et pour ce disoient-ils ainsi, comme gens moult troublés pour ce qu'on ne gagnoit rien, car marchandise ne couroit point. Par ce mouroient les pouvres gens de faim et de pouvreté ; dont ils le maudissoient souvent et menu, moult doloreusement et à secret et en appert, comme désespérés

Digitized by Google

et non créants qu'il tienne jamais nulle chose qu'il promette.

Item, après la venue du régent bien pou de temps, enchérit tant le blé à Paris, que le sextier de blé, qui ne valoit devant sa venue que quarante sols parisis ou quarante-deux ou environ, valut au mois ensuivant soixante-douze ou cinq francs, tout mesalé [1], dont le pain appetissa tant, que le pain blanc très noir et très mesalé ne pesoit guères plus de douze onces ; et en mangeoit bien un laboureur trois ou quatre par jour, car pouvres gens n'avoient ne vin ne pitance, se non un pou de noix et du pain et de l'eau ; car poys ne febves ne mangeoient point, car ils coustoient trop en achapt et plus en cuire ; et pour ce s'appetissoit moult Paris de gens.

Item, en celui mars, le régent fist faire aux pouvres gens de Paris, certains gens d'armes dont trop furent grevés ; mais à faire leur convint. Après on alla à Gournay, et fut prins ; et après alla-on à la tour de Montgay [2], et fut prinse par composicion le dix-huitiesme jour de mars ; et puis allèrent devant Lagny, et là firent par plusieurs fois grans assauts ; mais à la fin n'y ot point d'honneur, car ceste male œuvre se faisoit la sepmaine peneuse [3] ; mais ceux de dedans se deffendirent si bien, que pour certain fut jetté en la ville quatre cents et douze pierres de canon en un jour, qui ne firent oncques mal à personne que à un seul coq qui en fut tué, dont fut grant merveille, que bel fut à ceux du régent et de Paris de laisser leur siége et s'en venir ; et s'en vindrent la veillie de Pasques qui furent, celui an, le premier jour d'apvril mil quatre cents trente-un, et disoit-on par moquerie qu'ils estoient ainsi revenus pour eux confesser et ordonner à Pasques en leurs paroisses.

Item, environ la my-apvril, pour la charté de tous vivres, et pour les mauvaises gagnes qui pour lors estoient à Paris, à un samedy, quatorziesme jour dudit mois d'apvril, la vigile de *Mise-*

1. Gâté.
2. Près Villevaudé (S.-et.-M.).
3. Semaine sainte.

Digitized by Google

ricordia Domini, fut nombré que par eaue que par terre se partit de Paris bien douze cents personnes sans les enfants, parce qu'ils n'avoient de quoi vivre, et qu'ils pastissoient de faim.

Item, le lundy ensuivant se partirent environ cent hommes d'armes de Paris, et allèrent vers Chevreuse, à une vieille forte maison nommée Damiette[1], où avoit bien quarante larrons dedans qui faisoient tous les maux qui peuvent estre faits ; et furent prins et amenés à Paris le jeudy ensuivant ; et furent par nombre tous accouplés ensemble vingt-neuf, tous jeunes gens, que le plus vieil n'avoit point trente-six ans.

Item, le samedy ensuivant furent pendus treize au gibet de Paris, et deux quant on les print devant leur forteresse, et neuf qui eschappèrent comme saiges.

Item, le vingt-deuxiesme jour d'apvril l'an mil quatre cents trente-un, allèrent les gens du régent, qui avoient esté à Damiette, à La Motte ; et prindrent cent murdriers qui là estoient, dont on en pendit six audit lieu ; et on les amena à Paris tous, comme devant est dit, tous accouplés et liés de cordes, le vingt-sixiesme jour dudit mois, le nombre de nonante-quatre.

Item, le lundy ensuivant, darrain jour d'apvril, on pendit au gibet de Paris, des larrons qui estoient de la prinse de La Motte, trente-deux.

Item, le vendredy ensuivant, quatriesme jour de may, des larrons qui à La Motte avoient esté prins, on en pendit au gibet de Paris trente ; ainsi furent pendus en ce lundy et vendredy, soixante-deux de ces larrons.

Item, le vingt-cinquiesme jour de may, vendredy ensuivant, fut faite une procession générale à Nostre-Dame de Paris, et de là on alla aux Augustins. Là fut faite une prédication ; en laquelle prédication fut monstré et desclaré le très haut bien spirituel que pape Martin, V^e^ de ce nom avoit donné et ottroyé à la feste du très Saint-Sacrement, à tous loyaux chrestiens

1. Près Gif (S.-et-O.).

Digitized by Google

qui seroient en estat d'avoir celui bien ; c'est à sçavoir vray confès et repentant. Vray fut que celui vingt-cinquiesme jour fut le vendredy devant la Feste-Dieu. Ce jour prescha un maistre en théologie, et devisa au peuple comme pape Urbain, quart de ce nom, ordonna premièrement à célébrer ladite solennité tous temps, le jeudy premier après les octaves de Pentecoste et les pardons qu'il y donna ; c'est à sçavoir aux premières vespres, à matines, à la procession, à la grant messe, aux vespres du jour, pour chascune de ces quatre, cent jours de leurs pénitences enjointes.

Item, à ceux qui seroient à prime, tierce, sexte, none et complies, ledit jour, pour chascune heure quarante jours, et pour ceux qui seront auxdites heures durant les octaves, pour chascun jour, cent jours de pardon.

Item, ladite feste fut premièrement par Gilles l'Augustin, mil trois cents dix-huit ; en celui an, l'ordonna ledit pape Urbain, quatriesme de ce nom, et le jour Saint-Urbain fut faite la prédicacion.

Item, le pape Martin, cinquiesme de ce nom, lequel trespassa en l'an mil quatre cents trente, donna et ottroya à tous ceux qui, en estat de grace, jeusneroient la vigile du Saint-Sacrement, ou feroient autre pénitence par le conseil de leur confesseur, pour ce qu'en icelui temps il fait chaud, et grève fort à jeusner à aucunes gens, il donna à chascun qui bonnement fera icelui jour ladite pénitence, cent jours de pardon ; et qui sera aux premières vespres, à matines, à la messe, aux secondes vespres, à chascune heure, deux cents jours de pardon ; et qui sera à toutes les autres heures du jour, pour chascune heure, quatre-vingt jours de pardon ; pour chascune heure des octaves, c'est à sçavoir matines, messe et vespres, cent jours de pardon ; et pour les autres heures pour chascune, quarante jours.

Item, à tous les prélats qui ont dignité, qui seroient aucunement empeschés pour le bien de l'Église, ou pour le bien commun, ou pour la foy, qui ne peuvent estre au Saint-Sacrement

Digitized by Google

CHARLES VII
par Jehan Fouquet

Digitized by Google

Digitized by Google

celui jour, ou les octaves, il leur ottroie autel [1] pardon comme s'ils eussent esté présents ; car bonne voulenté est réputée pour le fait.

Item, à tous ceux qui dévotement et à jeun sans fabler, ne sans bouter l'un l'autre, cent jours de pardon ; et pour tous ceux qui ce jour recevront Nostre Seigneur, cent jours de pardon.

Item, tous prestres qui dévotement, celui jour et chascun jour des octaves, célébreront, en la révérence de la feste, pour chascun jour cent jours de vray pardon.

Item, se aucunes églises sont entredites par cas de hastif meschef, comme aucunes fois avient, eu aucunes terres, il ottroie qui celui jour et les octaves, on puist célébrer ès dites terres ou églises, à portes toutes ouvertes, sains sonnants, c'est à sçavoir tous excommeniés, et tous ceux pour qui l'entredit seroit seront hors boutés de l'église et du service.

Item, à tous ceux qui dévotement envoieront ou porteront lumière à convoyer le précieux Saint-Sacrement le jour, ou quant on le porte à aucun malade par la ville, ou qui le convoieront allant et venant en dévotion et révérence, pour chascune fois cent jours, et pour tous ceux qui le feroient volontiers, et ne peuvent, cinquante jours de pardon.

Item, il ordonne que tous prélats ou curés, de quelque estat qu'ils soient, tous les ans dorenavant, le dimanche des octaves de la Pentecoste, ils prononcent ou fassent prononcer le dessusdit pardon aux bons chrestiens, à ce que par négligence ne les perdent.

Ainsi furent les dessusdits pardons publiés, premièrement en l'église de Saint-Augustin à Paris le jour de saint Urbain, pape et martyr, vingt-cinquiesme jour de juin quatorze cents trente-un.

Item, la vigile du Saint-Sacrement en celui an, qui fut le trentiesme jour de may oudit an quatorze cents trente-un, dame

1. Semblable.

Digitized by Google

Jehanne, qui avoit esté prinse devant Compigne, qu'on nommoit la Pucelle, icelui jour fut fait un preschement à Rouen, elle estant en un eschaffaut que chascun la povoit veoir bien clairement, vestue en habit d'homme ; et là lui fut démonstré les grans maux doloreux qui par elle estoient advenus en chrestienté, espécialement ou royaume de France, comme chascun scet ; et comment, le jour de la sainte Nativité Nostre-Dame, elle estoit venue assaillir la ville de Paris à feu et à sang, et plusieurs grans péchés énormes qu'elle avoit fait et fait faire ; et comment à Senlis et ailleurs elle avoit fait idolastrer le simple peuple ; car, par sa fausse hypocrisie, ils la suivoient comme sainte pucelle ; car elle leur donnoit à entendre que le glorieux archange saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite, et plusieurs autres saints et saintes se apparoient à lui [1] souvent, et parloient à lui comme ami fait à l'autre, et non pas comme Dieu a fait aucunes fois à ses amis par révélations, mais corporelment et bouche à bouche.

Item, vray est qu'elle disoit estre aagée environ de dix-sept ans, sans avoir honte que maugré père et mère et parents et amis, que souvent alloit à une belle fontaine ou pays de Lorraine, laquelle elle nommoit Bonne Fontaine aux Fées Nostre-Seigneur ; et en icelui lieu tous ceux du pays, quand ils avoient fiebvre, ils alloient pour recouvrer guérison ; et là alloit souvent ladite Jehanne la Pucelle, sous un grant arbre qui la fontaine ombreoit ; et s'apparurent à lui sainte Catherine et sainte Marguerite, qui lui dirent qu'elle allast à un capitaine qu'ils lui nommèrent ; laquelle y alla sans prendre congié à père ne à mère; lequel capitaine la vestit en guise d'homme, et lui ceingnit l'espée, et lui bailla un escuyer et quatre valets, et fut montée sur un bon cheval ; et en ce point vint au roy de France, et lui dit que du commandement de Dieu estoit venue à lui, et qu'elle le feroit le plus grant signeur du monde, et qu'il fust ordonné que trestous ceux qui lui désobéyroient fussent occis sans mercy ; et

1. A elle.

Digitized by Google

que saint Michel et plusieurs anges lui avoient baillé une couronne moult riche pour lui, et si avoit une espée en terre aussi pour lui ; mais elle ne lui baudroit, tant que sa guerre fust faillie ; et tous les jours chevauchoit avec le roy, à grant foison de gens d'armes, sans aucune femme, vestue, attachée et armée en guise d'homme, un gros baston en sa main ; et quant aucun de ses gens mesprenoit, elle frappoit dessus de son baston grans coups, en manière de femme très cruelle.

Item, dit que elle est certaine de estre en paradis en la fin de ses jours.

Item, dit qu'elle est toute certaine que c'est saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite qui à lui [1] parlent souvent, et quand elle veut, et que bien souvent les a veus avoir couronnes d'or en leurs testes ; et que tout ce qu'elle fait est du commandement de Dieu ; et, plus fort, dit qu'elle scet grande partie des choses à advenir.

Item, plusieurs fois a prins la précieux sacrement de l'autel toute armée, vestue en guise d'homme, les cheveux rondis, chaperon déchiqueté, gippon, chausses vermeilles attachées à foison aiguillettes. Dont aucuns grans signeurs et dames lui disoient, en la reprenant de la derision de sa vesture, que c'estoit pou priser Nostre Seigneur de le recevoir en tel habit, femme qu'elle estoit ; laquelle leur répondit promptement que pour rien n'en feroit autre, et que mieux aimeroit mourir que laisser l'habit d'homme pour nulle défense ; et que se elle vouloit, elle feroit tonner et autres merveilles ; et qu'une fois on lui volt lui faire de son corps desplaisir ; mais elle saillit d'une haute tour en bas, sans soy blecier aucunement.

Item, en plusieurs lieux elle fist tuer hommes et femmes tout en bataille comme de vengeance volontaire ; car qui n'obéyssoit aux lettres qu'elle faisoit, elle faisoit tantost mourir sans pitié quant elle en avoit povoir ; et disoit et affermoit qu'elle ne faisoit nulle rien que par le commandement que Dieu lui man-

2. A elle.

Digitized by Google

doit très souvent par l'archange saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite, lesquels lui faisoient ce faire, et non pas comme Nostre Seigneur faisoit à Moyse au mont de Sinaï, mais proprement lui disoient des choses secrètes à advenir, et qu'ils lui avoient ordonné et ordonnoient toutes les choses qu'elle faisoit, fust en son habit ou autrement.

Telles fausses erreurs et pires avoit assez dame Jehanne ; et lesquelles lui furent toutes déclairées devant tout le peuple. Dont ils orent moult grant horreur, quand ils ouyrent raconter les grans erreurs qu'elle avoit eues contre nostre foy, et avoit encore ; car pour chose qu'on lui desmonstrast ses grans maléfices et erreurs, elle ne s'en effroyoit ne esbahissoit, ains respondoit hardiment aux articles qu'on lui proposoit devant elle, comme celle qui estoit toute pleine de l'Ennemi d'enfer ; et bien y parut ; car elle véoit les clercs de l'université de Paris, qui si humblement la prioient qu'elle se repentist, et révoquast de celle malle erreur, et que tout lui seroit pardonné, par pénitence, ou se non elle seroit devant tout le peuple arse, et son ame dampnée ou fond d'enfer ; et lui fut monstré l'ordonnance et la place où le feu debvoit estre fait pour l'ardoir bientost, si elle ne se révoquoit. Quant elle vit que c'estoit à certes, elle cria mercy, et soy révoca de bouche ; et fut sa robe ostée, et vestue en habit de femme ; mais aussitost qu'elle se vit en tel estat, elle recommença son erreur comme devant, demandant son habit d'homme. Et tantost elle fut de tous jugée à mourir, et fut liée à une estache qui estoit sur l'eschaffaut, qui estoit fait de plastre, et le feu sus lui ; et là fut bientost esteinte et sa robe toute arse ; et puis fut le feu tiré arrière, et fut veue de tout le peuple toute nue, et tous les secrets qui peuvent estre ou doibvent en femme, pour oster les doubtes du peuple. Et quant ils l'orent assez à leur gré veue toute morte liée à l'estache, le bourrel remit le feu grant sur sa pouvre charogne, qui tantost fut toute comburée, et os et chair mis en cendres. Assez avoit là et ailleurs, qui disoient qu'elle estoit martyre et pour son droit signeur ; autres disoient que non, et que mal avoit fait qui

Digitized by Google

tant l'avoit gardée. Ainsi disoit le peuple ; mais quelle mauvestié ou bonté qu'elle eust faite, elle fut arse celui jour.

Et celle sepmaine fut prins le plus mauvais et le plus tyran et le mains piteux de tous les capitaines qui fussent de tous les Arminacs, et estoit nommé pour sa mauvestié La Hire ; et fut prins par povres compaignons, et fut mis au chastel de Dourdan.

Item, le jour Saint-Martin-le-Bouillant fut faite une procession générale à Saint-Martin-des-Champs ; et fist-on une prédication ; et la fist un frère de l'ordre de Saint-Dominique, qui estoit inquisiteur de la foy, maistre en théologie ; et prononça de rechef tous les faits de Jehanne la Pucelle ; et disoit qu'elle avoit dit qu'elle estoit fille de très pouvres gens, et qu'environ l'aage de quatorze ans elle s'estoit ainsi maintenue en guise d'homme, et que son père et sa mère l'eussent faite voulentiers faite dès lors mourir, s'ils eussent pu sans blesser conscience ; et pour ce se départit d'eux accompaignée de l'Ennemi d'enfer, et depuis vesquit homicide de chrestienté, pleine de feu et de sang, jusques à tant qu'elle fust arse ; et disoit qu'elle se fut révoquée, et qu'on lui ot baillé pénitence : c'est à sçavoir quatre ans en prison à pain et à eau, dont elle ne fist oncques jour, mais se faisoit servir en la prison comme une dame ; et l'Ennemi s'apparut à li, lui troisiesme : c'est à sçavoir saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite, comme elle disoit, qui moult avoit grant paour que ne la perdist, c'est à sçavoir iceux ennemi ou ennemis en la fourme de ces trois saints, et lui dit : « Meschante créature, qui pour paour de la » mort as laissé ton habit, n'aye pas peur, nous te garderons » moult bien de tous. » Parquoy, sans attendre, se despouilla, et se revestit de toutes ses robes qu'elle vestoit quand elle chevauchoit, qu'elle avoit boutées au feure[1] de son lit ; et se fia en l'Ennemi tellement, qu'elle disoit qu'elle se repentoit de ce que oncques avoit laissé son habit. Quant l'Université, ou ceux de par elle, virent ce, et qu'elle estoit ainsi obstinée,

1. Paille.

Digitized by Google

si fut livrée à la justice laie pour mourir. Quant elle se vit en ce point, elle appela les ennemis [1] qui se apparoient à lui en guise de saints ; mais oncques, puis qu'elle fut jugée, nul ne s'apparut à elle pour invocation qu'elle sceut faire. Adonc s'advisa, mais ce fut trop tard. Encore dist-il en son sermon qu'ils estoient quatre, dont les trois avoient esté prinses : c'est à sçavoir ceste Pucelle, et Péronne et sa compaigne, et une qui est avec les Arminacs nommée Catherine de La Rochelle [2] ; laquelle dit que, quant on sacre le précieux corps Nostre Seigneur, qu'elle véoit merveilles du haut secret de Nostre Seigneur Dieu ; et disoit que toutes ces quatre pouvres femmes, frère Richard le cordelier, qui après lui avoit si grant suite quand il prescha à Paris aux Innocents et ailleurs, les avoit toutes ainsi gouvernées, car il estoit leur beau père, et que le jour de Noel en la ville de Jargau il bailla à ceste dame Jehanne la Pucelle, trois fois le corps Nostre Seigneur, dont il estoit moult à reprendre ; et l'avoit baillé à Péronne celui jour deux fois par le tesmoin de leur confession et d'aucuns qui présents furent aux heures qu'il leur bailla le précieux sacrement.

Item, celle année fut la Saint-Dominique au dimanche ; et ce jour revint le régent à Paris, lequel avoit esté espié des Arminacs. Quand il cuida passer Mante, ils le cuidèrent prendre ; mais comme bien advisé repassa la rivière, et vint jour et nuit, tant qu'il fut à Paris ; et vint par la porte Saint-Jacques, le jour Saint-Dominique ; et ses gens tindrent pied à leurs ennemis, tant que de toutes parts en demoura plus que mestier ne fust. La nouvelle de ce courut jusques à ceux de l'ost qui estoient devant Louviers. Si laissèrent deux ou trois capitaines le siége atoutes leurs gens, qui cuidoient que le régent fust prins. Quant

1. Ennemis dans le sens de démons.

2. Aventurière qui s'était rencontrée avec Jeanne d'Arc dans le Berry vers décembre 1429 ; arrêtée à Paris et traduite devant l'Official, elle déposa contre la Pucelle et fut relâchée. Au mois de juillet 1431, on la retrouve dans les rangs des Armagnacs. On a vu plus haut le sort de Pierronne la Bretonne.

Digitized by Google

ils sorent que non estoit, si s'enhardirent et allèrent jusques devant Beauvais, et s'embuschèrent. Si fut dit à ceux de la cité. Si se hastèrent d'yssir qui mieux mieux. Les gens du régent sorent leur manière par leurs espies ; si en yssit une partie qui se mirent entre la ville et les Arminacs, et les autres vindrent par-devant, et les assaillirent moult asprement, et eux se deffendirent moult bien ; mais quant ils virent venir par derrière les autres, si cuidèrent que plus fussent trop qu'il n'estoient. Si se desconfirent d'eux-mesmes, et furent prins les plus gros capitaines ou tués ; et entre les autres avoit un meschant nommé Guillaume le Berger, qui faisoit les gens idolastres en lui, et se chevauchoit de costé, et monstroit de fois en autres ses mains et ses pieds et son costé, et estoient tachés de sang comme saint François ; et fut prins un capitaine nommé Poton de Saint-Traille, de moult grande renommée, et autres assez, et furent menés à Rouen.

Item, le jour de la my-aoust mil quatre-cents trente-un, cuisit un boulanger en la rue Saint-Honoré du pain bien largement de très belle farine, et quant il fut cuit bien et bel, il fut de couleur de cendre ; dont il fut si grant parler à Paris, que le plus disoient que c'estoit signifiance de très grant mal advenir ; les autres disoient que c'estoit miracle pour ce que cuit avoit esté le jour de l'Assomption de Nostre-Dame ; brief, Paris estoit tout esbahy de ceste merveille, et n'y avoit celui qui n'en jugeast en aucune manière ; et fut le boulanger prins et sa farine pareillement, et en fist le prévost de Paris cuire ; et quant il fut cuit et ordonné le mieux que faire se povoit, il fut trouvé autel [1] que l'autre ou plus laid. Si se conseilla la justice, et du blé voir voldrent ; et ne virent point au blé nulle deffaut ; si en firent moudre et cuire de rechief ; mais il fut autel comme devant est dit. Là avoit aucuns marchans qui blé congnoissoient, qui dirent que en aucuns pays où ils avoient esté avoient mangé de tel pain plusieurs fois, espécialement en aucunes contrées de Bourgongne,

1. Semblable.

Digitized by Google

et est très bon et savoureux à manger, et advient par une herbe qui croist avec le blé souvent que on nomme la roivolle ; et vray estoit ; mais le peuple de Paris ne se povoit appaiser ; et n'estoit pas fils de bonne mère qui n'avoit un morsel de ce pain pour monstrer l'un à l'autre, pour la couleur.

Item, en octobre ensuivant, le vingt-cinquiesme jour, se partirent de la ville de Louviers, qui bien l'avoient tenue cinq mois ou environ contre les Anglois, et fut par composicion qu'ils emportèrent tout ce qu'ils porent emporter ; et si orent grande finance avec ; et encore estoit en la composicion : que les Anglois ne debvoient à tous les habitants de la ville reprocher ne faire aucun grief par pillaige ou autrement. Mais de ce se parjurèrent ; car aussitost la garnison fut yssie, ils firent tout le contraire de ce qu'ils avoient promis ; et si firent abattre les murs de tout en tout. Quant ils orent fait leur volonté, qui ne fut guère à leur honneur, ils allèrent à Rouen, c'est à sçavoir les plus grans, pour eux aisier ; et disoit-on qu'il vendroit tant de busche, mais que la ville de Louviers fust délivrée, que chascun en vaudroit mieux. Tantost après, environ huit jours, elle enchérit de tournois à Paris, ou plus. Et disoient les gouverneurs, et faisoient dire de jour en jour, que le duc de Bourgongne venoit à Paris, et que pour vray il admenoit avec lui un légat du pape, et que eux deux debvoient mettre bonne paix entre Charles qui se disoit roy de France, et Henry qui se disoit roy de France et d'Angleterre ; mais cela n'estoit que pour appaiser le peuple, qui moult estoit en grant oppression ; car en vérité le duc de Bourgongne ne tenoit compte de tous ceux de Paris ne du royaume en rien qui soit ; et pour ce vint Henry à Paris bien accompaigné, et y fut sacré et couronné.

Item, le jour Saint-André, darrain jour de novembre, vint gésir Henry, agé de neuf ans ou environ, en l'abbaye de Saint-Denys en France, à un vendredy, lequel se nommoit roy de France et d'Angleterre.

Item, le dimanche ensuivant, premier jour des advents, vint ledit roy à Paris par la porte Saint-Denys, laquelle porte devers

Digitized by Google

les champs avoit les armes de la ville : c'est à sçavoir un escu si grant, qu'il couvroit toute la maçonnerie de la porte ; et estoit à moitié de rouge et le dessus d'azur semé de fleurs de lys, et au travers de l'escu avoit une nef d'argent grande comme trois hommes.

Item, à l'entrée de la ville par dedans estoit le prévost des marchands et les eschevins tous rouges, tous vestus de vermeil, chascun un chappel en sa teste. Et aussitost que le roy entra dedans la ville, ils lui mirent un grant ciel d'azur sur la teste, semé de fleurs de lys d'or ; et le portèrent sur lui les quatre eschevins, en la forme et manière comme on fait à Nostre Seigneur à la Feste-Dieu, et plus, car chascun crioit Nouel par où il passoit.

Item, devant lui avoit les neuf preux, et les neuf preues dames, et après foison chevaliers et escuyers ; et entre les autres estoit Guillaume qui se disoit le Berger, qui avoit monstré ses playes comme saint François, dont devant est parlé, mais il ne pouvoit avoir joye, car il estoit fort lié de bonnes cordes comme un larron [1].

Item, près devant le roy avoit quatre évesques, celui de Paris, le chancelier, celui de Noyon et un d'Angleterre, et après estoit le cardinal de Vincestre.

Item, encore devant le roy avoit vingt-cinq hérauts et vingt-cinq trompettes. Et en ce point vint à Paris, et regarda moult les serainnes [2] du Ponceau-Saint-Denys ; car là avoit trois serainnes bien ordonnées ; et au milieu avoit un lys qui par ses fleurs et boutons jettoit vin et lait ; et là buvoit qui vouloit et qui povoit ; et dessus avoit un petit bois où il avoit hommes sauvages qui faisoient esbattements en plusieurs manières, et jouoient des escus moult joyeusement, que chascun véoit très volontiers.

1. Guillaume de Mende, dit le Petit Berger, ce visionnaire dont on a vu la prise plus haut, après avoir été donné en spectacle lors de l'entrée du roi d'Angleterre, fut jeté et noyé dans la Seine, selon le chroniqueur Lefèvre de Saint-Remy.

2. Sirènes.

Digitized by Google

Après s'en vint devant la Trinité, où il avoit sus eschaffaut le mistère depuis la Concepcion Nostre Dame jusques que Joseph la mena en Égypte pour le roy Hérode qui fist decoller ou tuer sept-vingt quatre milliers d'enfants masles. Tout cela estoit ou mystère. Et duroient les eschaffaux depuis un pou par delà Saint-Sauveur [1] jusques au bout de la rue Dernetal [2], où il a une fontaine que on dit la Fontaine de la Royne.

Item, vint de là à la porte Saint-Denys, où on fist la decollation du glorieux martyr monsieur saint Denys ; et à l'entrée de la porte, les eschevins laissèrent le ciel qu'ils portoient ; et le prindrent les drappiers, et le portèrent jusques aux Innocents ; et là fut faite une chasse d'un cerf tout vif, qui fut moult plaisant à veoir.

Item, là laissèrent les drappiers le ciel, et le prindrent les espiciers jusques devant le Chastelet, où avoit moult bel mystère ; car là avoit droit encontre le Chastelet, à venir de front, le lit de justice. Là avoit un enfant du grant [3] du roy et de son aage, vestu en estat royal, housse vermeille et chaperon fourré, deux couronnes pendans, qui estoient très riches à veoir a un chascun sur sa teste ; à son costé dextre estoit tout le sang de France ; c'est à sçavoir tous les grans signeurs de France, comme Anjou, Berry, Bourgongne, etc., et un peu plus loin de eux estoient les clercs, et après les bourgeois, et à senestre estoient tous les grans signeurs d'Angleterre, qui tous faisoient manière de donner conseil au jeune roy bon et loyal ; et chascun avoit vestu sa cotte de ses armes ; et estoient iceux de bonnes gens qui ce faisoient. Et là laissèrent les espiciers le ciel, et le prindrent les changeurs, et le portèrent jusqu'au Palais-Royal ; et là baisa les saintes reliques, et puis se partit. Et là prindrent le ciel les orfebvres, et le portèrent parmy la rue de Calande

1. L'église Saint-Sauveur, au coin de la rue de ce nom et de la rue Saint-Denis.

2. Aujourd'hui Greneta ; c'est dans cette rue que se trouvait l'entrée de l'Hôpital de la Trinité.

3. De la grandeur.

Digitized by Google

et parmy la Vieille-Juerie[1], jusques devant Saint-Denys de la Chartre, et n'alla point à Nostre-Dame celle journée. Quant ce vint devant Saint-Denys de la Chartre, les orfebvres laissèrent le ciel ; et le prindrent les merciers, qui le portèrent jusques à l'hostel d'Anjou ; et là le prindrent les pelletiers, qui le portèrent jusques devant Saint-Anthoine-le-Petit ; et après le prindrent les bouchers, qui le portèrent jusques à l'hostel des Tournelles. Quant ils furent devant l'hostel de Saint-Paul, la royne de France Ysabel, femme de feu le roy Charles VI de ce nom, estoit aux fenestres, avec elle dames et damoiselles. Quand elle vit le jeune roy Henry, fils de sa fille, à l'endroit d'elle, il osta tantost son chaperon et la salua, et tantost elle s'enclina vers lui moult humblement, et se tourna d'autre part plourant. Et là prindrent les sergents d'armes le ciel ; car c'est leur droit ; et fut baillé au prieur de Sainte-Catherine dont ils sont fondeurs.

Item, le seize décembre à un dimanche, vint ledit roy Henry du Palais-Royal à Nostre-Dame de Paris ; c'est à sçavoir à pied bien matin, accompaigné des processions de la bonne ville de Paris, qui tous chantoient moult mélodieusement ; et en ladite église avoit un eschaffaut qui avoit bien de long et de large *(sic)* et montoit-on sus à bien grans degrés larges que dix hommes et plus y povoient monter de front ; et quant on estoit dessus, on povoit aller par-dessous le crucifix, autant dedans le ceur comme on avoit fait par dehors ; et estoit tout paint et couvert d'azur les degrés, et tout semé de fleurs de lis ; et par là monta lui et sa compaignie et descendit dedans le cueur ; et là fut sacré de la main du cardinal de Vincestre.

Item, après son sacre vint au Palais disner lui et sa compaignie ; et disna en la grant salle, à la grant table de marbre, et tout le remenant parmy la salle çà et là, car il n'y avoit nulle ordonnance ; car le commun de Paris y estoit entré dès le matin, les

1. La rue de la Juiverie continuait d'un côté la rue du Marché-Palu; de l'autre la rue de la Lanterne et formait la partie centrale de la voie principale de la Cité reliant le Petit Pont au Pont Notre-Dame.

Digitized by Google

uns pour veoir, les autres pour gourmander, les autres pour piller ou pour derober viandes ou autre chose ; car icelui jour à icelle assemblée furent emblés en la presse plus de quarante chaperons et coppés, mordants de ceintures grant nombre ; car si grant presse y ot pour le sacre du roy, que l'Université, ne le parlement, ne le prévost des marchands, ne eschevins n'osoient entreprendre à monter à mont pour le peuple, dont il y avoit très grant nombre. Et vray est qu'ils cuidèrent monter devant deux ou trois fois à mont : mais le commun les reboutoit arrière si fièrement, que par plusieurs fois leur convenoit trebucher l'un sur l'autre ; voire quatre-vingt ou cent à une fois ; et là besongnoient les larrons. Quant tout fut escoulé le commun, ils montèrent après ; et quant ils furent en la salle, tout estoit si plein, que à peine trouvèrent-ils où ils pussent s'asseoir. Néantmoins s'assirent-ils aux tables qui pour eux ordonnées estoient ; mais ce fut avec savetiers, moustardiers, lieurs ou vendeurs de vin de buffet, aides à maçons, que on cuida faire lever : mais quand on en faisoit lever un ou deux il s'en asséoit six ou huit d'autre costé.

Item, ils furent si mal servis que personne nulle ne s'en louoit ; car le plus de la viande, espécialement pour le commun, estoit cuite le jeudy de devant, qui moult sembloit estrange chose aux François, car les Anglois estoient chefs de la besongne, et ne leur challoit quel honneur il y eust, mais qu'ils en fussent délivrés. Et vrayment oncques personne ne s'en loua, mesmement les malades de l'Hostel-Dieu disoient que oncques si pouvre ne si nu relief de tout bien ils ne virent à Paris.

Item, le jour de Saint-Thomas l'apostre ensuivant, à un vendredy, fut dite une messe solemnelle en la grant salle du Palais, le roy estant en estat royal, tout le Parlement en estat, c'est à sçavoir à chaperons fourrés et manteaux ; et après la messe lui firent plusieurs demandes raisonnables, lesquelles il leur ottroya ; et aussi firent certains serments qui leur furent demandés, qui sont selon Dieu et vérité ; car autrement ne voldrent-ils.

Digitized by Google

Item, vray est que ledit roy ne fut à Paris que jusques au lendemain de Noel. Ils firent unes petites joustes l'endemain de son sacre : mais pour certain, maintes fois on a vu à Paris enfants de bourgeois, que quand ils se marioient, tous mestiers, comme orfebvres, orbatteurs, brief gens de tous joyeux mestiers en amendoient plus qu'ils n'ont fait du sacre du roy et de ses joustes, et de tous ses Anglois : mais espoir c'est pour ce que on ne les entend point parler, et ne nous entendent point. Je m'en rapporte à ce qui en est ; car pource qu'il faisoit trop grant froit en celui temps, et que les jours estoient courts, ils firent ainsi pou de largesse.

Item, vray est que l'endemain de Noel, jour Saint-Estienne, ledit roy se despartit de Paris sans faire aucuns biens à quoy on s'attendoit, comme délivrer prisonniers, de faire cheoir malestoultes, comme imposicions, gabelles, quatriesmes, et telles mauvaises coustumes, qui sont contre loy et droit : mais oncques personne, ne à secret ne en appert, on n'en ouyt louer ; et si ne fist-on oncques à Paris autant d'honneur au roy, comme on lui fist à sa venue et à son sacre ; voire veu le pou de peuple, les malles gaignes, le cueur d'hyver, la grant charté de vivres, espécialement de bois : car un meschant fagot tout vert valoit toujours quatre deniers ou six tournois ; et vray est qu'il faisoit si fort hyver, qu'il n'estoit sepmaine qu'il ne gelast très fort deux ou trois jours, ou il négeoit jour et nuit, et avec ce tousjours il plouvoit : et si commença dès la Toussains.

Digitized by Google

ANNÉE 1432

La Seine est prise à deux pieds d'épaisseur. — Mission du légat du pape. — Inondation : les marais pleins d'eau de la porte Saint-Martin à Saint-Antoine. — Tentative infructueuse des Armagnacs sur Rouen. — La place de Chartres enlevée par ruse : des hommes d'armes cachés dans des tonneaux. — Un mois de mai froid. — Un complot à Pontoise. — Terrible orage à Vitry : cinq morts. — Echec des Anglais à Lagny. — Conspiration de nonnains. — La ville de Provins est prise et pillée par les Anglais. — Mort de la duchesse de Bedford. — Négociations pour la paix.

Le treiziesme jour de janvier après l'allée du roy, gela si asprement dix-sept jours ensuivants, que Seine, qui estoit très grande, comme jusques dedans la Mortellerie fut toute prinse de la gelée jusques à Corbeil ; et si print en une manière de admiracion ; car le lundy dont elle print, le mardy toute jour il pleut, et toute nuit, et cessa un pou devant le jour, et faisoit chaut ; et au point du jour celui mardy, aussitost que la pluie fut cessée, celle très mauvaise et forte gelée commença, qui dura, comme davant est dit, dix-sept jours ; et après ceste gelée que la rivière estoit ainsi prinse, le jour saint Paul, il commença à dégeler tant doucement et de nuit et de jour, que la rivière fut toute dégelée par pièces, sans faire quelque mal à ponts ne à moulins, avant qu'il fust six jours après ; et si disoient les mariniers qu'elle avoit plus de deux pieds d'espais : et bien y apparoit, car on alloit par-dessus ; on y charpentoit pieux pour mettre au-devant des moulins pour rompre la glace au dégel ;

Digitized by Google

on y levoit engins pour frapper les pieux : mais oncques ne s'en desmentoit. Et pour vray, par la grace de Nostre Seigneur, elle fut ainsi doucement dégelée, comme dit est : mais moult grant dommaige fist ; car il avoit grant foison de vins, blés, lars, œufs, fromaiges qui estoient arrivés à Mante pour venir à Paris : mais tout ou bien près fut perdu pour les marchans ; car moult avoit plu devant, qui tout empira par la longueur du temps ; et si leur coustoit tant en garde que autres frais, qu'ils perdirent presque tout.

Item, en celui temps coustoit un méchant cotteret de vieux chevrons cinq deniers ou six, car autre bois n'y avoit ; et pour ce le régent abandonna le bois des bruyères aux bonnes gens, qui secourut un pou Paris.

Item, le vingtiesme jour de février l'an mil quatre cents trente-un [1], arriva le cardinal de Sainte-Croix de Jérusalem, légat du pape, pour faire la paix entre les deux roys, dont l'un estoit nommé Charles de Valois, et se disoit par droite ligne estre roy de France ; et l'autre estoit nommé Henry, lequel se disoit roy d'Angleterre par succession de ligne, et de France par le conquest de feu son père : lequel légat en fist si très grandement son devoir, que tous deux lui promirent qu'ils s'en soubmettoient du tout sur ce qui ordonné en seroit au grand concile qui debvoit estre celle année à Basle en Allemagne. Après qu'il eut ouy leurs responses, il s'en partit de Paris et alla aux autres signeurs chrestiens partout.

Item, le mars ensuivant furent les eaux si grandes, que en Grève à Paris elle estoit devant l'hostel de la ville, en la place Maubert jusques à la moitié du marché au pain, et tous les marais despuis la porte Saint-Martin jusques à mi-voye de Saint-Anthoine tout pleins, jusques à huit jours du mois d'apvril ; ne despuis Noël jusques après Pasques de l'an mil quatre cents trente-deux, qui furent le vingtiesme jour d'apvril, on ne mangea point de verdure ; car pour faire une escuelle, coustoit un blanc,

1. 1432, nouveau style.

Digitized by Google

sans l'appareil ; et bonnes febves coustoient douze blancs le boissel, poys quatorze ou quinze.

Item, la première sepmaine de mars vindrent les Arminacs cuider prendre Rouen ; et furent bien sept ou huit vingts, qui firent tant par l'ayde qu'on leur fist, que par eschelles ils gaignèrent la plus grosse tout du chastel. Mais ceux de la ville le sceurent tantost. Si gardèrent bientost le remenant du chastel, qu'il n'y en pot plus entrer, ne ils en porent yssir. Si furent si esbahys, qu'il convint qu'ils se rendissent à la voulenté de ceux de la ville ; et le seiziesme et le dix-septiesme jour dudit mois de mars, on en fist mourir cent quatorze, sans ceux qui furent à rançon ou noyés.

Item, tousjours geloit ou gresloit, ou il faisoit trop grant froid outre mesure ; car le samedy cinquiesme jour d'apvril mil quatre cents trente-un [1], gresla et négea tout le jour, et le dimanche ensuivant, que on dit le dimanche perdu, gela si fort et si asprement, qu'entre mynuit et le point du jour, que tous les bourgeons et fleurs d'arbres qui estoient dehors yssues, et tous les noyers, tout fut ars et bruy de la gelée.

Item, le samedy ensuivant, vigile de Pasques flouries, fut prinse la ville de Chartres par grant trahyson ; car il repairoit un homme d'Orléans, qui moult sembloit estre bon marchant, et pour ce avoit-il sauf conduit d'aller et venir à Chartres ; et jà estoit cogneu par toute la ville comme le meilleur bourgeois qui y fust. En celuy temps avoit en la cité grant faute de sel ; si leur dit que leur en amèneroit dix ou douze charretées à un jour qu'il leur dit ; si s'y accordèrent. Si vint la vigile de Pasques flouries, atoutes les charrettes, en chascune deux grandes queues. En chascune avoit deux hommes bien armés, et à chascune deux hommes d'armes comme charretiers vestus de roques, guestres en leurs jambes, un fouet chascun en leurmain ; et si avoient celle nuit fait bien trois mille hommes d'armes embuscher ès villaiges d'entour, et gardoient les chemins que

1. 1432, nouveau style.

Digitized by Google

nul ne le pust faire sçavoir à ceux de la cité. Quant ils furent ainsi ordonnés, si se mirent au chemin lesdits charretiers, et vindrent à la porte. Le traitour appela les portiers qu'ils lui ouvrissent tantost la porte ; car il leur amenoit, comme il leur dit, grant foison sel et des aloses. Si ils convoitèrent la vitaille, et l'allèrent dire au capitaine, lequel vint tost et vit le traistre ; si ne s'en desfia point, pour ce que souvent repairoit avec eux ; et lui fist ouvrir la porte ; et lui donna un panier d'aloses le traistre pour plus l'abuser. Quant ils orent mis deux ou trois de leurs charrettes dedans, ils en arrestèrent une sur le pont-leveis, et tuèrent le limonier, et fut le pont arresté. Là yssirent ceux qui estoient dedans les queues, atoutes grosses haches, et tuèrent les portiers ; et tantost l'embusche vint, accourant qui mieux mieux ; et entrèrent en la ville à force, et gaignèrent les portes et la ville ; car si matin estoit, que les gens estoient encore dans leurs lits. L'évesque s'arma quand il ouyt dire la chose, et vint contre eux atout un pou de gens ; mais ce ne lui valut rien, car il fut tué, et de ses gens, et la plus grant partie des bourgeois prins et mis en diverses prisons. Ainsi les trahit le faux traistre ; et disoit-on qu'il en debvoit avoir quatre mille saluts d'or. Pour celle prinse de Chartres enchérit moult le pain à Paris ; car moult de bon en venoit avant la prinse.

Item, avec ce faisoit si grant froit tous les jours et un vent si grant, que tant pou de fruit qui estoit demouré sur les arbres fut tout abattu par le vent, qui tant estoit grant et froit ; et avec ce geloit tous les matins très fort ; et dura celle très grant froidure jusque après la Translacion Saint-Nicolas en may ; et vrayment on n'eust pas trouvé en cent amandiers cinquante amandes, ne prunes, ne quelque fruit, que tout ne fust tout rompu du vent ou gasté ; ne des noyers n'eust-on trouvé une toute seule noix, de la grant froidure qu'il faisoit tous les matins ; ne en celui temps n'estoit encore aussi comme point de verdure, et ce qui en estoit, si n'estoit que vieille porée qui avoit rejetté ; et vrayment deux ou trois personnes en eussent bien mangé pour un blanc, ou de choux ; et si estoient

Digitized by Google

fromaiges tant chers que un bien petit, qui estoit tout pissant, coustoit trois ou quatre blancs ; et n'avoit-on que cinq œufs pour deux blancs.

Item, le premier jour de may mil quatre cents trente-deux, fut fait le signeur de l'Isle-Adam mareschal de France ; et celle sepmaine on alla asségier Lagny. Et pour ce que le prévost de Paris estoit sage homme, il fut ordonné à garder vers Chartres ; et le cuida reprendre par l'ayde de aucuns qui dedans estoient ; mais on advisa leurs voulentés, dont ils furent morts honteusement, et faillit le prévost à son intention par celle cause.

Item, la première sepmaine de juin ensuivant, fut fait Gilles de Clamecy, chevalier, garde ou commis de la prévosté de Paris, tant que l'autre fust revenu.

Item, en celle sepmaine mesme cuidèrent livrer aux Arminacs aucuns de Pontoise, et aucuns Anglois avecques eux alliés, la ville de Pontoise : mais ils furent apperceus et prins ; et recognurent que leur voulenté estoit de tout tuer, hommes et femmes, et enfants, pourquoy ils furent morts honteusement, et leur lignaige à hontaige, et femmes et enfants mis à pouvreté. En celui temps n'estoit nouvelle du duc de Bourgongne.

Item, en celui an, le jour Saint-Jean-Baptiste, fit une fortune de temps si grande de tonnoire et de foudre, laquelle fist moult de maux en plusieurs lieux, et par espécial à Vitry, car le clocher, qui estoit de pierre, fut abattu et foudroyé, et au cheoir rompit la couverture, et puis les voultes, qui cheurent dedans le moustier, et affolèrent [1] moult de créatures, et en tuèrent cinq tous morts, qui estoient venus pour oyr les vespres du jour. Et le jour Saint-Pierre et Saint-Paul ensuivant, gresla si terriblement, qu'il fut trouvé gresle qui avoit seize pouces de tour, l'autre comme billes à biller, de plus menue et de plus grosse, et fut vers Langny et Meaux.

Item, le vingt-troisiesme jour de juillet fut mis hors de la prévosté des marchans Guillaume Sanguin, et y fut ordonné

1. Blessèrent.

Digitized by Google

un signeur de Parlement nommé maistre Hugues Rappiot ; et un pou devant on avoit changé des eschevins deux.

Item, le dimanche, jour Saint-Laurent, cuidèrent prendre les Anglois Langny, et gaignèrent le boullevart, et fut mise la bannière du régent dessus : mais guères n'y demoura ; car ceux de dessus yssirent, qui estoient reposés, et vindrent sur eux par devant ; et ceux qui venus estoient à l'aide de ceux de Langny vindrent hastivement par derrière. Si orent les Anglois trop à faire ; et avec ce leva une si grant chaleur celui jour, à l'heure qu'ils s'entre-encontrèrent, qu'on avoit, grand temps avoit, ne veu ne sentie, dont les Anglois orent pis que de leurs ennemis ; et leur convint reculer par force. Et là furent bien morts, tant par leurs ennemis que par la chaleur du temps, trois cents Anglois ou plus. Et ce ne fut mie grant merveille ; car les Arminacs estoient bien, si comme on tesmoignoit, cinq contre deux, qui est grant chose à telle besongne. Et convint qu'ils meissent leurs tentes où premier s'étoient logés quand ils mirent le siége devant Lagny ; et le malheur comme Fortune, quant elle commence à nuire, elle fait de mal en pis ; car elle leur fut contraire en plusieurs manières ; car, entre le lundy et le mardy ensuivant, de nuit, la rivière de Marne si desriva par telle manière qu'elle crut celle nuit de quatre pieds de haut. Et vray fut que le mois de juillet fut si pluvieux, qu'il plut bien vingt-quatre jours tout de rang ; et puis si vint au mois d'aoust une chaleur trop merveilleuse plus que accoustumance ; car elle ardoit toutes les vignes en verjus ; et pour ce, et pour le vin que on menoit en l'ost, enchérit tant le vin à Paris, que celui que en donnoit pour six deniers en juillet, à la my-aoust il coustoit trois blancs ; et encore n'en povoit-on finer pour son argent ; car chascun cloyt sa taverne à coup.

Item, le mercredy des octaves de l'Assomption de Nostre Dame, jour Saint Bernard, laissa le duc de Bethefort, régent, lui et sa compaignie, le siége de Lagny ; et furent si près prins, qu'ils laissèrent leurs canons et leurs viandes toutes prestes à

Digitized by Google

manger, et grant foison de queues de vin dont on avoit si grant disette à Paris, et de pain par cas pareil ; dont le blé enchérit à Paris tellement que le sextier monta, le samedy ensuivant, de seize sols parisis. Véez-là comme tout en alloit. Quant toute la Brie fut destruite des uns, les autres gastoient la Beausse et Gastinois, et tout le pays. De quelque part qu'ils tournassent, estoit pis que se les Sarrazins, qui contre la loi de Dieu sont, y fussent entrés ; car il n'estoit rien qui tant leur pleust que tyranner les pouvres laboureurs de droite tyrannie. Et pource que le siége fut levé si honteusement, ceux que on disoit Arminacs furent si hardys à mal faire, que on n'osoit yssir de Paris ; et si estoit commencement de faire les vendanges, qui trop grant dommaige estoit à Paris après le siége de Langny, qui tant l'avoit dommaigé de tout bien dont on eust peu vivre, et de toutes manières de canons et d'artillerie dont on peut grever ses ennemis ; car vrayment gens à ce cognoissants juroient et affermoient que bien avoit cousté plus de cent cinquante mille saluts d'or, dont la pièce valoit vingt-deux sols parisis, bonne monnoye.

Item, il y avoit en ce temps une pièce d'or qui n'estoit pas de fin or, et les nommoit-on dourderets, et valoient douze sols parisis ; tantost après furent criées à quatorze sols parisis, et non plus ; et moult y en avoit, par quoy on perdit moult.

Item, en la fin d'aoust fut mise en prison l'abbesse de Saint-Anthoine, et aucunes de ses nonnains, que on disoit qu'ils avoient esté consentants de vouloir, à la faveur du nepveu de ladite abbesse, qui se faisoit moult ami de la cité de Paris, trahir ladite ville de Paris par la porte Saint-Anthoine ; et debvoient premier tuer les portiers, et après tout tuer sans rien espargner, comme il estoit après la prinse d'eux commune renommée.

Item, le onziesme jour de septembre prindrent les Anglois en une forte maison, nommée Maurepas [1], le seigneur de Macy [2],

1. Maurepas, canton de Chevreuse (S.-et-O.).

2. Ce seigneur de Massy, chef des partisans français qui avaient fait leur repaire de la vieille forteresse de Maurepas, est connu pour

Digitized by Google

le plus cruel tyran de sang qui fust en France, et bien cen, larrons avec lui, entre lesquels en avoit un nommé Mainguett qui recognut que dedans un vieux puits avoit jetté en un jour sept hommes l'un après l'autre ; et après les tuoit de grosses pierres, sans plusieurs autres meurdres qu'il recongnut.

Item, en celui an faillirent les blés, et fut si grant charté, que un sextier de bon blé valoit sept francs forte monnoye, et l'orge valoit quatre francs, et estoit à la Toussaint.

Item, en celui temps estoit très grant mortalité sur jeunes gens et sur petits enfants, et tout d'épidimie.

Item, le deuxiesme jour d'octobre ensuivant, fut prinse la ville de Provins et le chastel par les Anglois, et fut pillée et robée, et tué gens, comme coustume est à tels gens de faire, et dient que c'est droite usance de guerre.

Item, en celui temps fut fait à Ausserre un concile pour traiter de la paix des deux roys ; et plusieurs signeurs de toutes les deux parties y furent, et de par le duc de Bourgongne plusieurs.

Item, en celui temps estoit toujours la mortalité à Paris, laquelle assaillit la duchesse de Bethefort, femme du régent de France, sœur du duc de Bourgongne, nommée Anne, la plus plaisante de toutes dames qui adoncques fussent en France, car elle estoit bonne et belle et de bel aage ; car elle n'avoit que vingt-huit ans quand elle trespassa, et certes elle estoit bien amée du peuple de Paris ; et vray est qu'elle trespassa en l'hostel de Bourbon, emprès le Louvre, le treiziesme jour de novembre, deux heures après mynuit, entre le jeudy et le vendredy, dont ceux de Paris perdirent beaucoup de leur espérance ; mais à souffrir leur convint.

Item, le samedy ensuivant, elle fut enterrée aux Célestins, et son cueur fut enterré aux Augustins ; et au porter le corps en

« le rôle peu honorable qu'il joua dans la captivité de Jeanne d'Arc », quand il se permit certaines privautés à l'égard de l'illustre héroïne enfermée dans le château de Beaurevoir (*Tuetey*). Voir aussi Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. III, p. 121.

Digitized by Google

terre estoient tous ceux de Saint-Germain, et les prestres de la Confrairie des Bourgeois, chascun une étole noire et un cierge ardent en leur main, et ils chantoient en allant, en portant le corps en terre seulement, les Anglois en la guise du pays moult piteusement.

Item, s'en alla la sepmaine d'après le régent à Mante, et y demoura environ trois sepmaines, et puis revint à Paris. En icelle sepmaine, ceux qui estoient allés à Ausserre pour traiter de la paix, revindrent, et ne firent rien que despendre bien largement, et gaster le temps. Et quant ils furent revenus, on fist entendre au peuple que très bien besongné avoient ; mais le contraire estoit. Et quant le peuple le sceut au vray, si commencèrent à murmurer moult fort contre ceux qui y avoient esté, dont plusieurs furent mis en prison, dissimulant que c'estoit à fin celle que le peuple ne s'esmeut ; et quant ils avoient payé leurs despens largement, on les mettoit hors.

Item, quant les larrons qui estoient sur les champs sceurent de vray qu'ils n'orent rien fait, et la mort de la régente, ils devindrent si esragés, que oncques ne payens ne loups esragés ne furent pires à chrétiens qu'ils faisoient à bonnes gens de labour et aux bons marchans. Et pour certain, il n'estoit sepmaine qu'ils ne venissent deux ou trois fois jusques aux portes de Paris ; et faisoient si grant cruauté, qu'ils prenoient moines, nonnains, prestres, femmes, petits enfants, hommes vielx de soixante ou quatre-vingts ans ; et nul n'eschappoit de leurs mains sans payer grant rançon ou mourir ; et si n'estoit nul signeur, quel qu'il fust, qui y meist tant soit pou de contredit.

Digitized by Google

ANNÉE 1433

Obsèques d'Anne de Bourgogne. — Inondations et gelée. — Nouvelles conférences sans résultat. — Le régent se remarie. — Coup de main des Armagnacs à Saint-Marcel. — Prise de Crépy-en-Valois. — Abondance de blé. — Épidémie de petite vérole. — Deux complots.

Item, le jeudy huitiesme de janvier, fist le régent l'obsèque de sa femme aux Célestins ; et fist faire une donnée à chascun de deux blancs ; et furent bien quatorze milliers à la donnée ; et y ot bien quatre cents livres de cire.

Item, en celui temps gela si fort, que Seine moult grande estoit, car elle passoit la Mortellerie en Grève, et pour certain y gela si fort, que en deux jours et en une nuit, elle fut si fermement gelée, qu'elle dura jusques après la Saint-Vincent ; et pour ce enchérirent tous vivres, espécialement tout grain dont on povoit faire farine ; car le froment coustoit huit francs ; petites febves de deux ans ou de trois, que on soulloit donner aux pourceaux, coustèrent cinq francs le sextier ; orge, cinq ou six francs ; vesce, nelle, tout se vendoit ainsi cher à la value, ne on ne mangeoit à Paris que pain que on soulloit faire pour les chiens ; et estoit si petit de quatre deniers, qu'il passoit bien par-dessous la main d'un homme.

Item, le quatriesme jour de février, se partit le régent ; et alla en Normandie cueillir une grosse taille de quatre cents mille francs que on lui avoit ottroyé quant il fut à Mante, comme dit est par-devant.

Item, en celle sepmaine fut despointé de toutes offices royales le président : c'est à sçavoir Philippe de Morvillier ; et fut ordonné en son lieu, comme commis, maistre Robert Pié-de-

Digitized by Google

Fer, demourant pour lors emprès la porte Saint-Martin.

Item, la darraine sepmaine de mars fut fait un concile à Corbeil ; et là furent en celui temps tout le remenant du caresme, et plus. A ce concile estoit l'évesque de Paris, et plusieurs autres évesques et grans signeurs, et grans clercs d'une part et d'autre ; et fut envoyé à Paris, par le concile, un évesque qui estoit venu avec le cardinal à Corbeil, lequel fit le divin office de la sepmaine peneuse, comme d'assoultes, comme du chresme, prestres, diacres, soudiacres, acolites, couronnés ; mais il les fist si matin, que grant partie de toutes ordres à ce jour faillirent. Après s'en alla à Corbeil celui jour mesmes.

Item, en celle année, l'an mil quatre cents trente-deux [1], fist si grant froit, que jusques bien près de Pasques mil quatre cents trente-trois, geloit tous les jours ; mesme le jour Saint-Marc fit-il si grant froit, que on le portoit à grant peine, car, après disner, négea et gresla moult terriblement.

Item, faisoit très grant froit à la Pentecoste, qui fut cel an le darrain jour de may mil quatre cents trente-trois.

Item, en ce temps se maria nostre régent, le duc de Bethefort, le vingtiesme jour d'apvril, le lendemain de Quasimodo ; et print par mariaige la fille au comte de Saint-Pol, niepce du chancelier de France.

Item, le septiesme jour de may vindrent les Arminacs à mynuit, en la ville de Saint-Marcel-lez-Paris ; et firent moult de maux ; car ils prindrent hommes, femmes et enfants, dont ils orent grant finance ; et ainsi eux en allèrent tuant, occiant, boutant feux en moustiers. Et à celle fois cuillirent moult grant proye qui moult greva Paris ; car pour celle prinse enchérit tout plus que devant, et ainsi s'en allèrent à Chartres. Tantost après allèrent devers Crespy en Valois, laquelle ville les Anglois avoient prinse un pou devant : mais elle fut par trahyson rendue aux Arminacs ; qui fut douleur sur douleur aux bons mesnaigers de la ville.

1. 1433, nouveau style.

Digitized by Google

Item, en juin ensuivant, fut fait de rechef un conseil à Corbeil, lequel debvoit estre pour faire trefve ou abstinence de guerre entre les deux roys ; mais l'évesque de Terouanne, chancelier de par le roy Henry de France, en cel espace de temps qui fut entre le premier conseil et cestui dernier, alla cest évesque et assembla les garnisons de Normandie, et les admena à Paris, la première sepmaine de juillet, et après alla au conseil à Corbeil ; et quant on cuida qu'il deut sceller ledit traité qui devant avoit esté accordé par le cardinal et par le chancelier du roy Charles, évesque de Reims, et par les autres signeurs, il n'en voulut rien faire. Dont chascun se despartit comme par mal talent ; et s'en alla le cardinal au grant concile à Basle, pour rapporter comme ledit conseil s'étoit desparti ; et l'archevesque de Reims se despartit moult dolent, et monstroit son volt [1] et sa manière qu'il fut moult courcé de ce que la chose ainsi alloit ; mais autre chose n'en pot faire. Cestui chancelier de par le roy Henry, après le despartement, mena ou envoya ces gens qu'il avoit admenés droit à Milly en Gastinois [2] ; et gaignèrent moustier et ville, et ardirent tout ; et firent pis que Sarrazins, ne que payens aux Sarrazins.

Item, en ce temps de l'an mil quatre cents trente-trois, coustoit le blé seigle quatre francs parisis ou plus, et l'autre au cas pareil. La darraine sepmaine de juin arriva de Normandie tant grant foison blé, que le premier samedy de juillet on cria parmy Paris, bon blé méteil à vingt-quatre sols parisis, ce qu'on n'avoit oncques jamais veu, crier le blé comme charbon ; et le mercredy ensuivant fut le pain de huit deniers mis à quatre deniers, car il fut cedit an très bon blé et grant foison ; et si fist moult bel aoust, mais très grant mortalité estoit en celui temps, espécialement sur petits enfants, de boce ou de vérole platte. Et encore en celui temps n'estoit oncques puis venu le duc de Bourgongne à Paris que vous avez devant ouy ; ne le

1. Visage.
2. Milly, arr. d'Étampes (S.-et-O.).

Digitized by Google

régent, despuis qu'il fut marié, n'estoit retourné à Paris ; et laissoit du tout régenter le devantdit évesque de Terouanne, lui et ses alliés.

Item, en cel an fist le plus bel aoust que on eust oncques veu d'aage d'homme ; et furent les blés et les potaiges très bons ; mais si grant mortalité estoit de boce et d'épidémie, que puis la grant mortalité qui fut l'an mil trois cents quarante-huit, ne fut veue si grande ne si dervée ; car pour saignée ne pour cristoire, ne pour bonne garde, nul ne nulle qui fut frappé de la boce qui pour lors couroit n'en povoit eschapper, se non par la mort ; et commença dès le mois de mars l'an mil quatre cents trente-trois, et dura ainsi cruellement jusques à bien près de l'an mil quatre cents trente-quatre, car tousjours jeunes gen mouroient.

Item, en celui temps, en la darraine sepmaine de septembre, firent aucuns de Paris, gens qui avoient bonne chevance, une conjuration ensemble bien maudite ; car ils avoient ordonné qu'ils feroient entrer à Paris grant foison d'Escossois qui avoient la croix rouge, et seroient deux cents ou plus ; et admeneroient cent des plus forts et hardys de leurs gens qui auroient la croix blanche ; et auroient les mains liées bien simplement, et armés à couvert ; et debvoient venir par la porte Saint-Denys et par la porte Saint-Anthoine, et debvoient embuscher entour Paris bien près trois ou quatre mille Arminacs en querrières et ailleurs en destours, dont assez et trop avoit entour Paris ; et puis debvoient admener leurs prinsonniers environ midy, que les portiers disnent, et debvoient tous les portiers tuer, et tous ceux qu'ils eussent trouvé allants ou venants, fust aux champs ou à la ville ; et debvoient gaigner les deux bastides devantdites, et envoyer tantost querir leurs armes, et mettre tout à l'espée ; mais Dieu, qui ot pitié de la cité, donna connaissance de leur dampnable conseil, et leur tourna leur fait, comme dit le Psalmiste : *locum aperuit et fodit, et incidit in foveam quam fecit* ; car les uns furent décollés, les autres bannis, et perdirent leur chevance, et mirent leurs femmes et enfants en mendicité, et

Digitized by Google

en reprouche eux et leurs hoirs, et furent en haine de toutes les deux parties.

Item, celle sepmaine mesmes avoit autres qui avoient vendu ladite ville pour payement d'argent qu'ils en debvoient avoir, et debvoient venir la vigile Saint-Denys atout nacelles, et entrer par les fossés d'entre la porte Saint-Denys et la porte Saint-Honoré, pour ce que il ne demoure personne là endroit ; et debvoient tout tuer, comme devant est dit ; et pour vray ils ne sçavoient rien l'un de l'autre, selon leur confession, et selon le cri que on fit ès halles, quand on les décolla ; et iceux de ces nacelles debvoient entrer le jour de Saint-Denys, et avoient pensée moult cruelle et pleine de sang, et aux champs et à la ville et à femmes et enfants ; mais le glorieux martyr mons[r] Saint-Denys ne volt pas souffrir qu'ils feissent telle cruauté en la bonne cité de Paris, qui l'a autresfois gardée par sa sainte prière de tel péril et de plusieurs autres plus grans.

ANNÉE 1434

Près de Saint-Denys les Armagnacs s'emparent de foison de bétail et égorgent les convoyeurs. — Trente jours de fort hiver. — Mois de mars très chaud. — La gelée du 28 avril. — La guerre et le pillage reprennent de plus belle. — Ceux qui se disent Français ne paient pas leurs soudoyers. — Troubles en Normandie. — Ouragan extraordinaire à Paris et à Vincennes.

Item, le vendredy, vingt-neufviesme jour de janvier mil quatre cents trente-trois [1], venoient à Paris grant foison de bestail,

1. 1434 nouveau style.

Digitized by Google

comme bien deux mille porcs, grant foison bestes à cornes et grant foison brebis. Les Arminacs, qui avoient leurs espies, vindrent au-devant un pou par de-là Saint-Denys, dont capitaine estoit un nommé La Hire, plus deux fois que ceux qui convoyoient le bestail. Si furent tous desconfits, et tuèrent la plus grant partie, et prindrent la proye et les marchands, et les mirent à très grant rançon ; et quant ils orent tout tué firent cercher le camp et les prisonniers, et tous ceux qu'ils trouvèrent, morts ou vifs qui portoient ou semblant d'Anglois, ou parloient anglois, ils leurs coupèrent les gorges et aux morts et aux vifs ; qui estoit grant inhumanité de retourner aux champs, et couper la gorge aux chrestiens qu'ils avoient tués.

Item, la sepmaine d'après, vindrent à Vitry par nuit, et pillèrent et ardirent tout. Si furent l'endemain suivis un pou de ceux de Paris. Si ot treize pouvres laboureurs qui allèrent après ceux de Paris, et laissèrent un pou la compaignie, pour cuider gaigner et recouvrer aucune chose du leur. Si les advisèrent les Arminacs, et vindrent à eux ; et tantost les prindrent et leur coupèrent les gorges.

Item, en celui temps, ils gaignèrent la ville et le chastel de Beaumont ; et le vingt-septiesme jour de février fut faite prinse de chevaux et de gens dedans Paris, le plus que on pot ; et quant ils furent là, tout bel leur fut de eux en refouyr bientost ; et ceux qui s'en refuyoient ne s'en faingnirent pas de piller en revenant vaches, bœufs et tout ce qu'ils porent, non pas ce qu'ils voldrent, comme il appert clairement que le meilleur ne vaut rien.

Item, en celui temps, il n'estoit nulle nouvelle du régent ; ne homme ne gouvernoit que l'évesque de Terouanne, chancelier de France, lequel estoit moult hay du pauple ; car on disoit à secret et bien souvent en appert, qu'il ne tenoit que à lui que la paix n'estoit en France ; dont il estoit tant maudit et tous ses complices que fut oncques l'empereur Noiron ; mais je ne sçay s'il l'avoit desservi ou non, mais Dieu le scet bien.

Item, en l'an mil quatre cents trente-quatre, furent Pasques

Digitized by Google

le vingt-septiesme jour de mars l'an mil quatre cents trente-quatre, et fut très fort hyver et aspre en gelée, car il commença à geler environ huit ou neuf jours devant Noël ; et dura bien trente jours sans cesser jour qu'il ne gelast fort ; et aucuns des clercs de Paris qui estoient enflés de science affermèrent que, pour certain, celle grant froidure dureroit jusques à la mi-may ou plus ; mais Dieu, qui tout scet, fist autrement. Et pour vray, oncques homme n'avoit veu à son vivant tel mars ; car oncques ne plut tout le mois de mars ; et si fist très chaut, que par maintes fois on n'avoit veu faire plus chaut à la Saint-Jehan d'esté qu'il fist tout ledit mois ; et le caresme fut si plantureux de harengs sors et blancs, que à la my-caresme on avoit la cacque de bons harengs blancs pour vingt-quatre sols ou pour vingt-six sols parisis ; on avoit le quarteron de bons harengs sors pour dix deniers ou pour deux blancs, et du blanc pareillement ; bons poys pour six blancs ou pour sept blancs ; febves pour quatre blancs ; l'huile pour sept blancs la pinte, toute la meilleure qu'on peust trouver à Paris.

Item, tout le mois d'apvril il ne plut point, mais la darraine sepmaine dudit mois, le vingt-huitiesme jour, le jour Saint-Vital, gela tant fort que toutes les vignes furent celle nuit gelées et tous les marais ; et si y avoit adoncques la plus belle apparence de foison de vin que on eust vu dix ans devant ; mais bien apparut que pou sont les choses de ce monde seures, car avec la gelée vint tant de hannetons et de chenilles, que tout le fruit fut tout dégasté d'icelle vermine ; et estoient les pommiers et les pruniers sans feuilles comme à Noël. Et en celui temps croissoit plus et plus fort la guerre ; car ceux qui se disoient François, comme de Lagny et des autres forteresses d'entour Paris, couroient tous les jours jusques aux portes de Paris, pilloient, tuoient hommes pource que à nul des signeurs ne challoit de mettre la guerre à fin, pource que leurs soudoyers point ne payoient et qu'ils n'avoient autre chose que ce qu'ils embloient en tuant, en prenant hommes de tous estats, femmes et enfants.

Digitized by Google

Item, à l'entrée de may, l'an mil quatre cents trente-quatre, vint le comte d'Arondel et un chevalier d'Angleterre nommé Tallebot, et reprindrent par force Beaumont [1] ; et furent pendus aucuns des larrons qui dedans furent prins ; et après allèrent devant le chastel de Crail [2] en Beauvoisin, et puis s'en revindrent sans rien faire.

Item, en ce mois de juillet fut desposé de la prévosté des marchands, maistre Hugues Rappiot, et changés deux eschevins.

Item, en celui temps n'estoit nulle nouvelle du régent ne du duc de Bourgongne, ne que se fussent morts, et donnoit-on tous les jours à entendre au peuple qu'ils devoient venir bien brief, puis l'un puis l'autre ; et les ennemis venoient tous les jours au plus près de Paris prendre les proyes ; car nul n'y remédioit, ne Anglois, ne François, ne quelque chevalier ou signeur ; et si estoit tousjours le conseil à Basle en Allemagne, dont on n'avoit aussi nulles nouvelles.

Item, en ce temps, à la Saint-Remy, on avoit bon blé froment pour vingt-quatre sols parisis.

Item, au mois d'aoust, le deuxiesme jour, se troublèrent en la Normandie les Anglois à aucunes communes de Normans, et en mirent bien à l'espée douze cents ; et fut emprès Saint-Sauveur-sur-Dyve [3].

Item, le septiesme jour d'octobre, qui fut au jeudy, commença le plus terrible vent de quoy on eust point veu despuis cinquante ans devant ; et estoit environ deux heures après disner ; et dura jusques entre dix et onze de nuit, et en ce pou de temps fist cheoir à Paris maisons et cheminées sans nombre ; et pour certain il fist cheoir une vieille salle près de ma maison, où il avoit de grosses pierres de taille ; mais le vent en jetta trois pesants comme un

1. Beaumont-sur-Oise.

2. Creil.

3. Cette affaire est antérieure de plusieurs mois à la date donnée par le *Journal*. Les deux chefs des pillards anglais, organisateurs du guet-apens de Saint-Pierre-sur-Dive (Calvados), furent décapités à Rouen le 22 juin.

Digitized by Google

caque d'eau ou de vin, plus de quatorze pieds de loin en un autre jardin, et il leva une poutre toute en l'air de ladite salle ; et fut assise sur les murs d'un jardin, chascun bout portant sur l'un des murs, sans aucunement grever les murs, comme se vingt hommes l'eussent assise le plus doucement que faire se peut ; et si avoit bien quatre toises de longueur ; et si fut bien portée du vent, comme dit est, cinq ou six toises loin de là où elle fut levée du vent ; et je vous jure que ce vy-je à mes yeux, aussi bien que oncques je vy rien de ce monde ; ne je n'en creusse homme, si veu ne l'eusse.

Item, dedans le bois de Vincennes y fist si grant tempeste, que en moins de cinq heures abattit ledit vent plus de trois cents soixante des plus gros arbres qui y fussent, les racines contre mont [1], sans les petits arbres dont on ne parle pas ; brief il fist tant de maux en bien pou d'heures, que c'est une grant admiracion.

Item, le vin fut si cher, qu'on ne beuvoit point à moins de trois blancs vin qui valust rien ; mais on avoit à la Saint-Andry le meilleur froment pour vingt-deux sols parisis, et autre grain à bon marché au cas pareil.

Item, le régent revint de Normandie à Paris, et admena sa femme le samedy dix-huitiesme jour de décembre, l'an mil quatre cents trente-quatre, environ, entre une et deux heures après disner ; et fist-on aller au-devant de lui aux champs les processions des mendiants et des paroisses revestus et portants croix et encensiers, comme on feroit à Dieu ; et à la bastid Saint-Denys estoient les enfants de cueur de Nostre-Dame, qui moult chantoient mélodieusement quant il entra à la porte Saint-Denys avec sa femme ; et crioit le peuple abusé à haute voix : « Nouel ! » Brief on lui faisoit tel honneur comme on doit faire à Dieu.

Item, desdites communes qui furent tuées emprès Saint-Sauveur-sur-Dyve des Anglois, n'estoit plus parlé, fors que quant

1. En l'air.

Digitized by Google

on parloit à Paris que c'estoit pitié, aucuns disoient que bien l'avoient desservy ; aucuns Anglois disoient, quant on en parloit, que ce avoit esté à bonne cause, et que les vilains vouloient destourber aux gentilshommes à faire leur voulenté, et que ce avoit esté à bon droit.

Item, en celui temps n'estoit nulle nouvelle du conseil de Basle ne en sermon ne autre part à Paris, ne que s'ils fussent tous en Jérusalem.

ANNÉE 1435

Grand hiver : quatre-vingt-deux jours de gelée consécutifs et quarante de neige. — Le froid reprend à la fin de mars pour trois semaines. — Le duc de Bourgogne passe les fêtes de Pâques à Paris. — Défaite des Anglais à Gerberoy. — Prise de Saint-Denis par les Armagnacs. — Un mort dépecé et bouilli dans une chaudière. — Conclusion du traité d'Arras. — Mort de Bedford. — Le Pont de Meulan évacué par les Anglais. — Mort et funérailles d'Isabeau de Bavière. — Les Anglais perdent Dieppe et Harfleur, Corbeil, Vincennes et Saint-Germain-en-Laie.

Item, en celui an fit moult doux temps jusques à la Saint-Andry ; et celui jour commença à geler si fort que merveilles ; et dura un quart d'an, neuf jours moins, sans point dégeler. Si négea bien quarante jours sans cesser ou de jour ou de nuit. Et fut abandonnée la place de Grève pour la porter à tombereaux ; car il fut commandé de par le roy que on l'ostast hors des rues, mais on n'en sçavoit tant oster, que l'endemain n'en eust comme devant ; et la convint mettre à val les rues en grans

Digitized by Google

ISABEAU DE BAVIÈRE

Digitized by Google

Digitized by Google

tas comme mules de foin parmy tout Paris ; car oncques tant comme il gela et négea si fort, ne plut ne ne dégela. Et pour vray la glace, avant qu'elle fut toute fondue, il fut l'Annonciacion Nostre-Dame en mars, qui est sept jours à l'yssue.

Item, le régent se partit de Paris, lui et sa femme, le dixiesme jour de février.

Item, le duc de Bourgongne ne vint ne alla à Paris, depuis que devant est dit.

Item, le vin fut si cher celle année, que du plus petit on n'avoit point la pinte à mains de trois blancs ; et si ne povoit-on finer point de cervoise qui vaulsist, pour les maudites subsides qui furent dessus mises ; ne vendoit cervoise qui ne payast sept blancs pour chascune sepmaine, sans le quatriesme et l'imposition.

Item, le fruit fut tant cher, que on vendoit un cent de bonnes pommes de capendu un pou grosses, seize sols parisis.

Item, il recommença à geler à la fin de mars, et ne fut jour qu'il ne gelast jusques après Pasques, qui furent le dix-septiesme jour d'apvril ; et furent les vignes qui estoient en vallées, et les marais tous gelés, et tous les bourdelais qui ès trailles des jardins estoient, et tous les figuiers morts, et tous les loriers grans et petits ; et le bel pin de Saint-Victor, qui estoit le plus bel qu'on sceut en France, et la plus grant partie des cerisiers aussi moururent celle année, pour la grant froidure qui dura sans plouvoir ne sans desgeler, que trop pou plus d'un quart d'an.

Item, en celle année eust-on trouvé en cours, en umbrages, dessoubs fyens, de grans glaçons ; et en vérité je en vy le jour Saint-Yves ; et furent trouvés en un arbre creux, en cel an, par compte fait, sept vingts oiseaux morts de froit et plus.

Item, en celle année les amandiers ne flourirent que pou ou neant pour vray.

Item, le jeudy absolu[1] que on vend le lart, qui est le quatorziesme jour du mois d'apvril, vint à Paris le duc de Bourgon-

1. Le Jeudi Saint.

Digitized by Google

gne, à moult noble compaignie de signeurs et de dames ; et admena avec lui sa femme la duchesse, et un bel fils qu'elle avoit eu de lui en mariaige, et avec ce admena trois jeunes jouvenceaux qui moult beaux estoient, qui n'estoit pas de mariage, et une belle pucelle ; et le plus vieux n'avoit pas plus de dix ans ou environ, et avoit en sa compaignie trois chariots tous couverts de draps d'or, et une litière pour son fils de mariaige, car les autres chevauchoient très bien ; et pour sa gouvernance de lui et ses gens avoient bien cent chariots, et quelque vingt charrettes tout chargés d'armures, d'artillerie, de char salée, de poisson salé, de fromaiges, de vins de Bourgongne ; brief il avoit toute pourvéance qu'on peut ou doibt avoir en temps de guerre ou de paix ; car aussi il avoit foison pavillons pour loger aux champs, se mestier eust esté ; et chascun chariot avoit tous les jours quarante sols parisis, et les charrettes deux francs.

Item, il fit sa Pasque à Paris, et tint cour plénière à tous venants ; et l'endemain, l'Université proposa devant lui, sur le fait de la paix ; et le mardy ensuivant il fist faire un moult bel obsèque aux Célestins pour feue la duchesse de Bethefort sa sueur, qui là estoit enterrée ; et là fist moult riche offrande d'argent et de luminaire ; et tous prestres, qui là voldrent aller, orent messe.

Item, le mercredy ensuivant, les damoiselles et bourgeoises de Paris allèrent prier moult piteusement à la duchesse qu'elle eust la paix du royaume pour recommandée ; laquelle leur fist responce moult douce et moult bénigne, en disant : « Mes bonnes » amies, c'est une des choses de ce monde dont j'ai plus grant » désir, et dont je prie plus monseigneur et jour et nuit, pour » le très grand besoin que je voi qu'il en est ; et pour certain » je sçay bien que monseigneur en a très grant voulenté d'y » exposer corps et chevance. » Si la remercièrent moult, et prindrent congé et se despartirent.

Item, le jeudy ensuivant, vingt-uniesme jour d'apvril, se despartit de Paris le duc et sa femme, pour estre le premier jour de juillet à Arras, au conseil. Et la première sepmaine de may fut

Digitized by Google

desconfit et prins le comte d'Arondel [1], et ses gens morts de par les Arminacs ; et fut navré ; et fut devant Gerberoy [2].

Item, de nuit entre le darrain jour de may et le premier jour de juin, après mynuit fut prinse la ville de Saint-Denys par les Arminacs, dont tant mal s'ensuivit, que la ville de Paris fut si assiégée, que de nulle part n'y pouvoient venir nuls biens par rivière ne par autre part ; et venoient tous les jours jusques aux portes de Paris ; et à tous ceux qu'ils trouvoient en allant ou en venant qui estoient de Paris, ils les tuoient ; et femmes et filles prenoient force ; et faisoient soyer les bleds auprès de Paris, ne nul n'y mettoit contredit ; et après s'accoustumèrent que tous ceux qu'ils prenoient, ils leur coupoient les gorges, fussent laboureurs ou autres, et les mettoient enmi le chemin, et à femmes aussi bien.

Après, vers la fin d'aoust, vint grant foison d'Anglois ; c'est à sçavoir le sire de Huilebit [3], le sire d'Escalles, le sire d'Estanfort et son nepveu le bastard de Saint-Pol ; et plusieurs autres signeurs d'Angleterre ; et la darraine sepmaine d'aoust asségèrent ceux qui dedans Saint-Denys estoient, et leur ostèrent la rivière qu'on nomme Crout ; et à faire leur logeis, despecèrent les maisons de Saint-Ouin, de Haubervilliers, de La Chapelle ; brief de tous les villaiges d'entour, qu'il n'y demoura ni huys, ni fenestres, ni traillis de fer, ne quelque chose qu'on peust emporter ; ne n'y demoura aux champs, depuis qu'ils furent logés, febves, ne poys, ne quelque autre chose ; et se y avoit encore des biens sur terre, mais quelque chose n'y demoura ; et coupoient les vignes atout le grain, et en couvroient leurs logis ; et quant ils estoient un pou à séjour, ils alloient piller tous les villaiges d'entour Saint-Denys. Quant ceux qui dedans Saint-Denys estoient, se virent ainsi enclos, ils yssoient sou-

1. Jean Titz-Allan, comte d'Arundel, lieutenant général du roi anglais.

2. Gerberoy (Oise).

3. Robert de Willougby, illustre capitaine anglais, gratifié par le régent du comté de Vendôme et du comté de Beaumont-sur-Oise.

Digitized by Google

vent sur eux, et en tuoient très grant foison ; et quant dedans estoient, ils les tuoient par canons grans et petits, et espécialement par petits longs canons qu'ils appeloient couleuvrines ; et qui en estoit frappé, à peine povoit-il eschapper sans mort.

Item, l'endemain de la Nativité Nostre-Dame, levèrent un assaut à ceux de Saint-Denys ; mais tant bien se deffendirent, qu'ils tuèrent grant foison d'Anglois et de bien gros chevaliers et autres ; et fut tué le nepveu au sire de Facetost [1] ; et après fut despecé par partie et cuit en une chaudière ou cimetière de Saint-Nicolas, tant et si largement, que les os laissèrent la char, et puis furent très bien nétoyés ; ils furent mis en un coffre pour porter en Angleterre, et les tripes et la char et l'eau furent enfouis en une grant fosse oudit cimetière Saint-Nicolas.

Item, celle année fist le plus bel aoust et bon blé et foison.

Item, celle année les moriers ne portèrent nulles mores ; mais il fut tant de pesches, que on n'en vit oncques mais tant, car on avoit le cent de très belles pour deux deniers parisis ou deux tournois, ou pour mains.

Item, il ne fut nulles amandes.

Item, estoit encore le conseil à Arras, et on n'en avoit aucunes nouvelles à Paris en celui temps [2].

Item, le duc de Bethefort, qui avoit esté régent de France depuis la mort du roy d'Angleterre Henry, estoit trespassé à Rouen, le quatorziesme jour de septembre, jour Sainte-Croix [3].

1. Falstaff.

2. On sait que les ambassadeurs français, ayant refusé d'accepter les demandes des Anglais, Philippe le Bon traita séparément avec Charles VII. Le roi de France cédait au duc de Bourgogne l'Auxerrois, le Maconnais et les villes de la Somme, et il désavouait en même temps l'attentat de Montereau. Ph lippe le Bon reconnaissait Charles VII comme roi légitime et signait avec lui un traité d'alliance défensive contre l'Angleterre.

3. Jean de Lancastre, duc de Bedfort, ancien régent de France fut inhumé dans le chœur de la cathédrale de Rouen. Son tombeau, qui était magnifique et tout de marbre noir, fut mutilé par les calvinistes en 1562 et complètement détruit en 1734.

Digitized by Google

Item, les Arminacs de Saint-Denys prindrent, le dimanche vingt-quatriesme jour de septembre, l'an quatorze cents trente-cinq, treves ; et celle propre nuit, ceux de leur party prindrent le pont de Meulan ; et dont ceux qui estoient dedans Saint-Denys, quant on cuida traiter avec eux, ils furent pires que devant ; et convint à eux traiter, par ainsi qu'ils s'en iroient atout ce qu'ils voudroient ou pourroient emporter sans quelque contredit de nully ; et ainsi fut accordé par les signeurs qui tenoient le siége. Et se partirent le jour Sainte-Aure, quatriesme jour d'octobre, tout moquants des Anglois, en disant : « Recommandez-nous » aux roys qui sont enterrés en l'abbaye de Saint-Denys et à » tous nos compaignons, capitaines et autres qui sont là dedans » enterrés. » Et estoient de quatorze à quinze cents très bien montés et habillés ; et aux escarmouches et assauts, en mourut bien environ quatre cents. Et se ce n'eust esté qu'ils avoient très grant faute d'eau douce et de vin et de sel, et si n'avoient admené nuls mires avec eux, parquoy plusieurs navrés moururent par deffaut d'appareil, et si leur avoit-on osté leur rivière : se n'eust été ce, on n'eust pas eu si bon marché de leur départie.

Item, deux jours après vindrent devant Paris, pillants, robants, prenants hommes, femmes et enfants ; car il n'estoit personne qui aux champs osast yssir ; et les Anglois estoient dedans Saint Denys, qui pilloient la ville sans rien y laisser en leur pouvoir. Ainsi fut la ville de Saint-Denys destruite ; et quant ils orent tout pillé à leur pouvoir, si firent abattre les portes et les murs, et en firent ville champestre ; et tant comme le siége dura, il n'estoit sepmaine que l'évesque de Terouanne, qui estoit chancelier, ne couchast en l'ost une fois ou deux ; et fist faire en l'isle Saint-Denys une petite forteresse entourée de grans fossés très profonds.

Item, la royne de France Ysabel, femme de feu Charles VI, trespassa en l'hostel Saint-Pol, le samedy vingt-quatriesme jour de septembre, l'an mil quatre cents trente-cinq ; et fut trois jours que chascun la véoit qui vouloit. Et après fut ordonné comme il appartenoit à telle dame ; et fut gardée jusques au

Digitized by Google

treiziesme jour jeudy d'octobre qu'elle fut apportée à Nostre-Dame à quatre heures après disner ; et y avoit quatorze sonneurs devant le corps et cent torches ; et n'y avoit compaignie de femmes d'estat que la dame de Bavière, et ne sçay quantes damoiselles après le corps, qui estoit en haut levé sur les espaules de seize hommes vestus de noir ; et estoit sa représentacion moult bien faite ; car elle estoit couchée si proprement qu'il sembloit qu'elle dormist ; et tenoit un sceptre royal en sa main dextre. Celle journée furent dites ses vigiles moult solemnellement, et fut prélat l'abbé de Saint-Geneviefve ; et là furent toutes les processions de Paris.

Item, le lendemain fut mise en la rivière de Seine, après sa messe, en un bastel, et portée à Saint-Denys en France ; car on ne l'osa porter par terre, pour les Arminacs, dont les champs estoient tousjours pleins et tous les villaiges d'entour Paris.

Item, aussitost que le pont de Meulan fut prins, tout enchérit à Paris, se non le vin ; mais le blé qu'on avoit pour vingt sols parisis monta tantost après à deux francs ; fromaige, beurre, huile, pain, tout enchérit ainsi près de la moitié ou du tiers, et la char et sain-doux quatre blancs la chopine.

Item, en celui temps n'estoit nulle nouvelle du conseil d'Arras, ne que s'ils fussent à deux cents lieues de Paris.

Item, en celui conseil ne firent rien qui proufitast à Paris ; car chascun vouloit tenir le party dont le proufit lui venoit.

Item, quant les François ou Arminacs virent qu'ils ne porent trouver autre accord, ils se mirent sus plus fort que devant, et se mirent en Normandie à puissance, et en pou de temps gaignèrent des meilleurs ports de mer qui y soient, comme Montivillier, Dieppe, Harfleu, et autres bonnes villes et chastellenies assez ; et après vindrent plus près de Paris, et gaignèrent Corbeil, le bois de Vincennes, Beauté, Pontoise, Saint-Germain-en-Laye, et autres villes et chasteaux assises autour de Paris ; parquoy nul bien ne povoit venir en la ville de Paris, ne de Normandie, ne d'ailleurs, ne pour monter, ne pour avaler aucuns biens ; et pour ce tous biens furent très chiers en caresme,

Digitized by Google

espécialement harengs caqués ; car, pour certain, le caqué coustoit quatorze francs ; et le sor aussi chier à la value ; et n'amenda de rien tout le caresme ; et environ Pasques, tant enchérit le blé qu'il valoit quatre francs, qui ne valoit à la Chandeleur que vingt sols parisis, le meilleur.

Item, en ce temps que chascun avoit appris à gaigner, estoient les gaignes si mauvaises que les bonnes femmes qui avoient apprises à gaigner cinq ou six blancs pour jour se donnoient volontiers pour deux blancs et se vivoient dessus.

Item, le vendredy de la troisiesme sepmaine de caresme furent envoyés les Anglois entour les villaiges d'entour Pontoise pour bouter le feu partout, et en blés, et en advoines, et en poys, et en febves, qui dedans les maisons estoient ; et en après pillèrent tout ce qu'ils porent trouver ; et qui pis est, trestous ceux à qui les biens estoient admenèrent prinsonniers, dont ils orent moult grant finance. Et pour vray fut dit en la ville de Paris, par gens dignes de foy, tous ordonnés pour moudre de bons blés, avoient ars pour vivre six mille personnes demy an, et ceux de Paris en avoient très grant nécessité, comme devant est dit. Et toute ceste maléfice et diabolique guerre soustenoient et maintenoient trois évesques, c'est à sçavoir le chancelier, homme très cruel, qui estoit l'évesque de Terouanne ; l'évesque qui fut de Beauvais, qui pour lors estoit de Lisieux, et l'évesque de Paris ; et, pour certain, par leur fureur, sans pitié on faisoit en secret et en appert moult mourir de peuple, ou par noyer ou autrement, sans ceux qui mouroient par bataille.

Digitized by Google

ANNÉE 1436

Anglais pillards à Notre-Dame-des-Champs et à l'abbaye Saint-Denis. — Entrée des Français à Paris. — Pardon général promulgué par le connétable de Richemont. — Quelques agents anglais tentent d'organiser la résistance. — Procession. — Nomination d'une nouvelle municipalité. — Emprunt gaspillé. — Monnaies dépréciées. — Bataille de mendiants dans l'église des Saints-Innocents. — Les Anglais reviennent sur Paris. — Mécontentement des gens d'armes français. — Les villageois sont toujours rançonnés. — Mesures d'apaisement.

Item, la sepmaine devant Pasques flories, l'an mil quatre cents trente-cinq [1], on fist aller commissaires par tout Paris pour sçavoir combien de blé ou de farine chascun avoit, ou d'avoine, ou de febves, ou de poys.

Item, les devantdits gouverneurs firent faire en celui caresme à tous ceux de Paris le serment, sur peine de dampnacion de l'ame, sans espargner prestres ne religieux, qu'ils seroient bons et loyaux au roi Henry d'Angleterre ; et qui ne le vouloit faire, il perdoit ses biens et estoit banny, ou il avoit pis ; et n'estoit nul homme qui parler en osast ne faire semblant. Et si faillirent les harengs quinze jours devant Pasques, et les oingnons ; car six oingnons un peu gros coustoient quatre deniers parisis ; et tout estoit tant cher, pource que nul n'osoit rien apporter à Paris, qui ne fust en péril d'estre tué.

Item, il convint, par la force des devantdits gouverneurs, que chascun portast la croix rouge, sur peine de la vie et de perdre

1. 1436, nouveau style.

Digitized by Google

le sien ; et tous les gouverneurs portoient une bande blanche toute pleine de croisettes rouges.

Item, le mercredy de la sepmaine peneuse, se despartirent de Paris quatre cents Anglois, pource qu'on ne les payoit point de leurs gaiges ; et le jeudy ensuivant, estoient encore à Nostre-Dame-des-Champs ; et là firent du pis qu'ils porent ; et mangèrent celui jour tous les œufs et fromaiges qu'ils porent trouver là et ailleurs par où ils tindrent le chemin ; et robèrent et pillèrent les églises, de croix, de calices et de nappes, et toutes les maisons des bonnes gens. Brief, après eux n'y demouroit rien en plus qu'après feu ; mais environ trois ou quatre jours après ils furent rencontrés, tellement qu'ils furent presque tous mis à mort.

Item, le mardy des festes de Pasques, les gouverneurs de Paris firent partir de Paris, environ mynuit, bien six ou huit cents Anglois pour aller bouter le feu en tous les petits villaiges et grans qui sont entre Paris et Pontoise sur la rivière de Seine ; et quant ils furent à Saint-Denys, ils pillèrent l'abbaye. Et vray est qu'en l'abbaye aucuns prenoient les reliques, pour l'argent avoir qui autour estoit. Et de fait, l'un regarda un prestre qui chantoit la messe ; et pource qu'elle lui sembloit trop longue, quand le prestre ot dit *Agnus Dei*, et qu'il usoit le précieux sang, un grant ribaut sauta avant et tantost print le calice et les corporaux, et s'en va ; les autres prindrent nappes de tous les autels et tout ce qu'ils porent trouver dans l'église Saint-Denys : et s'en alloient atout faire les douleurs que nos évesques et les gouverneurs leur avoient donnés à faire. Mais le signeur de l'Isle-Adam, qui estoit yssu de Pontoise et estoit sur les champs, vint contre eux et les mit presque tous à mort, et les chassa, tuant et occiant par delà Espinel [1] jusques aux portes de Paris, c'est à sçavoir la bastide de Saint-Denys ; mais celui jour environ deux cents s'estoient espartis ès villaiges, car ils sourent la chose comment elle alloit ; ils se mirent dedans

1. Epinay-sur-Seine.

Digitized by Google

Saint-Denys en une tour qu'on nomme la tour du Velin. Quant le sire de l'Isle-Adam vit qu'ils furent là, si dit qu'il ne partiroit point tant qu'il les eust morts ou vifs. Si laissa de ses gens ; et firent tant qu'ils les prindrent ; et tantost furent tous mis à mort sans rançon ; et fut le vendredy des festes de Pasques, l'an mil quatre cents trente-six ; et furent cel an Pasques, le huitiesme jour d'apvril ; et fut celle année bissextre, dimanche courant par G.

Item, en celui vendredy d'après Pasques, vindrent devant Paris les signeurs de la bande devantdite, c'est à sçavoir : le comte de Richemont, qui estoit connestable de France par le roy Charles, le bastard d'Orléans, le seigneur de l'Isle-Adam et plusieurs autres signeurs, droit à la porte Saint-Jacques ; et parlèrent aux portiers, disant : « Laissez-nous entrer dedans » Paris paisiblement, ou vous serez tous morts par famine, » par cher temps ou autrement. » Les gardes de la porte regardèrent par-dessus les murs, et virent tant de peuple armé, qu'ils ne cuidoient mie que toute la puissance du roy Charles pust finer de la moitié d'autant de gens d'armes, comme ils povoient voir. Si orent peur, et doubtèrent moult la fureur ; si se consentirent à les bouter dedans la ville.

Et entra le premier le signeur de l'Isle-Adam par une grant eschelle qu'on lui avalla, et mist la bannière de France dessus la porte, criant : « Ville gaignée ! » Le peuple en sceut parmy Paris la nouvelle ; si prindrent tantost la croix blanche droite, ou la croix Saint-Andry. L'évesque de Terouanne, quant il vit la besongne ainsi tournée, si manda le prévost, et le signeur de Huillebit [1], et tous les Anglois, et furent tous armés au mieux qu'ils porent. D'autre part, ceux de Paris prindrent cueur, par un bon bourgeois nommé Michel de Lalier et autres plusieurs qui estoient cause de ladite entrée ; et firent armer le peuple, et allèrent droit à la porte Saint-Denys ; et furent tantost trois ou quatre mille hommes, que de Paris, que des villaiges, qui tant

1. Willougby.

Digitized by Google

avoient grant haine aux Anglois et aux gouverneurs, que autre chose ne désiroient que destruire. Comme ils estoient à garder ladite porte, et les gouverneurs davantdits orent assemblés leurs Anglois, si firent trois batailles, en l'une le sire de Huillebit, en l'autre le chancelier et le prévost, et en l'autre Jehan l'Archer, un des plus crueus chrestiens du monde ; et estoit lieutenant du prévost, un gros villain comme un cagoux. Et pour ce qu'ils craignoient moult le quartier des halles, y fut envoyé le prévost atoute son armée ; et en allant trouva un sien compère, un très bon marchant nommé Le Vavasseur, qui lui dist : « Monsieur » mon compère, ayez pitié de vous ; car je vous promets qu'il « convient à ceste fois faire la paix, ou nous sommes tous des- » truits. — Comment, dit-il, traistre ! es-tu tourné ? » Et sans plus rien dire, le fiert de son espée par le travers du visaige, dont il cheut, et après le fist tuer par ses gens. Le chancelier et ses gens alloient par la grant rue Saint-Denys ; Jehan l'Archer alloit par la rue Saint-Martin, lui et sa compaignie ; et n'avoit celui qui n'eust bien en sa compaignie deux ou trois cents hommes tous armés ou archers ; et crioient le plus horriblement que oncques on vit crier gens : « Saint-George ! Saint-George ! » traistres François ! vous serez tous morts ! » Et ce traistre l'Archer crioit qu'on tuast tout ; mais ils ne trouvèrent homme parmy les rues, se ce ne fut en la rue Saint-Martin, qu'ils trouvèrent devant Saint-Merry un homme nommé Jehan Le Prestre, et un autre nommé Jehan des Croustez, lesquels estoient très bons mesnaigers et hommes d'honneur, qu'ils tuèrent à plus de dix fois. En après allèrent criant, comme devant est dit, et tirant aux fenestres, espécialement au bout des rues, de leurs flèches ; mais les chaisnes qui estoient tendues parmy Paris leur firent perdre toute leur force. Ainsi allèrent à la porte Saint-Denys, où ils furent bien receus ; car quant virent tant de peuple, et qu'ils virent qu'on leur jetta quatre ou cinq canons, furent moult esbahis ; et au plus tost qu'ils porent, s'enfuirent tous vers la porte Saint-Anthoine, et se boutèrent tous dans la forteresse. Tantost après vindrent

Digitized by Google

parmy Paris le connestable devantdit et les autres signeurs, aussi doucement comme se toute leur vie ne se fussent point meus hors de Paris, qui estoit un bien grant miracle ; car deux heures devant qu'ils entrassent, leur intention estoit, et à ceux de leur compaignie, de piller Paris, et de mettre tous ceux qui les contrediroient à mort ; et par le recort d'eux, bien cent charretiers et plus qui venoient après l'ost, admenoient blés et autres vitailles, disant : « On pillera Paris, et quant nous aurons vendu nostre » vitaille à ces villains de Paris, nous chargerons nos charrettes » du pillaige de Paris et remporterons or et argent, et » mesnaige, dont nous serons tous riches toutes nos vies. » Mais les gens de Paris, aucuns bons chrestiens et chrestiennes, se mirent dans les églises, et appeloient la glorieuse vierge Marie et monsieur saint Denys, qui apporta la foy en France, qu'ils voulsissent prier à Nostre-Seigneur qu'il ostast toute la fureur des princes devant nommés, et de leur compaignie. Et vrayment bien fut apparant que monseigneur saint Denys avoit esté advocat de la cité par-devers la glorieuse vierge Marie, et la glorieuse vierge Marie par-devers Nostre-Seigneur Jésus-Christ ; car quant ils furent entrés dedans, et qu'ils virent qu'on avoit rompu à force la porte Saint-Jacques pour leur donner entrée, ils furent si meus de pitié et de joie, qu'ils ne se porent oncques tenir de larmoyer. Et disoit le connestable, aussitost qu'il se vit dedans la ville, aux bons habitants de Paris : « Mes » bons amis, le bon roy Charles vous remercie cent mille fois, » et moi de par lui, de ce que si doucement vous lui avez rendu » sa maistresse cité de son royaume ; et s'aucun, de quelque » estat qu'il soit, a mesprins par-devers monseigneur le roy, » soit absent ou autrement, il lui est tout pardonné. » Et tantost, sans descendre, fit crier à son de trompe que nul ne fust si hardy, sur peine d'estre pendu par la gorge, de soi loger en l'hostel des bourgeois ne des mesnaigers outre sa voulenté, ne de reproucher, ne de faire quelque desplaisir, ou piller personne de quelque estat, non s'il n'estoit natif d'Angleterre et soudoyer ; dont le peuple de Paris le print en si grant amour que, avant qu'il fust

Digitized by Google

l'endemain, n'y avoit celui qui n'eust mis son corps et sa chevance pour destruire les Anglois. Après ce cri furent cherchées les hostelleries pour trouver les Anglois ; et tous ceux qui furent trouvés mis à rançon et pillés ; et plusieurs mesnaigers et bourgeois qui s'enfouirent avec le chancelier dedans la porte Saint-Anthoine, ceux-là furent pillés ; mais oncques personne, de quelque estat qu'il fust, ne de quelque langue, ne tant eust mal fait contre le roy, n'en fut tué.

Item, l'endemain de l'entrée, jour de samedy, vint tant de biens à Paris, qu'on avoit blé pour vingt sols parisis, qui le mercredy devant coustoit quarante-huit ou cinquante sols ; et fut le vieil marché de devant la Magdelaine ouvert, et y vendit-on le blé, qui plus de dix-huit ou vingt ans avoit esté fermé ; et on ot celui jour sept œufs pour un blanc, et le jour de devant on n'en avoit que cinq pour deux blancs ; et autres vitailles au cas pareil.

Item, ceux qui se boutèrent en la porte Saint-Anthoine, eux trouvèrent moult esbahis, quant ils se virent enfermés là dedans ; car ils estoient tant que tout estoit plein, et eussent esté tantost affamés. Si parlèrent au connestable, et finèrent par grant finance, qu'ils s'en iroient sains et saufs par sauf-conduit ; et ainsi vuidèrent la place, le mardy dix-sept jour d'apvril mil quatre cents trente-six ; et pour certain, oncques gens ne furent autant moqués ne huyés comme ils furent, espécialement le chancelier, le lieutenant du prévost, le maistre des bouchers [1], et tous ceux qui avoient esté coupables de l'oppression qu'on faisoit au pouvre commun ; car en vérité oncques les Juifs qui furent menés en Caldée en chetivoison [2], ne furent pis menés que le pouvre peuple de Paris ; car nulle personne n'osoit yssir hors de Paris sans congé, ne riens porter sans passe-port, tant fust pou de chose ; et disoit-on : « Vous allez en tel lieu, revenez à telle » heure, ou ne revenez plus. »

1. Jean de Saint-Yon.
2. Captivité.

Digitized by Google

Item, nul n'osoit aller sur les murs, sur peine de la hart ; et si ne gaignoit le peuple, de quelque labour qu'il fist, denier ; car pour vray les Anglois furent moult long-temps gouverneurs de Paris ; mais je cuide en ma conscience que oncques nul ne fist semer ne bled ne advoine, ne faire une cheminée en hostel qui y fut, se ne fut le régent duc de Bethefort, lequel faisoit tousjours maçonner en quelque pays qu'il fust ; et estoit sa nature toute contraire aux Anglois, car il ne vouloit avoir guerre à quelque personne, et les Anglois, de leur droite nature, veulent tousjours guerreer leurs voisins sans cause, par quoy ils meurent tous mauvaisement ; car adonc en estoit mort en France plus de soixante et seize mille.

Item, le vendredy ensuivant, pour la grace que Dieu avoit faite à la ville de Paris, fut faite la plus solemnelle procession qui fust faite, passé avoit cent ans ; car toute l'Université, petits et grans furent à Sainte-Catherine du Val des Escolliers, chascun un cierge ardent en sa main. Et estoient plus de quatre mille, sans autres personnes que prestres ou escolliers. Et pour certain, oncques on ne vit cierge qui esteignist, depuis les lieux dont ils partirent jusques à ladite église, que on tenoit à droit miracle, car il faisoit un temps pluvieux et venteux. Et celles choses doivent bien donner à tout bon chrestien voulenté et dévotion de remercier nostre Créateur, et espécialement l'entrée qui fut si bénignement et si doucement faite, comme vous avez ouy devant ; et en devroit-on faire tous les ans louange à Nostre Seigneur ; car comme ce fut de droite prophétie, l'offertoire de la sainte messe de celui jour en parle assez de ce faire, car il dit : *Erit vobis hic dies memorialis, et diem festum celebrabitis solempnem Domino in progenies vestras legitimum sempiternum diem. Alleluya, alleluya, alleluya* [1].

Item, le dimanche ensuivant fut faite procession générale très solemnellement ; et ce jour plut tant fort, que la pluie ne cessa tant que la procession dura, qui dura bien quatre heures,

1. Offertoire du vendredi de Pâques.

Digitized by Google

que aller que venir ; et furent les signeurs de Sainte-Geneviefve moult agrevés de la pluie, car ils estoient tous nus pieds ; mais espécialement ceux qui portoient le précieux corps de madame sainte Geneviefve et saint Marcel, orent moult de peine ; car à grant peine se soustenoient sur les carreaux ; et vrayment ils estoient si trempés de la pluie comme s'ils eussent esté jettés dedans Seinne ; et pour certain ils suoient si fort qu'ils desgouttoient tous par le visaige de sueur, tant estoit vains et travaillés. Et pour certain oncques nuls de tous ceux n'en fut oncques maumis malade ne découragé ; qui me semble droit miracle de madame sainte Geneviefve, qui peut bien faire par ses mérites, par-devers Nostre-Seigneur, et plus que tant, comme il appert, en sa sainte légende, comment par plusieurs fois elle a sauvé la bonne ville de Paris, l'une fois de cher temps, l'autre fois des grans eaux, et de plusieurs autres périls.

Après ce, on fist un prévost des marchands du devantdit Michel de Lalier ; après on fist eschevins nouveaux, dont l'un fut Colinet de Neufville, Jehan de Grant-rue, Jehan de Belloy, Pierre de Langres, tous quatre natifs de la bonne ville de Paris ; et fut fait prévost de Paris, un chevalier nommé Messire Phelippe de Ternant, chevalier, signeur de Ternant, de Toisy et de la Motte, conseiller du roy nostre sire, et garde de la prévosté de Paris.

Item, la darraine sepmaine de may, furent prins les os du comte d'Arminac et du chancelier de France, sire Henry de Marle, et de son fils l'évesque de Coustances, et un nommé maistre Jehan Paris, et un autre nommé Remonnet de la Guerre, qui estoient enterrés en la grant cour de derrière Saint-Martin-des-Champs en un grand fumier qui là est ; et furent enterrés leurs os en l'église de Saint-Martin-des-Champs : c'est à sçavoir le comte d'Arminac dedans le cueur à dextre du grand autel.

Item, quant les François furent affermés avec le Parlement et les grans bourgeois et le conseil, ils se plaignirent que le roy estoit très pouvre et toute sa gent, et qu'il convenoit avoir de

Digitized by Google

l'argent, où qu'il fust prins. Si leur fut dit : « Il faut faire un emprunt. » Et ainsi fut fait, espécialement très grief sur ceux qu'on cuidoit qu'ils amassent mieux les Anglois que les François. Et fut l'emprunt très grant ; et se monta à très grosse somme d'argent et d'or ; car ils furent pou à Paris de mesnaigers qui n'en payassent pou ou grant. Quant ils orent celle grant somme d'argent, ils s'appointèrent pour aller devant Crail ; et y furent environ trois sepmaines ou un mois, qu'à aller, qu'à venir, qu'à mener vitaille et artillerie ; et quant tout fut prest, et qu'on y ot moult despendu sans cop frapper, se bien pou non, ils levèrent le siége, et s'en revindrent trestous sans sçavoir cause pourquoy, comme on disoit, se non qu'on leur fist entendre, que grant foison d'Anglois venoient pour lever le siége : ainsi fut là despendu mauvaisement grant partie de l'emprunt.

Quant ils furent revenus à Paris, si leur convint faire nouvelle finance. Si leur fut donné ce conseil : qu'il convenoit faire cheoir la monnoye ; mais pource qu'ils n'avoient assez point de monnoye forgée au coin du roy Charles, ils firent crier, le mercredy vingt-sixiesme jour de may mil quatre cents trente-six, les blancs de huit deniers qui estoient au coin de Henry, qui se disoit roy d'Angleterre et de France, ils les mirent à sept deniers ; si valoient mieux de six blancs pour franc, que ceux qu'ils forgeoient au coin du roy Charles, si comme en disoient ceux à ce recongnoissants.

Item, le jeudy douziesme jour de juillet ensuivant, firent de tous points cheoir les blancs que devant avoient mis à sept deniers ; et les saluts d'or qui, pour le temps qu'ils mirent les blancs à sept deniers, valoient quatre-vingt sols parisis, ils les mirent à vingt sols parisis. Et la sepmaine de devant s'estoient les Anglois ralliés et couroient à une lieue près de Paris, et boutoient feux, et tuoient femmes et enfants, et destruisoient quant que ils encontroient.

Item, en celui temps, en la fin de juin, un caymant [1] férit

1. Mendiant.

Digitized by Google

l'enfant d'une caymande dedans l'église des Innocents ; celle leva sa quenouille et le cuida frapper sur la teste. Si recula ; elle l'asena un bien pou au visaige ; si lui fit une très petite esgratignure, dont un bien peu de sang yssit, mais pour certain ils en furent vingt-deux jours en prison ; et en ces vingt-deux jours oncques l'évesque de Paris ne volt réconcilier l'église s'ils n'avoient payé..., et les deux pouvres gens n'avoient pas tant vaillant en toutes choses comme la somme qu'il demandoit. Et pource que ledit évesque ne le volt faire, s'il n'estoit payé à sa guise, en tous les vingt-deux jours oncques messes, matines ne vespres, ne corps en terre au cimetière ne fut, ne le saint service fait de nulle heure, ne l'eau benoiste ; et les confrairies qui avoient en ladite église leurs journées assignées, ils alloient faire leur service à Saint-Josse, en la rue Aubry-le-Boucher.

Item, en celle année fut tant de cerises que on avoit la livre pour un denier tournois : voire telles fois fut six livres pour un blanc de quatre deniers parisis ; et durèrent jusques à la Nostre-Dame my-aoust.

Item, celle année fut la Saint-Laurent au vendredy ; et fist-on la foire comme autresfois, de toutes marchandises accoustumées à ladite journée.

Item, ou mois de septembre ensuivant, on commença à vendanger ; mais oncques mais les vendanges ne coustèrent autant comme ils firent celle année, et si ne furent oncques mais vendangeurs et vendangeuses à si grant marché ; car on avoit au commencement quatre femmes tout le jour pour deux blancs ; et, tel jour fut, on en avoit cinq pour deux blancs et hotteurs pour deux blancs ou pour trois ; et si avoit-on très grant marché de vivres ; et si ne furent aussi chères, passé a cinquante ans ; car en toutes les portes de Paris avoit deux ou trois sergents de par les gouverneurs de Paris, qui, sans loi et sans droit et par force, faisoient payer à chascun hotteur deux doubles, à chascune charrette qui amenoit cuves où il y eust vendange huit blancs, seize de deux, huit sols parisis de trois ; et ceux des garnisons d'entour Paris comme Le Bois, comme Saint-

Digitized by Google

Cloud, le Pont-de-Charenton, avoient de chascun villaige huit ou dix queues de vin de rançon, et autant ou plus qu'ils en pilloient de nuit et de jour, sans les grans pactis qu'ils avoient ; et témoignoient les gens dignes de foi, que au bois de Vincennes tant seulement en ot bien celle année trois cents queues, et les autres ainsi ce qu'ils porent, non pas tant qu'ils voldrent.

Et en celui temps n'estoit nouvelle du roy nullement, ne que se il fust à Rome ou à Jérusalem. Et pour certain, oncques, puis l'entrée de Paris, nul des capitaines françois ne fist quelque bien dont on doie aucunement parler, senon rober et piller par nuit et par jour. Les Anglois menoient guerre en Flandres, en Normandie, devant Paris, ne nul ne les contredisoit ; et gaignoient tousjours quelque forte place ; et le jour Saint-Cosme et Saint-Damien vindrent-ils jusques à Saint-Germain-des-Prés ; ne oncques nuls des gens d'armes de Paris ne s'en voldrent mouvoir ; et disoient qu'on ne les payoit point. Et en vérité quant que pouvres gens de bonnes villes en leur obéyssance povoient gaigner estoit pour eux ; et de ceux des villaiges, ce qu'ils avoient gaigné ou à gaigner leur ostoient-ils ; ne nulle chose ne leur demouroit, ne que après feu ; et pour certain ils disoient qu'ils avoient aussi cher, ou mieux, cheoir ès mains des Anglois comme ès mains des François.

Item, en ce temps les bouchers de Saint-Germain-des-Prés firent une boucherie au bout du pont Saint-Michel, comme on tourne à aller aux Augustins ; et commencèrent à vendre la vigile de Toussaint, jour Saint-Quentin.

Item, le jour Saint-Clément ensuivant, vint le connestable à Paris et admena sa femme, sœur du duc de Bourgongne ; et avoit esté femme au duc de Guyenne, fils du roy de France ; et vint avecques lui l'archevesque de Reims, chancelier de France et le Parlement du roy ; et entrèrent par la porte de Bordelles, qui nouvellement avoit esté desmurée.

Item, le jeudy ensuivant, vigile Saint-Andry, fut crié à son de trompe que le Parlement du roy Charles, qui despuis sa despartie de Paris avoit esté tenu à Poitiers, et sa Chambre des Comptes

Digitized by Google

à Bourges en Berry, se tiendroit désormais au Palais-Royal à Paris, en la fourme et manière que ses prédécesseurs roys de France l'avoient accoustumé à faire ; et commencèrent le jour Saint-Eloy, premier jour de décembre mil quatre cents trente-six. Et ainsi fut fait, et furent rappelés aucuns bourgeois par douceur, qu'on avoit mis hors après la despartie des Anglois, parce que moult estoient favoureux aux Anglois, pour leurs offices ou autres causes ; et leur fut tout pardonné très doucement, sans reprouche et sans malmettre eux ne leurs biens.

Item, celle année fut tant de navets, qu'on avoit celle année le boissel pour deux doubles, et tant de poreaux, qu'on avoit une grosse botte pour un denier, qui l'année devant coustoit quatre doubles et davantaige.

Item, poys, febves furent à si grant marché, qu'on avoit febves pour dix deniers le boissel, belles et grosses, et pour quatorze deniers bons poys, et très bon vin partout Paris pour deux doubles, blanc et vermeil.

Item, en la fin de novembre, la vigile Saint-Andry, commença à geler si fort qu'elle dura jusqu'à caresme-prenant, qui fut le douziesme jour de février ; et en celui temps ne plut point, mais moult négea fort.

ANNÉE 1437

Les Anglais reprennent Pontoise. — Défense aux boulangers de faire du pain blanc. — Traîtres décapités. — Aide énorme imposée aux habitants de Paris. — Le gouvernement s'empare du trésor des églises. — Prise de Montereau. — Entrée de Charles VII à Paris. — Exhumation du comte d'Armagnac et service à Saint-Martin-des-Champs.

Item, celle nuit de caresme-prenant, à heure de mynuit, ou environ, prindrent les Anglois la ville de Pontoise, par la grant

Digitized by Google

négligence du capitaine, qui estoit signeur de l'Isle-Adam, qui n'estoit pas si saige comme mestier eust esté, car il estoit très convoiteux ; et bien y parut ; car on disoit qu'au jour que la ville fut prinse, qu'il y avoit de blé plus qu'il n'en falloit pour deux ans tout entiers pour fournir ladite ville, et il en avoit très pou à Paris ; mais oncques, pour prière que ceux de Paris pussent faire, il n'en volt oncques laisser venir grain à la ville de Paris ; et lui vouloient donner les marchans de Pontoise de chascun septier quatre francs parisis. Or perdit tout : premièrement honneur, car il s'enfuit honteusement sans deffendre ne lui ne la ville. Ainsi par lui furent les bonnes gens tués et leurs biens perdus ; et ceux qui ne furent tués furent mis en divers lieux et prisons, et mis à si grant finance, qu'ils ne purent payer ; pourquoy plusieurs moururent dedans les prisons. Ainsi fut tout ce mal par lui ; et enforça des ennemis, et greva tant par sa mauvaise garde Paris et le pays d'entour, que à peine le pourroit-on raconter : car aussitost que la ville fut prinse, trois ou quatre jours après le blé enchérit à Paris à la moitié, et tout potaige de grains ; car nul n'osoit venir à Paris, pour les Anglois qui partout couroient autour de Paris. Et fut la veille du premier dimanche de caresme, vindrent à douze heures de nuit ou environ assaillir Paris, parce que les fossés estoient gelés ; mais ils furent si bien reboutés par canons ou autrement, qu'ils y gagnèrent pou, et que tout bel leur fut de leur esloingner.

Item, la première sepmaine de caresme, fut crié à son de trompe, que nul boulanger ne fist plus pain blanc, ne gasteaux, ne eschaudés, afin que les bourgeois qui avoient du blé cuisissent.

Item, la gelée avoit tellement fait mourir toute la verdure, que à la fin de mars on n'en trouvoit quelque pou, se non un pou de poreaux qui coustoient une petite botte quatre deniers, qu'on avoit eue en janvier pour un denier, et oignons très chers, et pommes très chères ; car le quarteron de cappendu un pou grosses coustoit sept blancs ; et si ne vint nulles figues ; mais il fut le meilleur miel qu'on eust veu grant temps avoit, et à

Digitized by Google

bon marché, car la pinte ne coustoit que deux blancs ; et si avoit-on le molle de buche en Grève pour dix blancs.

Item, le pain fut moult cher, car le sextier de très petit seigel coustoit quarante quatre sols ou trois francs, et le froment quatre francs.

Item, la semaine peneuse, le mercredy vingt-sixiesme jour de mars de l'an quatorze cents trente-sept, furent décollés trois hommes, l'un advocat en parlement, nommé maistre Jacques de Luvay[1], et un autre de la chambre des comptes, nommé maistre Jacques Rousseau, et un varlet de boucher, qui estoit devenu poursuivant, qui portoit aux ennemis anciens de France tous les secrets qu'on avoit à Paris ; et lui envoyoient les deux devantdits, et un autre nommé maistre Jehan le Cler, lequel fut mené en un tomberel à boue, la journée que les deux dessusdits furent descollés, et après condampné perpétuellement en oubliette, pour ce que clerc estoit, et les deux estoient bigames[2]. Lesquels recogneurent, espécialement maistre Jacques Rousseau, que quant aucunes bonnes villes que les Anglois tenoient se vouloient mettre en l'obéyssance du roy de France, et que les bourgois le mandoient au connestable et au chancelier qu'on fust prest de ce faire, à tel jour les faux traistres devantdits le mandoient aux Anglois, qui tantost faisoient grans garnisons de gens d'armes, et faisoient couper testes à desroy, et bannissoient gens, et prenoient le leur sans mercy, et tuoient et boutoient feu ès villaiges d'entour, et menoient tous les biens en leurs garnisons.

Item, la sepmaine de Pasques, l'an quatorze cents trente-huit, fut prins à Beauvois en Brie[3], un nommé Mille de Saulx, lequel estoit procureur de parlement, qui avoit esté autresfois prins et avoit promis d'estre loyal, et avoit baillé sa foy, et mis sa femme et deux fils qu'il avoit en ostaige ; mais de tout ce ne

1. Sans doute faut-il lire Louvain.
2. Clercs mariés.
3. Beauvoir, canton de Mormant (S.-et-M.).

Digitized by Google

tint compte de foy, ne de femmes, ne d'enfants, mais devint le plus fort larron, bouteux de feux et de tout autre maléfice qui fust en France ni en Normandie ; et si estoit du mauvais conseil des trois devantdits, et pour ce ot-il la teste coupée, et son varlet, le dixiesme jour d'apvril quatorze cents trente-sept ; et cestui Mille enseigna plusieurs grans caves et anciennes, touchants à carrières, desquelles on ne savoit rien, parmy lesquelles on devoit bouter les Anglois dedans Paris : mais Dieu qui tout scet ne le volt consentir. Un pou après, en celui mois, prindrent les Anglois le chastel nommé Ourville [1], qui estoit au Galloys d'Aunoy, lequel chastel il perdit par sa mauvaistié ; car les soudoiers qui le devoient garder, il ne vouloit payer de leurs gaiges ; par quoy ils furent cause de la prinse du chastel ; et fut sa femme prinse, et fut menée à Meaux, qui estoit en celui temps en l'obéyssance des Anglois : comment elle fut démenée des Anglois, on s'en tait.

Item, il perdit toute sa chevance ; et si fist la prinse de cestui chastel tant de mal à Paris que on ne le pouroit nombrer ; car il estoit sur les chemins de Flandres, et de Picardie et de Brie. et brief sur tous les chemins dont il povoit venir biens à Paris, Brief, il fist tant de mal à Paris, car il fut prins à l'entrée de juillet que on devoit cueillir les blés, si convint mettre grant garnison à Saint-Denys pour garder les laboureurs ; mais, pour certain, on ne sçavoit duquel on avoit meilleur marché, ou des Anglois ou des François ; car les François prenoient pactis [2] et tailles de trois mois en trois mois ; et se les pouvres laboureurs n'avoient de quoy payer, les gouverneurs les abandonnoient aux gens d'armes ; les Anglois les délivroient quant ils les povoient prendre par rançon.

Et en celui temps fut mis le siége devant Montereau, le jour Saint-Barthélemy, en aoust, dont il convint que ceux de Paris payassent une trop grosse taille, qui moult les greva ; car il

1. Le château d'Orville, près Louvres-en-Parisis (S.-et-O.).
2. Contributions.

Digitized by Google

n'estoit nul qui gaignast, se non ceux qui avoient blé ou orge à vendre ; et si estoit le blé tant cher au droit cœur d'aoust, à l'entrée de septembre, que le plus petit blé valoit quatre francs, le froment six francs, l'orge quarante sols parisis, et si ne mangeoit-on point de pain blanc.

Item, le jour de la my-aoust chanta-on en la chapelle Saint-François-aux-Pelletiers, en l'église des Innocents, la première messe de la glorieuse Assomption de la glorieuse vierge Marie Nostre Dame.

Item, en celui mois de septembre mil quatre cents trente-sept, on fist de rechief à Paris la plus estrange taille qui oncques mais eust esté faite ; car nul en tout Paris n'en fut excepté, de quelque estat qu'il fust, ne évesque, abbé, prieur, moine, nonnains, chanoine, prestre bénéficié ou sans bénéfice, ne sergents, ménestriers, ne les clercs des paroisses, ne aucune personne de quelque estat qu'il fust. Et fut premièrement faite une grosse taille sur les gens de l'église, et après sur les gros marchans et marchandes ; et payoient l'un quatre mille francs, l'autre trois mille, ou deux mille huit cents, six cents, chascun selon son estat ; après aux autres mains riches, à l'un cent francs ou soixante, cinquante ou quarante ; trestout le maindre paya vingt francs ou au-dessus ; les autres plus petits au-dessoubs de vingt francs ou au-dessus de dix francs, nul ne passoit vingt francs, ne nul ne payoit mains de dix francs, uns et autres plus petits, nul ne passoit cent sols ne mains de quarante sols parisis. Après celle douloureuse taille firent une autre taille très déshonneste ; car les gouverneurs prindrent ès églises les joyaux d'argent, comme encensiers, plats, burettes, chandeliers, paix, brief de tous vaisseaux d'église qui d'argent estoient, ils prenoient sans demander ; et en après ils prindrent la greigneur partie de tout l'argent monnoyé qui estoit au trésor des confrairies. Brief, ils prirent tant de finance à Paris, que à peine en seroit homme creu, et tout soubs l'ombre de prendre le chasteau de Montereau et la ville. Et furent devant sans rien faire depuis la my-aoust jusqu'au jeudy onziesme jour d'octobre

Digitized by Google

ensuivant, l'endemain saint Denys, qu'ils prindrent la ville par assaut, et les gens d'armes se mirent dedans le chastel à garant. Après, plusieurs fois parlementèrent ensemble, mais ils ne porent accorder. Si assaillirent le chastel par plusieurs fois, et jettèrent de leurs canons et d'autres traits, tant et si souvent que grandement grevèrent le chastel et ceux de dedans. Et aussi trayoient ceux de dedans à ceux de dehors ; mais pou leur valut. Ils virent bien que longuement ne povoient tenir le chastel, qu'ils ne fussent destruits ; si parlementèrent au roy ; et à ce s'accordèrent : que les Anglois s'en iroient sauves leurs vies, comme estrangiers conquérants terre ; car ils n'estoient pas venus en France de leur autorité ; et tous ceux qui avec eux estoient de la langue de France, se rendirent à la voulenté du roy. Et ainsi fut fait, dont la plus grant partie d'iceux François reniés furent pendus par leurs gorges, et aucuns autres allèrent en longs pélerinaiges une corde au col. Cest appointement fut fait le samedy dix-neufviesme jour d'octobre l'an mil quatre cents trente-sept. Et le mardy ensuivant rendirent le chastel et s'en allèrent ; et ceux de Paris s'en tindrent bien mal contents ; et ne firent pour la prinse du chastel ne joye, ne feu allumèrent, ne n'en tindrent compte, comme ils firent pour la prinse de la ville ; car on sonna partout les moustiers de Paris, et fist-on partout joye et liesse toute nuit, et feux et danses ; et tout ce fut deslaissé, parce qu'on avoit ainsi délivré les Anglois, qui estoient trois cents, tous murdriers et larrons. La plus grant partie d'eux se mirent en la rivière pour plus emporter de leurs bagaiges ; et quant ils passèrent par-devant Paris, il fut crié, sur peine de la hart, que nul ne nulle ne fust si osé ne si hardy de leur dire pis de leur nom ; dont le peuple de Paris fut moult malcontent ; mais souffrir le convint pour celle fois : car de nulle rien ils n'osoient parler qui touchast le bien public, car ils avoient tant d'oppressions, tant de tailles devantdites, tant de malles gaignes, tant de grant charté de pain et de tous autres vivres que oncques on eust vu puis cent ans. Mais l'espérance de la venue du roy les confortoit ; laquelle fut bien en vain ;

Digitized by Google

car quant il vint à Paris, lequel y vint lendemain de la feste de Saint-Martin d'hyver, l'an mil quatre cents trente-sept, dont on fist aussi grant feste comme on povoit faire à Dieu ; car à l'entrée de la bastide Saint-Denys par où il entra, tout armé au cler et le dauphin, jeune d'environ dix ans, tout armé comme son père le roy, à l'entrée les bourgeois lui mirent un ciel sur la teste que on a à la Saint-Sauveur à porter Nostre Seigneur ; et ainsi le portèrent jusques à la porte aux Peintres [1] dedans la ville ; et entre ladite porte et la bastide avoit plusieurs beaux mistères, comme à la porte des Champs avoit angles chantants ; et à la fontaine du Ponceau-Saint-Denys, moult de belles choses qui moult longues seroient à raconter ; devant la Trinité, la manière de la Passion, comme on fist pour le petit roy Henry, quand il fut sacré à Paris, comme davant est dit.

Item, à la porte aux Peintres aussi, et devant Chastelet, et devant le Palais, senon que depuis ladite porte aux Peintres tout fut tendu à ciel jusqu'à Nostre-Dame de Paris, se non le Grand-Pont. Et quant il fut devant l'Hostel-Dieu ou environ, on ferma les portes de ladite église de Nostre-Dame, et vint l'évesque de Paris, lequel apporta un livre sur lequel le roy jura, comme roy, qu'il tiendroit loyalement et bonnement tout ce que bon roy faire debvoit. Après furent les portes ouvertes, et entra dedans l'église et se vint loger au Palais pour celle nuit ; et fist-on moult grant joye celle nuit, comme de bassiner, de faire feux en my les rues, danser, manger et boire, et de sonner pluseurs instruments. Ainsi vint le roy à Paris comme devant est dit.

Item, le jour Sainte-Catherine ensuivant, fut fait un moult solemnel service à Saint-Martin-des-Champs, pour feu le comte d'Arminac, qui fut tué comme devant est dit, environ dix-neuf ans devant dedans le Palais ; et y ot bien ce jour dix-sept cents cierges allumés et de torches à la value ; et tous prestres qui

1. La porte aux Peintres s'élevait près de l'impasse de ce nom, au croisement de la rue de Turbigo et de la rue prolongée aux Ours (anciennement Oues').

Digitized by Google

voldrent dire messe furent payés. Mais on n'y fist point de donnée ; dont on s'esbahit moult, car tel quatre mille personnes y allèrent, qui n'y fussent jà entrés, s'ils n'eussent cuidé qu'on n'y eust fait donnée ; et les maudirent qui avant prièrent pour lui. Et tout ce service fist faire le comte de Pardriel [1] ou de la Marche, le maisné fils du comte d'Arminac devantdit, et y fut le roy et chevaliers d'Anjou, et tous ceux de Nostre-Dame et des colléges de Paris, tous revestus.

Item, après le service dit, furent portés les os dudit comte à Nostre-Dame-des-Champs, accompaignés de grans luminaires et de gens vestus tous de noir ; et là fut laissé jusqu'au mercredy ensuivant ; et ce jour disna le roy à Saint-Martin-des-Champs ; et le mercredy furent emportés les os dudit comte en son pays d'Arminac.

Et en ce temps avoit à Paris grant foison de gens d'armes ; et environ quarante ou cinquante larrons qui s'estoient boutés dedans Chevreuse, couroient tous les jours jusques aux portes de Paris, et prenoient hommes, bestes, voitures ; et devers la porte Saint-Denys, ne sçai quels larrons qui estoient à Ourville venoient prendre les hommes et les proyes jusques emprès les portes de Paris ; et par ce point venoient toutes les sepmaines ; et quant ils estoient trois ou quatre lieues loin, les gens d'armes qui à Paris estoient, s'armoient tout à loisir, et se partoient sans conroi ; et tantost s'en revenoient, puis qu'ils avoient fait manière. Et pour ce enchérit tout grain ; car le blé valoit cinq francs et demi, qui n'estoit que méteil ; orge soixante sols, febves menues cinq sols parisis le boissel, poys au prix, huile cinq sols parisis la pinte, la livre de beurre salé six blancs et tout à forte monnoye. Et depuis que le roy estoit entré à Paris, tout enchérit, comme dit est, pour ces larrons qui tousjours estoient en embusche emprès Paris ; ne roy, ne duc, ne comte, ne prévost, ne capitaine n'en tenoit compte, ne que s'ils fussent à cent lieues loin de Paris.

1. Pardiac.

Digitized by Google

Item, il fut cel an grant année de choux à Paris, et de navets ; car le boissel ne coustoit que six deniers parisis, par quoy les gens appaisoient leur fain et à leurs enfants.

Item, le fruit faillit partout, se non de neffles et de pommes de bois ; et si ne fut nulles noix ne nulles amandes.

Item, le roy se despartit de Paris le troisiesme jour de décembre mil quatre cents trente-sept, sans ce que nul bien y feist à la ville de Paris pour lors ; et sembloit qu'il ne fust venu seulement que pour veoir la ville ; et vrayment sa prinse de Montereau et sa venue cousta plus de soixante mille francs à la ville de Paris, où qu'ils fussent prins.

ANNÉE 1438

Brigandage et famine. — La chute d'un mur fait sept morts. — Foison de chenilles. — Placards injurieux apposés aux portes de Paris. — Le connétable très couard en toutes ses besognes. — Reddition au roi de Dreux, de Chevreuse et de Montargis. — Épidémie de boce : quarante-cinq mille morts. — Les loups dans Paris.

Item, le jour de la Typhaine, les larrons de Chevreuse, environ vingt ou trente, vindrent à la porte Saint-Jacques et entrèrent dedans Paris ; et tuèrent un sergent à verge qui estoit assis à un huys, et s'en r'allèrent franchement ; et prindrent trois des portiers gardants la porte et plusieurs autres pouvres gens, sans la proye qui ne fut pas petite ; et si n'estoit que douze heures de jour ou environ ; et disoient : « Où est votre roy ? Il est mucé ». Et pour les courses que lesdits larrons faisoient, enchérit tant pain et vin que pou de gens mangeoient de pain leur saoul, ne

Digitized by Google

pouvres gens ne buvoient point de vin, ne mangeoient point de char, qui ne leur donnoit ; ils ne mangeoient que navets ou trongnons de choux mis à la braise sans pain, et toute nuit et tout jour crioient petits enfans et femmes et hommes : « Je meur, hélas ! las, doux Dieu ! je meur de fain et de froit ! » Et toutes fois qu'il venoit à Paris gens d'armes pour aconvoyer aucuns biens qu'on y amenoit, ils amenoient avec eux deux cents ou trois cents mesnaigeis, pour ce qu'ils mouroient de faim à Paris.

Item, la vigile Saint-Marc, en avril, qui fust à un jeudi, fist si grant vent qu'il arracha les plus gros ormes de ceux qui estoient devant l'Isle Notre-Dame, et le samedi de devant cheut, devant la chambre Me Hugues, un mur devant soudainement en mi la rue, lequel tua trois hommes qui par là passoient et en blessa quatre qui moururent, et ainsi furent sept hommes mors par ledit mur. En celuy temps faillist le pain à Paris, car le blé valoit sept francs ; feves, pois, six blancs le sextier ; et pour certain le pain de deux blancs ne pesoit que onze onces.

Item, en celle année mil quatre cents trente huit, fut si grant foison de chenilles qu'ils degastèrent tous les arbres et les fruits, et le vent devant dit qui fut la vigille Saint-Marc abatit tant de fruit comme de cerises, de noix ; brief, il fist moult de dommaige par tous lieux, et abatit plusieurs maisons, cheminées sans nombre, et tant d'arbres portant fruit, que ce fut une très grant merveille et esbahissement du grant dommaige qu'il fist en plusieurs lieux et presque partout, et si ne dura que six heures ou environ.

Item, il fut tant grant charté de verdure, celle année, que à l'entrée de may on vendoit, pour faute de porée et choux, des mauves, des sanves, de la pareille, des orties, et les cuisoient les pouvres gens sans gresse, se non sel et eau, et mangeoient sans pain, et dura jusques apres la Saint-Jehan ; mais par force de pluie dont grant abondance fut en celui temps, vint la verdure environ huit jours devant la Saint-Jehan à marché, mais tout grain enchérit toujours, que bon blé valoit huit francs le sextier,

Digitized by Google

forte monnoie, et petites fèves noires que on vouloit donner aux porcs dix sols pour le boissel.

Item, Seine fust si grande à la Saint-Jehan qu'elle passoit assez la Croix de Grève.

Item, il faisoit si grant froit à la Saint-Jehan comme il debvoit faire en février ou en mars.

Item, la première sepmaine de may oudit an mil quatre cents trente-huit, à chascune des quatre portes de Paris, deux à la porte et une dessus les barrières encontre le mur, on attacha trois pièces de toile très bien peintes de très laides histoires ; car en chascune avoit peint un chevalier des grans signeurs d'Angleterre ; iceluy chevalier estoit pendu par les pieds à un gibet, les esperons chaussés ; tout armé se non la teste, et à chascun costé un diable qui l'enchainoit, et deux corbeaux laids et hideux qui estoient en bas en son visaige, qui lui arrachoient les yeux de la teste par semblant.

Item, y avoit escript au premier : GUILLAUME DE LA POULE, CHEVALIER ANGLOIS, COMTE DE SUFFORD ET GRANT MAISTRE D'HOSTEL DU ROY D'ANGLETERRE, CHEVALIER DE LA JARTIÈRE, FAUX PARJURE DE LA FOY MENTIE, DEUX FOIS, ET DE SON SEEL A NOBLE CHEVALIER, TANGUY DU CHASTEL, CHEVALIER FRANÇOIS.

Item, l'autre estoit : ROBERT, COMTE DE HUILLEBIT, PARJURE UNE FOIS DE SA FOY MENTIE ET DE SON SEEL AUDIT TANGUY DU CHASTEL, chevalier devant dit.

Item, l'autre estoit nommé : THOMAS BLOND, CHEVALIER, non pas comte, ne chevalier de la Jartière, comme les deux autres, mais PARJURE DE SA FOY MENTIE ET DE SON SEEL A TRÈS NOBLE CHEVALIER FRANÇOIS, MONSIEUR TANGUY DU CHASTEL. Ainsi estoit celle très laide histoire encontre à l'entrée de chascune porte de la ville de Paris.

Item, la nuit de la Saint-Jehan, fut fait un grant feu devant la maison de la ville, et ne fut point allumé le droit feu qui estoit en la place accostumée, pour ce que l'eaue y estoit trop grande, car elle passoit la Croix, comme devant est dit.

Item, la fille du roy nommée Marie, qui estoit religieuse à

Digitized by Google

Poissy, alluma le feu d'un costé et le connestable [1] de l'autre, lequel on disoit estre favorable aux Anglois plus qu'au roy ne que aux François, et disoient les Anglois qu'ils n'avoient point paour de guerre, ne de perdre, tant comme il serait connestable de France ; qu'il en estoit, je ne sçay rien, mais Dieu le scet bien. Et pour vray, il se monstroit très mauvais ou très couart en toutes ses besongnes, car il alla la sepmaine d'apres la Saint-Jehan devant Ponthoise, et tantost les menues gens qui avec lui estoient gaignèrent l'une des plus fortes tours qui fust en la ville, et quant il vit que l'on besongnoit si asprement, il fist tout laisser, et s'en refouit à Paris, et dit qu'il ne vouloit pas se faire tuer ne les bonnes gens ; et pour certain le peuple qui avec luy estoit juroit, que, s'il les eust point laissés, que à très pou de temps, ils eussent gaigné la ville et le chastel. Hélas ! l'emprise fut si mal laissée, car il estoit l'entrée d'aoust, et on les laissa en ce point, par quoy ils firent si grant dommaige des blés qui estoient entour Paris et entour Saint-Denis que nul n'osoit aller cuillir ses grains aux champs ; et si ordonna ce noble connestable que chascun arpent, de quelque gagnaige que ce fust, ou blé, ou potaige, ou de quelque semence que ce fust, luy payast quatre sols parisis sans les patis, sans les courses.

Item, de chascune queue de vin, quatre sols parisis ; de chascun muy, huit blancs.

Item, parce qu'il s'en revint ainsi, plusieurs de la ville orent moult à souffrir des Anglois, car les uns furent décapités, les autres boutés hors, les autres s'enfouirent et perdirent tous leurs biens.

Item, le mardy, dix neufviesme jour d'aoust, trespassa madame Marie de Poissy au Palais, et mourut d'épidémie, dont elle fut moult merveilleusement esprise, comme il apparut, car les mires qui son corps ouvrirent pour l'ordonner, comme à telle dame apartenoit, furent tantost frappés de ladite épidémie, et tous en moururent bientost après.

1. Richemont.

Digitized by Google

Item, elle fut portée en abbaye de Poissy, et la fut-elle enterrée très honorablement, comme à telle dame appartenoit.

Item, celle dame estoit une moult grant dame, car elle estoit fille de roy, seur de roy, belle ante du roy, dame des religieuses de Poissy.

Item, le roy ne nul signeurs ne venoit à Paris, ne entour, ne que s'ils fussent en Jherusalem, et pour ce y avoit si grant charté à Paris, car on n'y povoit rien apporter qui ne fust rançonné ou tout volé des larrons qui estoient ès garnisons d'entour Paris ; car environ la Saint-Martin d'yver que on a semé, bon blé valoit sept francs et demy et plus, orge six francs le sextier, pois et fèves six francs, un petit caque de petit vin vermeil quatre ou cinq francs, la livre de beurre salé quatre sols parisis, huyle de noix seize blancs, celle de chenevis autant ; ne il n'estoit nuls pourceaux à la Saint-Clément, par defaute du roy qui ne tenoit compte du pays de France, et se tenoit tousjours en Berri par les mauvais conseils qu'il avoit.

Item, cel an, fut moult de noix, si vendoit-on le sextier quatre blancs, parce que les marchans de Paris mettoient toutes choses qui garder se povoient en leurs greniers.

Item, en ce temps, le capitaine de Dreux, de Chevreuse et aucuns de leurs gens vindrent faire le serment au connestable à Paris, et ceux qui ne le voldrent faire s'en allèrent à Rouen.

Item, ceux de Montargis firent semblablement, et se rendirent ces trois places.

Item, Montargis s'estoit autresfois rendu par ainsi qu'on debvoit donner grant finance ; laquelle, un grant signeur qui la debvoit porter, la joua aux dés. Ainsi estoit tout gouverné ; et se rendirent la darraine sepmaine, l'an mil quatre cents trente-huit du mois d'octobre.

Item, la mortalité fut si grande, espécialement à Paris [1] ; car il mourut bien à l'Hostel-Dieu, en celle année, cinq mille personnes et parmy la cité plus de quarante-cinq mille, que hommes, que

1. A la suite d'une épidémie de *boce* (petite vérole).

Digitized by Google

femmes, que enfants ; car quant la mort se boutoit en une maison, elle en emportoit la plus grant partie des gens, et espécialement des plus forts et des plus jeunes.

Item, de celle mort trespassa l'évesque de Paris, nommé sire Jacques, un homme très pompeux, convoiteux, plus mondain que son estat ne le requéroit ; et trespassa le deuxiesme jour du mois de novembre, l'an mil quatre cents trente-huit.

Item, en ce temps venoient les loups dans Paris par la rivière et prenoient les chiens ; et si mangèrent un enfant, de nuit, en la place aux Chats, darrière les Innocents [1].

Item, le jour Sainte-Geneviève et l'endemain, et le troisiesme jour ensuivant, tonna, espartit, gresla aussi fort comme on vit oncques faire en esté, temps au matin et après disner ; et estoit tout aussi cher comme devant est dit.

ANNÉE 1439

Un traître livre Saint-Germain-en-Laie aux Anglais. — Paris sans évêque. — Des nouvelles de Rouen. — Richemont et ses larrons. — Pardiac et ses écorcheurs. — Les Anglais rendent Meaux. — On pèche en Seine un poisson de sept pieds et demi. — Quatorze personnes dévorées par les loups entre Montmartre et la Porte Saint-Antoine. — Histoire d'un loup surnommé Courtaut. — Terreur fiscale.

Item, ou mois de janvier fut prins par les Anglois le chastel de Saint-Germain-en-Laye, et fut par un faux religieux de

1. La place aux Chaps (marché des fripiers) se trouvait à la jonction des rues des Déchargeurs, Ferronnerie et Lingerie.

Digitized by Google

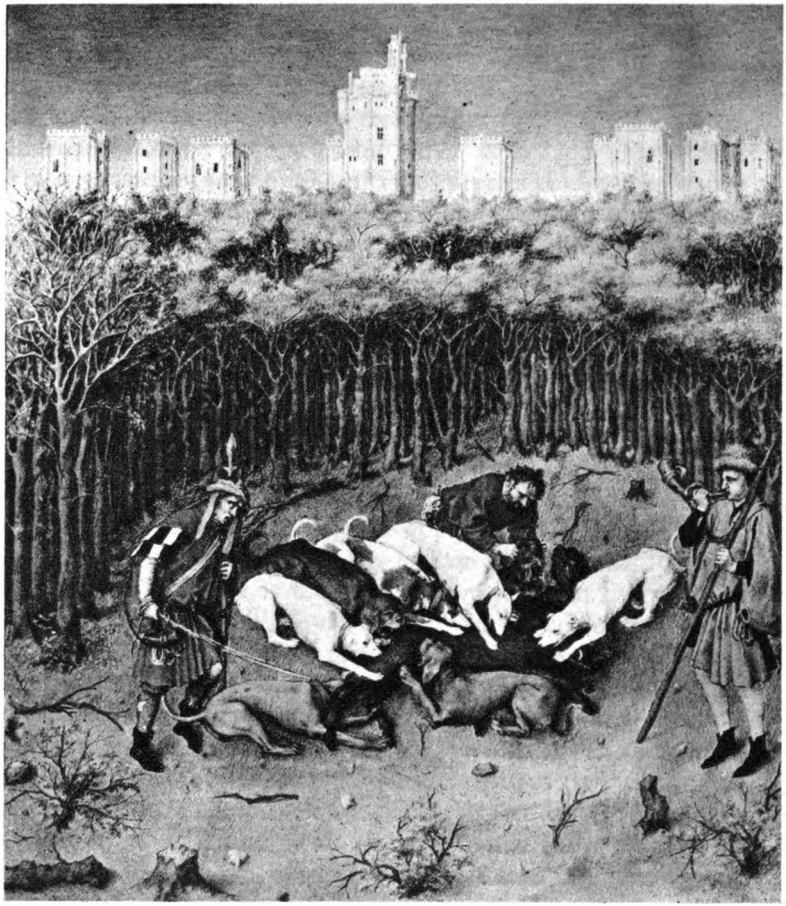

CHATEAU ET BOIS DE VINCENNES

Digitized by Google

Digitized by Google

Sainte-Geneviefve, nommé Carbonnet, lequel estoit prieur de Nanterre ; et se fist privé du capitaine dudit chastel ; et tant fist qu'il y entroit à quelque heure qu'il vouloit ; et sçavoit tousjours où les clefs estoient, que on ne se desfioit point de lui ; et le mauvais homme alla à Rouen, et promit au comte de Warwic que, se il lui vouloit donner trois cents saluts d'or, qu'il lui rendroit le chastel ; et on les lui bailla, et le faux traistre leur livra le chastel au jour qu'il leur avoit promis. Et environ douze ou quinze jours après fut prins et recongnut toute la trahyson, et fut jugé à prison perpétuelle, chargé de gros fers, jambes et bras, et ne manger jamais que pain et eau, et très pou.

Item, fut la ville de Paris sans évesque jusques vingt-uniesme jour de février ensuivant, la vigile de la chaire Saint-Pierre, que on fist évesque de Paris l'archevesque de Toulouse, pource qu'il estoit du conseil du roy. Il ot l'un et l'autre ; et aussitost qu'il fut confermé, il se transporta à son arcevesché, et laissa ; si que à Pasques et aux Quatre-Temps de la première sepmaine de caresme, il convint prendre et prier autre prélat pour faire les ordres et autre divin service appartenant à soy de faire. Et en celui temps il n'avoit ne roy ne évesque qui tenist compte de la cité de Paris ; et se tenoit le roy tousjours en Berry ; ne il ne tenoit compte de l'Isle-de-France, ne de la guerre, ne de son peuple, ne que s'il fust prisonnier aux Sarrazins. Et dit-on par commun langage : « Selon seigneur mesnie duite. » Car en vérité les Anglois couroient toutes les sepmaines deux ou trois fois autour de Paris, et pilloient, tuoient et rançonnoient ; et pour certain, le connestable, ne les capitaines ne s'avançoient de leur deffendre aucunement, ne que s'ils fussent de leur party.

Item, en celui temps, avoit si cher temps à Rouen, que le septier de bien povre blé coustoit dix francs, et tous vivres au prix ; et trouvoit-on tous les jours en my les rues les petits enfans morts que les chiens mangeoient ou les porcs, et tout par la cruauté de l'arcevesque [1], qui estoit homme plein de sang,

1. Louis de Luxembourg, précédemment évêque de Thérouanne.

Digitized by Google

et avec lui prévost qui avoit esté de Paris, messire Symon Morhier [1], qui élevé leur a tant de maletoltes, que nul ne pouvoit vivre en la cité de Rouen, s'il n'estoit à eux, ou se il n'estoit moult riche auparavant ; ainsi estoit gouverné.

Item, en celui an mil quatre cents trente-huit [2], fut si largement verdure, comme porée, choux, poreaux, navets, persin, cerfeuil, et toute autre verdure appartenant à corps d'homme nourrir, que ou mois de janvier jusques à la Saint-Jehan, on avoit plus de verdure pour un tournois à la Chandeleur et devant et après, qu'on n'avoit eu l'année de devant en avril ne en may pour deux blancs ou trois.

Item, environ huit jours après la Saint-Pierre, fut le persin et le cerfueil tant cher que on n'en pouvoit finer. Pour vray on vendoit quatre doubles ou six deniers autant de persin ou de cerfeuil que on avoit eu quinze jours pour un noiret.

Item, à la Saint-Jehan ou environ enchérit tant le blé, que pour vray, un sextier de bon mesteil valoit huit francs, et un sextier de seigle valoit six francs, et la mesure de suif six sols parisis ; la pinte d'huile de noix six sols ; la livre de chandelles quatre blancs.

Item, en celui temps vint le connestable à Paris, et admena avec lui un grant tas de larrons ; et fit entendant qu'il estoit venu pour prendre Pontoise, et les mena environ la ville ; et la regarda tant seulement de loin, et dit qu'elle estoit moult forte à prendre, et qu'il n'avoit pas assez gens ; et s'en retourna sans autre chose faire, lui et ses larrons, tout gastant les bleds, les gangnaiges et les héritaiges des bonnes gens, avant qu'ils fussent bons, espécialement les cerises qui commençoient à rougir ; et ce qu'ils ne povoient manger, comme feves nouvelles et poys, apportoient-ils à grans sachées.

1. Simon Morhier, ancien prévot de Paris, occupait à cette époque le poste de trésorier et général-gouverneur des finances du roi d'Angleterre en Normandie *(Tuetey)*.

2. 1439, nouveau style.

Digitized by Google

Item, la darraine sepmaine de juin, vint un autre aussi mauvais ou pire, nommé le comte de Perdriel [1], qui fut fils du comte d'Arminac qui fut tué pour ses desmérites, et admena une autre grant compaignie de larrons et de meurdriers, qui, par leur mauvaise vie et détestable gouvernement, furent nommés les Escorcheurs. Et pour vray ils n'estoient pas mal nommés ; car aussitost qu'ils venoient en quelque ville ou villaige, il convenoit soy rançonner à eux à grant finance, ou ils dégastoient tous les blés qui y estoient, qui encore estoient tous verds. Et firent entendant qu'ils debvoient prendre Meaux d'assaut, ou par gens qui debvoient leur livrer, ou par composition ou autrement ; et firent charger canons et prendre tout le pain qu'on trouvoit, et orent l'argent largement ; car on cuidoit qu'ils deussent trop bien faire la besongne ; mais ils ne passèrent guères par de-là le chastel de Dampmartin ; et là pilloient, tuoient, rançonnoient les blés et tous autres gaignaiges, sans autre bien faire. Ainsi besongnoit le connestable de France Artus, comte de Richemont. Et pour vray les prisonniers anglois disoient à Paris et ailleurs, quand ils avoient payé leur rançon et qu'ils estoient en leurs lieux, que les Anglois disoient pleinement : « Par saint George! vous pouvez bien crier et braire à » vostre connestable qu'il vous secourre ; car par saint Édouard! » tant qu'il sera connestable, nous n'avons point paour que nous » soyons combattus qu'il puisse. Car quant il veut faire une » armée, pour faire le bon varlet et pour avoir de vostre » argent, nous le savons de par lui ou de par autres, tousjours » trois ou quatre jours d'avant ; car, par saint Georges! lui » bon Anglois, et à secret et en appert. » Mais aucuns tenoient qu'ils le disoient pour le mettre en hayne du roy et du commun ; mais la plus saine partie le tenoit pour très mauvais homme et très couart. Bref, il ne challoit ne de roy, ne de prince, ne de commun, ne de ville ou de chastel que les Anglois prissent ; mais qu'il eust de l'argent, ne lui challoit du demeurant ne de

1. Pardiac.

Digitized by Google

quelle part. Bref, il n'estoit à rien bon au regard de la guerre ; et laissoit et souffroit aux gros qui avoient les grans greniers pleins de blés et d'autres grains, vendre aux pouvres gens tant comme ils vouloient. Mais qu'il en eust un émolument ou proufit, il ne lui challoit comment ils le vendissent. Et tant les laissa faire à leur guise, que la première sepmaine de juillet, qui vouloit avoir un sextier de bon blé, il coustoit neuf francs très bonne monnoye, et les febves pour faire moudre, six francs. Et pour ce que le peuple ne se pouvoit taire, il fist le bon varlet, et fist mettre le siége devant la cité de Meaux ; mais ce fut quant ils orent tous cuillis leurs seigles et leurs potaiges. Et ne faisoit mie en deux mois, ce qu'il deust avoir fait en huit jours ; car il commença dès le mois de may à dire à ses gens qu'il se convenoit ordonner pour y aller ; et si fut avant le dix-neufviesme jour de juillet qu'il ne ses gens y missent le siége ; lesquels gens estoient les plus mauvaises gens que on eust oncques veus au royaume de France ; et se faisoient appeler les Escorcheurs ; car tels les devoit-on appeler et tenir partout où ils passoient, car après eux ne venoit rien ne que après feu.

Item, ils assaillirent la ville le douziesme jour d'aoust ensuivant, et la prindrent par force, et y ot aucuns prins à qui on coupa les testes.

Item, le marché ne pot estre prins ; et se mirent bien six cents Anglois dedans qui le tindrent moult bien, jusques à ce que le roy vinst à Paris la seconde fois puis l'entrée des François ; et y entra par la porte Saint-Anthoine, le neufviesme jour de septembre, lendemain de la Nativité Nostre-Dame ; et le jeudy ensuivant alla à Saint-Denys faire chanter pour sa sœur dame Marie de Poissy.

Item, le dimanche ensuivant rendirent les Anglois le marché de Meaux, leurs vies sauves et leurs biens ; et furent admenés par eau à Paris, et y furent deux jours sur la rivière, ès bateaux.

Item, le darrain jour de septembre se partit le roy de Paris, et alla à Orléans ; et lendemain, entre le jeudy et le vendredy, vindrent les Anglois, environ mynuit, en la ville Nostre-Dame-

Digitized by Google

des-Champs, et boutèrent feux ; et prindrent hommes et biens ce qu'ils porent.

Item, le vingt-quatriesme jour d'aoust, l'an quatorze cents trente-neuf, fut prins en la rivière de Seine, devant les Bernardins ou environ, un poisson qui avoit, entre queue et teste, sept pieds et demy au pied du roy de Chastelet largement.

Item, en celui temps, espécialement tant comme le roy fut à Paris, les loups estoient si esragés de manger char d'hommes, de femmes ou d'enfants que, en la darraine sepmaine de septembre, estranglèrent et mangèrent quatorze personnes, que grans que petits, entre Montmartre et la porte Saint-Anthoine, que dedans les vignes que dedans les marais ; et s'ils trouvoient un troupeau de bestes, ils assailloient le berger et laissoient les bestes. La vigile Saint-Martin fut tant chassé un loup terrible et horrible, qu'on disoit que lui tout seul, avoit fait plus de douleurs devant dites que toutes les autres ; celui jour fut prins : et n'avoit point de queue, et pour ce fut nommé Courtaut ; et parloit-on autant de lui comme on fait d'un larron de bois ou d'un cruel capitaine, et disoit-on aux gens qui alloient aux champs : « Gardez-vous de Courtaut ! » Icelui jour fut mis en une brouette, la gueule ouverte, et mené parmy Paris ; et laissoient les gens toutes choses à faire, fust boire, fust manger ou autre chose nécessaire, que que ce fust, pour aller veoir Courtaut ; et, pour vray, il leur valut plus de dix francs la cuillette.

Item, en celle année fut tant de glans de chesne, qu'on le vendoit à la halle emprès l'advoine, à aussi grans sachées comme blés.

Item, le seiziesme jour de décembre vindrent les loups soudainement, et estranglèrent quatre femmes mesnaigères ; et le vendredy ensuivant ils en affollèrent [1] dix-sept entour Paris dont il en mourut onze de leur morsure.

Et faisoient en ce temps ceux qui gouvernoient de par le roy, nouvelles subsides ; car ils ordonnèrent que quelque beste à

1. Estropièrent.

Digitized by Google

corne, comme bœufs ou vaches, qui seroient vendus au marché, payeroit au marché quatre sols parisis, le pourcel huit blancs, le mouton ou brebis quatre blancs. Et avec ce firent une très grosse taille et très grevable ; car qui n'avoit payé devant que quarante sols, il payoit six livres, car elle doubla deux fois ; et aussitost comme ils venoient pour estre payés, et on ne les payoit, on avoit tantost après sergents en garnison, qui moult grevoient le pouvre commun ; car quant ils estoient dans les maisons, ils les convenoit gouverner de grans despens ; car c'estoient les varlets au deable, ils faisoient du mal trop plus que on ne leur commandoit.

ANNÉE 1440

Quantité de porcs perdus, faute de sel. — Siège et prise d'Avranches par Richemont. — Le dauphin contre le roi ; la Praguerie. — Méfaits des Écorcheurs. — Un coup de main en plein Paris. — Invasion de taupes. — Abondance de légumes et de fruits. — La fausse Pucelle Claude des Armoises. — Les Anglais prennent Harfleur. — Atrocités commises par les Écorcheurs.

Item, en celui an, en janvier et février, vint moult grant foison de porcs ; mais les faux gouverneurs, quand ils virent la grant abondance, ils firent tant enchérir le sel, que le boisseau de sel coustoit vingt-deux sols parisis, et encore on n'en povoit finer pour son argent ; et furent à Paris perdus très grant foison de porcs qu'on avoit tués, par deffaulte de sel, car les gouverneurs ne vouloient que on l'admenast que par chevalées, pour vendre plus à leur voulenté ; et disoit-on pour vray que tout ce

Digitized by Google

faux gouvernement ne procédoit que du faux malice de l'abbé de Saint-Mor-des-Fossés [1].

Item, en celle année fut tant de taupes, que tous les jardins en estoient gastés.

Item, en celle année furent les Escorcheurs en Bourgongne ; et en une grand cour du pays mirent toutes les bestes à cornes, comme vaches et bœufs qui labouroient aux champs, qu'ils porent trouver, sans les bestes à laines et pourceaux et autre bestail ; et tous firent mourir de faim, parce qu'ils furent trop sans manger là-dedans ; et fut pource que les gens du pays ne porent payer si grant rançon qu'ils demandoient.

Item, en celle année furent les Escorcheurs devant Avranches, et y mirent le siége ; et en estoit chef le connestable le comte de Richemont ; et estoient bien quarante mille contre huit mille Anglois ; et firent lever le siége à grant deshonneur, voulsissent ou non.

Item, en celui temps le roy et son fils furent à descort par le conseil d'aucuns des signeurs de France, comme le duc d'Anjou, le connestable, lesquels furent avec le roy, et le duc de Bourbon, avec le dauphin et un grant nombre qu'on nommoit les plus larrons qui fussent ou remenant du monde, et estoient nommés les Escorcheurs [2] ; et faisoient guerre au pouvre peuple, si forte que on n'osoit yssir hors des bonnes villes ; et quelque personne qu'ils encontrassent, ils lui demandoient : « Qui vive ? » S'il estoit de leur party, il n'estoit seulement que desrobé de quant qu'il avoit ; et s'il estoit d'autre party, il estoit tué et desrobé, ou mené en prison, dont jamais il n'yssoit, tant estoit tiré, gehenné et mis à grant rançon, que jamais ne la povoit payer ; et par celle cause mouroit en leurs prisons.

Item, ils mangeoient chair en caresme, fromage, lait et œufs

1. Jean Le Marmier, abbé de Saint-Maur, siégeait à la Chambre des Aides.

2. Cette conspiration des chefs de bandes mécontents avec la complicité du dauphin, le futur Louis XI, est connue sous le nom de Praguerie.

Digitized by Google

comme en autre temps. En celui temps se boutèrent dedans Corbeil et dedans le bois de Vincennes et à Beauté.

Item, le premier dimanche de may, l'an mil quatre cents quarante, environ une douzaine de ces Escorcheurs vindrent à Paris ; et après disner allèrent jouer en l'isle Notre-Dame avec autres gens, et regardèrent les toiles des bourgeois de Paris qu'on blanchissoit, et très bien les advisèrent ; et quand ce vint sur le soir, ils firent semblant s'en venir ; et se mucèrent en lieu qu'ils avoient espié ; et à mynuit ou près vindrent en ladite isle, et prindrent toutes les toiles de lin, sans prendre une seule de chanvre, et navrèrent les gardes de plusieurs playes ; et dit-on qu'ils valoient bien quatre cents livres parisis ; et s'en allèrent droit à Corbeil ; et un vieil chevalier nommé messire Jehan Foucault, et le capitaine du bois qui les deussent avoir rescous, s'en allèrent partir [1] à butin à Corbeil.

Item, celle année fut tant de hannetons et si largement, que on ne les avoit oncques jamais veu venir à si grant abondance ; mais il fist si grant froid la première sepmaine de juin, et si grant vent et pluie, qu'ils n'orent point de longue durée.

Item, il fut tant de taupes partout, que on n'avoit oncques jamais veu ; car pour vray ils gastoient toutes les semences que on mettoit en terre ; et si en avoit tant dès lors, qu'il ne demouroit rien en arbre qui fruit portast, ne cosses de poys ou de febves.

Item, en ce temps avoit moult cruelle guerre entre le roy et son fils ; et estoit le duc de Bourbon à l'aide du fils contre le père ; et se tenoit en fortes villes au pays de Bourbonois, accompaigné de foison gens d'armes, qui tout destruisoient son pays. En d'autre part le roy estoit au pays de Berry ; car pour certain on alloit bien dix ou douze lieues que on n'eust trouvé que boire ne que manger, ne fruit, ne autre chose, et si estoit ou droit cueur d'aoust ; et tuoient et coupoient les gorges les uns aux autres, fust prestre, clerc, ou moine, nonnain, menestrel

1. Prendre part.

Digitized by Google

ou héraut, femmes ou enfants. Brief il n'estoit homme ne femme qui osast se mettre en chemin pour chose qu'il eust à faire ; et prenoient les villes les uns aux autres. Corbeil fut prins au nom du duc de Bourbon ; Beauté et Le Bois et les autres estoient de par le roy ; et ceux de Corbeil allèrent faire une course pour piller sur les champs. Et aussitost qu'ils furent un peu esloingnés de Corbeil, ceux de la ville leur fermèrent les portes ; et leur capitaine, qu'on nommoit messire Jehan Foucault, chevalier, se bouta dedans le chastel, et lui et ceux qui estoient demeurés pour garder la ville ; et tantost ceux de la ville, quant ils virent qu'il s'enferma ou chastel, l'asségèrent ; et quant ils se virent ainsi asségés, si jouèrent atout ; car ils avoient assez canons et artillerie, dont ils dommaigèrent moult ceux de la ville, que homme de la ville n'estoit tant hardy d'approcher vers eux. En ce temps le roy et son fils furent accordés, par ainsi que toutes les places que le duc de Bourbon avoit prinses la guerre durant, furent rendues au roy par le traité fait entre eux signeurs ; et par ce point fut le chastel délivré de Foucault, et d'un grant tas de larrons qui avec lui estoient ; et fut ladite paix criée parmy Paris du roy et de son fils, le jour madame sainte Anne vingt-huitiesme jour de juillet ; et fist-on les feux parmy Paris.

Et celle année mil quatre-cents quarante fut très fructueuse de tous biens, très bons et à bon marché ; car on avoit aussi bon blé pour seize sols parisis, comme l'année devant pour cinq francs ; aussi bonnes febves pour quatre blancs ; comme l'année devant pour sept ou huit sols parisis ; très bons pois pour six blancs, et si grant marché de tout fruit, comme on vouloit demander ; car on avoit le cent de grosses pesches pour deux deniers parisis, poires d'Angoisse ou de Caillau-pepin très grosses pour quatre deniers le quarteron, le cent de prunes de Damas pour sept deniers, le cent de très bonnes noix pour quatre tournois.

Item, en ce temps, la ville de Harefleu estoit asségée des Anglois ; c'est pourquoy le roy fist une grant assemblée de gens d'armes pour qui il convint faire une grosse taille, et lever

Digitized by Google

subsides plus grans que autresfois ; car une queue de vin payoit aux portes de Paris vingt blancs, qui ne payoit l'année devant que huit blancs.

Item, quant l'assemblée des gens d'armes fut faite, ils prindrent leur chemin à venir parmy Paris, pour querir leurs nécessités, et y furent bien quatre ou cinq jours ; et estoient espartis ès villaiges d'entour Paris ; et tout à leur pouvoir gastèrent, car il estoit le droit cueur de vendange.

Item, en ce temps estoit très grant nouvelle de la Pucelle, dont devant a esté faite mention, laquelle fut arse à Rouen pour ses desmérites ; et y avoit adonc maintes personnes qui estoient moult abusées d'elle, qui croyoient fermement que par sa sainteté elle se fust eschappée du feu, et qu'on eust arse une autre, cuidant que ce fust elle. Mais elle fut bien véritablement arse et toute la cendre de son corps fut pour vray jettée en la rivière pour les sorceries qui s'en fussent peu ensuivre.

Item, en celui temps en admenèrent les gens d'armes une, laquelle fut à Orléans très honorablement receue ; et quant elle fut près de Paris, la grant erreur commença de croire fermement que c'estoit la Pucelle ; et pour celle cause l'Université et le Parlement la firent venir à Paris bon gré mal gré ; et fut monstrée au peuple au Palais sur la pierre de marbre en la grant cour ; et là fut preschée, et traitée sa vie et tout son estat, et dit qu'elle n'étoit pas pucelle, et qu'elle avoit été mariée à un chevalier dont elle avoit eu deux fils ; et avec ce disoit qu'elle avoit fait aucune chose, dont il convint qu'elle allast au Saint-Père, comme de main mise sur son père ou mère, prestre ou clerc, violentement ; et que pour garder son honneur, comme elle disoit, elle avoit frappé sa mère par mésaventure, comme elle cuidoit férir un autre, et pource qu'elle eust bien eschevée [1] sa mère, se n'eust esté la grant ire où elle estoit, car sa mère la tenoit pource qu'elle vouloit battre une sienne commère ; et pour celle cause lui convenoit aller à Rome ; et pour ce elle y

1. Évité.

Digitized by Google

alla vestue comme un homme, et fut comme soudoyer en la guerre du Saint-Père Eugène ; et fist homicide en la dite guerre par deux fois ; et quant elle fut à Paris, encore retourna en la guerre, et fut en garnison, et puis s'en alla.

Item, le neufviesme jour d'octobre fut receu à Nostre-Dame de Paris, c'est à sçavoir le jour monsieur Saint-Denis, l'évesque de Paris, lequel estoit arcevesque de Toulouse ; et ainsi fut-il arcevesque et évesque de Paris, et fut nommé Denys de Moulins.

Item, en celui mois fut faite une grosse taille, pour aller rescourre Harefleu, que les Anglois avoient asségé ; et fut cuillie ; et puis n'en firent autre chose François ; et ceux de Harefleu par force de famine se rendirent aux Anglois ; et si estoient bien les François vingt mille, comme on disoit, ou plus ; et les Anglois n'estoient pas plus de huit mille, qui tousjours gagnoient pays. Et vrayment il sembloit que les signeurs de France fouissent tousjours devant eux, espécialement le roy, qui avoit avec lui tant de larrons ; car les roys estrangers disoient aux marchans de France, quant ils alloient dans leur pays : que le roy de France estoit le droit ourme aux larrons de chrestienté. Et pour certain ils ne mentoient mie, car tant y en avoit en l'Isle-de-France, qu'elle estoit toute peuplée de gens pires que ne furent oncques Sarrazins, comme il apparoit par les grants énormes péchés et tyrannie qu'ils faisoient au pouvre peuple de tout le pays où le roy les menoit, comme des enfants nouveaux ; mais la plus grant tyrannie qu'on eut oncques veue, car ils les ostoient aussitost qu'ils estoient nés de leur mère ; et les eussent plustost laissés mourir sans baptesme, que jamais père et mère les eussent tenus sans grant rançon.

Item, ils prenoient les petits enfants qu'ils trouvoient parmy les chemins aux villaiges ou ailleurs, et les enfermoient en huches ; et là mouroient de fain et d'autre mesaise, qui ne les rançonnoit de grant rançon.

Item, quand un proudhomme avoit une jeune femme, et ils le povoient prendre, et il ne povoit payer la rançon qu'on lui demandoit, ils le tourmentoient et le tyrannoient moult

Digitized by Google

grièvement ; et les aucuns mettoient en grans huches, et puis prenoient les femmes, et les mettoient par force sur le couvercle de la huche où le bon homme estoit, et crioient : « Villain, en » despit de toi, ta femme sera chevauchée ci-endroit. » Et ainsi le faisoient et quant ils avoient fait leur male œuvre, ils laissoient le pouvre périr là-dedans, s'il ne payoit la rançon qu'ils lui demandoient. Et si n'estoit roy ne nul prince qui pour ce s'avançast de faire aucune ayde au pouvre peuple ; mais disoient à ceux qui s'en plaignoient : « Il faut qu'ils vivent ; se ce fussent les Anglois, » vous n'en parlassiez pas ; vous avez trop de bien. »

ANNÉE 1441

Charles d'Orléans revient d'Angleterre après vingt-cinq ans de captivité. — Rapacité de l'évêque de Paris. — Vaillance de Talbot. — Charles VII met le siège devant Creil. — Le moyen d'avoir des recrues. — Le roi demande de nouveaux sacrifices d'argent à son peuple. — Les mauvais conseillers. — Évreux tombe au pouvoir des Français. — Prise de Pontoise. — Comment on traite les Prisonniers. — L'Université suspend ses cours et prédications.

Item, le samedy quatorziesme jour de janvier, l'an mil quatre cents quarante [1], entra le duc d'Orléans à Paris, qui avoit esté prisonnier aux Anglois au pays d'Angleterre par l'espace de vingt-cinq et plus. Quant il ot esté environ huit jours à Paris, il se despartit de Paris, lui et sa femme qu'il avoit admenée avec lui ; et se partit de Paris le jeudy ensuivant qu'il fut venu ; et

1. 1441, nouveau style.

Digitized by Google

alla voir son pays d'Orleannois, et ceux de Paris lui donnèrent de beaux dons à sa despartie ; et il les print très volontiers ; et encore convint-il faire une taille pour lui ayder, dont le clergé paya la moitié, pource qu'il promit, par la foi de son corps, de faire paix entre le roy de France et d'Angleterre. Pour ce le clergé fut plus encliné à lui ayder à ladite taille, car tout se perdoit par la maudite guerre. Il est vray qu'on pendit un larron, lequel estoit coustumier [1], quand il véoit un petit enfant en maillot ou autrement, il l'ostoit à sa mère, et tantost le jettoit au feu sans pitié, qui tantost ne le rançonnoit, et en fit mourir aucuns par sa cruauté comme Hérodes.

Item, en celui an mil quatre cents quarante [1], fut le cimetière des Innocents par l'espace de quatre mois, qu'on n'y enterra oncques personne, petit ne grant, ne on n'y fist procession ou recommandation pour quelque personne ; et tout par l'évesque qui pour lors estoit, qui en vouloit avoir trop grant somme d'argent, et l'église estoit trop pauvre. Et fut nommé celui évesque maistre Denys des Moulins, lequel estoit arcevesque de Toulouse, patriarche d'Antioche, évesque de Paris, et du grant conseil du roy Charles VII de ce nom ; et si disoit-on qu'il n'en estoit pas content, et si estoit homme ancien et très pou piteux à quelque personne, s'il ne recebvoit argent ou aucun don qui le vaulsist ; et pour vray on disoit qu'il avoit plus de cinquante procès en Parlement ; car de lui n'avoit-on rien sans procès.

Item, il, ou ses très desloyaux complices, trouvèrent une pratique bien estrange ; car ils alloient parmy Paris, et quant ils véoient huys fermés, ils demandoient aux voisins d'entour : « Pourquoy sont ces huys fermés ? — Ha ! sire, respondoient-» ils, les gens en sont trespassés. — Et n'ont-ils nuls hoirs qui » y fussent demourés ? — Ha ! sire, ils demeurent ailleurs. » Et tant faisoient qu'ils, par leurs décevantes paroles, savoient où ils se demeuroient ; et tantost les faisoient citer pour rendre compte de leurs testaments, ; et se par aucune adventure, pour long temps, posé qu'ils eussent bien accompli leurs testaments,

Digitized by Google

et qu'ils le prouvassent bien, si ne peussent-ils chevir, s'ils tantost ne apportassent leurs testaments, et y eust dix ou douze ans ; et s'ils l'apportassent, si bien coustoit-il argent par leur subtile cautelle.

Item, celle année fut moult bonne, car on avoit le sextier de bon froment pour seize sols parisis, le sextier de noix pour vingt-quatre sols parisis, et le crioit-on parmy Paris, comme on fait le charbon, à trois blancs le boisseau ; la pinte d'huile cinq blancs ; bonnes pommes en may pour deux blancs le boisseau ; la pinte de vin deux deniers ; febves pour dix deniers ; poys pour quatre blancs ; navets pour quatre deniers le boisseau. Mais les Anglois couroient souvent jusques aux portes de Paris. Et si n'y avoit qu'un seul capitaine d'Angleterre nommé Tallebot, qui faisoit visaige, et tenoit pied encontre le roy et sa puissance. Et pour vray il sembloit, au semblant qu'ils monstroient, que moult le doubtassent, car tousjours eux esloingnoient de lui vingt ou trente lieues ; car il chevauchoit parmy France plus hardiement qu'ils ne faisoient. Et si tailloit tous les ans le roy deux fois son peuple du mains, pour aller combattre Tallebot ; et si n'en faisoit-on rien. Par quoy le peuple de villaige fut tant grevé comme on peut croire, espécialement laboureurs ; car du blé qui leur avoit cousté en semence quatre francs le sextier, ne leur valoit que seize sols parisis, ou vingt sols au plus ; et l'advoine qui avoit cousté trois francs, ne leur rendoit que treize sols parisis ; et pareillement de tous grains ; et après les pactis, les tailles, et les courses sans pitié. Et qui pis est, les capitaines firent une ordonnance aux chasteaux d'entour Paris, où il y avoit ponts à passer, comme Charenton, le pont de Saint-Cloud et autres ponts, que : quelque personne qui y passeroit payeroit passaige, fust à pied ou à cheval ; au pont de Saint-Cloud, toute personne qui y entroit ou yssoit, et y entrast cent fois le jour, tant de doubles lui convenoit payer sans mercy, une charrette vuide ou pleine six doubles, un chariot douze doubles.

Item, le dix-neufviesme jour de may, jour Saint-Yves, fist

Digitized by Google

mettre le roy le siége devant Creil, par le connestable ; et y vint, et son fils avec lui.

Item, le mardy vingt-troisiesme jour de may, vigile de l'Ascension Nostre Seigneur, on fist crier le pain de deux doubles à deux parisis, pesant le blanc vingt-quatre onces, et le pain faitis, atoute la fleur, de deux deniers parisis, pesant trente deux onces tout cuit.

Item, le jour de l'Ascension Nostre Seigneur, furent prins parmy Paris plus de trois cents pouvres laboureurs, par le commandement d'un droit cruel tyran, qui pour lors estoit président, nommé maistre***, pour mener en l'ost devant Creil. Et les espioient les sergents à l'yssue des églises, et mettoient moult rudement la main à eux, et faisoient trop pis qu'on ne leur commandoit ; mais qui pis, qui en parloit, tant fust pou, il estoit mis en prison villainement, et lui coustoit moult. Mais comme ils estoient entre les mains de ces ennemis sergents, qui debvoient ou cuidoient partir, Nostre Seigneur les conforta grandement, car environ deux heures après disner, vint un héraut de par le roy et de par le connestable, tout battant, qui apporta lettres au prévost de Paris et des marchans et à la ville, lesquelles faisoient mencion que la ville de Creil et le chastel estoient rendus, par ainsi que les soudoyers qui dedans estoient s'en estoient allés atout leurs bagues franchement ; lesquels, si comme on disoit, estoient bien cinq cents hommes de fait. Quand les povres laboureurs devantdits ouyrent les nouvelles, si furent moult reconfortés, et ceux de Paris moult réjouys, et firent moult grant joye ; et sonna-on par toutes les églises de Paris moult hautement ; et après souper on fist grans feux comme à la Saint-Jehan ou plus, et dansoit-on parmy Paris ; et les enfants crioient Nouel moult hautement.

Item, le jeudy ensuivant vint le dauphin à Paris, et fut logé en l'hostel des Tournelles, emprès la porte Saint-Anthoine ; et n'y demoura qu'une nuit, ne ne se monstra point à Paris ; ne son père le roy n'y vint point, pource qu'on leva la plus grant taille à Paris, selon la grande pouvreté d'argent et de gaingne qui pour

Digitized by Google

lors estoit, qu'on eust veu despuis cinquante ans ; car on faisoit premier très grans emprunts à tous ceux de Parlement, de Chastelet et de toutes les cours de pratiques, sur peine de perdre leurs biens ; et les convenoit payer, ou estre mis en prison et avoir sergents en son hostel en garnison, qui tout gastoient aussitost que ils y estoient ; car ils faisoient très outraigeuse despense et autres mauvaises besongnes plus que on ne leur commandoit.

Item, après celui prest furent assises très grosses tailles ; et cuidoit le peuple que on ne leur demandast rien. Mais après commença la grant douleur au peuple d'icelle taille ; car nul ne nulle n'en eschappa ; et très griefvement furent assis ; car qui n'avoit payé devant que vingt sols, il payoit quatre livres ; celui de quarante sols à dix francs ; celui de dix francs à quarante francs ; et si n'y avoit point de mercy, car qui estoit refusant, ses biens estoient vendu en my la rue et son corps en prison.

Item, fut mis le siège devant Pontoise, le mardy des festes de Pentecoste, qui fut le quatriesme jour de juin mil quatre cents quarante-un. Et le dimanche ensuivant vint le roy a Paris comme un homme estrange, et son fils ; et se logea près du chastel Saint-Anthoine, lui et son fils, comme s'ils eussent paour qu'on leur fist aucun grief, dont on n'avoit talent ne voulenté. Et le jour de la Trinité, manda l'Université, environ cinq heures après disner, et leur demanda ayde d'argent pour payer ses gens. Après parla aux bourgeois qu'il avoit si très griefvement taillés n'avoit pas encore un mois, et leur demanda, que comment que ce fust, à force ou autrement, qu'ils lui feissent bientost finance de vingt mille escus d'or.

Item, depuis que le roy fut devant Pontoise ne fut jour qu'on ne fist à Paris procession, l'Université, les religieux ou les paroisses.

Item, la darraine sepmaine de juillet, vint le roy à Saint-Denys ; et fut là trois sepmaines entières, lui et la plus grant partie de sa gent ; et là faisoit conseils tous les jours et conspirations, l'une fois de laisser le siége, l'autre fois de prendre tout l'argent que les confrairies de Paris avoient ; et disoient les faux

Digitized by Google

conseillers que trop y avoit confrairies à Paris de la moitié ; et tant firent par leur grant mauvaistié que la plus grant partie des confrairies furent apetissées de la moitié ou plus, car à la plus grant partie où on disoit trois ou quatre messes, deux à note et deux basses, on ne chanta qu'une basse ; et où il y avoit vingt ou trente cierges, que trois ou quatre pointes, sans torches ne sans honneur à Dieu. Et de toutes parts où le roy ou tous les grans en général qui estoient avec lui sçavoient les Anglois, ils s'enfuyoient d'autre part, puis à Poissy, puis à Maubuisson, puis à l'Isle-Adam, puis à Conflans, puis s'en refuyoient à Saint-Denys. Et tousjours avoit en leur compaignie trois François contre un Anglois, lesquels François ne faisoient tous les jours que piller et rober, et gaster tous les vivres, tous les fruits, copper les arbres tout chargés de fruit, qui ne les rançonnoit, et battre les maisons couvertes de tuiles. Brief, tout estoit rançonné aux champs et à la ville. Et si le scavoient bien les signeurs, mais ils estoient trestous sans pitié, que quant on s'en plaignoit, ils disoient : « Se ce fussent » les Anglois, vous n'en parlassiez pas tant ; il convient qu'ils » vivent où que soit. » Ainsi estoit ce roy Charles le VII^me^ gouverné, voire pis que je ne dis, car ils le tenoient comme on fait un enfant en tutelle.

Item, tousjours estoient devant Pontoise ; si advint un jour de jeudy, en septembre, le jour de Sainte-Croix, que les aucuns des François allèrent devant la cité d'Évreux, et fut rendue sans sang espandre que pou ; car d'un costé et d'autre n'y ot morts que cinq hommes.

Item, le dix-neufviesme jour de septembre ensuivant fut prinse par force d'assaut Pontoise ; et furent tués à l'assaut quatre cents Anglois ou environ, et des François environ dix ou onze.

Item, plusieurs Anglois furent mis à mort en celliers et en caves, et autres lieux, où ils furent trouvés mucés ; et si en ot à l'Hostel-Dieu de trouvés qui orent male estraine.

Item, le vingt-cinquiesme jour dudit mois de septembre, emmenèrent les gens d'armes les prinsonniers qu'ils avoient

Digitized by Google

admenés à Paris après la prinse de Pontoise en leurs forteresses, moult piteusement ; car ils les menoient au pain de douleur, deux et deux, accouplés de très forts chevestres, tout ainsi comme on mène les chiens à la chasse, montés sur grans chevaux qui moult tost alloient ; et les prinsonniers estoient sans chaperon, tous nus teste, chascun un povre haillon, vestus tous sans chausses ne souliers la plus grant partie. Brief, on leur avoit tout osté, jusques aux brayes. Et en emmenèrent cinquante-trois de l'hostellerie du Coq et du Paon de la grant rue Saint-Martin. Et tous qui ne se povoient rançonner, ils les menoient en Grève vers le Port-au-Foin, et les lioient pieds et mains sans mercy mains que de chiens ; et là les noyoient, voyant tout le peuple ; et moult y en ot de noyés et de emmenés en forteresses, comme devant est dit ; car plus de gens d'armes avoit delà les ponts sans comparaison qu'il ne avoit deçà les ponts. Et toutes voyes guères hostellerie n'ot ne deçà ne delà où il n'eust foison prisonniers, espécialement où estoient les gens d'armes.

Item, ce vingt-cinquiesme jour, vint le roy à Paris environ quatre heures après disner, et ne vint point le dauphin ce jour.

Item, le roy s'en alla derechef en son pays de Berry, à celle fin qu'on ne lui demandast quelque relache de maletostes, dont tant y avoit en France, et aussi pour une grosse taille que les gouverneurs vouloient cuillir, laquelle ils cuillirent, fust tort ou droit.

Item, quant le roy se fut party de Paris, un pou après, le quinziesme jour d'octobre, l'an mil quatre cents quarante-un, vint le duc d'Orléans à Paris pour prendre une beschée sur la povre ville de Paris ; et puis s'en retourna en son pays le vingtiesme jour dudit mois, sans nul bien faire pour la paix ne pour autres choses quelconques.

Item, en ce saint temps de l'advènement de Nostre Seigneur, on troubla tellement l'Université que oncques n'y ot prédication faite ne à Noël ne ès octaves, ne jusques au jour des Brandons.

Digitized by Google

ANNÉE 1442

Grande année d'oignons. — La Seine déborde. — Étrange bataille de quatre cents corbeaux près de Villejuif. — Excellent vin à deux deniers la pinte. — La recluse du cimetière des Innocents.

Item, après ce cessa le Parlement ; et fut avant le huitiesme jour de caresme que ceux de Parlement plaidoyassent aucune cause, qui fut, celle année, le vingtiesme et uniesme jour de février.

Item, le pénultiesme jour de janvier, trespassa la femme du comte de Richemont, connestable de France, qui fut premier espousée au duc Louis de Guyenne, fils du roy de France, Charles, le sixiesme de ce nom ; et fut fille de Jehan, duc de Bourgongne, comte de Flandres, et de plusieurs autres comtés et duchés ; et trespassa en la rue de Jouy, et fut enterrée le cinquiesme jour de février, en l'église de Nostre-Dame-du-Carme à Paris ; et fut porté son cueur à Nostre-Dame-de-Liesse ou de Liausse, lequel qu'on veut [1].

Item, en celle année fut si grant année d'oignons que environ Pasques flouries, qui furent celle année le jour de l'Annonciation de Nostre Seigneur, ne valoit le grant boissel de Bourgongne que six deniers parisis ; et en icelui temps vint tant de figues à Paris que la livre de la meilleure ne coustoit que quatre deniers parisis, et raisins très bons quatre deniers parisis, febves les plus belles à douze deniers parisis, poys très bons à quatre blancs.

Item, ou mois d'apvril après Pasques mil quatre cents quarante-deux, furent les eaux si grandes, le jour de Pasques, qui

1. Notre-Dame de Liesse, canton de Sissonne (Aisne).

Digitized by Google

furent le premier jour d'apvril, celle année mil quatre cents quarante-deux, qu'ils venoient jusques devant l'hostel de la ville, en la place de Grève et plus ; et puis fut-elle marchande ; et tantost après, à l'entrée de may, vint derechef aussi grande comme devant, qui moult fist de mal aux gagnaiges des bas pays sur rivière.

Item, entre le samedy et le dimanche devant l'Ascension, qui fut le sixiesme jour de may, qu'on a accoustumé d'aller à Saint-Spire de Corbeil en pelerinaige, environ neuf heures de nuit commença la plus grant pluie que oncques mais d'aage d'homme, tant fust vieux, eust esté veue ; car depuis celle heure jusques au jour elle ne cessa ; et chut si très abondamment que ès plus larges places des grans rues de Paris elle alloit ès moustiers, dedans les celliers, par-dessus le seuil des huys hauts, et levoit les queues de vin jusques aux planchers ; et avec ce tonnoit et espartissoit si terriblement que tout Paris en fut espovanté ; et ceux qui estoient allés à Saint-Spire nous dirent qu'ils n'en ouyrent rien ne de la pluie ne du tonnerre.

Item, celle sepmaine, le quatriesme jour, le vendredy devant le samedy que celle terrible pluie chut, furent veues, entre Villejuive et Paris, plus de quatre cents corbeaux qui s'entrebattirent de becs, d'ongles et d'aisles, si très fort que firent oncques gens en bataille mortelle ; et en ladite place espandirent foison de leur sang ; et faisoient si horriblesc ris que très grant paour et fréour en avoient ceux qui les virent et ouïrent.

Item, le troisiesme jour de juin, l'an mil quatre cents quarante-deux, fut dédiée l'église Saint-Anthoine-le-Petit par le révérend père en Dieu maistre Denys des Moulins, lors évesque de Paris, archevesque de Toulouse, patriarche d'Antioche et conseiller du roy nostre sire.

Item, celle année fut le plus bel aoust et les plus belles vendanges qu'on eust veues puis cinquante ans devant, et tant de vin, qu'on avoit pour deux deniers parisis la pinte, sain et net, pommes grosses de capendu, de romiau pour un double le quarteron, grosses poires d'Angoisse pour deux doubles.

Digitized by Google

Item, le onziesme jour d'octobre, au jeudy, fut la recluse, nommée Jehanne la Voirière, mise par maistre Denys des Moulins, lors évesque de Paris, en une maisonnette toute neuve, dedans le cimetière des Innocents ; et fist-on un bel sermon devant elle et devant moult grande foison de peuple, qui là estoit pour le jour.

ANNÉE 1443

Le plus long hiver qu'on ait vu. — Été sans pluie. — Les pois sont durs et les fruits à bon marché. — Prise de Dieppe par les Français. — Un prisonnier sauvé par une belle jeune femme qui le demande en mariage. — Très mauvaise vie menée par le Dauphin.

Item, en cel an fut le plus long hyver que oncques homme vivant eust veu ; car il commença proprement la vigile de Saint-Nicolas, en décembre, à geler, et ne cessa jusques environ le quinziesme d'apvril, qui fut le lundy de la sepmaine peneuse ; et puis recommença à l'entrée de may, l'an mil quatre cents quarante-trois ; et gela les quinze premiers jours très fort, qui moult empira les vignes, et les hannetons aussi.

Item, en cel an furent poys et febves très mauvais à cuire, et tous pleins de cossons et très cher, car un boissel de bons poys coustoit six sols parisis au plus ; et advint, parce que l'esté fut très chaut et sans pluie. Mais tous fruits furent à très grant marché ; car en la fin du mois d'aoust on avoit très belles pommes de capendu le quarteron pour deux doubles, le cent de noix, pour deux deniers parisis, et autres fruits à la value ; le molle de bonne buche huit blancs ; le cent de cotterets pour vingt sols

Digitized by Google

parisis. Mais ongnons furent très cher, car six ougnons gros coustoient quatre deniers parisis.

Item, celle année mil quatre cents quarante-trois fut bien quatre mois et plus sans plouvoir, point en hyver ne en esté, par quoy les vins furent de très mauvaise garde, et tost tiroient à aigreur, et devenoient roux et de male saveur ; et pour ce furent-ils celle année à bon marché.

Item, le jour de la Sainte-Marguerite, vingtiesme jour de juillet mil quatre cents quarante-trois, vint le dauphin à Paris, et pour sa venue fist-on une grosse taille.

Item, la deuxiesme sepmaine d'aoust ledit dauphin fut devant Dieppe, et par force il leva le siége que les Anglois avoient tenu devant ladite ville par l'espace de grant temps ; et là furent morts grant foison d'Anglois et de bons marchans.

Item, qu'on ne doit rien jurer qui soit à advenir ; car le premier jour de septembre ensuivant, un prinsonnier de la prinse de Pontoise, qui avoit esté par plusieurs fois condamné à noyer, ou d'autre pire mort, et tousjours avoit esté enferré ès prinsons de Saint-Martin-des-Champs, vendu et revendu de rançon à plus grant rançon, le premier jour de septembre fut marié à une belle jeune femme bien née, et y ot très belle feste ; et de bonne foy ils n'attendoient tous les jours que la mort, lui et son compagnon, qui fut délivré celui jour sur sa foy. Ainsi ouvra Fortune en ces deux hommes ; et pour ce nul ne se doit défier de Nostre Seigneur, et soy désespérer pour nulle peine.

Item, en la fin d'aoust vint le dauphin à Paris, et y fut environ trois jours ; et après alla à Meaux, et là fut aucuns jours que oncques n'alla à l'église, que tous les jours aller chasser, et faire telles vanités ou pis ; et avec lui avoit quelque mil larrons qui toute destruisirent l'Isle-de-France ; et leur donna cestui dauphin sur chascune vache qu'ils prendroient demi escu, et sur chascun cheval un escu ; et qui vouloit vendanger, il convenoit qu'il rançonnast sa vigne à grant rançon. Et toute ceste doloreuse tempeste qui ainsi se souffroit du dauphin et des gouverneurs faux et traistres au roy, ne se faisoit que

Digitized by Google

pource que le pouvre peuple ne pouvoit pas payer les grans tailles et autres subsides à quoy on le mettoit de jour en jour ; et faisoient entendant qu'on faisoit ces aydes pour aller devant le Mans, les autres disoient devant Rouen, les autres disoient devant Mantes ; et faisoient ainsi entendant les faux gouverneurs au peuple. Et tant tindrent ces fausses paroles, que le peuple estoit tout appaisé de leurs dommaiges, pour espérance qu'on avoit qu'ils fissent aucune chose de bien ; mais leur espérance fut toute vaine ; car ils tindrent tant le pouvre peuple en celle espérance, que l'hyver commença. Lors fut dit par les faux gouverneurs, qu'on ne pouvoit tenir siége jusques au temps nouvel, et que le roy avoit moult à faire où il estoit très grant besoin, et que son fils allast par devers lui et sa compaignie hastivement. Ainsi se partit le dauphin le quatorziesme jour d'octobre l'an mil quatre cents quarante-trois, quand il ot sa part de la taille, sans faire aucun bien que tout le pays destruire.

Item, en ce temps furent deffendues toutes prédications dès devant la my-aoust, jusques à la Conception Nostre-Dame en décembre.

En icelui temps n'estoit nulle nouvelle de roy ne de royne, ne de quelque signeur de France à Paris, ne que se ils fussent à deux cents lieues, mais les gouverneurs sous leur umbre faisoient tailles sans cesser, disants que le roy et ses subjets, mais qu'ils eussent l'argent, qu'ils iroient conquester toute Normandie ; mais quant là estoit cuilli, et qu'ils l'avoient par devers eux, plus ne leur en challoit que de jouer au dez, ou chasser au bois, ou danser ; ne ne faisoient mais, comme on soulloit faire, ne joustes, ne tournois, ne nuls faits d'armes, pour paour des horions. Brief, tous les signeurs de France estoient tous devenus comme femmes, car ils n'estoient hardys que sur les pouvres laboureurs et sur les pouvres marchans, qui estoient sans nulles armes. Et quant ils virent que le povre peuple n'avoit plus de quoy payer la taille, ils firent crier que nul ne prinst plus de quelque monnoye que ce fust, ne de Bourgongne, ne d'Angle-

Digitized by Google

terre, ne de Flandres, ne de quelque autre pays, que celle qui auroit un chappelet autour de la croix ou de la pille. Hélas ! le povre peuple n'avoit pour celui temps que celle monnoye, qui fut deffendue à prendre. Dont il fut tant grevé que c'est grant pitié à penser ; car ce fut une des grans tailles qui eust esté faite, passé avoit grant temps ; car il convenoit la nouvelle monnoye à leur voulenté achepter, ne nul n'en osoit parler. Et fut fait ce cri et ceste ordonnance le jour de la Chaire Saint-Pierre, qui fut au samedy ; dont le peuple qui vint au pardon à Saint-Denys, furent malement grevés et fort endommaigés ; car pou y avoit de gens qui vindrent devers Normandie, dont il vint grant peuple à celle fois, qui eussent autre monnoye que Englesche, ou de Bourgongne, Flandres, ou de Bretagne ; par quoy ils furent moult grevés, pour le changement de la monnoye qu'il falloit qu'ils fissent partout où ils furent.

Item, en celui temps avoit toujours en sainte Église deux papes, l'un nommé Eugène, et l'autre Félix ; cestuy Eugène tenoit toute la partie de France, et l'autre la partie de Savoie, et d'aucunes contrées environ son pays.

Digitized by Google

ANNÉE 1444

Un grand coup de tonnerre à la Mi-Carême. — Procession pour la paix. — Le mistère du Juif qui avait profané l'hostie. — Trève de Tours. — La bénédiction du Landit : différend entre l'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Denis. — Les Écorcheurs dans l'Ile de France. — Le roi et le dauphin vont se promener en Allemagne. — On attente aux franchises de l'Université. — Achat d'indulgences condamné par l'évêque de Paris.

Item, celle année fut tant d'oignons, qu'on avoit le boissel pour deux doubles ou pour deux deniers, aussi bons que on eust oncques veu, et de poreaux la plus belle botte des halles pour un denier ou pour un tournois ; ne oncques enchérirent en tout le caresme ; bons poys pour trois blancs ; feves pour trois blancs ; bon vin deux deniers.

Item, à la my-caresme, que on chante en sainte Église *Laetare Jerusalem*, à la messe, tonna tant fort qu'on eust oncques ouy puis cinquante ans ; et fut entre trois et cinq heures sans cesser ; et chut sur l'église Saint-Martin-des-Champs, et abattit la croix et le cochet, et une pomme de pierre qui pesoit bien une queue de vin ; et rompit le moustier en plusieurs lieux, tant que on disoit qu'il ne seroit pas bien réparé pour trois cents escus d'or.

Item, en celui temps le chancelier[1] alla à Tours, où le roy estoit, pour traiter de la paix de France et d'Angleterre ; mais il cuida parler au roy et soudainement un mal le print, dont il

1. Renaud de Chartres, archevêque de Reims, chancelier de France.

Digitized by Google

mourut hastivement, qui fut grant dommaige, car bon proudhomme estoit pour le royaume.

Item, fut faite une des piteuses et la plus dévote procession que on eust oncques veue à Paris ; car l'évesque de Paris, celui de Beauvais et deux abbés portèrent le corps de Nostre Seigneur, de Saint-Jehan en Grève sur les espaules ; et de là allèrent aux Billettes querre à grant révérence le quanivet de quoy le faux Juif avoit dépicqué la char de Nostre Seigneur, et de là furent portés avec la sainte croix et autres reliques sans nombre à Sainte-Catherine du Val des Escolliers ; et y avoit devant plus de cinq cents torches allumées, et de peuple bien neuf ou dix mille personnes, sans ceux de l'église ; et avoit après ces saintes reliques, tout le mistère du Juif, qui estoit en une charrette, lié, où il avoit espines comme se on le menast ardoir ; et après venoit la justice, sa femme et ses enfants. Et parmy les rues avoit deux eschaffaux de très piteux mystères. Et furent les rues parées comme à la Saint-Sauveur. Et fut faite ceste procession, pource qu'on avoit bonne espérance d'avoir paix entre le roy de France et d'Angleterre, et fut le quinziesme jour de may, au vendredy, l'an quatorze cents quarante-quatre.

Item, le troisiesme jour de juin ensuivant, fut la troisiesme feste de la Pentecoste. Le mercredy des Quatre-Temps furent criées les trèves de paix entre le roy de France et d'Angleterre, commençant le premier jour de juin quatorze cents quarante-quatre, et sur la mer le vingt-sixiesme jour dudit mois ; et furent publiées cedit mois parmy la France, et en Normandie, et en Bretagne, et par tout le royaume de France.

Item, en cel an fut le Landit qui n'avoit esté puis l'an quatorze cents vingt-six ; et fut fait dedans la ville de Saint-Denys. Et fut grant desbat entre l'évesque de Paris, pour la béneisson, et l'abbé de Saint-Denys ; car l'abbé disoit la ville estre à soy, de son droit, et que lui appartenoit la béneisson. L'évesque disoit que passé trois cents ans l'avoient faite ses devanciers évesques de Paris, et la feroit. Quant l'abbé vit ceci, lui fist faire deffense, sur grosse peine, de faire ladite béneisson ; et l'évesque de Paris

Digitized by Google

alla à un autre costé du marché, et fist faire la béneisson par un maistre en théologie nommé maistre Jehan de l'Olive, né de la ville de Paris.

Item, le douziesme jour de juillet fut faite procession générale ; et fut celui jour reporté le précieux corps de monsieur saint Cloud en la ville du saint, dont il avoit esté apporté pour les guerres, bien avoit seize ans ou environ ; et avoit esté à Saint-Simphorien, derrière Saint-Denys-de-la-Chartre, celui temps en garde en une châsse ; et le vindrent querre les bonnes gens des villes d'entour Saint-Cloud à procession, en chantant à Dieu louanges.

Item, le douziesme jour de juillet, l'an quatorze cents quarante-quatre, fut ouverte la porte Saint-Martin, qui n'avoit esté mais ouverte puis le mois d'aoust quatorze cents vingt-neuf, que la Pucelle vint devant Paris, le jour de la Nostre-Dame en septembre ensuivant qu'on fist premier la feste Saint-Laurent en la grant court de Saint-Martin.

Item, à l'entrée de juillet, vint une grant compaignie de larrons et murdriers qui se logèrent ès villaiges qui sont autour de Paris, et tellement que, jusques à six ou environ huit lieues de Paris, homme n'osoit aller aux champs ne venir à Paris, ne n'osoit cuillir aux champs quelque chose que ce fust ; car nulle voiture n'estoit d'eux prinse, qu'elle ne fust rançonnée à huit ou dix francs ; ne nulle beste prinse, fust asne, vache ou pourcel, qui ne fust plus rançonné qu'il ne valoit ; ne homme de quelque estat qu'il fust, fust moine, prestre ne religieux de quelque ordre, fust nonnain, fust ménestrel, fust héraut, fust femme ou enfant de quelque aige, que s'il yssoit dehors Paris, qu'il ne fust en grant péril de sa vie. Mais se on ne lui ostoit sa vie, il estoit dépouillé tout nu, tous sans un seul excepter, de quelque estat qu'il fust ; et quant on s'en plaignoit aux gouverneurs de Paris, ils respondoient : « Il faut qu'ils vivent ; le roy y mettra brief remède. » Et de ceste compaignie estoient principalement Pierre Regnault, Floquart, l'Estrac et plusieurs autres, tous membres d'Ante-

Digitized by Google

Christ, car tous estoient larrons et murdriers, boutefeux, efforceux de toutes femmes, et leur compaignie.

Item, en celui an, le roy alla en Lorraine, et le dauphin son fils en Allemagne, guerreyer ceux qui rien ne leur demandoient et mena avec lui ces malles gens devantdites qui tant faisoient de maux, que le roy contraint et tous ses gouverneurs tellement mangèrent le peuple, que nul bien ne lui povoit venir, où que il fust, car il laissoit son royaume, qui estoit tout meslé d'Anglois qui fournissoient et enforçoient leurs chasteaux ; et ils alloient lui et son fils en estranges terres, où ils n'avoient rien à despendre ; et gastoient ses gens la finance de son royaume. Et en bonne foy, ils ne faisoient en dix ou douze ans, ne pour eux ne pour autres, quelque chose que ce fust pour le bien du royaume, qu'ils ne deussent avoir fait en trois ou quatre mois.

Item, le quatriesme jour de septembre cessèrent les sermons jusques au treiziesme jour de mars, qui fut dimanche devant *Ramis palmarum* ; et fut fait à Saint-Magloire. La cause fut pour ce qu'on fist une grosse taille où on vouloit asservir les supposts de l'Université de Paris. Si alla le recteur pour deffendre et garder les libertés et franchises de ladite Université, parler aux esleus. Si y ot aucuns desdits esleus qui mirent la main au recteur, parquoy sermons cessèrent.

En celui temps fut apporté le circoncis de Nostre Seigneur à Paris ; et ceux qui l'apportèrent disoient que le roy et le dauphin Charles d'Anjou avoient impétré lettres à nostre Saint-Père le pape Eugène, que tous ceux qui prendroient une lettre qu'il bailleroit, qu'ils seroient absous de peine et de coulpe à l'heure de la mort, mais qu'ils fussent vrays confés et repentants ; et très cher coustoit une telle lettre ; car les riches en payoient quarante sols parisis ; et les moyens trente-deux ou vingt sols parisis, et les povres à la value ; et taxoient ces lettres à journées d'un ouvrier, deux sols pour jour, le riche à vingt ou à trente journées, le mains riche à mains ; et disoient que l'évesque de Paris leur avoit ottroyé à ce faire en son diocèse. Par quoy le peuple print par dévocion plus de cinq cents de ces lettres, et aussi pour la répa-

Digitized by Google

racion de Nostre-Dame de Coulombes [1], qui avoit esté destruite par les guerres. Et quant ils orent emporté la sainte relique, l'évesque de Paris fist commandement par toutes les paroisses de Paris que tous ceux qui avoient prins cesdites lettres les lui portassent, sur peine d'excommuniement ; et plusieurs de ceux qui les avoient prinses pour paour d'encourir en celle sentence, les lui portèrent, pour paour d'estre en indignation du prélat et aussi de maleïsson pour béneïsson ; et quand ils les portoient, on les pendoit à un crochet en son estude. Et n'en fist-on plus pour celle heure jusques à une autre fois qu'on les debvoit visiter plus à loisir ; et ceux qui les avoient portées ne les porent avoir pour celle fois, dont moult furent troublés.

Item, après fut apportée la chasse Saint-Sébastien, et fut par les paroisses comme celle de davant ; et tous ceux qui se mirent dans la confrairie dudit saint payoient chascun huit deniers.

ANNÉE 1445

Les vignes gèlent le jour de l'Ascension. — Quêteurs de pardon. — Mort de Marguerite d'Écosse. — Grosses tailles toujours et brigandage. — Terrible épidémie de petite vérole. — Frère Jean Creté, prédicateur.

Item, le jour de l'Ascension, qui fut le jour Saint-Jehan en may, et le lendemain, gela à glace ; par laquelle gelée les vignes furent gelées ; par quoy le vin enchérit si fort, que le vin que on

1. L'abbaye Notre-Dame de Coulombs, au diocèse de Chartres, qui conservait la relique célèbre mentionnée plus haut.

Digitized by Google

donnoit par devant à deux deniers fut tantost mis à six deniers parisis.

Item, en celle sepmaine, fut apportée à Paris la chasse Saint-Quentin, et fut portée par les églises de Paris ; et ceux qui le conduisoient faisoient pendre un grant fleau, comme il est au poids du roy, et là se faisoient peser hommes et femmes ; et eux estants en la balance, on les tiroit tant qu'ils perdoient terre ; et en ce faisant, on nommoit sur eux plusieurs saints ou saintes, et après ils se rachetoient de bled ou d'argent, ou de ce qu'ils vouloient ; et moult firent grant cuillette d'argent à Paris iceux questeurs de pardons en celui temps.

Item, le mercredy de la feste de la Pentecoste, chut le tonnoirre en l'église Nostre-Dame de Liesse, environ six heures au matin ; et tua dedans l'église Nostre-Dame quatre hommes, et affola [1] bien vingt-huit ou trente personnes de leurs membres, et aucuns de leurs sens ; et leva du pavement les carreaux et barreaux de fer.

Item, le deuxiesme jour d'aoust, fut faite une procession générale de toutes les paroisses de Paris à Nostre-Dame, et de Nostre-Dame allèrent à Nostre-Dame-des-Champs par grant dévotion : car vray est que grant temps avoit que un moine de Saint-Denys en France, pour le temps que les Anglois gouvernoient le royaume, print le clou et la couronne à Saint-Denys, à celle fin que les Anglois ne l'ostassent de ladite abbaye, et l'emportassent en leurs pays. Ledit moine print ces deux précieux joyaux et les porta honorablement à Bourges en Berry, où estoient adoncques le roy de France Charles septiesme de ce nom. Et le premier jour d'aoust furent apportées par le vouloir du roy et des signeurs du sang royal, et par le pourchas de l'abbé Saint-Denys en France, nommé Gamaches par surnom, à Nostre-Dame-des-Champs ; et le lundy deuxiesme jour d'aoust mil quatre cents quarante-cinq, furent apportées à Saint-Magloire par très honorables processions, à grant lumi-

1. Estropia.

Digitized by Google

naire ; et là furent celle journée jusques à l'endemain, qui fut le jour de l'Invention de Saint-Estienne, troisiesme jour dudit mois. Et ce jour vindrent à Paris l'abbé Saint-Denys, et tout le couvent, revestus de chappes de drap d'or ou de soie, et avec eux toutes les paroisses à bannières et à croix, et à très grant foison peuple et à très grant foison torches allumées vindrent à Saint-Magloire celui jour ; et là fut dit une messe très solemnelle, et après congé à l'abbé et à tout son couvent, lequel les convoya jusques hors de Paris, vestu et tout aourné comme évesque, et tout son couvent revestu de chappes ; et avec ces saintes reliques alla tant de peuple de Paris, que à peine seroit creu, qui ne l'auroit point veu.

Item, le lundy seiziesme jour d'aoust, trespassa en la ville de Chaalons, la femme du dauphin de France, nommée Marguerite, fille du roy d'Escosse ; et en celui temps fut fait chancelier de France, le frère à l'archidiacre de Reims, tous deux enfants de feu maistre Jacques Jouvenel.

Item, la seconde sepmaine d'octobre, la vigile des octaves de Saint-Denys, fut ouverte la porte de Montmartre, à un vendredy.

Item, le roy ne nuls des signeurs de France n'alloient ne venoient à Paris ; et tout temps faisoit-on grosses tailles, sans ce qu'on feist aucun bien pour le commun ; et tousjours s'enforçoient les Anglois, et avitailloient leurs forteresses, et ne faisoient ne trèves ne paix ; et ne challoit au roy comment tout en allast, que de chevaucher de pays en autre, tousjours bien accompaigné de vingt mille ou plus de larrons, qui tout son pays mettoient à destruction.

Item, et cel an fut la plus terrible maladie de la vérole depuis la my-aoust jusques après la Saint-Andry, que on eust oncques veue, espécialement sur petits enfants : car en la ville de Paris, on eust vu durant celui temps plus de six milliers ; et moult en mourut de celle maladie ; et mouroient depuis qu'ils estoient guéris de celle vérole maudite ; et moult en furent malades plusieurs hommes et femmes de tous aages, espécialement à Paris.

Digitized by Google

Item, en celui temps vint un jeune cordelier à Paris, de la nation de Troyes en Champagne, ou d'environ, petit homme ; très doux regard avoit ; et fut nommé Jehan Creté, agé de vingt et un ans ou environ ; lequel fut tenu un des meilleurs prescheurs qui oncques eust esté à Paris depuis cent ans, car vrayment on ne vit oncques homme lire plustost qu'il disoit son sermon, et sembloit proprement qu'il sceust tout le Vieil Testament et le Nouvel, et toute la Légende Dorée et tous les anciens livres de toutes nacions du monde ; et oncques on ne le vit faillir de revenir à son propos, et partout où il preschoit, le moustier estoit tout plein de gens.

Item, il se despartit de Paris environ huit jours avant Nouel, et alla prescher ou royaume d'Angleterre.

ANNÉE 1446

Prorogation des trèves entre la France et l'Angleterre. — Gelée désastreuse. — Invasion de hannetons et de chenilles. — Science et talents merveilleux d'un jeune clerc espagnol. — Les ribaudes ne porteront plus de ceintures d'argent. — Un prévot de Paris protecteur des folles femmes et de leurs maquerelles. — Le Pardon de Pontoise.

Item, le vingt-quatriesme jour de février, l'an mil quatre cents quarante-cinq [1], fut dédiée l'église des Innocents par révérend père en Dieu l'évesque de Paris, nommé messire Denys des Moulins.

Item, le premier lundy de mars ensuivant, furent renouvellées

1. 1446, nouveau style.

Digitized by Google

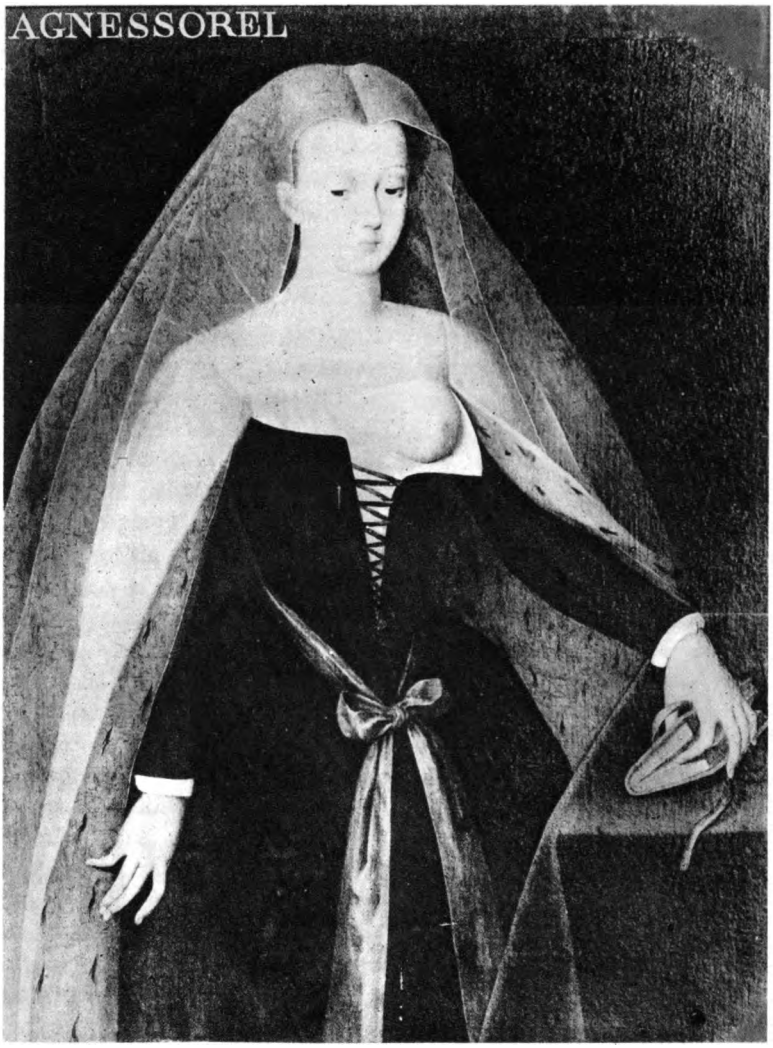

AGNÈS SOREL
(École Française du XV^e^)

Digitized by Google

Digitized by Google

les trèves du premier jour d'apvril jusques au premier jour d'apvril de l'année ensuivant, et fut crié par les carrefours de Paris.

Item, à un mardy, douziesme jour d'apvril l'an mil quatre cents quarante-cinq, en la sepmaine peneuse, entre la mynuit et prime du jour, gela si très fort, que toutes les vignes furent toutes perdues et tous les noyers cuits de la gelée ; et après vint tant de hannetons et de chenilles et d'autre orde vermine, que toute celle année n'y ot ne vin, ne verjus, ne fruit par toute la France ; et fut le dix-septiesme jour de la lune de mars ; et furent Pasques le dix-septiesme jour d'apvril, en cel an mil quatre cents quarante-six.

Item, en celui an vint un jeune homme qui n'avoit que vingt ans ou environ, qui sçavoit tous les sept arts libéraux, par le tesmoing de tous les clercs de l'Université de Paris ; et si sçavoit jouer de tous les instruments, chanter et deschanter mieux que nul autre, peindre et enluminer mieux que oncques on sceust à Paris ne ailleurs.

Item, en fait de guerre, nul plus appert ; et jouoit d'une espée à deux mains si merveilleusement que nul ne s'y comparast : car quant il véoit son ennemi, il ne failloit point à saillir sur lui vingt ou vingt-quatre pas à un saut.

Item, il est maistre en arts, maistre en médecine, docteur en décret, docteur en théologie ; et vraiement il a disputé à nous au collége de Navarre, qui estions plus de cinquante des plus parfaits clercs de l'Université de Paris, et plus de trois mille autres clercs ; et a si hautement bien respondu à toutes les questions qu'on lui a faites, que c'est une droite merveille à croire, qui ne l'auroit veu.

Item, il parle latin trop subtil, grec, ébreu, caldique, arabique, et tous autres langaiges.

Item, il est chevalier en armes ; et vrayment se un homme povoit vivre cent ans sans boire, sans mangeret sans dormir, il ne auroit pas les sciences qu'il scet toutes par cueur apprinses ; et pour certain il nous fist très grant fréour ; car il scet plus que

Digitized by Google

ne puet sçavoir nature humaine ; car il reprent tous les quatre docteurs de Sainte Église. Bref, c'est de sapience la nonpareille chose du monde. Et nous avons en l'Escripture que Ante-Christ sera engendré en advoutire de père chrestien et de mère juive qui se feindra chrestienne, et chascun cuidera qu'elle le soit ; il sera né de par le deable en temps de toutes guerres, et que toutes jeunes gens seront déguisés d'abit, tant femmes que hommes, tant par orgueil comme par luxure ; et sera grant haine contre les grans signeurs, pource qu'ils seront très crueux au menu peuple.

Item, toute sa science sera de par le diable, et il cuidera qu'elle soit de par sa nature ; il sera chrestien jusqu'à vingt-huit ans de son aage : et visitera en celui temps les grans signeurs du monde, pour montrer sa grant sapience et pour avoir renommée d'iceux ; au vingt-huitiesme an vendra de Jérusalem ; et quant les Juifs incrédules verront sa grant sapience, ils crèront en lui et diront que c'est Messias qui promis leur estoit, et l'aoureront comme Dieu ; adonc envoira ses disciples par le monde, et Gog et Magog le suivront, et régnera par trois ans et demi ; à trente-deux ans les diables l'emporteront. Et adonc les Juifs qui auront esté deceups, ils se convertiront à la foy chrestienne ; et après viendront Hénoch et Élie ; et après sera tout chrestien ; et sera l'Évangile de saint Jehan, qui dit : *Et fiet unum ovile et unus pastor*, adonc approuvée ; et le sang de ceux qu'il aura fait tormenter, pource qu'ils ne vouldrent aourer, criera à Dieu vengeance ; et adonc viendra saint Michel, qui le trébuchera lui et tous ses ministres ou parfont puis d'enfer. Ainsi comme devant est dit, le racontèrent les devantdits docteurs de celui homme devantdit, lequel est venu d'Espagne en France ; et pour vray, selon Danyel et l'Apocalipse, Ante christ doit naistre en Babyloine, en Caldée.

Item, en celui an mil quatre cents quarante-six, fut le mois de may le plus froit et le plus pluvieux que on eust oncques veu d'aage d'homme vivant ; car oncques jour ne fut qu'il ne gelast ou qu'il ne pleust ; et fut avant la feste de la Trinité,

Digitized by Google

qui fut le douziesme jour de juin, que le temps se eschauffa.

Item, la sepmaine d'avant l'Ascension, fut crié parmy Paris que les ribaudes ne porteroient plus de ceintures d'argent, ne de collets renversés, ne pennes de gris en leurs robes, ne de menu ver, et qu'ils allassent demeurer ès bordeaux ordonnés comme ils estoient ou temps passé.

Item, la vigile de l'Ascension fut enterré le prévost de Paris, nommé Ambroyse Loré, baron de Juillé, mains aimant le bien commun plus que nul prévost qui devant lui eust esté depuis quarante ans ; car il avoit une des femmes qu'on peust voir en tout Paris, la plus belle et honneste, et fille de nobles gentils gens de grant ancienneté ; et si estoit si luxurieux, qu'on disoit pour vray qu'il avoit trois ou quatre concubines qui estoient droites communes ; et supportoit partout les femmes folieuses, dont trop avoit à Paris par sa lascheté ; et acquist une très mauvaise renommée de tout le peuple ; car à peine povoit-on avoir droit des folles femmes de Paris, tant les supportoit, et leurs maquerelles.

Item, après son trespassement, le septiesme jour d'aoust, on ordonna pour estre prévost de Paris, Jehan d'Estouteville, chevalier, conseiller et chambellan du roy nostre sire, mil quatre cents quarante-six, ou jour devantdit, courant le dimanche par B.

Item, le troisiesme jour de septembre ensuivant, fut crié à trompes parmy Paris qu'on portast à Pontoise tous vivres, pour la solemnité de la feste de la Nativité de la Vierge Marie, qui fut le jeudy ensuivant, pour cause de certains pardons et indulgences que nostre sire le roy, et monseigneur le dauphin, et monseigneur de Bourgongne, avoient impétrés par-devant nostre Saint-Père le pape Eugène : c'est à sçavoir pour l'Église Nostre-Dame de Pontoise, qui moult estoit empirée par les guerres et par les longs siéges qui devant avoient esté par plusieurs fois, tant d'Anglois comme de François.

Item, ledit pardon commença à douze heures de nuit, la vigile de la Nativité de Nostre-Dame, et dura jusques à mynuit

Digitized by Google

de la journée d'icelle feste, qui sont vingt-quatre heures ; et fut dit plein pardon comme il est à Rome ; mais celui de Rome dure plus longuement ; et faut estre vray confès et repentant.

Item, celle année mil quatre cents quarante-six, fut le vin si cher, que on ne avoit point de vin qui vaulsist rien qu'il ne coustast dix ou douze deniers parisis la pinte ; et fut si pou de vin, que on n'avoit point le sextier qu'il ne coustast du mains seize blancs ; et si pou de noix, que le cent en coustoit quatre blancs, que on avoit l'année précédente pour deux deniers parisis ou pour deux tournois.

Item, celle année, vint à Paris par eau et à charroy, les plus grosses poires d'Angoisse, que on avoit le quarteron pour six deniers parisis, ou pour deux blancs au plus ; et si estoient de si bonne garde, qu'elles n'empirèrent point jusques à la mymars. Et de vray, les tas en estoient ès halles de Paris comme je vis oncques de charbons à la Croix de Grève, non pas un tant seulement, mais six ou sept tas, sans garde ; et des pommes autant ou plus, qui furent apportées du pays de Languedoc, de Normandie et de plusieurs autres pays.

ANNÉE 1447

Le pape Nicolas V et l'antipape Félix de Savoie. — Mort de l'évêque de Paris. — Un secrétaire du roi décapité pour ses démérites.

Item, celle année, fut né un fils de la royne de France, le jour des Innocents, après Noel, qui furent celle année le mercredy ; et fut né à un chastel nommé le Montils, en Thouraine ; et fut nommé Charles, duc de Berry.

Item, celui an, fut le grant pardon au Mont Saint-Michel,

Digitized by Google

par deux fois ; c'est à sçavoir en may l'an mil quatre cents quarante-sept, et en septembre ensuivant oudit an.

Item, en may mil quatre cents quarante-sept, le dimanche, dix-huitiesme jour, lendemain de Saint-Jehan Porte-Latine.

Item, le dimanche ensuivant, qui fut la quatorziesme jour de may mil quatre cents quarante-sept, fut faite procession de nostre mère l'Université à Nostre-Dame de Paris, qu'on priast pour feu pape Eugène, qui trespassa le troisiesme jour de février, le jour Saint-Blaise.

Item, fut institué après lui pape Nicolas, cinquiesme du nom ; et tousjours estoit pape Félix, duc des Savoysiens, en sa voulenté première ; c'est à sçavoir, de vouloir estre pape sans vouloir aucunement soy condescendre que à sa voulenté ; et disoit que le saint concile de Basle l'avoit ordonné, sans nulle prière qu'il en fist aucunement, et pour pape se tenoit.

Item, en celui temps, estoit le vin à Paris si cher, et ne buvoit le pouvre peuple que cervoise, ou bochet, ou bière, ou cidre, ou peré ou tels manières de buvraiges ; et en ce temps, environ la my-may, arriva tant de vins en la ville de Saint-Denys en France, pour le Landit qui devoit estre le mois ensuivant, que furent prisiés à douze mille queues et environ sept cents muys, que de Bourgongne, que de France ; et après le Landit, en fut ramené à Paris, qu'on avoit aussi bon vin pour quatre doubles ou pour six deniers, qu'on avoit devant pour douze doubles ; et bientost après ot-on très bon vin pour quatre deniers pinte.

Item, ou mois de septembre mil quatre cents quarante-sept, trespassa de ce siècle révérend père en Dieu monseigneur l'évesque de Paris, le quinziesme jour de septembre, nommé messire Denys des Moulins, patriarche d'Antioche, arcevesque de Toulouse ; et fut enterré à Nostre-Dame de Paris.

Item, le jour Saint-Nicolas, en décembre, fut fait par élection évesque de Paris messire Guillaume Charetier, homme de très bonne renommée, et estoit chanoine de Nostre-Dame de Paris.

Digitized by Google

Item, en celui temps fut descollé maistre Pierre Mariette, pour le content [1] qu'il avoit mis entre le dauphin et le duc de Bourgongne, par sa grande mauvaistié, desloyauté et trahyson.

ANNÉE 1448

Agnès Sorel : mal reçue par les habitants de Paris, elle les appelle vilains. — Sacre et intronisation de Guillaume Chartier, le nouvel évêque de Paris. — La Seine est presque à sec. — Arrestation de meurtriers et bourreaux d'enfants.

Item, le douziesme jour d'apvril mil quatre cents quarante-huit, fut confermé abbé de Saint-Magloire frère Jehan Jamelin, lequel avoit esté tout nourry en ladite abbaye, né de la cité de Paris ; et le sacra et béneit l'evesque de Meaux, lequel avoit esté moine de Saint-Magloire ; et estoit avec ce abbé de Saint-Mor et prieur de Saint-Éloy de devant le Palais ; et fut à sa béneiason l'abbé de Saint-Denys, l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, l'abbé de Saint-Victour, l'abbé de Sainte-Genevève.

Item, la darraine sepmaine d'apvril, vint à Paris une damoiselle, laquelle on disoit estre aimée publiquement du roy de France, sans foy et sans loy, et sans vérité à la bonne royne qu'il avoit espousée ; et bien apparoit qu'elle menoit aussi grant estat comme une comtesse ou duchesse ; et alloit et venoit bien souvent avec la bonne royne de France, sans ce qu'elle eust point honte de son péché. Dont la royne avoit moult de douleur à son cœur ; mais souffrir lui convenoit pour lors. Et le roy, pour plus monstrer et manifester son grant péchié et sa grant honte, et d'elle aussi, lui donna le chastel de Beauté, le plus

1. Querelle.

Digitized by Google

bel chastel et joly, et le mieux assis qui fust en l'Isle-de-France [1]. Et se nommoit et faisoit nommer la belle Agnès. Et pource que le peuple de Paris ne lui fist une telle révérence comme son grant orgueil demandoit, que elle ne pot celer, elle dist au départir : que ce n'estoient que villains, et que se elle eust cuidé que on ne lui eust fait plus grant honneur qu'on ne le fist, elle n'y eust jà entré ne mis le pied ; qui eust esté dommaige, mais il eust esté petit. Ainsi s'en alla la belle Agnès, le dixiesme jour de may ensuivant, à son péché comme devant. Hélas ! quelle pitié, quant le chef du royaume donne si male exemple à son peuple ; car s'ils font ainsi ou pis, ils n'en oseroient parler ; car on dit en un proverbe : « Selon signeur mesnie duite [2] », comme nous savons d'une dame royne de Babyloine, nommée Sémiramis, qui fut une des neuf preuses, qui fist de son propre fils son ami ou son ribault ; et quand elle vit que son peuple en murmuroit, elle fist crier publiquement par tout son royaume : que qui voudroit prendre sa mère, sa fille ou sa sœur par mariaige ou par fol amour ou autrement, qu'elle en donnoit à tout son peuple, quel qu'il fust, licence et pouvoir de ce faire, et le commandoit ; dont il vint moult de maux oudit royaume de Caldée ; car les hommes efforçoient les femmes et les filles. Dont maint homicide fut fait depuis celle loi que Sémiramis fist pour couvrir sa grant luxure ; car quant un si grant signeur ou dame fait publiquement grans péchés, ses chevaliers et son peuple en sont plus hardis à pécher.

Item, en celui an fut si bon marché de pain et de vin, que un homme laboureur avoit assez de pain pour deux tournois à vivre pour un jour ; très bon vin pour tout homme pour deux deniers parisis la pinte, blanc et vermeil ; à la Saint-Jehan, le quarteron d'œufs pour huit deniers parisis ; un très grant

1. Le château de Beauté, construit par Charles V, était une maison de plaisance située à l'extrémité du bois de Vincennes à droite de Nogent-sur-Marne.

2. « Tel maître, tel valet. »

Digitized by Google

fromaige pour six deniers ; le livre de bon beurre pour huit deniers parisis.

Item, à un dimanche courant par F, celui an, le jour de la Magdelaine, fut sacré et bénei l'évesque de Paris, en l'abbaye de Saint-Victor-lez-Paris ; et celui jour fut faite une procession à Saint-Germain-l'Auxerrois ; et là fut ordonné qu'on iroit rachater des chrestiens qui estoient ès mains du soldan, auxquels on faisoit souffrir moult de martyres ; et le deuxiesme ou troisiesme jour après ce, partirent de Paris aucuns frères de Saint-Mathurin et autres, pour aller oudit voyage piteux.

Item, le dimanche ensuivant, quatriesme jour d'aoust, fut receu ledit évesque à Nostre-Dame de Paris ; et partit de Saint-Victor sur un cheval blanc, et vint à Sainte-Genevève, et de là fut porté à Nostre-Dame de Paris à très grant honneur.

Item, celle année fut la rivière de Seine si petite, que, à la Toussains, on venoit de la place Maubert tout droit à Nostre-Dame de Paris, à l'ayde quatre petites pierres, et hommes et femmes et petits enfants, sans mouiller leurs pieds, et devant les Augustins, jusques au pont Saint-Michel, en quatre ou cinq lieux, en telle manière, pour venir au Palais du roy par la porte de derrière.

Item, celui an furent commandées à fester les festes de madame Sainte Genevève, comme le jour du dimanche, par l'évesque de Paris devant nommé, et la feste de madame sainte Catherine, lesquelles on festoit devant, aux us et coutumes.

Item, monseigneur de Paris dessusdit fist une belle prédication aux Innocents le jeudy absolu, et donna absolucion à tous les trespassés, qui, par faute d'amis ou de pécune, ou par mauvais procureurs, avoient esté ou estoient nommés ès églises, excommeniés par négligence ou autrement, jusques à trente jours. Et en celui temps le bon proudhomme visita les registres, et y mist très bonne ordonnance contre ceux de la court d'église, qui ainsi tost faisoient excommenier une personne, fust tort ou droit ; et le dimanche qu'on dit *misericordia Domini*, fist dire vigiles et les commandacions l'endemain, et messe très solem-

Digitized by Google

nelle pour toutes les paroisses de Paris, et aux Innocents deux fois la procession.

Item, en ce temps furent prins caymants [1], larrons et murdriers ; lesquels, par gehenne ou autrement, confessèrent avoir emblé enfants, à l'un avoir crevé les yeux, et à autres avoir coupé les jambes, aux autres les pieds et aux autres maux assez et trop ; et estoient femmes avec les murdriers pour mieux décevoir les pères et les mères et les enfants ; et demouroient comme logés ès hostels trois ou quatre jours ; et quant ils véoient leur point, en plein marché, pays ou ailleurs, ils embloient ainsi les enfants, et les martyroient comme devant est dit.

ANNÉE 1449

Reddition de Pont-de-l'Arche, Mantes et Vernon. — Reddition de Rouen et entrée de Charles VII dans la ville. — Procession de l'Université et de toutes les paroisses de Paris.

En ce temps, en la fin de mars mil quatre cents quarante-huit [2], furent aucuns prins, qui encusèrent tous les autres. Et de ces caymants furent pendus un homme et une femme, le mercredy vingt-troisiesme jour d'apvril, emprès le moulin au vent, ou chemin de Saint-Denys en France, mil quatre cents quarante-neuf. Aucuns desdits caymants qui estoient de la compaignie d'iceux devantdits, furent mis en prinson ; car on disoit qu'ils avoient fait un roy et une royne pour leur dérision ; et prouvé contre eux, qu'ils avoient, à petits enfants qu'ils

1. Mendiants.
2. 1449, nouveau style.

Digitized by Google

avoient emblés ès villaiges ou ailleurs, coupé les jambes, crevé les yeux ; et assez et trop de tels murdres faits où ils repairoient ; et estoient très grans compaignies de tels larrons à Paris et ailleurs.

Item, le quatorziesme jour d'apvril mil quatre cents quarante-neuf, furent, à un mercredy, publiées unes lettres : que le pape Nicolas estoit paisiblement demouré en la papalité, du bon gré de Félix, duc de Savoye ; et ledit Félix, étoit par l'ordonnance du conseil, fut ordonné cardinal et légat.

Item, le jeudy ensuivant, cinquiesme jour dudit mois, fut faite grant joye à Paris pour lesdites nouvelles ; et fist-on les feux parmy les rues, comme on fait à la Saint-Jehan.

Item, le vendredy ensuivant, fist-on procession générale à Saint-Victour à Paris ; et ne fist-on rien à Paris ne que au dimanche.

Item, en celui temps estoit si grant marché d'œufs, qu'on avoit à l'Ascension un quarteron pour six deniers parisis, un fromaige pour quatre ou cinq deniers, et bon vin deux doubles, et un pain, pour vivre un homme, pour un bon double, dont les trois valoient quatre deniers parisis ; mais de poires ne de pommes ne furent nulles celle année ; et si furent les hannetons à grant puissance, qui moult firent de maux.

Item, en celui mois de may fut gaigné sur les Anglois le Pont-de-l'Arche ; et le mardy, vingt-septiesme jour de may, furent faites processions générales au Palais du roy en la Sainte-Chapelle ; et là furent monstrés la précieuse couronne de quoy Nostre Seigneur Dieu fut couronné, et le fer de la lance et un des cloux dont il fut percé, et autres dignes reliques largement, qui n'avoient esté monstrées au peuple puis la prinse de Pontoise, qui fut l'an mil quatre cents.

Item, le troisièsme jour de may, fist un terrible tonnoirre environ quatre heures après disner, qui descouvrit tout le clocher des Augustins d'un costé et d'autre, rompit gros chevrons, et rompit le bras à un crucefix sur l'autel, et abattit de la couverture du moustier grant partie.

Digitized by Google

Item, en celui temps, on avoit bon blé froment pour huit sols et pour mains, et bon blé seigle pour quinze ou seize blancs, mais on gaignoit pou.

Item, en celui an, environ la Saint-Jehan, fut prins le Pont-de-l'Arche, et environ la my-aoust fut prins Mantes, Vernon, et plusieurs villes et chasteaux que les Anglois tenoient en Normandie.

En cel an fut le grant pardon général en la cité d'Évreux ; et y vint le roy de France sans venir, ne lui ne la royne, en la bonne cité de Paris.

Item, en cel an fut faite une procession bien piteuse, le treiziesme jour d'octobre, des enfants, de quatre ordres mendiants, et de toutes les escolles de Paris, de valetons et de pucelles ; et furent nombrés à douze mille cinq cents enfants et plus ; et tous vindrent aux Innocents, en la grant rue Saint-Denys ; et là fut chanté une messe ; et là fut moult bien honorablement prins l'un des saints Innocents, et porté par deux dévotes personnes à Nostre-Dame de Paris, et les enfants près, tous portants cierge ou chandelle de cire en sa main ; et fut faite une moult belle prédicacion par un maître en théologie ; et au revenir après de leurs églises, commençoient *Inviolata*, jusques dans l'église ; et disoient une anthaine du saint ou sainte de l'église et une oroison.

Item, le dimanche dix-neufviesme jour d'octobre, entra le roy en la ville de Rouen, par la voulenté du commun et malgré les Anglois ; et le lundy ensuivant on sonna par tous les moustiers de Paris ; et l'endemain fist-on des feux pour la joye de l'entrée de ladite ville, qui fut faite sans sanc espandre ; et se boutèrent les Anglois dedans le palais qu'ils avoient fait faire, que mestier leur fut, car le commun de la ville moult pou les avoit chers, pource que trop de mal leur avoient fait ou temps qu'ils seigneurisoient.

Item, le jour Saint Simon et Saint Jude fut faite la plus belle procession à Saint-Martin-des-Champs, qu'on eust veue puis cent ans devant ; car ceux de Nostre-Dame, accompaignés de

Digitized by Google

toute l'Université et de toutes les paroisses de Paris, allèrent querre le précieux corps de Nostre Seigneur à Saint-Jehan-en Grève, accompaignés de bien cinquante mille personnes, tant de Parlement que d'autres. Et parmy les rues où ils passèrent, les firent encourtiner comme le jour du Saint-Sacrement ; et fut fait en la grant rue Saint-Martin, devant la fontaine Maubué ou près, un moult bel eschaffaut où on fist une très belle histoire de paix et de guerre, qui longue chose seroit à raconter, que pour ce on délaissa.

FIN

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

MANUSCRITS

On connaît aujourd'hui sept manuscrits du *Journal d'un Bourgeois de Paris*.

1° B. N. Collection Dupuy, n° 275. Mémoires pour l'histoire du roi Charles VI. Copie partielle (XVII^e siècle).

2° B. N., ff. n° 10303, f^os 23 à 61, transcription exacte de l'extrait ci-dessus par les soins de Pierre de l'Estoile.

3° B. N., ff. n° 10145 (fin du XVII^e siècle).

4° B. N., ff. n° 3480 (XVII^e siècle). C'est celui qui, suivant les critiques, se rapproche le plus de la version primitive.

5° ROME, fonds de la Reine de Suède n° 1923 (XV^e siècle). Ce manuscrit est le plus ancien qui nous soit parvenu du *Journal*, et doit dériver, comme le précédent, de l'origine perdu.

6° AIX, n° 316 (XVI^e et XVII^e siècles). Ce manuscrit donne le passage de l'année 1438 qui figure dans le 3480 et manque dans les autres manuscrits.

7° LONDRES. Manuscrit particulier appartenant au révérend W. D. Macray. Examiné et signalé par Léopold Delisle, *Bibl. Écol. des Chartes* 1892. Ce fragment ne présente aucune particularité intéressante.

ÉDITIONS

Quatre éditions ont paru du *Journal d'un Bourgeois de Paris* : La première, publiée par La Barre, en 1729, occupe 228 pages d'un volume intitulé *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne* ; elle semble avoir été faite d'après le manuscrit 10145.

Digitized by Google

La deuxième a été donnée par Michaud et Poujoulat (1836) ; la troisième par Buchon (1860). Ceux-ci ont reproduit à peu près l'édition qui précède.

La quatrième a été établie par Alexandre Tuetey (Paris, 1881), d'après les manuscrits de Paris et de Rome et en partie d'après le manuscrit d'Aix, l'éditeur en ayant eu connaissance au cours de l'impression de son travail.

La présente édition a été faite sur l'édition Buchon, collationnée attentivement sur l'édition Tuetey et purgée de ses fautes. On a suivi également Tuetey pour les lacunes que cet éditeur a comblées à l'aide du manuscrit 3480 (notamment les événements qui se rapportent à l'année 1438). En deux ou trois endroits on a rétabli les leçons de La Barre et de Buchon, quand elles ont paru préférables.

Digitized by Google

TABLE DES CHAPITRES

ANNÉES 1405, 1408, 1409 : Les Parisiens redoutent l'entrée à main armée du duc d'Orléans : dispositions prises pour assurer la défense de la ville. — Le roi emmené à Tours. — Son retour avec le duc de Bourgogne. — Exécution de Jehan de Montaigu, grand maître d'hôtel du roi..... 37

ANNÉE 1410 : Les environs de Paris pillés par les gens de guerre. — Difficultés d'approvisionnement de la ville. — Un scandale au sermon. — Fin d'année tranquille. — Sécheresse et eaux basses..... 41

ANNÉE 1411 : Terrible orage. — Les Armagnacs recommencent leurs méfaits. — Chaperons de drap pers et Croix Saint-André. — Prise de Saint-Cloud et de Saint-Denis par les Armagnacs. — Exécution de Colinet de Puiseux. — Siège d'Étampes par Jean Sans-Peur. — Décollation de messire Mansart du Bois..... 43

ANNÉE 1412 : Le roi part pour assiéger Bourges avec le duc de Bourgogne. — De grandes processions ont lieu à Paris. — Reddition de Sancerre. — Siège de Dreux. — Paix d'Auxerre. — Rentrée du roi à Paris..... 48

ANNÉE 1413 : Conspiration cabochienne. — Attaque de la Bastille. — Les Cabochiens à l'Hôtel Saint-

Digitized by Google

Paul. — Construction du Pont Notre-Dame. — Exécution de Jacques de La Rivière et de Pierre des Essarts. — L'Université veut l'apaisement. — Versatilité du peuple. — Fuite des chefs Cabochiens.. 56

ANNÉE 1414 : Paris fermé pendant quatorze jours. — Le duc de Bourgogne banni. — Épidémie de coqueluche. — Prise de Compiègne et de Soissons. — Mise à mort d'Enguerrand de Bournonville et des défenseurs de la place. — Terreur et grande cherté à Paris. — Un combat singulier à Saint-Ouen. — Un prévot de Paris déposé pendant trois jours. — Femmes bannies et envoyées à Orléans..... 67

ANNÉE 1415 : Le Prévot André Marchand déposé de nouveau. — Inondation. — Prise de Harfleur par les Anglais. — Grosse taille et belles vendanges. — Désastre d'Azincourt. — Nouvelle alarme à Paris. — Mort et funérailles du duc de Guyenne, fils aîné du roi. — Le pain est cher et les Armagnacs sans pitié..... 75

ANNÉE 1416 : L'empereur Sigismond est reçu à Paris. — Nicolas d'Orgemont, chanoine de Notre-Dame, est condamné par les Bandés à la prison perpétuelle. — Exécution de cinq autres Cabochiens. — Paris désarmé. — La grande Boucherie est rasée..... 81

ANNÉE 1417 : Mandement sur le cours des monnaies. — Taxe pour curer la voirie. — Nouvelles mesures de proscription. — Jean Sans-Peur approche de Paris. — Les vendanges troublées. — Grosse taille de sel. Escarmouches et pillages. — Coût des denrées pendant pendant l'hiver 1417..... 85

ANNÉE 1418 : Les bonnes villes de Normandie prises par les Anglais. — Neige à Pâques. — Vaine tentative

Digitized by Google

du roi sur Senlis. — Entrée des Bourguignons dans Paris. — Arrestation des chefs Armagnacs. — Les prisons envahies par le peuple ; massacres de juin. — Émeute du mois d'août ; nouvelles tueries. — Exécution de Capeluche. — Terrible épidémie.... 90

ANNÉE 1419 : Prise de Rouen par les Anglais. — La vie est de plus en plus chère. — Taxation des farines et du pain. — Les boulangers en grève. — Pourparlers concernant le mariage d'Henri V et de Catherine de France. — Grand arrivage de fromages aux Halles. — Cours forcé et monnaie dépréciée. — Traité du Ponceau. — Joie à Paris et tribulation à Pontoise. — Réflexions sur le meurtre du duc de Bourgogne. — Une trève de trois mois..... 113

ANNÉE 1420 : Grande cherté. — La trève est finie. — Armagnacs, diables déchaînés. — Incendies et pillages. — Mariage d'Henri V et de la fille de Charles VI. — Traité de Troyes. — Reddition de Montereau et de Melun. — Entrée d'Henri V à Paris. — La famine..... 126

ANNÉE 1421 : Paris accablé d'impôts. — On meurt de froid et de faim. — Fondation d'hôpitaux. — Les pauvres disputent les détritus de la rue aux porcs de Saint-Antoine. — Les Anglais battus à Baugé. — Spéculation sur les vivres. — Printemps glacial. — Grande mortalité. — Les loups. — Prise de Dreux par les Anglais. — Reddition de Saint-Riquier aux Bourguignons. — Le tyran Philippe de Morvilliers. — Ruine et désespoir..... 145

ANNÉE 1422 : L'aventure du seigneur d'Offémont. — Les hannetons pullulent. — Reddition de Meaux au roi d'Angleterre. — Embarquement des prisonniers.

Digitized by Google

— La sinistre histoire de l'Arbre de Vauru. — Deux rebelles décapités. — Entrée à Paris de la Reine d'Angleterre. — Découverte d'un complot. — Un été brûlant. — Tentative de Philippe le Bon sur La Charité. — Mort d'Henri V. — Un pillard écartelé. — Le bon roi Charles VI trépasse du siècle. — Ses funérailles..... 154

ANNÉE 1423 : Un hiver très rigoureux. — Le vin gèle dans les caves. — Arrestation de suspects. — Reddition de la garnison de Meulan. — Le duc de Bedford épouse Anne de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon. — Les larrons d'Orsay, chevêtre au cou, sont amenés à Paris. — Primes pour la destruction des loups. — Tristes réjouissances à l'occasion de la victoire de Cravant. — Les gros n'ont nulle pitié du pauvre peuple. — Des violettes jaunes en décembre..... 170

ANNÉE 1424 : Nul des seigneurs de France ne se mêle plus du gouvernement du royaume. — Capitulation d'Ivry-la-Chaussée. — La sanglante bataille de Verneuil. — Entrée du Régent à Paris. — *Te Deum* et réjouissances. — Mystères et tableaux vivants. — Les plus belles vendanges qu'on ait vues d'âge d'homme. — La reine Isabeau à l'hôtel Saint-Paul.. 179

ANNÉE 1425 : Hannetons. — Reddition d'Étampes au duc de Bourgogne. — La Danse Macabre. — Réfection de la porte Saint-Martin et de son pont-levis par les habitants du quartier. — Singulier ébattement en l'hôtel d'Armagnac. — Un mât de Cocagne, rue aux Oues..... 188

ANNÉE 1426 : Expédition d'archers parisiens contre les brigands des environs. — Harengs frais à foison pendant le Carême. — La crue de la Seine éteint le feu

Digitized by Google

de la Saint-Jean. — Renaissance de la foire du Landit. — Récolte abondante de cerises. — Procédure contre divers hérétiques..... 191

ANNÉE 1427 : La monnaie de France prohibée. — Grand hiver. — Froid et pluie à l'Ascension. — Les chemins défoncés. — La Seine déborde et couvre l'Ile Notre-Dame. — Abondance de blés, de prunes et d'amandes. — Arrivée des Égyptiens. — La bonne aventure. — Les Anglais battus à Montargis. — Margot la joueuse de paume. — « As-tu point eu de la dando? » — Une exécution tragique..... 194

ANNÉE 1428 : Invasion de hannetons. — La place du Mans livrée aux Armagnacs. — Excès commis contre les habitants. — La cité est reprise par Talbot. — Grand dîner au Palais. — Places conquises, par le comte de Salisbury. — Le vin est cher ; on boit de la cervoise. — Salisbury met le siège devant Orléans ; il est tué d'un coup de canon..... 205

ANNÉE 1429 : La journée des harengs. — L'éloquence de frère Richard. — Au feu les dés et les tables, les truffaux et les mandragores! — En ce temps il y avait une Pucelle... — Jeanne d'Arc délivre Orléans. — Le corps de Glasdale bouilli et embaumé. — Les Anglais déconfits à Patay. — Pour avoir une bonne place au sermon. — L'enfant-phénomène d'Aubervilliers. — Un veau à huit pattes et un porcelet à deux têtes. — Alarme à Paris : le guêt renforcé. — Arrivée du duc de Bourgogne. — Les Parisiens jurent d'observer le traité de Troyes. — Frère Richard démasqué. — Philippe le Bon régent de France. — Trève de trois mois. — Les pillages des Armagnacs continuent. — Isabelle de Portugal s'embarque pour épouser le duc de Bourgogne..... 210

Digitized by Google

ANNÉE 1430 : La chasse aux pillards. — Un condamné à mort demandé en mariage. — Conjurés décapités et noyés. — Depuis la mort de Salisbury les Anglais perdent partout. — Un complot de prisonniers à la Bastille. — Jeanne d'Arc est prise à Compiègne. — Double pillage à Saint-Maur-des-Fossés ; les Armagnacs ne laissent aux Anglais que les cuillères à pot. — Pas de nouvelles du duc de Bourgogne. — Picards, larrons et moqueurs de gens. — Baptême de cloche. — Les Armagnacs brûlent tout, les blés, les chariots et les gens. — Pierronne la Bretonne prêchée et arse au parvis Notre-Dame..... 226

ANNÉE 1431 : Le duc de Bedford vient de Rouen avec soixante-huit bateaux chargés de vivres. — Le duc de Bourgogne néglige Paris. — Quatre cents coups de canon pour tuer un coq. — Quatre-vingt trois larrons pendus. — Bulles de Martin V, pape, sur la fête du Saint-Sacrement. — Procès de Jeanne d'Arc : son histoire, son supplice. — Capture de La Hire. — Prédication à Paris sur les faits de Jeanne la Pucelle. — Les Armagnacs battus devant Beauvais. — Prise de Guillaume Le Berger. — Du pain couleur de cendre. — Les Anglais recouvrent Louviers. — Entrée d'Henry VI à Paris. — Cortèges et spectacles : sirènes, hommes sauvages, les neuf preux et les neuf preues dames, mistères, chasse au cerf. — La reine Isabeau aux fenêtres de l'hôtel Saint-Paul. — Le sacre à Notre-Dame. — Le banquet : la cohue au Palais..... 236

ANNÉE 1432 : La Seine est prise à deux pieds d'épaisseur. — Mission du légat du pape. — Inondation : les marais pleins d'eau de la porte Saint-Martin à Saint-Antoine. — Tentative infructueuse des Arma-

Digitized by Google

gnacs sur Rouen. — La place de Chartres enlevée par ruse : des hommes d'armes cachés dans des tonneaux. — Un mois de mai froid. — Un complot à Pontoise. — Terrible orage à Vitry : cinq morts. — Échec des Anglais à Lagny. — Conspiration de nonnains. — La ville de Provins est prise et pillée par les Anglais. — Mort de la duchesse de Bedford. — Négociations pour la paix..... 254

ANNÉE 1433 : Obsèques d'Anne de Bourgogne. — Inondations et gelée. — Nouvelles conférences sans résultat. — Le régent se remarie. — Coup de main des Armagnacs à Saint-Marcel. — Prise de Crépy-en-Valois. — Abondance de blé. — Épidémie de petite vérole. — Deux complots..... 263

ANNÉE 1434 : Près de Saint-Denis les Armagnacs s'emparent de foison de bétail et égorgent les convoyeurs. — Trente jours de fort hiver. — Mois de mars très chaud. — La gelée du 28 avril. — La guerre et le pillage reprennent de plus belle. — Ceux qui se disent Français ne paient pas leurs soudoyers. — Troubles en Normandie. — Ouragan extraordinaire à Paris et à Vincennes..... 267

ANNÉE 1435 : Grand hiver : quatre-vingt-deux jours de gelée consécutifs et quarante de neige. — Le froid reprend à la fin de mars pour trois semaines. — Le duc de Bourgogne passe les fêtes de Pâques à Paris. — Défaite des Anglais à Gerberoy. — Prise de Saint-Denis par les Armagnacs. — Un mort dépecé et bouilli dans une chaudière. — Conclusion du traité d'Arras. — Mort de Bedford. — Le Pont de Meulan évacué par les Anglais. — Mort et funérailles d'Isabeau de Bavière. — Les Anglais perdent Dieppe et Harfleur, Corbeil, Vincennes et Saint-Germain-en-Laie.... 272

Digitized by Google

ANNÉE 1436 : Anglais pillards à Notre-Dame-des-Champs et à l'abbaye Saint-Denis. — Entrée des Français à Paris. — Pardon général promulgué par le connétable de Richemont. — Quelques agents anglais tentent d'organiser la résistance. — Procession. — Nomination d'une nouvelle municipalité. — Emprunt gaspillé. — Monnaies dépréciées. — Bataille de mendiants dans l'église des Saints-Innocents. — Les Anglais reviennent sur Paris. — Mécontentement des gens d'armes français. — Les villageois sont toujours rançonnés. — Mesures d'apaisement..... 280

ANNÉE 1437 : Les Anglais reprennent Pontoise. — Défense aux boulangers de faire du pain blanc. — Traîtres décapités. — Aide énorme imposée aux habitants de Paris. — Le gouvernement s'empare du trésor des églises. — Prise de Montereau. — Entrée de Charles VII à Paris. — Exhumation du comte d'Armagnac et service à Saint-Martin-des-Champs..... 291

ANNÉE 1438 : Brigandage et famine. — La chute d'un mur fait sept morts. — Foison de chenilles. — Placards injurieux apposés aux portes de Paris. — Le connétable très couard en toutes ses besognes. — Reddition au roi de Dreux, de Chevreuse et de Montargis. — Épidémie de boce : quarante-cinq mille morts. — Les loups dans Paris..... 298

ANNÉE 1439 : Un traître livre Saint-Germain-en-Laie aux Anglais. — Paris sans évêque. — Des nouvelles de Rouen. — Richemont et ses larrons. — Pardiac et ses écorcheurs. — Les Anglais rendent Meaux. — On pêche en Seine un poisson de sept pieds et demi. — Quatorze personnes dévorées par les

Digitized by Google

Loups entre Montmartre et la Porte Saint-Antoine. — Histoire d'un loup surnommé Courtaut. — Terreur fiscale..... 304

ANNÉE 1440 : Quantité de porcs perdus, faute de sel. — Siège et prise d'Avranches par Richemont. — Le dauphin contre le roi ; la Praguerie. — Méfaits des Écorcheurs. — Un coup de main en plein Paris. — Invasion de taupes. — Abondance de légumes et de fruits. — La fausse Pucelle Claude des Armoises. — Les Anglais prennent Harfleur. — Atrocités commises par les Écorcheurs..... 310

ANNÉE 1441 : Charles d'Orléans revient d'Angleterre après vingt-cinq ans de captivité. — Rapacité de l'évêque de Paris. — Vaillance de Talbot. — — Charles VII met le siège devant Creil. — Le moyen d'avoir des recrues. — Le roi demande de nouveaux sacrifices d'argent à son peuple. — Les mauvais conseillers. — Évreux tombe au pouvoir des Français. — Prise de Pontoise. — Comment on traite les prisonniers. — L'Université suspend ses cours et prédications..... 316

ANNÉE 1442 : Grande année d'oignons. — La Seine déborde. — Étrange bataille de quatre cents corbeaux près de Villejuif. — Excellent vin à deux deniers la pinte. — La recluse du cimetière des Innocents. 323

ANNÉE 1443 : Le plus long hiver qu'on ait vu. — Été sans pluie. — Les pois sont durs et les fruits à bon marché. — Prise de Dieppe par les Français. — Un prisonnier sauvé par une belle jeune femme qui le demande en mariage. — Très mauvaise vie menée par le Dauphin..... 325

Digitized by Google

ANNÉE 1444 : Un grand coup de tonnerre à la Mi-Carême. — Procession pour la paix. — Le mistère du Juif qui avait profané l'hostie. — Trève de Tours. — La bénédiction du Landit : différend entre l'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Denis. — Les Écorcheurs dans l'Ile de France. — Le roi et le dauphin vont se promener en Allemagne. — On attente aux franchises de l'Université. — Achats d'indulgences condamnées par l'évêque de Paris..... 329

ANNÉE 1445 : Les vignes gèlent le jour de l'Ascension. — Quêteurs de pardon. — Mort de Marguerite d'Écosse. — Grosses tailles toujours et brigandage. — Terrible épidémie de petite vérole. — Frère Jean Creté, prédicateur..... 333

ANNÉE 1446 : Prorogation des trèves entre la France et l'Angleterre. — Gelée désastreuse. — Invasion de hannetons et de chenilles. — Science et talents merveilleux d'un jeune clerc espagnol. — Les ribaudes ne porteront plus de ceintures d'argent. — Un prévot de Paris protecteur des folles femmes et de leurs maquerelles. — Le Pardon de Pontoise..... 336

ANNÉE 1447 : Le pape Nicolas V et l'antipape Félix de Savoie. — Mort de l'évêque de Paris. — Un secrétaire du roi décapité pour ses démérites..... 340

ANNÉE 1448 : Agnès Sorel : mal reçue par les habitants de Paris, elle les appelle vilains. — Sacre et intronisation de Guillaume Chartier, le nouvel évêque de Paris. — La Seine est presque à sec. — Arrestation de meurtriers et bourreaux d'enfants..... 342

ANNÉE 1449 : Reddition de Pont-de-l'Arche, Mantes et Vernon. — Reddition de Rouen et entrée de Charles VII dans la ville. — Procession de l'Université et de toutes les paroisses de Paris..... 345

Digitized by Google

TABLE DES GRAVURES

I. Charles VI et ses Conseillers. (Pierre Salemon. *Traité de Morale*. Bibl. de Genève, msf. 165, fol. IV)..... *frontispice*

II. Plan de Paris au XVIe siècle, d'après Sébastien Munster 32

III. Vue de la Cité ; la Maison aux Piliers et la Place de Grève *(Missel de Juvénal des Ursins)*. 48

IV. Le Louvre. (Pol de Limbourg : *Heures du duc de Berry)* 80

V. Siège d'une Ville. *(Vigiles de Charles VII.* Bib. nat., msf. 5054)..... 112

VI. Philippe le Bon duc de Bourgogne (école française du XVe siècle)..... 144

VII. Funérailles de Charles VI. *(Vigiles de Charles VII)*..... 176

VIII. La Journée des Harengs. *(Vigiles de Charles VII)*. 208

IX. Jeanne d'Arc. (Martin le Franc : *Champion des Dames)*. Grenoble, ms. 352)..... 224

X. Charles VII, par Jehan Foucquet..... 240

XI. Isabeau de Bavière..... 272

XII. Chateau et Bois de Vincennes. (Pol de Limbourg : *Heures du duc de Berry)*..... 304

XIII. Agnès Sorel. (Ecole française, coll. particulière). 336

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE..... 9

JOURNAL..... 35

BIBLIOGRAPHIE..... 349

TABLE DES CHAPITRES..... 351

TABLE DES GRAVURES..... 361

Digitized by Google

Digitized by Google

L'IMPRESSION DE CE LIVRE
A ÉTÉ TERMINÉE
LE 12 JUIN 1929
POUR
LES ÉDITIONS HENRI JONQUIÈRES
SUR LES PRESSES DE
F. PAILLART, A ABBEVILLE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google